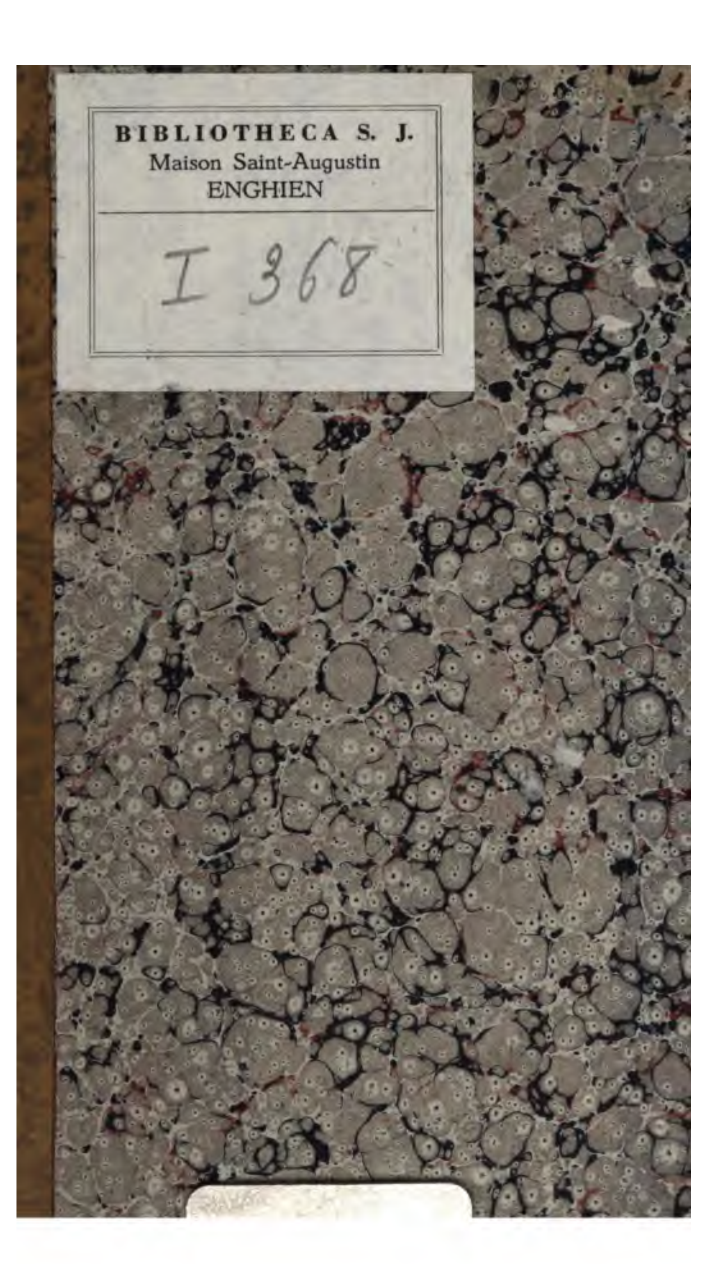
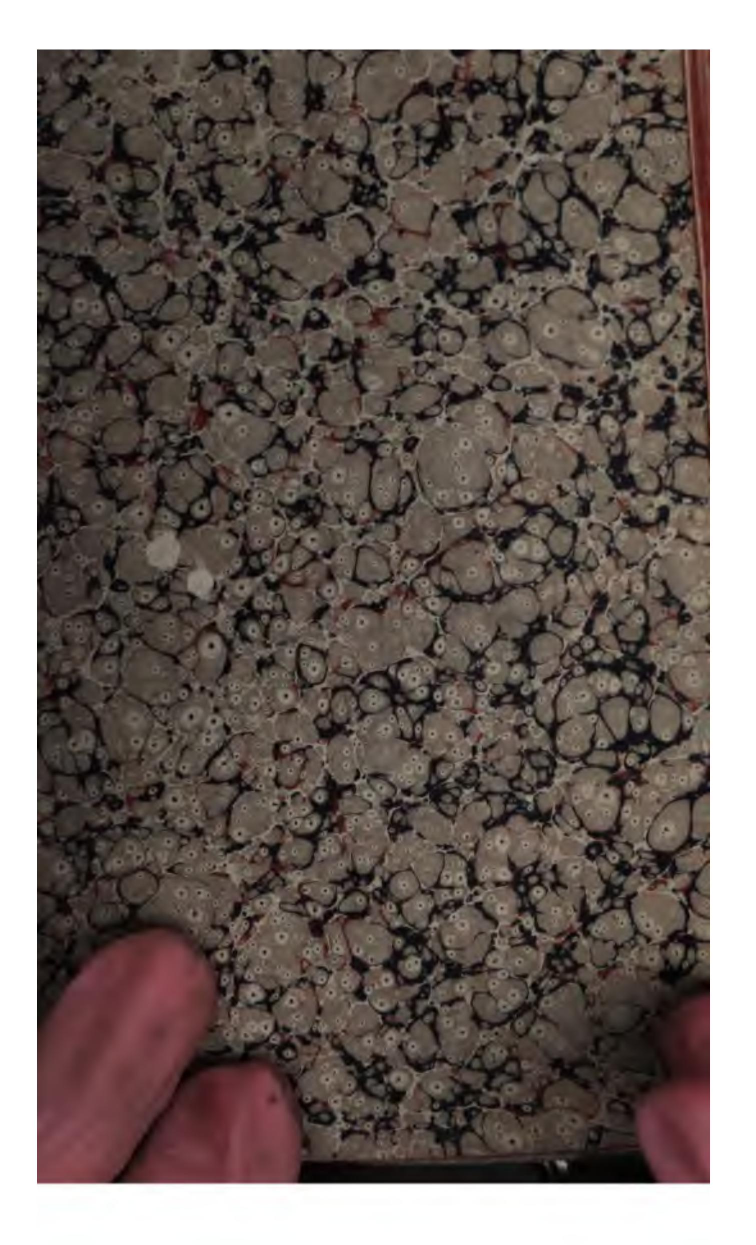



BIBLIOTHECA S. J.
Maison Saint-Augustin
ENGHIEN
I 368





HISTOIRE
SOMMAIRE
DE LA VILLE
DE BAYEUX.

Précédée d'un Discours préliminaire sur le Diocèse de ce nom.

Par M. Beziers, Chanoine du St. Sépulchre, & Membre de l'Académie Royale des belles Lettres de Caen.

Nosce patriam, posteà viator eris.



A CAEN,
chez J. Manoury, Pere, Libraire, rue St. Etienne.

M. DCC. LXXIII.
Avec Approbation & Permission.



A MONSEIGNEUR
PIERRE-JULES-CESAR DE ROCHECHOUART, EVESQUE DE BAYEUX.



ONSEIGNEUR,

La permission que vous avez bien voulu m'accorder de mettre votre nom à la tête de cet ouvrage, me procure, en sa faveur, la recommandation la plus forte auprès de mes Compatriotes, en leur rapelant la noblesse du Sang dont vous sortez ; Ce nom illustre leur représentera cet amour pour la paix, ce zèle

pour le maintien de la Religion, cette charité pour les pauvres, cet attachement à tous les devoirs du Saint Ministere & toutes ces vertus pastorales qui vous caractérisent & vous rendent si dignes de nos hommages, elles nous font désirer, MONSEIGNEUR, de jouir long-tems d'un gouvernement aussi doux, que les Habitans de Bayeux comptent parmi ceux dont la mémoire leur est la plus précieuse; j'ai lieu d'espérer, MONSEIGNEUR, que l'Histoire de leur Ville vous sera agréable, Pere & Pasteur de Citoyens qui vous sont aussi chers, vous lirez avec plaisir les évenements qui y sont arrivés.

Je suis avec un très profond respect.

MONSEIGNEUR,

DE VOTRE GRANDEUR,

Le très-humble & très-obéissant Serviteur
BEZIERS.



PRÉFACE.

L'Hiſtoire que je publie aujourd'hui, eſt moins l'ouvrage de l'eſprit que du cœur: l'idée en a été puiſée dans ce tendre ſentiment qui inſpira autrefois à M. de Bras & à M. Huet de décrire les antiquités & les origines de Caen; l'amour Patriotique en conduiſit le deſſein & l'exécution. Le même motif m'a fait naître un pareil projet en faveur de la Ville de Bayeux. Je lui dois ma naiſſance & mon éducation : ſa gloire a toujours fait ſur moi de vives impreſſions. Quelque choſe peut-il

m'affecter d'avantage que de contribuer à ſon illuſtration ? Plus occupé des faits que j'avois à expoſer, que des agrémens du ſtile & du choix des expreſſions, mon objet principal a été d'apprendre à mes Compatriotes ce qu'ils ſont & où ils ſont. Si je ſuis parvenu à ce but, mon vœu eſt accompli.



DISCOURS PRÉLIMINAIRE SUR LE DIOCESE DE BAYEUX,



LE Diocèse de Bayeux, dans sa position actuelle, est situé en basse Normandie sous les 19 & 20e degrés de longitude & le 49 de latitude. Ses bornes naturelles sont au levant, la Dive depuis son embouchure jusqu'à la hauteur de Mezidon; elle le sépare du Diocèse de Lisieux; la Vire au couchant qui le partage de celui de Coutances; au septentrion la côte de la Mer, & au midi une ligne que l'on tire à travers les terres entre Mezidon & Valmerai, jusqu'aux sources de la Vire qui le sépare de l'Evêché de Sées.

Il y a en outre quelques extensions dans les Diocèses de Lisieux & de Coutances. Il possede dans le premier, ce qu'on appelle l'exemption de Cambremer. C'est un district de neuf Paroisses qui sont entre Lisieux & la riviere de Dive. Cambremer, comme la plus

considérable, lui a donné le nom. A en croire Hermant, Philippes de Harcourt, Evêque de Bayeux, en obtint la jurisdiction, lorsqu'il fonda l'Abbaye du Val-Richer en 1150. Malheureusement pour cette opinion, les chartes du fondateur supposent que cette exemption est antérieure; le Val-Richer y est marqué dans le Diocèse de Bayeux, *Vallis-Richerii* (*locus*) *qui in parochiâ nostrâ situs est.*

L'extension, qui est dans le Diocèse de Coutances, s'apelle l'exemption de Ste. Mere-Eglise. Outre cette Paroisse qui lui a prêté son nom, elle est composée de quatre autres situées entre Valognes & Carentan. On les comprend communément parmi celles du Doyenné de Trevieres; mais elles se prétendent exemptes de la Jurisdiction de l'Archidiacre des Vez, dont dépend ce Doyenné.

On croit que la Jurisdiction de ces Paroisses fut cédée dans le VIIe. siécle par St. Lo Evêque de Coutances, à Leucadius Evêque de Bayeux, à la place de celles que cet Evêque de Coutances obtint sur le Château de Briovere, aujourd'hui St. Lo, & sur ses dépendances, St. Thomas, le Mesnil-Rouxelin, St. Georges de Moncoq & St. Ouen de Baudres, situées dans le Bessin en deça de la riviere de Vire. A ce moyen l'Evêché de Coutances a également une extension dans celui de Bayeux pour la Ville & les Paroisses qu'on vient de citer.

Il n'est pas le seul. L'Evêché de Lisieux y possede également la Baronie de Nonant &

l'Abbaye de Mondaye avec trois autres Paroiſſes, Ellon & Juaye à une lieue & demie de Bayeux, & Verſon à deux lieues de Caen du côté de Bayeux. L'Hiſtorien du Diocèſe ſupoſe que Jourdain du Hommet, Evêque de Liſieux, en obtint la Juriſdiction de l'Evêque de Bayeux en 1216, lorſqu'il fonda dans ſa Terre l'Abbaye de Mondaye. Cette conjecture ne paroît pas fondée. Les actes du célebre Arnoul, Evêque de Liſieux, qui ſiégeoit en 1157, donnent à entendre que dès-lors la Baronie de Nonant apartenoit à ſon Evêché; ainſi il eſt plus probable que cette exemption remonte au tems de celle de Cambremer & que l'une & l'autre ſont l'effet d'un arrangement très ancien qu'on ignore, & probablement d'un échange fait entre les premiers Evêques de ces deux Siéges; on ne voit pas en effet que ces enclaves, qui ne ſont connues qu'en Normandie, puiſſent avoir d'autres cauſes que les ceſſions réciproques des premiers Evêques.

On diviſe aujourd'hui le Diocèſe de Bayeux en trois parties, le Beſſin, le Bocage, & la Campagne de Caen; ce qui à la rigueur ne devroit faire que deux, le Bocage n'étant qu'une dépendance du Beſſin, enfermé entre les rivieres d'Orne & de Vire.

Le Beſſin, tel qu'on le déſigne à préſent, eſt ſubdiviſé en haut & bas Beſſin. Par le haut Beſſin on entend le territoire qui eſt entre Caen & Bayeux, & par le bas Beſſin celui qui eſt entre Bayeux & Iſigny.

Le Bocage tire ſon nom de ce qu'ancien-

nement il étoit presque tout couvert de bois & de bruyeres, comme il l'est encore en plusieurs endroits ; ce pays est beaucoup plus étendu que le Bessin, dont il a été démembré, il forme la partie méridionale du Diocèse.

Il n'approche pas de la fertilité du Bessin proprement dit, la plupart de ses cantons sont inégaux & pierreux : les terres labourables ne produisent ordinairement que du seigle, de l'orge, de l'avoine & des bleds noirs : on a cependant tenté depuis quelques années d'y semer du froment qui a assez bien réussi. Il y a peu de prairies, ses paturages ne consistent qu'en landes & bruyeres ; ce pays n'est pas moins vivant que le Bessin, & hormis le pain de froment qui y manque pour le peuple, tous les autres vivres y sont communément meilleurs & moins chers que dans les pays gras.

La campagne de Caen est située au levant de cette ville, entre les rivieres d'Orne & de Dive. Ce seroit une erreur de croire que cette dénomination lui a été donnée par raport à l'excellence & à la fertilité de son terroir ; si telle étoit la raison, les terres qui sont en deça de Caen, du côté de Bayeux, auroient droit à la même prérogative, étant au moins d'un aussi grand produit. On appelle ce canton campagne de Caen, comme on appelle campagne d'Alençon le pays qui est entre la Sarthe & la Forest ; on ne connoît point d'autre cause qui ait donné le nom de campagne de Caen à la partie du

Diocèse qui est de l'autre côté de l'Orne, que celle de la distinguer par là des autres cantons voisins. On voit bien que ce nom est trop récent pour n'avoir pas succédé à un plus ancien, c'étoit celui d'Hiesmes qu'on donnoit au peuple qui étoit de l'autre côté de l'Orne, dont cette partie du Diocèse a été démembrée.

Il a plusieurs petits Havres qui lui facilitent le débit de ses denrées & lui procurent les marchandises étrangeres dont il a besoin; les plus connus sont Isigny proche les Vez-de-Vire, Port en Bessin, Courceulle, & Oystrehan à l'embouchure de l'Orne.

Il n'a que trois Villes remarquables, Bayeux par son antiquité, le Siége Episcopal, & un Conseil Supérieur; Caen, par la beauté de ses bâtimens, son Université, & son Académie des belles Lettres; & Vire, par sa Manufacture de draps, & plus encore par les grands Hommes qu'elle a produits.

On y compte trente-un Bourgs, dont plusieurs, comme Condé sur Noireau, Torigny & Tinchebray, pourroient aller de pair avec bien des Villes de France; aussi sont-ils connus sous ce titre dans la plupart des Dictionnaires.

On distingue surtout le Diocèse de Bayeux par la fertilité de ses campagnes, entre Caen & Bayeux, l'abondance de ses paturages, entre cette derniere Ville & Isigny, & l'excellence du gibier, avec les vues charmantes de la partie méridionale qu'on apelle le Bocage.

Le revenu de l'Evêché de Bayeux, & son étendue, l'ont toujours fait compter parmi les plus considérables de France. Les savans ont cherché dans les commentaires de César, le nom des peuples qui l'habitoient, lorsqu'il fit la conquête des Gaules; mais de tous ceux qu'ils ont cités, il n'y en a aucun qui leur convienne; le silence de César surprend, il semble qu'il auroit dû faire mention de ces peuples, comme il a fait de ceux de Lisieux & de Coutances, leurs voisins, bien moins puissans.

Edit. ardui- lib. 5. 18 *fol.* 5.

Pline est le premier Auteur connu qui en parle, dans la description qu'il fait des Gaules, il place entre les peuples de Lisieux & ceux de Coutances, les *Viducasses* & les *Bodiocasses*, que différens manuscrits de cet ancien Géographe apellent aussi *Vadiocasses* & *Vadicasses*, *Lugdunensis*, dit-il, *habet lexovios .... Viducasses*, *Bodiocasses* ou *Vadicasses*, *unelli & curio solitte*, comme l'emplacement qu'il leur donne, ne convient qu'au Diocèse de Bayeux; on en doit conclure que sous ces noms il a désigné ses habitans.

Malgré l'autorité de cet Auteur, les savans modernes n'y ont jamais mis les Vadicasses, & ils les ont placés partout ailleurs, les uns dans un pays, les autres dans l'autre.

Ptolomée qui vivoit sous Antonin le pieux, a sans doute occasionné la méprise: comme Pline, il parle des *Viducasses* & des *Vadicasses*, il appelle les premiers *Biducassi* ou *Biducessii*, & les autres, *Vadicasses*; mais à la

Lib. 9. c. p. 47. 48.

différence de l'Auteur Romain, il transporte ces derniers avec les *Meldi* ou *Meldæ*, dans l'intérieur de la Lionnoise fort loin de l'Océan, à l'Orient des *Segusiani*, peuples du Forés près la Belgique.

Il semble que les savans qui n'ont pas balancé à placer les *Meldæ* dans le pays de Meaux sur la riviere de Marne, à 60 lieues de distance de la position que Ptolomée leur a donnée dans les Cartes, auroient dû faire la même chose pour les *Vadicasses* & les remettre dans le Diocèse de Bayeux, ils ont persisté au contraire dans leur premiere erreur.

Il étoit réservé à M. l'Abbé Belley, de l'Académie des inscriptions, de les rétablir dans leur véritable position ; après un sérieux examen, il a fait connoître qu'ils doivent être séparés des *Segusiani* aussi bien que les *Meldæ* l'ont été des *Vadicasses*, & qu'ils doivent être placés dans le Diocèse de Bayeux. Il en donne des raisons assez fortes pour tenir lieu de preuves démonstratives. Voyez les Mémoires de l'Académie des inscrip. T. 31. in-4o. pag. 227 & suiv.

L'existence des *Viducasses*, dans le Diocèse de Bayeux, est encore plus aisée à constater, l'ancien monument connu sous le nom de marbre de Torigny, qu'il a pris du lieu, où il est conservé, en seroit seul la preuve, *

* Ce marbre est un Cyppe d'environ cinq pieds de haut, sur deux de largeur & dont trois côtés sont chargés d'inscriptions. On le déterra en 1580, & la même année il fut

c'eſt le pied-d'eſtal ſur lequel fut élevée la Statue de Titus Sennius Solemnis, Prêtre Gaulois de la Ville des Viducaſſiens, par les Habitants de cette Ville, comme on l'aprend des inſcriptions qu'on y voit gravées. Il a été découvert dans la Paroiſſe de Vieux, à deux lieues au deſſus de Caen, & eſt d'un marbre tout-à-fait ſemblable à celui d'une carriere qui eſt dans ce Village. C'étoit donc ſur le terrein qui en dépend, qu'étoit ſituée la Ville des Viducaſſiens; & qui pourroit en douter, depuis qu'on a fait en 1704, ſous les yeux, & par les ordres de M. Foucault, Intendant de la Généralité de Caen, la découverte de ces ruines dans le même endroit où fut trouvé le pied-d'eſtal de la Statue du Prêtre Solemnis?

Merc. de France. Avril 1732. p. 631.

Pline a donc placé ces Peuples dans leur ordre naturel, lorſqu'il les a mis après ceux de Liſieux, & qu'il les a joints aux *Vadicaſſes*, qui s'étendoient juſqu'aux *Unelli*, ceux de Coutances: & M. Damville a eu

---

tranſporté au Château de Torigny, appartenant dès lors aux ancêtres de M. le Prince de Monaco. On a tiré pluſieurs copies de ces inſcriptions; la plus exacte eſt celle de l'Abbé le Beuf, publiée dans les mémoires de l'Académie des inſcriptions. T. 21 in-4°. pag. 495. Elles nous aprennent que ce monument fut érigé après la mort de Titus Sennius Solemnis, ſous le Conſulat d'Annius Pius, & de Proculus (l'an de J. C. 238) en conſéquence d'un décret de l'Aſſemblée générale des trois Provinces des Gaules, dans la Ville des Viducaſſiens, ſur un terrein concédé par le Sénat de cette Ville. Les motifs d'un tel honneur, accordé par la nation à un ſimple particulier, ſont ſes ſervices, ſon mérite perſonnel généralement reconnu, ſes liaiſons diſtinguées, mais ſur tout les ſpectacles qu'il donna à ſes Concitoyens pendant quatre jours conſécutifs.

raison de leur donner le même emplacement dans sa description de l'ancienne Gaule.

Ces deux Peuples n'étoient pas la même chose ; ils étoient distingués l'un de l'autre. Le lieu de Fins * (*Fines*) qu'on connoît sur les limites des deux territoires, prouve leur ancienne distinction ; ils étoient indépendants, comme tous les autres des Gaules, & de la même espece que ceux de Lisieux, & d'Evreux, dont César peint le gouvernement dans ses Commentaires ; ainsi, comme eux, ils se gouvernoient par leurs Loix, avoient leur Noblesse & leur Sénat.

*Fins ou Fains est un Hameau de la Paroisse de Villy, près Villers-Bocage.

Ils avoient chacun leur Capitale, qui étoit le chef-lieu de leur cité. Celle des *Vadicasses*, est appellée *Næomagus* par Ptolomée, elle étoit située à l'endroit où est Bayeux ; elle a été renommée dans les tems du paganisme, par la fameuse Académie de Druides qui a subsisté à sa porte sur un monticule, au milieu d'un bois de chêne, où a été bâti depuis, le Prieuré de Saint Nicolas de la Chesnaye, qui en a retenu le nom. On sçait que les Druides étoient absolus dans les affaires civiles & dans celles de la Religion, & que pour exercer cette double autorité, il falloit qu'ils demeurassent auprès de la Ville principale du canton qui leur étoit soumis. Il y avoit encore au IV. siécle, une famille de Druides établie dans le pays, comme on l'aprend d'Ausone, Auteur contemporain, qui dit, en parlant d'Attius Patera, ancien Professeur de Bordeaux.

Auson. Professf. num 4°. édi. 1671.

Doctor potentûm Rhetorum

encore paienne, lorſqu'elle érigea en 238, la Statue de Titus Sennius Solemnis, qu'elle honoroit comme Prêtre de Diane, de Mars & de Mercure.

Bayeux l'étoit également dans le même tems, mais il ne tarda pas à recevoir l'Evangile, ainſi que les autres peuples de la Normandie. C'eſt en effet un ſentiment généralement reçu, que les Evêchés de cette Province ne remontent pas plus haut qu'au IV. ſiécle. On ne ſuit plus l'opinion qui faiſoit vivre les premiers Evêques des Egliſes ſeptentrionales des Gaules, preſqu'au tems des Apôtres. On ne doit pas préſumer que celle de Bayeux, ſoit beaucoup plus ancienne que les autres de la Province. St. Exupere, ſon premier Evêque, que l'on connoît auſſi ſous le nom de St. Spire, vivoit au plutôt, dit-on, vers le milieu du IV. ſiécle: auſſi Rufinien, que les critiques lui donnent pour ſucceſſeur immédiat, paroît-il n'avoir tenu le ſiége qu'aux premieres années du cinquiéme.

Il eſt vrai, qu'entre Exupere & Rufinien, on a placé long-tems St. Regnobert, qu'on faiſoit le ſecond Evêque de Bayeux; & c'eſt encore la tradition de cette Egliſe; mais les ſavans la rejettent. La teutonicité du nom de Regnobert le ſupoſe étranger; ce qui étoit alors une excluſion à l'Epiſcopat. Par cette raiſon, ils l'ont fait deſcendre dans le VII. ſiécle, & prétendent qu'il n'eſt pas différent de Ragnobert qui ſiégeoit dans ce tems-là. Il ſeroit

d'ailleurs difficile de concilier les circonstances que l'on raporte de sa vie, si on le plaçoit immédiatement après Exupere; à moins que l'on ne suposât que son Agiographe lui a composé une Légende aux dépens des Actes de Ragnobert.

La Cité de Bayeux * étoit dans la position la plus critique, lorsque St. Exupere vint y annoncer l'Evangile; elle étoit confiée, ainsi que le Cotentin, à la garde des troupes que les Empereurs avoient enrôlées chez les Sueves & les Bataves : elles avoient leur quartier général à Bayeux & à Coutances. Pour défendre les Provinces de l'Empire, attaquées de tous côtés par les Barbares attirés par l'envi du pillage; les Empereurs furent forcés d'avoir recours à d'autres Barbares qu'ils prirent à gages & qu'ils répandirent sur toutes les Frontiéres.

Malgré ces précautions, les Saxons firent des incursions si fréquentes sur les Côtes du Bessin, qu'elles prirent d'eux le nom de Rivage Saxonique, *Littus Saxonicum*. Ils étoient originaires de Germanie, & vinrent fondre sur les Côtes Septentrionales des Gaules, tandis que d'autres Barbares ravageoient celles du Midi. L'année 368 est marquée comme l'époque fatale de

Art. de verif. des dates, 2. édit. p. 520.

* Le mot Cité (*Civitas*) signifie le droit de Bourgeoisie, tout le peuple d'une Ville, la Ville même. Varius Flaccus cité par Aulugelle, Lib. 18. Chap. 7. dit : *Civitas & pro loco & pro oppido & pro jure quoque omnium & pro hominum multitudine :* mais dans les Commentaires de César, il exprime presque toujours un peuple, un canton, un corps de peuple, & c'est dans ce sens qu'il est employé ici.

leurs horribles dégats, qui continuerent tout le reste du IV. siécle. Jaloux à la fin de la puissance que les Francs s'étoient acquise dans les Gaules au commencement du V. siécle, ils songerent également à s'y établir. Une partie pénétra jusques dans le Diocèse de Nantes en Bretagne, au raport de Fortunat ; d'autres se fixerent dans le Bessin le long des Côtes, où ils formerent pendant quelque tems une espéce de République, ce qui acheva d'éteindre l'autorité des Romains dans les Gaules.

On atribue au ravages des ces Barbares la ruine de la Capitale des *Viducasses*, dont on ne trouve plus aucune trace dans l'Histoire ni dans aucuns monumens depuis les fils de Constantin. Sa chute ensevelit sous ses ruines, le nom du peuple dont elle étoit le chef-lieu ; son territoire fut réuni à celui dés *Bodiocasses*, & l'un & l'autre forma la Cité de Bayeux, & ne fut plus connue que sous le nom général de *Civitas Bajocassium*, ainsi qu'il est marqué dans la Notice de l'Empire. Elle avoit pour bornes la Mer, l'Orne & la Vire, & environ quinze lieues de longueur sur quatorze de largeur.

Le Christianisme qui ne faisoit que de naître dans le pays, dut beaucoup souffrir de ces révolutions. On sait combien les Saxons en étoient ennemis ; aussi voit-on qu'il n'y avoit pas encore fait de grands progrès dans le VI. siécle. Concentrée sur le mont Phaunus à la porte de Bayeux, l'I-

dolatrie s'y soutint jusques-là contre les attaques que les premiers Evêques de Bayeux lui porterent. On voit par les Actes de Saint Vigor dont l'Episcopat concourt avec les commencemens du VI. siécle, qu'il subsistoit encore alors un culte profane sur ce Monticule.

Sous les Druides on y avoit adoré Bélenus, si célebre chez les anciens Gaulois; mais alors on n'y réveroit plus qu'une Idole de pierre sous la figure d'une femme. Le premier soin de Saint Vigor fut de travailler à la détruire: l'Idole fut abattue, & il consacra plusieurs Temples au vrai Dieu sur cette colline, qui de là prit le nom de Mont-Chrismat ou Mont des Eglises; ce furent-là les derniers soupirs du Paganisme à Bayeux.

La Religion Chrétienne prit ensuite une consistance ferme & permanente dans le Diocèse: on en voit la preuve par quantité de Monasteres qui s'y éleverent dans le VI. siécle. Avant la promotion, Vigor en bâtit un à Reviers, & un autre à Cerisy: devenu Evêque il en fonda un troisieme sur le Mont-Phaunus, à la place du Temple qu'il venoit de détruire; ainsi de tous côtés on vit s'élever dans le Diocese de Bayeux des Edifices consacrés à la Religion.

On croit que dès-lors ce Diocèse s'étendoit dans le pays d'Hiesmes. Comme on attribue encore au Saxons la ruine de la Ville d'Hiemes ou d'Exmes, qui en étoit la Capitale; on pense que son peuple ne se

trouvant pas dans le cas d'avoir un Evêque, il fut partagé, pour le spirituel, entre ceux de Bayeux & de Sées, * chacune des deux parties forme un Archidiaconé dans ces Diocèses. Celui qui dépend de Bayeux porte le nom d'Hiesmes, & celui de Sées a pris le nom d'Exmes, de la Capitale, qui est de son ressort. Ce qu'il y a de vrai, c'est que ce partage est très-ancien, & qu'on ne voit aucune trace qu'il se soit fait dans les tems postérieurs, ce qui fait présumer qu'il remonte jusqu'à l'époque des courses des Saxons.

Il n'y avoit pas plus d'un siécle qu'ils étoient établis dans le pays, lorsqu'ils reconnurent Clovis Roi de France pour Souverain : il n'en devint pas le maître à titre de conquête, mais par convention. Ce fut peu de tems après son Batême, quand les Armoriques dont la Normandie faisoit partie, se soumirent à son autorité.

Grego. Turon. Lib. 5. *c.* 27. Il est certain que ces Saxons obéissoient aux ordres de ses petits fils. Chilperic, en 578, les envoya dans la Bretagne Armorique contre le Comte Varrock, qui les surprit & les défit. Frédegonde, durant la minorité *Ibid. Lib.* 10. *c.* 9. de Clotaire II. son fils, envoya au secours du même Varrock vers 590, un

* La notice des Gaules, que l'on croit être du IV. siécle, marque que dès-lors la seconde Lyonnoise étoit composée de sept Cités ou Diocèses, qu'elle nomme ainsi; Rouen, Métropole, Bayeux, Avranches, Evreux, Sées, Lisieux & Coutances; elle ne fait aucune mention de la Cité d'Exmes.

Corps des mêmes Saxons de Bayeux.

La protection que Clovis & ses Successeurs donnerent à la Religion, favorisa l'établissement des differens Monasteres qui parurent de leur tems. Au milieu du VII. siécle Saint Gerbold, Evêque de Bayeux, fonda une Abbaye au village de Livry, que l'on croit être le lieu de sa naissance : il avoit été élevé dans le Monastere d'Evrecy, établi plusieurs années auparavant par Chedulfe. Il réforma en même-tems celui des Deux-Jumeaux, fondé par Saint Martin Abbé de Verton en Bretagne.

Le Bessin produisit également plusieurs Personnes célébres par leur vertu : les uns n'en sortirent point, comme Geretrand, Ragnobert, Gerboald & Frambauld, Evêque de Bayeux ; les autres allerent porter la bonne odeur de leur nom dans les cantons voisins, tels qu'Aquilin & Annobert, Evêques d'Evreux & de Sées ; Marcoul, Abbé de Nanteuil ; Evremont, Abbé de Fontenai près Argentan, & Evroult, qui bâtit au Diocèse de Lisieux le fameux Monastere d'Ouche, connu depuis sous son nom.

On n'oseroit dire que les sciences y aient également fleuri ; on ne connoit ni Savans ni Ouvrages de ces siécles-là, pour nous en servir de preuves. S'il a existé quelques écrits, ils ont été perdus & ensevelis dans l'ignorance où nous sommes de ce qui s'est passé dans le Diocèse de Bayeux.

Mais nous sommes redevables à M. de St. Foix de nous avoir apris un fait im-

portant qui s'est passé dans ces tems de ténebres : il raporte, d'après Abbon, Auteur contemporain du Roi Eudes frere de Robert-le-Fort, que ce fut dans la Neustrie que Charlemagne donna des Terres à Vitikint le jeune, fils de ce fameux Vitikint qui combatit si long-tems pour la défense de son pays. On sait qu'après que ce Prince eut dompté les Saxons, il se fit livrer dix mille des plus mutins, qu'il dispersa avec leurs femmes & leurs enfants dans plusieurs lieux de la France. Robert-le-Fort étoit fils de Vitikint, & c'est de là qu'on l'a fait tantôt Neustrien & tantôt Saxon; ce que l'Abbé du Bos a concilié, en disant qu'il étoit Neustrien de naissance, ayant pris le jour dans la Cité de Bayeux, & Saxon d'origine, pour être descendu des Saxons-Bessins; mais il se trompe, en suposant que c'étoit de ceux établis dans ce pays près de six siécles auparavant; au lieu qu'il étoit sorti de la premiere famille de ceux domptés par Charlemagne, suivant l'ingenieux Auteur des Essais sur Paris. Il est honorable pour le Diocèse de Bayeux d'avoir donné la naissance à un Prince que l'Histoire apelle le Machabée de son siécle, & qu'elle reconnoit pour le bisayeul de Hugues Capet, d'où descend la Maison Royale actuellement regnante. Ce Héros mourut au Maine, couvert de gloire, dans un combat contre les Normands, le 25 Juillet *866*.

Hist. de la Monar. Fr. T. 1. p. 115.

Le Bessin portoit alors le titre de Comté qu'il avoit eu sans doute dès le tems des premiers

premiers Rois de France. Sous eux, il dut être le département d'un des Comtes qui partageoient alors le Royaume, & qui réunissoient dans le district qui leur étoit soumis, & qui deux prit le nom de Comté, les fonctions de Gouverneurs à celle des Intendans de nos jours. Il a ce titre dans une Ordonnance de Charles le Chauve de 844; il l'a également dans un Capitulaire du même Prince de 860, par lequel on voit que tous les biens donnés par ce Prince à son fidele Aldagise, étoient situés dans le Comté du Bessin sur la Riviere d'Orne; il y est fait mention entr'autres d'un Village apellé *Elictacus*, que je crois être Clecy-sur-Orne.

On divisoit alors le Bessin en différens Cantons; parmi les lieux que Charles le Chauve ordonne à ses Commissaires de visiter par son Capitulaire redigé dans l'Assemblée de Senlis en 853, il cite pour la basse-Normandie, ou comme on parloit alors, la Neustrie inférieure, l'Avranchin, le Cotentin, le Bessin, un Canton apellé *Corilisum*, un autre nommé *Otlingua Saxonia*, un autre apellé *Harduini* (*Pagellus*) l'Hiesmois & le Lieuvin.

Il paroît par l'arrangement de ces différens cantons, qu'ils se joignoient; ainsi la position de l'un doit régler celle des autres. On aprend du Capitulaire de 853, que l'*Otlingua Saxonia* étoit dans le Bessin; les deux autres devoient donc y être également: mais la difficulté est de fixer les parties de

ce pays où ils étoient placés ; les Auteurs ne nous présentant qu'erreurs à ce sujet.

M. de Valois place l'*Otlingua Saxonia*, dans le Maine, quoique le Capitulaire le mette dans le Bessin, *in comitatu Bagisino* : M. Huet, qui releve cette méprise, tombe dans la même faute, en disant qu'il étoit entre la riviere de Dive & celle d'Orne, hors du Bessin par conséquent, qui se termine à la derniere de ces rivieres.*

Orig. de Caen p. 4. & 5. 2e. édit.

* Je ne puis m'empêcher de relever ici l'erreur de l'Abbé Esnault, qui, pour faire honneur au Comté d'Hiesmois, a mis dans ses dépendances, au préjudice du Bessin, la Ville de Caen, & ses environs qui sont en deça de l'Orne, du côté de Bayeux, Differt. prélim. sur le Dioc. de Sées, pag. 35. Comment a-t-il pu ignorer que l'Orne a toujours fait la séparation du Bessin d'avec le pays d'Hiesmes ? Henri II. Roi d'Angleterre, dans la chartre confirmative de l'Abbaye de St. Etienne de Caen, dit formellement que le village de Luc, sur la mer, est dans le Comté du Bessin, neust. pia pag. 630. La chartre de fondation de l'Abbaye de Fontenay, parlant de plusieurs pieces de terre, proche de la riviere d'Orne, au couchant de cette Abbaye, lesquelles furent aumônées par le Fondateur, dit qu'elles sont situées dans le Bessin, *quæ sunt in pago Bajocassino in proximis fluminis olnæ contrà occidentalem partem Abbatiæ*. Robert Ceneau, Evêque d'Avranches, & les anciens titres, placent dans le Bessin, le Bourg d'Oistreham & Fierville, qui sont sur le bord de cette riviere, l'un au nord, l'autre au midi de Caen. Enfin Richard III. Duc de Normandie, dans son acte de Mariage, avec Adele, de l'année 1026, met Caen dans le Bessin *in comitatu Bajocacensi, villam quæ dicitur Cathim. super fluvium olnæ, Hist. Ecclef. de Norm. T. 2. aux observ. pag. 82.* L'Abbé Esnault n'a donc pu décorer le pays d'Hiesmes, de cette Ville : car quoi qu'il soit vrai qu'une de ses principales rues, la rue St. Jean, soit apellée dans les chartres, la rue Hismoise, ou Exmoisine, on n'en peut rien conclure en faveur de l'opinion de cet écrivain : il s'ensuit seulement que cette dénomination lui a été donnée, dit M. Huet, non à cause qu'elle est dans l'Hiesmois, mais parce qu'elle conduit dans le pays qui en porte le nom.

L'Abbé le Beuf paroît avoir mieux réussi : il met ce petit pays dans le bas Bessin, entre Bayeux & Isigny : comme l'*Otlingua Saxonia* signifie possession des Saxons, en langue Saxone; il pense qu'il doit être où l'on voit des preuves de leur habitation : il en trouve une dans le nom des villages de Saon & de Saonnet, qui sont dans cette partie du Bessin, à deux lieues de la mer : ils ont tiré leur nom, selon lui, de celui de *Saxones*, en suprimant une seule lettre; c'est-à-dire qu'on a fait pour eux ce qu'on a pratiqué pour les Saxons, qu'on a apellés les *Saisnes* de Bayeux, dans les anciennes histoires écrites en langues vulgaire : il en a conclu que l'*Otlingua* étoit situé dans le voisinage de ces deux villages : on ne peut même en douter, s'il est vrai que la Communauté dont parlent les actes de St. Aldric, Evêque du Mans, contemporain de Charles le Chauve, à laquelle ce Saint Evêque fit des donations, & qu'ils placent dans l'*Otlingua Saxonia*, soit le Monastere qui a existé dans la Paroisse de deux Jumeaux, à cinq lieues N. O. de Bayeux, & à trois lieues de ces villages.

Mem. des proscrip. in-4°. T. 21. p. 507

Il paroît bien que ce petit canton a tiré son nom des Saxons qui l'habitérent; mais fut-ce de ceux du IV siécle, ou de ceux que Charlemagne transporta dans le Bessin ? c'est ce qu'il n'est pas aisé de décider : il y a plus d'aparence qu'il est venu des derniers, les premiers ne paroissant pas s'être fixés dans une si petite étendue : on trouve trop

Hist. Eccl. de Norm. T. 2. p. 74.

qui avoient échapé au tranchant de l'épée; il établit des Loix sages & sévéres, & mit toute son attention à les faire observer. Bayeux fut rebâti & peuplé de Normands; plusieurs Bourgs se formerent en différens endroits; les Eglises furent relevées; les campagnes cultivées: ainsi le Diocèse reparut sous une face toute nouvelle, & telle qu'il l'a conservée jusqu'à nos jours. On trouve en effet dans les anciens titres de ce tems-là qui ont pu se conserver, les noms des Bourgs & des Paroisses qui existent: ce qui prouve que l'état du Bessin étoit le même alors qu'il est à présent.

La partie du midi porta dès lors le nom de Bocage. On lui trouve cette dénomination dans la conférence que le Comte Bernard eut en 945, avec Louis d'Outremer, à l'occasion du projet formé par ce Roi de s'emparer de la Normandie. Il la distingue du surplus du Bessin dont elle dépendoit, quoi que le tout ne formât qu'un seul Comté, titre qu'il continua de porter sous les Ducs de Normandie. Il devint sous les premiers d'entr'eux un Fief considérable: Raoul en 912, en gratifia Bothon, un des principaux chefs de son Armée.

Il avoit dans son ressort Caen, qui étoit à peine connu, & qui dans ces tems reculés, étoit bien loin de ce qu'il est à présent; Vire qui ne commençoit que d'exister, & St. Lo, quoique démembré pour le spi-

rituel du Diocèse de Bayeux. * Son étendue, & le grand nombre de vassaux qui en relevoient, durent donner une autorité considérable à celui qui posséda cette dignité. On ne connoît que très peu de ceux qui en ont joui après Bothon. A peine deux ont-ils échapé à l'oubli. Raoul allié à la Maison Ducale, étoit Comte de Bayeux & d'Ivri à la fin du x. siécle. Il fut pere de Hugues, Evêque de Bayeux, & de Jean, Evêque d'Avranches, & ensuite Archevêque de Rouen. Regnault fut Comte du Bessin dans le siécle suivant.

Il se rendit fameux par sa rebellion. Il se ligua avec Néel, Vicomte de Cotentin, Raoul de Bricqueffart, Hamon le Hardy, Grimoult du Plessis, & plusieurs autres Barons. La Chronique de Normandie met *Edit. de 1610.* aussi Hugues, Evêque de Bayeux, au nombre des rebelles; les Auteurs contemporains n'en parlent point. Ces rebelles refusant l'obéissance à Guillaume, depuis surnommé le Conquérant, malgré le serment qu'ils lui avoient prêté en présence de son pere, voulurent le détrôner, pour mettre à sa place Guy de Bourgogne qui étoit à leur

* On voit par d'anciens aveux, que la plupart des Paroisses de l'Election de Saint Lo qui sont en deça de la riviere de Vire, relevent du Roi, à cause de la Vicomté de Bayeux, ou de Seigneurs Suzerains qui doivent hommage au Roi, à cause de cette Vicomté. Il n'est donc pas étonnant de trouver que Saint Lo étoit situé dans le Bessin : car si son territoire en est séparé aujourd'hui, ce démembrement n'a point d'autre principe qu'une cession, ou l'érection des Jurisdictions, qui ont occasionné de pareilles soustractions en bien d'autres lieux.

d'une grande tranquillité pendant un siécle & demi. L'ambition d'Edouard III. Roi d'Angleterre, peut-être un dépit secret contre Philippes de Valois, troublérent la paix heureuse qu'il goûtoit. Animé par les mécontents de France, ce Prince soutint avec l'opiniatreté la plus décidée, la guerre qu'il suscita : Le succès ne répondit que trop aux vues qui le faisoient agir. Caen saccagé en 1346 ; Bayeux brulé dix ans après ; Torigny, Neuilly-l'Evêque, & toutes les Places fortes du Diocèse de Bayeux, traitées avec la même rigueur, montrent tout ce que nos Peres eurent alors à essuyer de la part des Anglois.

Le siecle suivant vit naître encore de plus grands maux. Ils rentrerent en Normandie en 1417, & s'en rendirent maîtres, comme ils l'étoient de presque toutes les Provinces du Royaume. Les Seigneurs attachés à leur Roi légitime, furent dépouillés de leurs biens ; leurs terres furent données aux vainqueurs, qui en jouirent près de quarante ans.

Le Ciel touché enfin de nos infortunes, mit fin à leur bonheur : ils furent totalement défaits le 15 d'Avril 1450 au village de Formigny, à trois lieues & demie de Bayeux. Ils furent contraints alors de retourner dans leur Isle ; & le seul fruit qu'ils tirerent de leur conquêtes, fut l'enlevement d'une multitude de chartres, qu'ils mirent en dépôt à la Tour de Londres, pour servir de monument à leurs triomphes passés.

Pendant tout ces troubles les études furent négligés, & l'ignorance, favorisée par le bruit des armes, poussa de tous côtés de profondes racines. Elle pénétra même dans les corps desquels on devoit espérer plus de lumiere ; ce qui se perpétua jusques dans le XVI. siécle.

Les Disciples de Calvin en profiterent pour répandre leurs erreurs. Les Catholiques ennemis des nouveautés, agirent avec une rigueur extrême contre ceux qui s'en trouverent infectés. Les Sectaires userent de représailles, & se porterent à des extrémités incroyables. Sous le prétexte d'une réforme qu'ils étoient bien éloignés d'embrasser, ils se livrerent aux plus grands excès, sur tout contre les Ecclésiastiques & les Religieux. Qu'on se représente tout ce que la barbarie & l'impiété ont de plus inoui, & on n'aura qu'une foible idée des forfaits qu'ils commirent dans le Diocèse de Bayeux en 1562 & en 1563.

Voici ce qu'on en trouve dans la Requête que le Chapitre de la Cathédrale présenta au Parlement de Rouen en 1572, pour être autorisé de rentrer en possession des biens qui lui avoient été usurpés pendant les troubles. » Ceux de la nouvelle opinion » qu'ils ont prétendu faire appeller Religion, faisant la guerre à Dieu, à son » Eglise, au Roi, comme ennemis communs de Dieu, des Hommes, & de la » Patrie ; conduits au Pays de basse Normandie par le Sieur de Coulombieres,

» leur Chef & Capitaine, comme voulant
» du tout ruiner, abolir & abbatre la Sainte
» Hiérarchie & ordre établi de Dieu par
» les Saints Décrets & Conciles, ont à
» diverses fois envahi la Ville de Bayeux,
» pillé, robé, ravagé & saccagé ladite Vil-
» le, bourgeois, manans & habitans d'i-
» celle, & même l'Eglise Cathédrale, qui
» est de l'ancienne fondation des Prédéces-
» seurs du Roi, & qui éstoit auparavant
» lesdits ravages & saccagements, l'une des
» plus belles & splendides du Royaume.

» En premier lieu ledit de Coulombieres
» & ses adhérans..... ont, tant en forme
» d'hostilité & guerre ouverte qu'autrement,
» comme voleurs & brigands, volé & pil-
» lé l'Evêque de Bayeux, qui pour lors ré-
» sidoit sur son Evêché en ladite Ville de
» Bayeux, y faisant son devoir d'Evêque,
» auquel ils n'auroient laissé aulcun de ses
» meubles, ne mesme ses chevaux, dont
» & de ses aultres meubles, ledit de Cou-
» lombieres s'est emparé, & lors a pillé &
» robé, ayant constitué ledit Evêque en
» telle & si extrême nécessité & tremeur de
» mort, qu'il auroit été contraint de se re-
» tirer de son dit Evêché, & tout à pied
» s'en aller au prochain port de mer, où,
» par un évident miracle & ordonnance de
» Dieu, il auroit trouvé un navire, au-
» quel il se seroit embarqué & comme mi-
» raculeusement conduit par les vents de la
» mer, n'auroit demeuré qu'environ six
» heures à passer & arriver à sa maison

» patrimoniale en Picardie. Or lesdits en-
» nemis continuants leurs cruautés auroient
» bien passé plus outre ; car ils auroient
» meurdris & occis grand nombre de gens
» d'Eglise, bourgeois & citoyens de Ba-
» yeux, dont ils auroient contraints les
» uns à souffler dans leurs pistolets lorsqu'ils
» les déchargeoient, aux autres auroient
» coupé la gorge, les autres jettés par des-
» sus les murailles dedans les fossés de la
» Ville qui, en ce faisant, auroient été
» rompus, meurtris, tuez & enfin autres.

» Ont ledit de Coulombieres & ses ad-
» hérans, pendu & étranglé Me. Thomas
» Noël en une fenestre de sa maison, le-
» quel étoit Citoyen & Advocat dudit Ba-
» yeux, & tenant ordinairement la Juris-
» diction, comme le plus ancien Advocat
» & même Controlleur du Domaine du
» Roi, se montrant en ce faisant bon &
» fidele Catholique : ont coupé la gorge à
» Denis Heuste, Sieur de la Motte, entre
» les bras de sa mere, du sang duquel ils
» auroient souillé & maculé le visage de la
» dlle. mere dudit Sieur de la Motte & fait
» infinis autres exécrables cas & crimes en
» ladite Ville de Bayeux.

Le bon Monsieur de Bras peint encore plus vivement les cruautés de ces Sectaires, dans son Livre des antiquités de Caen. » Durant cette saison, dit-il avec sa naï-
» veté ordinaire.... se commettoient plu-
» sieurs énormes cruautés.... à l'endroit des
» pauvres Prêtres & Religieux.... à aulcuns..

» ils coupoient les oreilles & les attachoient
» pour enseignes à leurs chapeaux, ils
» pendoient les autres par les génitoires,
» puis leur coupoient, & ainsi mouroient
» en langueur : & des testicules faisoient des
» patenostres par irrision : ils attachoient
» les autres à la queue de leurs cheveaux,
» les faisoient courir derriere eux, puis
» pignoient, les laissant à la mercy des
» ruades & coups de pieds, qui froissoient
» les jambes, la teste & l'estomach, les
» laissants à demy morts. Cependant, con-
» tinue M. de Bras, leurs Ministres pres-
» choient que l'on avoit fait par le passé,
» d'aussi cruels exploits à ceux de leur Re-
» ligion, entendant dire qu'on en avoit fait
» bruler : mais ils omettoient à dire que
» c'eust été par Sentence & Arrêts de Jus-
» tice, pour ce qu'ils étoient schismati-
» ques « Hé tirons le rideau sur des spec-
tacles si révoltans, il en coûte trop à l'hu-
manité, lorsqu'on en rapelle le souvenir.

en 1567. La liberté de conscience que les Protestans arracherent à Charles IX, sembla apaiser ceux du Diocèse de Bayeux. Les Ecclésiastiques, que la tempête avoit contraints de fuir, vinrent reprendre leurs fonctions, le Service Divin fut rétabli.

Il ne faut pourtant pas s'imaginer qu'on fût sans crainte. Mongommery & Coulombieres étoient restés en Normandie, & ces deux chefs d'un caractere vif & bouillant donnoient l'alerte à tous momens. Le Duc d'Estampes & Matignon, chargés de veiller

ſur eux , les faiſoient ſouvent diſparoître des *lieux* où ils ſe montroient. Mais tous ces mouvemens ne décidoient de rien. Les Villes & les campagnes en étoient les ſeules victimes. Elles ſervoient alternativement de proie à celui des partis qui avoit l'avantage ſur l'autre.

La fatale journée de la Saint Barthélemi réveilla la fureur des Proteſtants , & les livra partout au déſeſpoir. Ceux du Diocèſe n'avoient cependant aucune plainte à faire à ce ſujet. Ce pays n'a point à rougir de cette horrible tragédie où il périt tant de religionnaires. Ce trait d'humanité mérite d'être conſtaté dans nos faſtes. La principale gloire en eſt due à M. de Matignon , Lieutenant général du Roi en Normandie. Ce Seigneur doué d'une prudence conſommée , ne crut pas devoir ſe prêter à l'exécution ſanglante dont il étoit chargé , prévoyant bien que l'ordre ne tarderoit pas à être révoqué. Peu touchés de cette attention , les Proteſtants du pays recommencerent leurs hoſtilités.

Coulombieres à leur tête , fut joint par Montgommery , qui amena des troupes fraîches d'Angleterre. Vire fut repris par ce dernier , qui le traita avec une rigueur exceſſive. Caen & Bayeux furent ſauvés pour cette fois ; les rebelles prirent Saint Lo & Domfront & s'y fortifierent. Coulombieres fut inveſti par Matignon dans la premiere de ces Villes , & Montgommery dans l'autre. Après quelques jours de réſiſ-

tance, Montgommery se rendit. Il finit ses jours quelque tems après sur un échafaut. Le fier & inflexible Coulombieres ne voulut jamais entendre parler d'accommodement; il aima mieux périr sur la breche d'un coup de fauconneau le 26 Mai 1574. Le courage de ces deux chefs mériteroit les plus grands éloges, s'ils eussent défendu une meilleure cause. Il est triste pour leur mémoire qu'ils ne soient fameux dans l'histoire de leur pays, que par les meurtres & les brigandages que leurs troupes commirent impunément sous leurs yeux.

A leur mort on croyoit toucher au terme de la paix. Les religionnaires eux mêmes ne pensoient plus qu'à se dérober au châtiment que méritoit leur rebellion. De nouveaux troubles firent bientôt perdre cette flatteuse espérance.

Outrés de ce que les novateurs avoient obtenu le plein exercice de leur Religion, les Catholiques se déchaînerent contre le foible gouvernement de Henri III. Voyant d'ailleurs que la Couronne alloit tomber après lui au Roi de Navarre qui étoit Protestant, ils crurent que c'en étoit fait de la Religion Catholique. Remplis de cette frayeur & excités par les plaintes des mécontens, ils s'engagerent de défendre la Religion au péril de leur vie, par ce fameux Traité conclu à Joinville en 1585. Cette association, connue sous le nom de la ligue, acheva de déchirer le Royaume.

Une partie de la Normandie se déclara

en sa faveur, l'autre resta fidele au Roi. Caen commandé par le Seigneur de la Vérune, homme sage & prudent, résista à tous les efforts que l'on fit pour l'en détacher. Bayeux & Vire suivirent son exemple : mais ces deux Villes ayant été surprises, l'une par le Capitaines Viques, ligueur déclaré, & l'autre par d'autres ligueurs ; il fallut céder à la force, & suivre un parti que la plupart des Habitans détestoient dans le cœur.

Quelques mois auparavant, le Roi avoit transféré le Parlement de Rouen à Caen, dont il connoissoit la fidélité. Les Membres de ce Corps, partisans de la ligue, resterent à Rouen, & malgré la défense de leur Souverain, ils donnerent des Arrêts, comme s'ils avoient fait le Parlement. Le commandement de la Province fut également partagé. Le Duc de Montpensier vint résider à Caen, avec la qualité de Lieutenant de S. M. Le Duc de Brissac s'arrogea le même titre, à cause de la ligue.

Les Protestants de leur côté reprirent les armes & formerent un troisieme parti. Ainsi la Normandie fut le théâtre des plus affreux désordres.

Si on ajoute à ces calamités le progrès rapide des maladies contagieuses qui se répandirent de tous côtés comme un tourbillon de fumée ; on aura une ébauche de l'extrême misere de la Province dans ces tems déplorables.

Henri IV. mit bientôt fin à tous ces

maux. Soutenu par son courage & par la valeur d'un grand nombre de sujets affectionnés, il renversa tous les obstacles qui l'empêchoient de régner, & ôta tout prétexte de révolte, en abjurant le Calvinisme. Le Duc de Montpensier lui soumit les Villes de basse Normandie. Bayeux se rendit au commencement de 1590, Vire, peu de tems après. Tout rentra dans le devoir.

Cette heureuse révolution éteignit le flambeau de la discorde. On doit en effet compter pour peu de chose les querelles des Princes, sous le regne de Louis XIII. Elles n'eurent pas de suite, du moins en basse Normandie.

Le seul Château de Caen, occupé par Prudent, Lieutenant du Chevalier de Vendosme qui en étoit Gouverneur, parut vouloir tenir bon. Il refusa d'abord de reconnoître le Maréchal de Praslin, que la Cour avoit envoyé pour le soumettre : mais la présence du Roi, qui survint alors, déconcerta les assiégés ; ils se rendirent sur le champ.

en 1639. On vit quelque tems après un soulevement assez singulier. Il vint du peuple ; & c'est de là sans doute, qu'on donna le nom de vanupieds à ceux qui en étoient les auteurs. Une taxe qui fut mise sur les cuirs en 1639, & la vexation des Commis dans la perception de ce droit, en furent le prétexte. Les murmures commencerent par les Cordonniers & les Savetiers, naturellement amateur des troubles : le peuple

prit le parti des mécontents. Le premier ſoulevement ſe fit à Avranches. L'auteur, Cordonnier de cette Ville, prit du conſentement de ſes aſſociés, le titre de Colonel de l'Armée ſouffrante. La même choſe arriva à Caen, Coutances, Valognes, Saint-Lo & Bayeux.

Dans cette Ville, la ſcene s'ouvrit par le pillage des maiſons de Marin Paris, principal Commis de la taxe. Ses meubles furent pillés & briſés, & ſes Maiſons renverſées de fond en comble. Il n'évita la mort, ainſi que Grégoire de la Mare, ſon beau frere & ſon aſſocié, que par une fuite précipitée. Ces déſordres qui commencerent aux premiers jours d'Août, ne finirent qu'au mois de Septembre, à la nouvelle que la Cour ſe diſpoſoit à faire avancer des Troupes pour châtier les rebelles.

M. de Gaſſion vint effectivement en baſſe Normandie, avec pouvoir de mettre au pillage les Villes où il trouveroit la moindre réſiſtance. Il arriva à Caen le 23 Novembre, à la tête de ſix mille hommes. Après s'être aſſuré des grandes écoles & des principaux quartiers de la Ville, il donna ordre aux Bourgeois de porter leurs armes au Château, & fit faire la perquiſition de ceux par qui les troubles avoient commencé.

M. d'Angennes, Evêque de Bayeux, ſentit tout le danger dont ſa Ville étoit menacée. Il connoiſſoit particuliérement ce Général : il alla le trouver à Caen, & ob-

tint de lui qu'il n'y auroit que les séditieux de punis.

Quand M. de Gassion crut avoir pris les mesures nécessaires à Caen, il en partit avec trois mille hommes. Il dirigea sa premiere marche vers Avranches, la plus coupable pour avoir levé l'étendart de la révolte. Elle eut la témérité de lui refuser ses clefs, lorsqu'il se présenta devant ses Portes. Elle fut forcée & abandonnée à la discretion des Soldats, qui y commirent les plus grands excès, sans égard pour le sexe & pour le rang. M. de Gassion n'en sortit qu'après avoir tiré une forte contribution des Habitans, & avoir fait pendre les plus mutins.

Coutances, Valognes, Saint Lo, & les autres Villes effrayées par cet exemple, ne firent point de résistance. Elles prévinrent l'ordre par leur soumission. On mit des garnisons partout, & on désarma la Bourgeoisie.

Le 6 Novembre il en vint une à Bayeux, qui repartit le 22. Elle fut relevée par deux Compagnies de Chevaux-Légers, dont étoient Capitaines MM. de Comminge & de Langlure. L'arrivée prochaine de M. Seguier, Chancelier de France, ne consterna pas tant que la licence que ces Troupes se permirent à Bayeux. Elles s'y comporterent à peu près comme dans une Ville prise d'assaut.

Non clerus, cùm Prætor habet, non turpe rebellis

Perfidiæ melior Bajoca crimen habet.
Officium servat sincerâ mente, suumque
Regem præcipuâ Relligione colit.
Non nihil una tamen, fateor, res lædit honorem
Urbis : habent Paridem mænia nostra suum.
Inde graves patimur pænas, ferus inde superbo
Imbellem populum sub pede volvit eques.
Linquere non audet junior matrona Penates,
Nec virgo absque metu limina sacra petit.
Ipsa timet Pallas : crudeles nuper in isto
Ore peregrinus fecit agaso notas.
Huic alter summo demessuit ense galerum;
Detractis rediit vestibus ille domum.
Magne Seguere, manus tibi tendit Bajoca, Præsul;
Prætores, populus, te schola nostra rogat.
Reprime sacrilegum Martem, servatus habebit
Semper aperta tuis laudibus ora pudor.
Oppressisque tuo libertas reddita musis
Munere, erit nobis carminis ampla seges.

C'est ainsi qu'en parle M. Davauleau, Principal du Collége de Bayeux, dans les Vers qu'il présenta à M. le Chancelier, lorsqu'il fut venu à Bayeux.

Il y arriva le dernier Février 1640. Le Roi, dit un manuscrit du tems, pour le revêtir d'une plus grande autorité, le fit accompagner par son Conseil. Il lui confia aussi le commandement des Troupes de toute la Province.

Durant ces mouvemens, M. de la Potherie, envoyé par le Conseil, instruisit vivement contre les séditieux. Après l'examen de la Procédure faite à Bayeux, M. le Chancelier se transporta le 2 Mars à Saint Lo, puis à Coutances, & dans les autres Villes

où il étoit arrivé des émotions. Il repassa le 16 par Bayeux, pour s'en retourner à Caen.

Le Parlement de Rouen fut d'abord interdit * pour n'avoir pas mis ordre d'assez bonne heure à ces troubles. Le Conseil rendit ensuite différens Arrêts contre toutes les Villes qui y avoient trempé.

Celui qui concerne les Habitants de Bayeux, est du 12 Mars 1640. Il les condamne en vingt-deux mille livres d'intérêts envers les Fermiers des cuirs. Seize mille livres furent pour Paris, cinq mille pour la Mare, & cent pistoles pour Pigache leur Greffier. Le Clergé fut déchargé de la contribution à cette somme, par un autre Arrêt du Conseil, du 16 Mars 1641.

Quelqu'accablante que fût pour la Ville de Bayeux cette condamnation, elle n'y répandit pas le même effroi, que le Jugement rendu à Caen par la Comission, le quatre Septembre suivant. Cinq des principaux auteurs des troubles de Bayeux furent condamnés à être rompus vifs, leurs maisons détruites; & à la place, des Croix posées pour mémoire à perpétuité de leur crime, sans qu'on pût bâtir èsdits lieux. Neuf furent condamnés à être pendus, les autres en bien plus grand nombre, aux galeres, ou bannis pour toujours de la Province.

* Le Parlement fut interdit au mois de Janvier 1640, & rétabli en Janvier 1641. Hist. de la Ville de Rouen. 3e. édit 2e. part. in-12. pag 132.

Le même Jugement faisant droit sur la Requête des Habitans de Bayeux, condamnés solidairement par l'Arrêt du Conseil, de fournir la somme de 22000 livres, leur permit de la reprendre sur les biens confisqués des coupables.

Touché de l'état des coupables, plus criminels par une aveugle imprudence que par l'envie d'exciter des troubles, M. d'Angennes obtint de Sa Majesté la révocation de leurs châtimens. Il n'y eut que deux ou trois des plus mutins d'exceptés de la grace, encore je ne vois pas que leur peine soit allée plus loin qu'au bannissement, quoiqu'ailleurs j'aye avancé le contraire sur le témoignage peu fidele de l'Historien de Bayeux.

Cette révolution, si on peut lui donner ce nom, est la derniere qui soit arrivée dans le Diocèse de Bayeux. Depuis ce tems-là on y a joui de la plus grande tranquillité. On en a profité, comme on a fait ailleurs, pour y rétablir l'ordre & la décence qui y avoient été inconnus depuis tant de siécles, ainsi que dans toute la France.

Que l'on compare maintenant les tristes époques, qu'on vient de parcourir, avec les tems heureux où nous sommes; quel contraste! Dans ces tems de troubles, d'agitation & d'ignorance, point de Police dans les Villes; les rues couvertes de fange exhaloient quantité de vapeurs destructives de l'espèce humaine. Les Maisons construites

en bois & couvertes de chaume, donnoient l'alerte à tout instant par des incendies horribles. Les fenêtres grillées, les portes barricadées comme autant de prisons, annonçoient tout ce que l'on avoit à appréhender de la témérité & de l'effronterie.

Dans les campagnes, presque nul vestige d'humanité. La loi du plus fort, décidoit communément du droit. Exposé sans cesse à toutes sortes de brigandages, le Laboureur se voyoit arracher ce qu'un long & pénible travail avoit ramassé pour la subsistance de sa famille. Continuellement en butte aux caprices, aux emportemens de maîtres altiers, qui tranchoient des Souverains dans leurs Châteaux; sa condition ne différoit gueres de l'esclavage. La moindre plainte, le plus léger reproche, étoit vengé par les maltraitemens les plus durs, souvent même par la mort.

Graces à la Providence, les mœurs se sont adoucies, l'humanité a repris ses droits. Le goût de propreté s'est introduit dans les Villes. L'industrie animée par les progrès a réuni l'utile à l'agréable. Les sciences, les arts & les talens récompensés, ont été cultivés. Veuille le Ciel affermir pour toujours l'heureuse & douce tranquillité dont nous jouissons sous Louis le bien aimé, & le meilleur des Rois!

L'Evêché de Bayeux est le Protothrône de la Métropole de Rouen. Son Evêque est Doyen né de ceux de Normandie. En l'absence du Métropolitain, c'est à lui à présider aux

aux assemblées Ecclésiastiques & aux Conciles de la Province.

Cette prééminence est fondée sur l'antiquité de son Siége qu'on a toujours regardé pour le premier établi en Normandie, & sur le rang que la Cité de Bayeux tenoit dès le tems des Romains au dessus des cinq autres de la Métropole de Rouen. Les notices des Gaules lui donnent constamment la premiere place, & les anciens écrivains ont reconnu cette prérogative de l'Eglise de Bayeux.

Grégoire XIII est le premier qui a paru vouloir l'en dépouiller, par son Bref de 1584, en jugeant la contestation qui s'étoit élevée au Concile de Rouen de 1581, pour la préséance entre les Evêques de Sées & de Bayeux, il décida en faveur du premier, le plus ancien en Ordination, parce que, selon lui, dans ces occasions, on ne doit avoir aucun égard à l'ancienneté du Siége.

Nonobstant le jugement de ce Pape, les Evêques de Bayeux ont toujours reclamé contre cette décision contraire aux priviléges dont leurs prédécesseurs ont joui sans oposition jusqu'à ce moment.

Le revenu de l'Evêché de Bayeux est de plus de cent mille livres : il est taxé à 4433 florins à la Cour de Rome pour l'annate ou l'expédition des Bulles.

Ce revenu consiste principalement dans les Baronies de Saint Vigor, Neuilli-l'Evêque, Airel & Crespion & les Bois d'Elle

en la Vicomté de Bayeux ; dans la Baronie de Douvre, Vicomté de Caen, & dans celle de Cambremer, Vicomté de Pont-l'Evêque.

L'Evêque de Bayeux est en outre Seigneur Tréfoncier de Port en Bessin, Commes, Surrain, Saint Laurent sur la mer, Sommervieu, Carcagny, Juaye, Ellon &c.

Les Baronies de la Ferriére-Harene, Vicomté de Bayeux & du Plessis-Grimoult, Vicomté de Vire, ont été démembrées de la Mense Episcopale il y a environ deux siécles, & cédées aux Comtes de Thorigny pour d'autres revenus.

Les Terres & Seigneuries de l'Evêché ont été érigées en Hautes-Justices par Louis XI, en considération de Louis de Harcourt, Patriarche de Jérusalem, Evêque de Bayeux, qu'il qualifioit de cousin. Les Lettres Patentes en furent expédiées à Missi en Gâtinois au mois d'Octobre 1574 : cependant ces Justices ne sont point exercées.

On voit au contraire que propriétaire ès congés des bois, landes & marais ; l'Evêque de Bayeux ne s'atribue que le droit de basse & moyenne Justice dans l'étendue de ses Baronies. Son Sénéchal y a la connoissance & la Jurisdiction des Eaux & Forêts.

La Police, avec les droits & coutumes, lui apartient dans la Ville de Bayeux & ses Fauxbourgs le jour de la Foire Toussaint, trois jours avant & trois jours après, & il partage par moitié avec le Prieuré

de Saint Vigor, les droits de cette Foire qui se tient dans le champ fleury près de Bayeux.

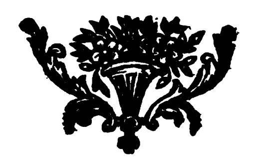
La coutume & la police du Bourg d'Isigny lui apartenoient également, & il la faisoit exercer par son Sénéchal ; mais par un traité fait les 2 & 11 Mai 1770, entre M. de Rochechouart, actuellement Evêque de Bayeux, & M. le Marquis de Bricqueville, Maréchal des Camps & Armées du Roi, ce Prélat a cédé à M. le Marquis de Bricqueville la Seigneurie entiére du Bourg d'Isigny avec tous les droits de foires, coutumes, & marchés qu'il possédoit, ainsi que la Police & la moyenne & basse Justice d'icelui ; & en échange M. de Bricqueville lui a abandonné un Fief relevant du Roi, qu'il possédoit dans la Paroisse de Neuilly, & les mouvances qu'il y avoit en outre au droit de ses autres Fiefs, & différents Domaines. Ce traité a été autorisé par Lettres Patentes données à Versailles au mois de Septembre suivant : M. le Marquis de Bricqueville réunit par là la Seigneurie d'Isigny à celles d'Osmanville & de Montfreville qui joignent ce Bourg.

Le Diocèse de Bayeux est partagé pour la Jurisdiction Spirituelle en quatre Archidiaconnées, dix sept Doyennés, dont deux apellés de la Chrétienté, l'un à Bayeux & l'autre à Caen, & 15 Ruraux : il contient 618 Paroisses & 13 Annexes ou Succursalles.

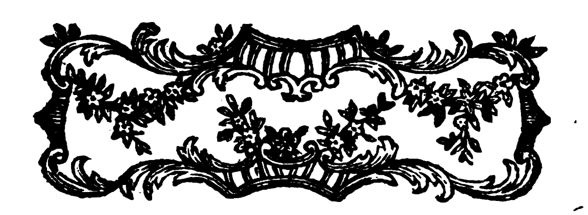
Il y a deux Officialités, l'une à Bayeux,

& l'autre à Caen : elles ont chacun leur district.

On y compte trois Chapitres, celui de l'Eglise Cathédrale, la Collégiale du Saint Sépulchre de Caen, & celle de Croissanville ; un Collége de huit Chapelains à Bayeux sous le titre de Saint Nicolas des Courtils ; douze Abbayes d'hommes, dont cinq de l'Odre de Saint Benoît ; quatre de Citeaux, deux de Prémontrés, & un de Chanoines Réguliers : deux de filles de l'Ordre de Saint Benoît ; deux Prieurés de Chanoines Réguliers ; un de filles de l'Ordre de Citeaux ; deux Prieurés en Régle de Saint Benoît & de Saint Augustin ; vingt-cinq Prieurés simples ; six Personats ; trois Seminaires ; douze Communautés d'hommes ; treize de filles, & plus de 250 Chapelles, tant à titre qu'à résidence, & plusieurs autres établissemens de piété.



HISTOIRE



HISTOIRE
SOMMAIRE
DE LA VILLE
DE BAYEUX.

L'Origine de Bayeux se perd dans l'obscurité des tems : on la chercheroit en vain dans les écrivains qui ont fait mention de cette Ville. Si Charon & Inigné disent qu'elle a été bâtie vers l'an du monde 1802. par Samothes, Roi des Gaules ; si Desrues en attribue la fondation à Bélus, Roi de Babylône, & M. de Bras, à une Colonie de Soldats que César laissa dans le Bessin, après la conquête de la Bretagne ; ils ne parlent que par conjectures : leurs opinions sont dépourvues de tout fondement. C'est assez de croire que Bayeux est une des plus anciennes Villes de Normandie.

Le nom primitif de cette Ville, selon

Ptolomée, étoit *Nœomagus Biducaſſium.* Ce nom purement Celtique prouve ſon antiquité inconteſtablement. Elle prit ſous les Romains le nom de ſes Peuples, qui avoient changé leur nom de *Biducaſſes* en celui de *Bajocaſſes*, & elle fut appellée *Bajocæ.* Elle paroît pour la premiere fois ſous cette dénomination dans les notices des Gaules & de l'Empire qu'on croit être du IV. ſiécle. Les Auteurs qui en ont parlé depuis, l'ont encore déſignée ſous d'autres noms : ils la nomment *Baïœ*, *Bagiœ*, *Bajocum*, *Biducaſſium civitas*, *ſeu Viducaſſium*, *Cadetorum Julio bona & Julio bona Bellocaſſium.*

Son nom François a ſouffert auſſi divers changemens : les titres du XII. & du XIII. ſiecle, l'apellent *Baex*, & même *Bajeves*, (c'eſt ainſi qu'elle eſt déſignée dans le Roman de Rou, écrit vers 1160, par Robert Wace, Chanoine de Bayeux) ceux du XIV, *Bajex* & ceux du XVI, *Baïeux*; mais enfin l'uſage a prévalu de la nommer Bayeux, en ſubſtituant l'y grec à l'i ſimple. C'eſt la ſeule orthographe qui ſoit employée aujourd'hui.

Il paroît par les deux chauſſées qui avoient leur direction vers Bayeux, & qui ſont reconnues pour être l'ouvrage des Romains, que quand ils furent maîtres des Gaules, ils firent de cette Ville une ſtation militaire. La premiere de ces routes partoit de Vieux, village à deux lieues au deſſus de Caen, & alloit rendre au N. O. E. vers Bayeux : l'autre alloit de cette Ville à Saint Lo: on

voyoit encore les restes ces jours passés à l'extrêmité de la forêt de Cerisy, avant que la route neuve fût finie. Bayeux fut si bien une station militaire sous les Romains, que dans le IV. siecle elle servoit encore, comme on l'aprend de la notice de l'Empire, de département aux Officiers généraux des garnisons, auxquelles les Empéreurs commettoient la garde de cette partie des Armoriques.

On ne peut pas douter non plus que ses Habitans ne cultivassent les beaux arts, & ne recherchassent les ouvrages des artistes, d'après les statues & les vases qui ont été découverts dans le voisinage de cette Ville, & dont M. le Comte de Caylus a donné le dessein & l'explication. Ce goût pour les belles-connoissances avoit été puisé sans doute à l'école que les Druides y avoient: c'est là vraisemblablement que fut élevé Titus Semnius Solemnis, ce grand Prêtre si estimé des Officiers de l'Empire, dont il est parlé dans le Discours préliminaire. C'est de là que furent tirés Attius Patere & Phabitius pour aller enseigner la Grammaire & les Lettres à Bordeaux. Patere l'un des plus habiles & des plus honnêtes gens de son tems, passa depuis à Rome, où il enseigna la Rhétorique vers l'an 326. Ausone, si connoisseur en mérite, en a laissé un magnifique éloge: le portrait qu'il en fait, est bien capable d'honorer l'école des Druides de Bayeux, si, comme il y a aparence, les mœurs de ce Rhéteur, qu'il

peint si avantageusement, furent le fruit des leçons qu'il y avoit reçues.

Cette école étoit proche du fameux Temple du *Mont-Phaunus*, à la porte de Bayeux. Ce Temple encore florissant au commencement du IV. siecle, passoit, selon D. Rivet, pour un des trois plus célebres des Gaules : le Dieu Belenus en étoit la principale Divinité. C'est cependant une tradition qu'on a aussi adoré un veau d'or sur ce monticule, & qu'il y est encore caché. * On ne sauroit ouvrir la terre en ce lieu & dans les environs, sans y trouver des tombeaux, des urnes, & des ossemens humains ; comme il est arrivé en 1753 & auparavant. Malgré ces preuves, nous avons lieu de penser qu'il y a eu aussi dans Bayeux même un Temple qui n'a pas été moins renommé que celui du Mont-Phaunus.

Quand on fit refaire en 1760, le Chœur de l'Eglise Paroissiale de Saint Laurent, on aperçut à l'ouverture des fondements, une quantité de brique & de marbre en morceaux. Ce marbre étoit de diverses especes : il y en avoit de France, d'Italie, de l'Archipel &c. ; & la brique paroissoit avoir été beaucoup plus large que celle

* Il n'y a pas long-tems que quelques particuliers s'aviserent de fouiller sur ce Monticule, proche l'emplacement de l'Eglise de Saint Flocel, dans l'espérance de trouver ce prétendu veau d'or : il en couta la vie à deux ouvriers qui furent accablés sous le poids des terres qui fondirent sur eux à quinze ou vingt pieds de profondeur : tel fut le fruit de cette recherche.

de nos jours. Un peu plus avant on découvrit des portions de murs semblables à ceux de nos apartements & une aire, qui, d'après ce qui en existoit, parut avoir été composée de pierres bleues & blanches, à peu près comme le pavé du chœur de la Cathédrale. Mais ce qui fixa le plus l'attention, ce furent des morceaux de marbre attachés en placage sur l'intérieur des murs : il en restoit assez pour voir que ces murs en avoient été revêtus de haut en bas ; & de ces restes, on jugea que les corniches de ce magnifique lambris, les cadres & l'embasement d'environ deux pieds de haut, étoient de marbre blanc, & les panneaux formés en compartimens des autres espèces, dont les débris se trouvoient confusément dans la terre.

Cette découverte donna occasion d'aller plus loin. Après avoir sondé l'aire, on sentit qu'elle étoit portée sur une voûte : on y fit sur le champ une ouverture, par laquelle un ouvrier, avec de la lumiere, examina le souterrein ; mais il n'en put découvrir l'étendue par la quantité de déblayemens qu'on y avoit jettés. Il raporta seulement que la voûte lui paroissoit d'environ un pied & demi d'épaisseur, & revêtue en dedans d'une pierre plate & fort mince, à laquelle pendoient beaucoup de stalactites, ou congélations de différentes figures. La crainte de la dépense en a fait demeurer-là ; & par ce trop de ménagement, on s'est privé sans doute d'instructions utiles à l'histoire de cette Ville.

A juger de l'inſpection d'une Egliſe bâtie ſur ces ruines, l'idée d'un Temple de paiens ſe préſente naturellement à l'eſprit : des décombres de cette eſpèce donnent lieu de ſoupçonner qu'il a été détruit pour faire place à l'Egliſe de Saint Laurent ; & l'hiſtoire Eccléſiaſtique fournit plus d'un exemple de cette façon d'agir des premiers Chrétiens. On eſt encore porté à le croire par une autre découverte qui avoit été faite précédemment à quinze ou ſeize perches loin de là. En conſtruiſant un ſouterrein proche du Couvent des Auguſtine, on trouva à onze ou douze pieds de profondeur, beaucoup d'os de différents animaux confondus avec quelques oſſements humains : N'étoit-ce point un Charnier où l'on repoſtoit les reſtes des victimes qui avoient été offertes aux fauſſes Divinités ? tout dépoſeroit en faveur d'un Temple d'Idoles.

D'après tous ces veſtiges d'antiquité, il eſt viſible que Bayeux a eu autrefois de la conſidération. Dans la notice des Gaules, il tient le premier rang parmi les Villes de la ſeconde Lyonnoiſe, ſoumiſes à la Métropole de Rouen. Sous la premiere & la ſeconde race de nos Rois il y avoit une Chambre des Monnoies. Le Blanc, dans ſon Traité, rapporte des monnoies d'or de la premiere race, avec l'inſcription *HBAJOCAS*, & des deniers d'argent de Charles le Chauve, avec cette autre inſcription, *HBAJOCAS Civitas*. Bayeux étoit alors un des départemens des Commiſſaires apellés

Missi Dominici, que les Souverains envoyoient tous les ans pour signifier leurs ordres, & pour rendre la justice aux peuples. La Neustrie n'avoit que trois Villes qui eussent ce privilége, Rouen, Bayeux & Lisieux. Cette Ville ne perdit rien de sa distinction sous les Ducs de Normandie : ils la regarderent toujours comme la seconde Ville de leur Etat ; ils y avoient un Palais & y tenoient souvent leur Cour pléniere.

La Ville de Bayeux * est située sur la riviere d'Aure, dans une contrée extrêmement fertile, surtout en pâturages, à une lieue & demie de la Mer, six lieues O. N. O. de Caen, trente-deux lieues S. de Rouen, & cinquante-six lieues N. de Paris. On y compte 10000 Habitants, quatorze Paroisses, trois Communautés d'hommes, & quatre de femmes, un Séminaire, un Hôtel-Dieu, & un Hopital général.

C'est le premier Evêché suffragant de la Métropole de Rouen, le Siége d'un Conseil Supérieur nouvellement établi, & un Gouvernement particulier dans la Lieutenance générale de la basse Normandie. Il

* L'emplacement de Bayeux est sur un terrein ferme & argilleux, & sous un Ciel excellent & très pur : les alentours en sont des plus agréables pour les promenades : il tire, pour la construction de ses bâtiments, un grand avantage de la proximité du sable, que l'on prend aux environs, du moilon à une lieue, & de la pierre de taille un peu plus loin. Le voisinage de la pierre lui a procuré une commodité peu commune pour l'apport de ses provisions, c'est d'avoir des chaussées sur sept grandes routes qui aboutissent à cette Ville de tous côtés.

y a un Bailliage, auquel a été réunie la Vicomté, relevant aujourd'hui du Conseil Supérieur de cette Ville, & autrefois du Parlement de Rouen, une Election, Grenier à sel, Siége particulier d'Amirauté & des Eaux & Forêts, Mairie, Police & Maréchaussée.

La position de cette Ville sur deux côteaux qui se réunissent en pente douce, a donné occasion à quelques Auteurs de la diviser en haute & basse Ville : la haute Ville est composée de la Cité * & des Fauxbourgs de Saint Loup, de Saint Patrice & de Saint Laurent; & la basse Ville, des Fauxbourgs de Saint Jean & des quartiers de Saint Georges & de Saint Flocel.

La Cité qui n'a de chaque côté qu'environ 200 toises de longueur, est de forme quarrée. Elle prit cette forme quand on rebâtit ses murs, ès années 1377 & 1378: regardée comme place frontiére, elle fut fortifiée réguliérement : ses murailles flanquées de tours de distance en distance, étoient défendues par un large fossé à fond de cuve : le défaut d'entretien en a déjà fait tomber une partie : on a été obligé d'en abbatre plusieurs pans, & les fossés presque tous comblés, ont été convertis en jardins. On ne peut encore presque pas creuser sous la Cité & ses environs sans découvrir des

---

* Les Chartres & les anciens titres donnent toujours à Bayeux la qualité de *Civitas*, & à ses Habitans celle de *Cives*, par différence de Caen qu'ils qualifient *Burgum seu Oppidum*, & ses Habitans *Burgenses*.

souterreins en pierres de taille, qui vraisemblablement servoient de communication avec les dehors dans les tems de Siége.

Elle a quatre entrées : au levant la Porte de Saint Martin & celle de Saint Vigor le petit, anciennement de Notre Dame : au midi la Porte Arborée ; & au nord la Porte de Saint André. Il y en a une cinquiéme au nord, appellée le Pont aux vaches ; ce n'est qu'une simple ouverture faite aux murs pour la communication de la Cité avec la rue des Bouchers & le Couvent des Augustins : ces Portes bâties à l'antique, étoient masquées par une demi-lune ou fer à cheval : trois sont déjà détruites, il ne subsiste plus que la porte Arborée.

La Porte de Saint André fut abbatue en 1752 ; celle de Saint Vigor le petit en 1756 ; & celle de Saint Martin en 1759.

Cette derniere, la plus belle de toutes, étoit accompagnée de deux grosses tours rondes fort élevées, & terminées par une plate-forme capable de contenir au moins cent hommes armés. On aperçut par la démolition que ces tours n'avoient aucune liaison avec la porte ; preuve qu'elles étoient postérieures & d'après coup.

Le frontispice de cette Porte étoit décoré d'un grand écusson en placage, environné du Collier de l'Ordre de Saint Michel, & soutenu par deux lions : le laps du tems avoit effacé les pieces de l'écu, il n'y paroissoit plus rien : je croirois assez que ces Armes étoient celles de Louis de Harcourt,

Patriarche de Jérusalem & Evêque de Bayeux : ce Prélat, de l'Ordre de Saint Michel, institué par Louis XI en 1469, fit réparer par ordre de ce Prince la Porte de Saint Martin & les autres fortifications de la Ville : vrai-semblablement ses Armes furent placées par honneur sur cette Porte.

La Porte Arborée est très ancienne, & cependant postérieure aux murs qui l'accompagnent, & qui doivent être du tems des Romains, suivant l'Abbé le Beuf. Ce célebre antiquaire les ayant vus en 1714, y remarqua leur bâtisse en plusieurs endroits & le même goût de travail qu'aux thermes de l'Empereur Julien à Paris. La Porte Arborée, appellée par corruption la Porte *Aubraye*, tire sa dénomination des bois qui ont été de ce côté là. On voit en relief au dessus de l'entrée, les Armes des anciens Seigneurs de Campigny du nom de Hamon : le Seigneur de Campigny se prétend suzerain & propriétaire de cette Porte & des murs de la Ville qui sont depuis le Château jusqu'à la Tour Louise, située au coin du jardin de la Maison Prébendale du Chanoine de Vaucelles : il déclare dans ses aveux être tenu d'en faire la garde à ses frais avec ses vassaux en tems de guerre ; & fondé sur ce droit, il prend dans ses titres la qualité de Maréchal héréditai de la Ville & Cité de Bayeux.

A peu de distance de la porte Arborée, du coté de l'ouest, on trouve le Château, d'une grandeur au dessus du médiocre &

qui n'est remarquable que par son antiquité : il est constant que ce fut Richard, Duc de Normandie, I. du nom, qui le fit bâtir vers l'an 960. En effet un ancien monument nous aprend que ce Prince qui reçut les premiers principes d'éducation à Bayeux, y fit édifier une Forteresse & un Palais : cette Forteresse ne peut être que le Château où il fonda ensuite, sous l'invocation de Saint Ouen Archevêque de Rouen, une Chapelle, érigée depuis en Paroisse, laquelle subsiste encore sous le même titre. On voit sur la principale porte du Château un écu chargé de Fleurs de Lys sans nombre, qui sont les anciennes Armes de France : ses fortifications ne sont pas en meilleur état que celles de la Ville. La Maison du Gouverneur fut totalement ruinée par l'ouragan du quatre Octobre 1765. On vient de faire en 1771, devant le Château, une belle Esplanade, à même une partie de ses fossés & de quelques jardins attenants. Ce Gouvernement est possédé par M. Charlemagne de Couvert, Chevalier Seigneur de Conlons : c'est le septieme de son nom qui en jouit depuis son bisaieul Jean-Antoine de Couvert, Baron de Sottevast, qui en fut pourvu en 1656.

La Cité renferme, outre le Château, l'Eglise Cathédrale, la Collégiale de Saint Nicolas des Courtils, & les Paroisses de Saint Sauveur, de Saint Malo, de Saint André & Saint Martin : nous nous réservons

à en faire le détail, ainsi que des autres Eglises & Communautés, après la description de la Ville. Passons maintenant aux Fauxbourgs.

Le Faubourg de Saint Jean, séparé de la Cité, au levant par la riviere d'Aure, est le premier & le plus considérable: ce Faubourg, en y comprenant les quartiers de Saint Flocel & de Saint Georges, l'un à sa droite, l'autre à sa gauche en arrivant de Caen, contient avec l'Eglise dont il a pris le nom, les Paroisses de Sainte Madeleine, de Saint Vigor le petit & de Saint Exupere, le Seminaire, les Capucins, l'Hôtel Dieu, l'Hôpital général & le Collége, c'est ce qu'on apelle la basse Ville. Chargé en 1474 par une commission de Louix XI. *de faire accroître & de nouvel édifier en plusieurs & divers lieux, la clôture, fossés & murailles de la Ville de Baïeux*, * le Patriarche Louis de Harcourt eut dessein d'environner de murs, cette partie de la Ville, comme la Cité. Il ordonna à cet effet des levées d'argent sur le Clergé & sur le peuple: il fit détruire plusieurs maisons & jardins, & bâtir deux boulevards, l'un à Saint Jean au dessus de l'Eglise, l'autre à Saint Georges vis-à-vis de l'endroit où sont les Capucins. L'entreprise fut arrêtée par la mort de ce Prélat en 1479; & les boulevards ont été abbatus depuis; celui

* L'an 1474, en Mai, assiette faite sur les Curés par le Sou-Chantre & Bailleul, Chanoine pour la nouvelle fortification de la Ville, *Recueil mss. de Potier.*

de Saint Georges en 1615, & celui de Saint Jean en 1681.

Nous ne devons pas sortir de ce Faubourg sans parler du Collége, où l'on enseigne les Humanités jusqu'à la Rhétorique inclusivement : il est situé dans la rue aux coqs. Je ne trouve pas que sa fondation remonte plus loin qu'au XVI. siécle. Le Sieur Potier, Chancelier de l'Eglise de Bayeux dans son receuil mss. dit qu'au mois de Décembre 1550, on fit une quête dans la Ville pour acheter une maison propre à tenir les Ecoles, & que le Chapitre donna cinquante livres à condition que cette maison ne serviroit point à d'autres usages : il marque ailleurs que l'Evêque Bernardin de Saint François, *donna beaucoup de ses moyens pour aider à bâtir les Maisons des écoles assises à Saint Jean en l'année 1580 : que sans lui elles n'eussent été entreprises ni faites, & qu'en sa mémoire y furent aposées ses Armes aux carreaux d'icelles maisons.* Ce Collége a eu d'habiles Professeurs. On distingue surtout, Robert Davauleau, Guillaume Marcel, Jean Masson, François & Pierre le Chartier, Nicolas de Grimouville-Larchant, & Jean Delauney. Il est régi par un Principal dont la fonction consiste à professer la Rhétorique : ce Principal a un Canonicat attaché à sa place : il reçoit son institution de l'Evêque, après avoir été élu par les Députés du Chapitre & les Officiers Municipaux de la Ville : les autres Professeurs sont nommés par le Principal.

Le Faubourg de Saint Patrice, placé au couchant, est presque aussi étendu que celui de Saint Jean, mais moins peuplé : il n'a de Paroisse que celle dont il a emprunté le nom : il renferme dans ses limites deux Communautés de Filles, les Ursulines & les Religieuses de la Charité. Il y a aussi une très belle Place de figure oblongue, où se tient le marché : la moitié est ornée d'une double ceintures d'arbres, qui sert de place d'armes aux Troupes de la garnison. Le Plan de Bayeux, gravé en 1673 par Jollain, nous aprend qu'il y avoit autrefois au milieu de cette Place un amphithéâtre de pierres, pour l'exécution des Gentilshommes condamnés à perdre la tête.

Le Faubourg de Saint Loup est au midi : il a deux Paroisses, celle de son nom, & Notre-Dame de la Potherie, avec les Communautés des Cordeliers & des Benedictines. Ce Faubourg, qui commence à la Porte Arborée, ne consiste que dans deux rues, dont la principale qui est fort longue, conduit à Saint Lo. Si l'on raproche ce Faubourg de ceux de Saint Jean & de Saint Patrice, on trouvera que Bayeux a presque la forme d'un grand T.

Le dernier Faubourg & le plus petit, porte le nom de Saint Laurent : il est entre ceux de Saint Jean & de Saint Patrice au nord de la Ville : il y a deux Paroisses, Saint Laurent & Saint Ouen. Le Couvent des Augustins & les Casernes sont aussi du même côté : on sçait que les Casernes sont

destinées à loger les Troupes que l'on envoye en garnison. Cet établissement, si utile au repos des Bourgeois, est dû à la sagesse de feu M. le Régent : elles sont à la place d'une Auberge qui avoit l'Hôtel du *Louvre* pour enseigne, d'où vient quelles sont souvent désignées sous ce nom : elles ont été rebâties en deux fois : le bâtiment intérieur fut fait en 1737, & l'extérieur en 1751. Une chose à remarquer à ce sujet, c'est que quand on ouvrit les fondemens du premier bâtiment, on déterra plusieurs médailles de bronze, dont quelques unes étoient de Jules-César, & d'autres d'Auguste. On vient de les prendre pour servir provisoirement de Conciergerie ou Prisons au Conseil Supérieur, & on les a fait mettre dans l'état propre pour cet usage.

La Ville de Bayeux a été bien plus étendue qu'elle n'est actuellement. C'est une tradition constante qu'elle renfermoit dans l'enceinte de ses murs une partie du Fauxbourg Saint Patrice, & ceux de Saint Laurent & de Saint Jean. Un titre de 1274 marque qu'alors *la rue des Bouchers*, placée entre le Faubourg de Saint Patrice & celui de Saint Laurent, étoit regardée comme le centre de la Ville, *Magnus vicus Bajocensis*. Des Lettres de Charles le Bel, du 16 Juin 1365. concernant l'Hôtel Dieu, déclarent que, *n'a guéres & depuis les guerres intervenues au pays, ladite Ville a été clôse en partie au dehors, de laquelle clôture*

ladite Maison Dieu & le Tripot sont demeurés : or le Tripot ou la Halle à Bled est proche de l'Eglise de Saint Jean, fort avant dans ce Fauxbourg. Les cruels échecs que Bayeux essuya en différens tems par les guerres, les incendies & les maladies, l'affoiblirent considérablement. * Les Historiens nous en ont conservé plusieurs traits que nous allons rassembler ici, avec quelques autres événemens arrivés en cette Ville.

Principaux événemens de Bayeux.

En 844. Bier, surnommé côte de fer, & Hastingue son Gouverneur, un des plus cruels hommes de son siécle, abordérent sur les côtes du Bessin avec une troupe de barbares sortis de la Norvége. Leur premiere descente, suivant la chronique de Normandie, fut à Maisy proche Isigni. On ne sçait pas si Bayeux eut le bonheur de se garantir de leurs ravages; mais les environs ne furent pas épargnés. Ces pirates ruinerent de fond en comble les Monasteres de deux Jumeaux & de Livry; & ils mirent à mort Sulpice, Evêque de Bayeux, qu'ils avoient trouvé dans le dernier. On l'honore comme Martyr dans le Hainaut, où ses Reliques ont été transportées.

En 846. les peuples de la petite Bretagne,

* On a observé en plusieurs endroits de cette Ville, par des pavés trouvés en terre, posés à de certaines distances les uns sur les autres, que le sol actuel a excédé le premier fond, de neuf à dix pieds au moins; preuve de ses révolutions.

révoltés contre la France, s'emparerent de Bayeux dans une incursion qu'ils firent en Neustrie. L'acte où l'on trouve cette anecdote, marque qu'ils commirent de grands désordres, & qu'ils pillerent cette Ville & tous ses environs. Pendant que Bayeux étoit en proie aux Bretons, un Seigneur apellé Hervé du pays de Lisieux, sur une révélation, vint enlever les corps de Saint Regnobert & de Saint Zenon, de l'Eglise de Saint Exupere, où ils reposoient; & il les transporta dans son pays, où il fit bâtir une Eglise en leur honneur : Ces Reliques ont été transférées depuis dans le Diocèse d'Auxerre.

La fertilité du pays Bessin y ramena les Normands quatre ans après leur premiere descente. La Capitale fut prise & saccagée cette fois-là, Baltfride son Evêque en fut la plus illustre victime : ce Prélat s'étoit rendu célébre par grand nombre de Conciles où il avoit assisté.

En 891. Bayeux fut traité bien plus cruellement par Rollon, chef d'un autre corps de Normands. Outré de la résistance de Paris, qu'il assiegeoit depuis un an, il se mit dans la tête d'effacer sa honte par la ruine de Bayeux. On prête encore un autre motif à son ressentiment. Boton, un de ses principaux Officiers, avoit été fait prisonnier devant cette Ville dans le tems qu'il croyoit la surprendre, & il n'avoit été relaché qu'au prix d'un an de trêve que ses gens avoient accordé pour l'obtenir.

Le terme ne fut pas plutôt expiré, que Rollon quitte Paris, descend le long de la Seine, & aborde par Mer dans les terres de Bayeux. Les Bayeusains enflés de leur premier succès, se mettent en défense; mais le redoutable Rollon emporte la Place, la fait brûler & raser. Une partie des Habitants fut immolée avec leur Comte Bérenger, l'autre partie fut faite esclave avec la belle Pope, Fille du Comte, dont les charmes firent tant d'impression sur le vainqueur, qu'il l'épousa à la mode de son pays.

Cette Ville resta plusieurs années dans la plus déplorable situation : ce n'étoit plus qu'un amas de décombres, ou tout au plus une simple Bourgade, formée de quelques infortunés qui s'étoient dérobés à la mort & à l'esclavage. Enfin l'infatigable Rollon ayant obtenu en 912, la Neustrie qu'on lui céda à titre de Duché, pour avoir la paix, il en distribua les terres à ses Officiers & à ses Soldats. Bothon, son fidele Bothon, eut le Comté de Bessin dans le partage : il releva les murs de Bayeux, le repeupla de Normands, & répara de la sorte une partie des maux que cette Ville avoit soufferts, & dont il avoit été la principale cause.

L'histoire nous peint ce Comte comme un Héros qui sut allier les plus belles qualités de l'esprit à celles d'un grand Militaire : il avoit mérité toute la confiance de Rollon par sa probité : il se

rendit également digne de celle de Guillaume, fils & successeur de Rollon. Ce Duc le chargea de l'éducation de Richard son fils, & il le lui envoya exprès à Bayeux : une pareille commission prouve le mérite de Bothon. Dudon de Saint Quentin en allegue une seconde raison. Guillaume longue épée haïssoit la langue Romance, & l'on n'en parloit point d'autre à Rouen, au lieu qu'à Bayeux on ne se servoit que de la langue Danoise, & il vouloit que son fils en fût instruit; d'où il résulte que les Normands formoient le plus grand nombre des Habitans de cette Ville. L'exemple de ce Duc, imité par ses successeurs, passa depuis en coutume, de sorte que par l'usage, dit Cenalis, Bayeux devint l'Académie des enfans des Ducs pour leur éducation, & Rouen, leur école pour se former dans l'art du Gouvernement.

Quelques années avant le milieu du XI. siécle, à peu près dans le tems que plusieurs Seigneurs Normands assemblés à Bayeux cherchoient les moyens de détrôner le Duc Guillaume le bâtard; il arriva à cette Ville une catastrophe terrible. La plûpart des maisons n'étoient aparemment que de bois & d'autres matieres combustibles; le feu y prit par un accident, dont les Ecrivains nous ont tû le principe, & il les réduisit en cendre. L'embrâsement fut si violent qu'il n'épargna ni la Cathédrale, ni les autres Eglises : Saint Vigor,

qui formoit du côté de l'Orient un Faubourg considérable, ne s'est jamais relevé depuis : aussi l'Abbé le Beuf regarde-t-il cet incendie comme la principale époque de la diminution de Bayeux.

En 1065. le Duc Guillaume, institué héritier de la Couronne d'Angleterre par le Roi Edouard, obligea Harald, le premier Seigneur Anglois, & depuis son compétiteur, à venir lui en faire hommage au nom de sa Nation. Le serment fut prêté en présence des Prélats & des Grands de Normandie, sur les Reliques des Saints & sur un Missel couvert de drap d'or. Les Auteurs semblent varier sur le lieu de ce grand évenement : il est hors de doute qu'il se passa à Bayeux, avec toute la solennité possible, comme on l'aprend de la tapisserie de la Cathédrale, & du Roman de Rou qui dit :

A Baex ceu souloient dire
Fist assembler un grant Concile,
Tous les Corps Saints fist demander
Et en un lieu tous assembler.

Henri troisieme fils de Guillaume le Conquérant, avoit été détenu quelquetems à Bayeux par ordre du Duc Robert son frere ainé : il garda depuis un vif ressentiment contre cette Ville. Usurpateur de la Couronne d'Angleterre, il forme en 1106 le dessein de s'emparer aussi de la Normandie : aidé d'Helyes, Comte d'Anjou, il marche contre Bayeux sous prétexte de délivrer Rober Hamon, son-

favori, qui y étoit enfermé depuis deux ans. Gonnier Delauney y commandoit au nom du Duc, il va au devant du Roi & lui remet son prisonnier : Henri lui ordonne avec hauteur de rendre aussi la Ville : il n'est pas écouté, il l'assiége, la force & la livre aux flammes jusqu'aux Eglises.

C'est ainsi que par une triste fatalité, Bayeux dans l'espace d'un peu plus d'un siécle, fut la victime de la colere de deux grands Princes. Possesseur de la Normandie par la défaite & la prise de Robert son frere à la Bataille de Tinchebray, Henri donna le Commandement de la Ville de Bayeux, & du Bessin à Robert de Kent son fils naturel : il ne pouvoit pas faire un meilleur choix pour le bonheur de Bayeux. Ce Seigneur, connu depuis sous le nom de Comte de Glocestre, employa ses soins à le rétablir & à le mettre en état de défense, mais toutes ces secousses donnoient toujours à cette Ville de vives atteintes qu'il n'étoit pas aisé de réparer.

La réunion du Duché de Normandie à la Couronne de France, procura à Bayeux une tranquillité dont il jouit pendant un siecle & demi. De nouveaux malheurs vinrent fondre sur lui en 1356. Il y avoit déjà près de dix ans qu'Edouard III. Roi d'Angleterre, faisoit la guerre à la France : il s'étoit fait des partisans parmi les Grands du Royaume. Le plus accrédité fut Charles le mauvais, Roi de Navarre,

qui possédoit le Comté d'Evreux & beaucoup de Domaines en Normandie : il est arrêté à Rouen par ordre du Roi Jean. Philippes de Navarre, irrité de la détention de son frere, rassemble des Troupes qui portent le fer & le feu dans toute la Normandie : il s'aproche de Bayeux, le surprend, le pille & le réduit en cendres. Cet échec, le dernier de l'espèce arrivé à cette Ville, lui fut extrêmement préjudiciable par la diminution considérable qu'il occasionna à son enceinte.

Les Habitants sont persuadés, comme nous l'avons déjà remarqué, qu'auparavant, les murs s'étendoient vers Saint Ouen des Fauxbourgs, & renfermoient les rues des Bouchers & de Bretagne avec le Couvent des Augustins ; apuyés sur ce que l'on voit encore derriere le Jardin de ces Religieux les vestiges des anciens fossés de la Ville. Lorsqu'on rebâtit ces murs ès années 1377 & 1378, ainsi qu'en font foi les comptes de dépenses que j'ai vus : on en raprocha la partie du Nord jusq'auprès des Portes de Saint André & de Saint Martin, & l'enceinte de la Ville fut réduite au point où nous la voyons aujourd'hui. Cette enceinte présentant la figure d'un quarré parfait, & telle que les Romains donnoient à leurs Villes, M. le Beuf en a conclu que les fortifications de Bayeux pouvoient être de leurs tems : il ignoroit aparemment les diverses révolutions de cette Ville, & surtout son dernier rétablis-

sement. On ne reconnoit le goût des Romains dans cette bâtisse que du côté de Saint Loup, où les murs se sont mieux conservés.

En 1417. Les Anglois, profitant de la démence de Charles VI, rentrerent en France & s'emparerent de presque toutes ses Provinces. La Ville de Bayeux subit le joug, comme les autres : Edouard V. Roi d'Angleterre y passa les Fêtes de Noel ; & dans le séjour qu'il y fit, il dépouilla les Officiers François de leurs Charges pour en revêtir ses Sujets.

Elle demeura près de 33 ans au pouvoir de ces usurpateurs. La fortune changea, ils furent défaits à Formigny en 1450. les François se servirent de leurs avantages pour recouvrer la Normandie : ils mirent le siége devant Bayeux le 4. Mai. Le Capitaine Matthieu Goth qui s'y étoit renfermé après la défaite de Formigny, soutint *pendant quinze jours plusieurs assauts de fleches & d'artillerie*. Le Comte de Dunois, piqué de tant d'efforts inutiles, voulut forcer la Ville : il en fut détourné, selon Robert Gagnin, par Saint Regnobert, qui dans une apparition la veille de l'assaut, l'assura d'une capitulation prochaine : elle fut rendue en effet le 16 du même mois. Le principal article du traité portoit que la garnison ne sortiroit qu'avec un bâton à la main ; mais par égard pour les gens qualifiés, les femmes & les enfans, le Général François leur fit

fournir des voitures pour les conduire jusqu'à Cherbourg » il sortit trois à quatre » cens femmes de Bayeux & des gens » d'armes qui se nombroient neuf cens An» glois, & ils furent conduits par Mat» thieu Goth & par Jannequin Basquier » leurs Capitaines «

Tout le monde sait les désordres affreux que causerent au XVI siécle les guerres de Religion dans la France : Bayeux fut peut-être une des Villes qui s'en ressentirent d'avantage. En 1571. ses propres Habitans, c'est-à-dire ceux qui avoient embrassé le Calvinisme, se souleverent & pillerent plusieurs Eglises, notamment le Couvent des PP. Cordelliers. Le vingt Juin le Duc de Bouillon, qui favorisoit secrétement leurs opinions, donna ordre de porter au Château les Reliquaires des Eglises de la Vicomté, sous prétexte de les mettre à couvert d'insultes. Ce n'étoit pas là son but ; il vouloit s'en emparer & les réduire en argent monnoyé, comme il fit, après qu'il les eut fait transférer à Caen, où il résidoit en qualité de Gouverneur de la Province.

La hardiesse croît aux Protestants par la protection que leur donnent Coulombieres & Sainte Marie aux Epaules. Le Dimanche 10. de Mai 1562, ceux de Bayeux & des environs, ayant à leur tête Guillaume le Noble & un nommé Gosset, entrerent à main armée dans les Eglises & firent cesser l'Office Divin. Ils briserent les Autels & les Images,

Images, pillerent & enleverent l'argenterie & les Vases sacrés. Plusieurs citoyens Catholiques, & les Ecclésiastiques, voulurent s'oposer à ces profanations; ils furent saisis & sacrifiés à la fureur du fanatisme; les uns sont tirés à coups de pistolet, les autres égorgés, d'autres enfin précipités du haut des murailles dans les fossés de la Ville. L'Evêque Charles de Humieres, menacé d'un pareil sort, se dérobe furtivement avec Germain Duval, Haut Doyen de la Cathédrale; il gagne le Havre de Port, se jette dans une barque qu'il trouve à propos, & passe en peu d'heures en Picardie.

Ces cruelles tragédies qui durerent quelque-tems, remplirent Bayeux de deuil, & le jetterent dans la plus grande consternation. Le Duc d'Estampes, qui commandoit en Normandie, n'en fut pas plutôt informé, qu'il s'avança vers cette Ville où il fut reçu avec la plus vive joie par les Catholiques. Il en coûta cher aux Protestants pour faire subsister son armée : cependant ils n'en souffrirent pas encore tant que de la dureté de Julio Ravilio Ruffo, Capitaine de Bayeux au nom du Duc de Ferrare, qui jouissoit par engagement des Domaines de sa Vicomté. Cet Italien appuyé de Lettres Patentes qu'il avoit obtenues par le crédit du Duc de Guise, les accabla d'impôts, & les dépouilla de leurs biens sur différens prétextes. Poussés à bout ils implorerent le secours

de l'Amiral Coligni, le plus ferme apui qu'ils eussent, & qui étoit venu à Caen.

Coulombieres & le Capitaine Pierre Pont furent envoyés avec un corps d'Armée pour assiéger Bayeux : ils se présenterent devant ses murs le 14 Février 1563. & l'attaquerent pendant quinze jours avec peu de succès, par la résistance d'une petite garnison que le Gouverneur avoit reçue de Renouard, Capitaine du Château de Caen. Fachés de manquer leur prise, ils font venir du canon de cette derniere Ville, & commençent à battre les murailles. Au bruit de l'artillerie, la peur se saisit des esprits : les bourgeois députerent vers Coligny pour lui faire des propositions.

Durant ce pourparler, Ravilio disparut & alla se cacher dans une retraite qu'il avoit préparée à tout événement. La garnison se voyant abandonnée du Commandant, ouvrit les Portes à Coulombieres qui abandonna la Ville au pillage : ce fut le 4 de Mars. Alors ses troupes se répandent dans tous les quartiers, & font main basse sur les Catholiques & sur tous les Ecclésiastiques qu'ils rencontrent, regardant ceux-ci comme les principaux auteurs de la résistance qu'ils venoient d'éprouver. *

* On a peine à croire ce que raportent quelques mss. de toutes les cruautés que ces troupes commirent sur des Prêtres & des Religieux : ils enfouissoient les uns jusqu'au cou, & faisoient servir leurs têtes de but à des boulets, qu'ils jettoient par forme de jeu : ils en éven-

Après cette sanglante exécution, Coulombieres laissa le commandement de la Ville à Romillé, & s'en alla rendre compte à l'Amiral de son expédition.

Le même jour, le malheureux Ravilio découvert par ses domestiques, fut arraché du lieu où il s'étoit enfermé avec une jeune fille qu'il avoit soustraite à ses parens : sur le champ on le mena à Caen comme le trophée d'une victoire. Quand il n'auroit pas été coupable de rapt, il lui eût été difficile de se justifier devant des gens, qui se ressouvenoient de ses extorsions, & qui avoient l'autorité en main ; il fut envoyé le lendemain au supplice par ordre de l'Amiral Coligny.

Ces étranges agitations, qui armoient les citoyens les uns contre les autres, firent disparoître le culte Divin de toutes les Eglises durant plusieurs mois. En 1562 l'Office fut abbatu depuis le commencement de Mai jusqu'à la mi-Septembre, & en 1563 depuis les premiers jours de Mars jusqu'à la moitié de Juillet. Ce ne fut qu'après le 16 de ce mois, jour de l'arrivée de M. le Comte de Marignon en cette Ville, que les Ecclésiastiques qui s'étoient dérobés

---

troient d'autres, & présentoient dedans leurs corps de l'avoine à manger à des chevaux. On raconte aussi que quatre soldats de Coulombieres se saisirent d'un Prêtre de Saint Ouen des Fauxbourgs, le barderent comme une piece de gibier, le rôtirent, & le jetterent à leurs chiens après l'avoir coupé par morceaux. Etoit-ce des hommes, des Chrétiens, qui traitoient ainsi leurs semblables ?

aux recherches de leurs adverſaires, oſerent reparoître en public & reprendre leurs fonctions.

Les troubles de la ligue, qui ſuccederent à la guerre du Calviniſme, ſe firent auſſi ſentir à Bayeux; mais ils n'y produiſirent d'autres effets que ceux d'une étincelle qui paroit & diſparoit auſſi-tôt. Cette Ville ſurpriſe en 1589 par la Moriciere de Vicques, ligueur déclaré, fut rendue dès le commencement de l'année ſuivante au Duc de Montpenſier, Gouverneur pour le Roi, de la Normandie. A la fin d'une lettre que Henri IV. écrivoit à Gabrielle d'Eſtrées, dattée du 8 Janvier 1590, ce Prince dit : *en achevant cette lettre, ceux de Bayeux m'ont aporté les clefs, qui eſt une très bonne Ville.*

Après de ſi cruelles épreuves, Bayeux dut tomber dans un terrible abattement. La continuité des maladies contagieuſes qui n'en déſemparerent preſque pas depuis le XV ſiécle juſques bien avant dans le XVII, ne cauſa pas moins de préjudice à ſa population. Suivant des mémoires domeſtiques, ces maladies enleverent un nombre prodigieux d'habitants ès années 1456, 1467, 1490, 1530, 1560, 1589, 1600, 1619, 1626 & 1630. Cependant malgré toutes ces révolutions, cette Ville a toujours paru renaître de ſes propres défaites: elle s'eſt ſoutenue dans la qualité de Capitale du Beſſin : elle a conſervé la poſſeſſion de ſon Siége Epiſcopal, & aujourd'hui plus

que jamais, elle tend à cette supériorité qu'elle a eue autrefois.

Entrée de nos Rois.

Plusieurs de nos Rois l'ont honorée de leur présence. Saint Louis y fit son entrée en 1255 : Philippes le Bel en 1306 : Charles VII. en 1450 : Louis XI. en 1472 : Charles VIII. en 1487, & François I. en 1532. L'Evêque & le Clergé les recevoient à la Porte de la Ville, & les amenoient processionnellement à l'Eglise Cathédrale, pour y rendre hommage au Roi des Rois. C'est ainsi qu'on en usa envers Charles VII. & Charles VIII. On raporte aussi que quand François I. fut arrivé dans la Cathédrale, il étoit accompagné du Dauphin, du Grand Maître de France, du Cardinal de Lorraine, du Comte de St. Pol., & d'autres Princes & Seigneurs. On lui présenta deux Licornes d'argent, l'une de quinze pieds de longueur, l'autre de neuf. Ce Prince content de les admirer, les fit remettre au trésor de cette Eglise, à laquelle elles avoient été données par Guillaume le conquérant. Les Protestants, plus avides & moins scrupuleux, les volérent en l'année 1562.

Privi-léges accordés à Bayeux.

Entre les priviléges dont la Ville de Bayeux a été gratifiée, le plus ancien & le plus remarquable est celui de Franc-aleu. Ce droit accordé à très peu de Villes en Normandie, consiste dans un plein affranchissement de treizieme & de toutes autres impositions à l'égard des maisons & des héritages de la Ville & de la Banlieue,

lors de leur mutation par vente ou autrement. Néanmoins le Roi à jugé à propos de le restreindre ; & aujourd'hui, en vertu de l'Arrêt de son Conseil du 21 Novembre 1751, les aquêts faits de quelque nature & à quelque titre que ce soit, dans la Ville & les Fauxbourgs & partie de la Banlieue, sont sujets au droit d'ensaisinement sur le pied du tarif donné par Sa Majesté.

2o. Le Roi Jean, par lettres dattées de Paris au mois d'Août 1358, permit aux habitans & aux commerçans de Bayeux, de saisir les marchandises par eux vendues, dont ils n'auroient pas touché le payement, comme aussi les biens des acheteurs. Les lettres de ce Prince ne sont qu'une confirmation de celles qu'il avoit déjà accordées pour le même sujet en 1351.

3o. Charles VI. défendit aux Sergents des Eaux & Forêts d'arrêter ni bois ni charbon dans la Ville, les Fauxbourgs & la Banlieue de Bayeux ; il n'excepta que les cas marqués dans ses lettres patentes qui sont du 5 d'Août 1396.

4o. François I. accorda à ses marchands & à ses habitants l'exercice du Papeguay par lettres du mois d'Août 1547 regiſtrées au Parlement le 6 Juin 1548. Il consistoit dans *le pouvoir de tirer séparément & de s'appliquer aux jeux de la Harquebuse, de l'Arc & de l'Arbaleste les trois premiers Dimanches du mois de Mai & aux jours qu'ils assigneront consécutivement entr'eux.* Le vainqueur

avoit pour récompense la liberté de vendre & distribuer en détail, durant l'année, dans la Ville & les Fauxbourgs, le nombre de cinquante tonneaux de cidre, sans payer aucun droit de quatrieme; il étoit en outre exempt d'impôts de quelque nature qu'ils fussent. Ces exercices, qui avoient pour but de former les citoyens dans l'art de la guerre, sont tombés à l'extinction de leurs priviléges.

5°. Louis XIV. permit l'établissement d'un tarif à Bayeux; il fut sollicité par la Ville dans des assemblées générales. M. de Nesmond son Évêque fit des démarches, suivant la tradition, pour l'obtenir; mais on n'en a aucune preuve: tout ce que l'on sait, c'est que l'avis de M. Foucault, Intendant de la Généralité de Caen y fut favorable: les Lettres patentes qui furent expédiées à ce sujet, le portent expressément: le Roi y fixe & abonne * à une certaine somme désignée, la taille & autres impositions y jointes, de la Ville de Bayeux: il ordonne qu'elle ne pourra être imposée à plus grande somme, & pour en faire le recouvrement, il permet aux Maire & Echevins de lever certains droits portés dans un tarif qu'il autorise, & dont on doit compter tous les ans devant M.

* La différence qu'il y a entre une Ville abonnée & une Ville tarifiée, c'est que la premiere ne peut être augmentée, comme il est porté dans les lettres patentes de Bayeux, au lieu que l'autre est exposée aux augmentations & diminutions qui suivent les tailles.

l'Intendant. Ces lettres portant date du 5 d'Août 1704, ont été enregiſtrées à la Cour des Comptes, Aydes & Finances de Rouen le 17 Mai 1709.

Bayeux à quelques uſages particuliers qui lui furent conſervés lors de la réduction de la Coutume de Normandie en 1582 : ils forment ſix articles dans le recueil de la Coutume de cette Province.

L'Hôtel de Ville étoit autrefois ſitué dans la rue du Bienvenu ou des Cuiſiniers : il avoit été bâti ou rebâti en 1539, ſuivant cette époque qu'on voyoit au deſſus d'une de ſes fenêtres : il étoit d'aſſez mauvais goût : on l'abatit en 1737. ſes matériaux furent employés au bâtiment intérieur des caſernes, & la place fut fieffée au Sieur Coſtey, Receveur du Grenier à Sel, qui en fit un jardin.

Par contrat du mois de Mars 1760, les Officiers Municipaux achetérent par le prix de 12000 liv. la maiſon du Sieur Duprey-Marie, Chanoine de Bayeux, qui eſt vis-à-vis du Château : c'eſt là où ſe tiennent à préſent les aſſemblées de l'Hôtel de Ville.

Anciennement le Vicomte, par un privilége particulier, étoit Maire-né de la Ville : il partageoit l'adminiſtration des Officiers apellés Gouverneurs de la Ville, comme on le voit par un compte du Receveur de l'année 1378, & qui ont été réduits depuis à deux Echevins, un Procureur-Syndic, un Receveur & un Greffier.

L'élection de ces Officiers se faisoit, comme elle se fait encore aujourd'hui, de trois en trois ans.

En 1692, Louis XIV. créa des Offices de Maire & d'Assesseurs dans toutes les Villes du Royaume ; & au mois d'Août 1695 il unit ces Offices aux Corps & Communautés de la Ville, pour être lesdits Offices exercér, savoir celui de Maire par personnes capables & de distinction, & ceux d'Assesseurs par les anciens Echevins, comme il se pratiquoit avant la création de ces Offices.

Il s'est fait sous Louis XV. des changemens à l'égard des Charges municipales, notamment par l'Edit du mois de Juillet 1766. Par un autre Edit du mois de Novembre 1771, le Roi vient de créer de nouveaux Officiers Municipaux. Il y a pour Bayeux un Maire, quatre Echevins, six Conseillers de Ville, un Syndic-Receveur & un Secretaire.

Cette Ville a un Marché tous les mardis * & les samedis, & quatre Foires par an : deux anciennes qui se tiennent, l'une le jour de Sainte Croix en Septembre dans un champ derriere l'enclos des Bénédictines ; l'autre le lendemain des Trépassés en Novembre, dans la Paroisse & proche du Prieuré de Saint Vigor : & deux nouvelles, autorisées par les Lettres d'abonnement de 1704 & qui se tiennent dans la

* Le Marché du mardi a été établi en 1771.

Place du Marché au mois de Juin le lendemain de Saint Jean-Baptiste, & au mois d'Octobre le jour de Saint Luc : celles-ci abandonnées presqu'à leur naissance, ont été rétablies en 1764.

Bayeux est renommé par son cidre, son beurre & ses poulardes : il est également connu par ses serges, ses cuirs & ses toiles. Il deviendroit une Ville florissante, si pour le débouché de son commerce & de celui de la basse Normandie, il obtenoit l'exécution tant désirée d'un Havre à Port en Bessin, qui n'en est distant que de deux petites lieues.

Le commerce actuellement dominant consiste en dentelles de toute espèce : outre le grand nombre de personnes qu'il occupe dans la Ville, il y en a deux Manufactures considérables, dirigées par des Sœurs de la Providence.

L'une située dans la Paroisse de Saint Exupere, sur l'emplacement de l'Eglise de Saint Georges, * fut établie à la fin du siécle dernier, par Raimond Baucher, Scholastique & Chanoine de Bayeux. Sa premiere

* Le corps de cette Eglise avoit été converti en une salle d'exercice. Le 12 Avril 1752 des ouvriers travaillant à la réparation des fondements, eurent l'imprudence de ne pas étayer les murs : le bâtiment fondit subitement, & ensévelit sous ses ruines au moins 120 filles occupées à leur travail : 14 furent écrasées, & 70 blessées dangéreusement : les autres n'échaperent à la mort que par une espece de miracle. La salle fut relevée sur le champ par M. Hugon, Vicaire général du Diocèse & Supérieur de cette Maison : elle fut bénite le 12 Avril 1753 : on y compte à présent près de 200 ouvrieres.

destination fut pour servir à deux retraites par an pour des pauvres femmes & filles de la Ville & pour y loger des Sœurs des écoles ou de la Providence, chargées d'instruire les petites filles dans les devoirs de la Religion. Après le décès du fondateur qui arriva le 20 Octobre 1709, on y ajouta un travail de dentelles.

L'autre Manufacture est proche de l'Eglise Notre-Dame de la Potherie, au Fauxbourg de Saint Loup. La Ville en est redevable aux libéralités de M. l'Abbé Suhard, Trésorier & Chanoine de la Cathédrale, Vicaire général du Diocèse, & de Mlle. de Scelles de Létanville sa tante qui lui laissa en mourant une somme d'argent à cette intention. Les Sœurs ouvrirent leur école le 9 Octobre 1747. La maison fut encore trois ans à achever. C'est une des plus belles que l'on voye dans ce genre.

L'attention donnée au sort des filles fit ouvrir les yeux sur celui des garçons. Les Officiers Municipaux acheterent par contrat du 1. Juillet 1752 un terrein en la Paroisse de Saint Laurent, pour y établir une Manufacture de laine & de coton. M. l'Abbé Hugon, auteur de cet utile projet, plaça la premiere pierre au bâtiment le 22 Mai 1753 & fut chargé de la direction de la Manufacture. Après sa mort, M. l'Abbé du Chatel en prit le soin, &, par des vues plus étendues, il convertit le plan de cette Manufacture en d'autres objets: à la place du coton dont

on tiroit peu de fruit, il établit une fabrique de ferges & d'étoffes de différentes efpèces. On fe promettoit les plus grands avantages de cet établiffement, fi les tracafferies de quelques particuliers n'euffent pas fait échouer les projets que l'on s'en étoit formés.

Cet établiffement avoit été précédé d'un autre dont les Villes voifines ont envié l'éxécution, & qui a mérité l'éloge des premiers Magiftrats de la Province. C'eft l'inftitution d'un Bureau de charité pour les pauvres que l'oifiveté, autant que l'indigence, force fouvent à mendier. La vue principale de ce Bureau eft, 1°. de foulager ceux que l'âge ou les infirmités mettent hors d'état de pourvoir à leur fubfiftance; 2°. d'aftreindre au travail ceux qui ne peuvent prétexter d'excufe légitime; 3°. de fournir un fupplément à ceux qui ne peuvent gagner qu'une partie de leur vie; 4°. enfin de fauver les enfans des funeftes ecueils de l'oifiveté, en leur fourniffant des travaux proportionnés à la foibleffe de leur âge.

Cette adminiftration formée en 1751 eft compofée des députés de tous les corps, à la préfidence de M. l'Evêque ou d'un de fes Grands Vicaires. Les fonds fe prennent fur les amendes, les donations volontaires, & fur une quête que l'on fait tous les ans dans le Clergé, la Nobleffe, la Magiftrature & la Bourgeoifie. Le Bureau tient tous les premiers Dimanches du

mois à l'Evêché. On fait aux Curés de la Ville & des Fauxbourgs, la distribution d'une somme proportionnée aux nombre & aux besoins des pauvres de leurs Paroisses.

L'Eglise Cathédrale, dédiée à la Sainte Vierge, sous le titre de Notre-Dame, est située dans la partie de la Cité qui regarde l'orient d'hiver. Son origine, si l'on en croit la tradition, remonte jusqu'à Saint Exupere, premier Evêque de Bayeux. Après avoit formé une Chrétienté florissante, il bâtit un Oratoire * sur le fond qui lui fut donné par Regnobert, le plus puissant de ceux qu'il avoit convertis. Ce vaisseau ne pouvant plus contenir le nombre de fideles qui se formoient tous les jours, Regnobert, que la même tradition, combattue toutes fois aujourd'hui par d'habiles critiques, fait le successeur immédiat d'Exupere, fit élever à sa place une Eglise plus spacieuse, où il fonda le Siége Episcopal. Cette premiere Eglise prit de nouveaux accroissements sous les successeurs de ces deux Saints Evêques; mais elle fut détruite en 891. par les Normands. Eglise Cathédrale.

On ne put gueres la rebâtir qu'après la conversion de Rollon premier Duc de Normandie. Alors la paix rendue à l'Etat

* On dit à Bayeux d'après la tradition, que la Sacristie de la Chapelle de Notre-Dame derriere le Chœur de la Cathédrale, occupe la place de l'Oratoire de Saint Exupere, & que c'est en sa mémoire qu'on y a consacré un Autel où l'on dit quelquefois la Messe par dévotion.

& à la Religion, en facilita les moyens, & Rollon lui-même en donna l'exemple. L'Eglise de Bayeux est comptée des premieres parmi celles à qui il distribua des biens avant son Batême. Elle périt encore une fois vers 1046 dans l'horrible incendie qui réduisit la Ville en cendres.

Hugues de Bayeux occupoit alors le Siége Episcopal. Ce Prélat riche & puissant en entreprit une bien plus grande & plus magnifique que la précédente. Il n'eut pas la satisfaction de la voir finie, étant mort en 1049. Aidé de son frere Guillaume, Duc de Normandie, Odon de Conteville, successeur de Hugues, continua l'ouvrage, & y fit des augmentations considérables. Plus heureux que son prédécesseur, il en fit faire la Dédicace par Jean, Archevêque de Rouen en 1077, suivant Ordric Vital, ou 1078 selon une chartre de cette Eglise. La cérémonie fut des plus solennelles : Guillaume le Conquérant, la Reine Mathilde, Robert & Guillaume leurs enfans l'honorérent de leur présence ; ainsi que Lanfranc & Thomas, Archevêques de Cantorbéry & d'Yorck, les Evêques, les Abbés, & quantité de Barons de Normandie.

Quatre ans avant la Dédicace, ce Conquérant, en considération de l'Evêque son frere, signala sa munificence envers l'Eglise de Bayeux par le don de la Baronie du Plessis qu'il avoit confisquée sur le traître Grimoult qui en étoit Seigneur. La chartre dattée de l'an 1074 détaille tous

les Domaines de cette Terre qui sont très considérables. Odon en fit trois parts ; il en apliqua une , avec les honneurs de la Baronie , à la Mense Episcopale ; de la seconde il en fonda sept Prébendes * : il réserva la troisiéme pour le Monastere qu'il avoit dessein de fonder au Château du Plessis , & qui n'eut d'exécution que longtems après lui.

Ce Prélat combla sa nouvelle Eglise de présens. Un des plus remarquables étoit la Courronne de cuivre doré , couverte de lames d'argent , & attachée à une chaine de fer dans la Nef vis-à-vis du Crucifix. Cette Couronne de 16 pieds de hauteur , & ornée d'autres couronnes en forme de tours , occupoit la largeur de la Nef: elle servoit à porter quantité de cierges qu'on allumoit dans les grandes Fêtes : il y avoit aussi 47 vers latins ** gravés tout autour

* Les Prébendes fondées par Odon sont celle de Saint Jean le blanc , annexée depuis au Prieuré du Plessis , Albray autrefois Evrecy , la Vieille , Damvou , Castillon , la Ferrierre du val , unie au Doyenné , & le Locheur : l'époque de leur fondation sert à désigner le tems du partage du Pseautier entre les Chanoines.

** Ces vers composés du tems d'Odon même , ne sont donc pas de la composition de Nicolas Oresme , Evêque de Lisieux en 1377. Hermant , qui avance ce fait , auroit évité la méprise , en consultant le mss. d'Eusebe de la Bibliotheque du Chapitre , où ils ont été copiés par Henri Oresme , Chanoine de Bayeux & frere de l'Evêque de Lisieux : voici ce qu'on lit à la fin *istos 47 versus confusè & sine ordine in coronâ dispersos pro inadvertentiâ aurifabri qui nuper eam polivit . & tarsit , recolligi in ordine pro ut meliùs potui , & qui meliùs videt , corrigat & emendat. 5, Oresme.*

à la louange de l'Eglise. Elle fut volée par les Protestans en 1562.

A peine trente ans s'étoient écoulés depuis sa Dédicace, que cette Eglise fut brulée en 1106 par les Troupes de Henri I. Roi d'Angleterre & d'Helyes, Comte du Mans. On ne voit pas si le dommage fut grand ou non. Rétablie par Philippes de Harcourt, Evêque en 1159 & par Henri II. son successeur, elle reçut des embellissemens & des augmentations considérables, qui lui firent oublier ce dernier malheur.

Elle est bâtie en forme de Croix, & environnée de Bas-côtés & de Chapelles : elle a en dedans 296 pieds de longueur, sur 70 pieds de hauteur & autant de largeur y compris les Chapelles & les Collatéraux : elle est soutenue par 28 piliers, qui portent tout l'édifice : il y a au dessus de ceux du Chœur deux galleries l'une sur l'autre où l'on allume des cierges dans les grandes Fêtes ; & audessus de ceux de la Nef une ballustrade de pierre, pour servir d'ornement. La longueur de la croisée est de 113 pieds sur 33 de largeur, & 76 pieds & demi de hauteur.

On croit que la Nef a été commencée avant le Chœur, par la raison que l'Evêque Hugues son fondateur y fut enterré dès 1049. Elle a 140 pieds de longueur & 38 de largeur, ses bas côtés sont larges de 17 pieds & les Chapelles de 15. Elle est au dessous du niveau de la Rue, de 9

dégrés qu'il faut descendre pour y entrer. On en attribue la cause aux diverses révolutions qu'elle a souffertes, & qui ont élevé le sol de la rue. Il y a encore six dégrés à descendre des deux côtés de la Nef pour aller dans les bas côtés du Chœur.

Malgré ces imperfections, la hardiesse & la délicatesse de l'architecture de cette Eglise, quoique gothique, la feront toujours passer pour une des belles Eglises du Royaume. Le frontispice est revêtu d'un grand Portail & de quatre Portiques, où l'on voit dans la plupart des cintres, des figures en relief qui représentent divers sujets tirés de l'ancien & du nouveau Testament : le trumeau porte une statue de la Sainte Vierge de hauteur naturelle ; & à ses côtés dans des niches sont les figures de six Apôtres. Comment ont elles échapé aux insultes des Protestans, qui mutilerent toutes les autres sans exception ? la statue de Saint Christophe, qui, suivant un manuscrit, étoit en 1499 devant la Chapelle de Saint Gilles sous le Portail, & celle de Guillaume le Conquérant placée à l'opposite, ne furent pas si bien respectées.

Au dessus du portail s'élevent deux pyramides de 230 pieds de haut : celle qui est au septentrion, a été bâtie avec l'Eglise ; & celle du midi, l'a été en 1424 par l'Evêque Nicolas Habard : la derniere a été foudroyée différentes fois, notamment en 1746 : on en refit alors 40 toises :

il y a deux grosses cloches dans l'ancienne tour & six dans la nouvelle.

Le bout de la croisée de cette Eglise, du côté de la place, est orné d'un second Portail, également chargé de figures, mais plus petit que le premier. Ses portes n'ouvrent qu'à la prise de possession du Haut-Doyen.

Au milieu de cette croisée sur le Chœur on voit une tour octogone haute de 224 pieds, percée à jour de tous côtés & terminée par une lanterne pyramidale portée sur huit piliers très déliés : elle contient une grosse horloge, & quatre chanterelles qui forment un carrillon agréable.

Cette tour, autrefois couverte en plomb, ainsi que le Chœur & la Nef, & construite sous l'Episcopat & aux dépens * de Louis de Harcourt, Patriarche de Jérusalem, fut brulée le 13 de Février 1676 par la faute d'un plombier, & réduite en cendres avec les couvertures de l'Eglise en moins de trois heures. Elle fut rebâtie en pierre ès années 1714 & 1715 à la fin de l'Episcopat de François de Nesmond, qui fournit la meilleure partie des frais. Cet ouvrage exécuté sur les dessins du Sieur Moussard, fameux Architecte, a mérité l'attention & l'éloge du Maréchal de Vauban.

* La premie main y fut mise le 1er. Octobre 1477, & l'ouvrage fut achevé le 1. Août 1479. Les matériaux & les frais de la bâtisse monterent à la somme de 4092 liv. 12 s. 6 d. suivant le journal de dépense que l'on garde dans la Bibliotheque du Chapitre.

Le Chœur eſt d'une architecture plus délicate que la Nef ; élevé au deſſus d'elle de trois marches, chacune de ſix pouces ; il a 118 pieds de longueur, & 36 de largeur : ſes collatéreaux ſont de 13 pieds & demi de largeur, les Chapelles ont un peu moins. Il fut pavé de pierres blanches & bleues en 1681, au moyen d'une ſomme d'argent que Jean-Michel Bagnols, Chanoine d'Eſquay, laiſſa en mourant à cette intention. Le Sanctuaire d'un beau deſſin, eſt élevé ſur trois marches d'un marbre de diverſes couleurs, donné par M. de Rochechouart actuellement Evêque, dont on a placé les Armes au milieu de ce Sanctuaire, faites de marbre en moſaïque. Il eſt fermé entre les arcades par des grilles de fer, qui ont été données par M. l'Abbé de Biaudos, Haut-Doyen de la Cathédrale. Ces ornemens ſervent d'accompagnement à un magnifique Autel qui vient d'y être conſtruit.

Cet Autel eſt tout de marbre, * ainſi que les dégrés. Il eſt décoré au devant, d'un médaillon, qui repréſente le Buſte de Saint Exupere, premier Evêque du Diocèſe, & qui eſt accompagné de deux grande guirlandes de lauriers qui retombent, en pendants, des deux côtés de la table de marbre, attachés par des cloux

* Les marbres de l'Autel ont été obtenus gratuitement d'un Marbrier de Paris, par le crédit de M. de Cugnac, Abbé de Longues près de Bayeux, & Vicaire général du Diocèſe.

antiques. Aux deux extrêmités de l'Autel, sont deux superbes consoles de bronze. Les accompagnemens de chaque côté de l'Autel sont deux urnes Sépulchrales, ornées aussi de bronze, dans lesquelles sont censées être renfermées des Reliques : & au milieu de leurs piedestaux sont deux superbes crédances de bronze en forme de cul de lampe.

Sur l'Autel sont six chandeliers & une Croix de bronze de la plus belle forme. *

Adossé à cet Autel & par derriere est celui des féries, en forme de tombeau,

* Ces chandeliers sont dans le goût de ceux que le même maître (M. Caffieri l'ainé) a faits pour le maître-Autel de Notre-Dame de Paris, & qui lui font tous les jours un honneur infini dans cette Capitale, le centre des connoisseurs Leur proportion est la premiere beauté qui fixe les regards : ils sont ornés de têtes de Chérubins & de guirlandes de laurier dont il faut voir le travail.

Quant à la Croix, il a su donner un ton de nouveauté à la forme dans laquelle il la composée : elle a six pieds & demi de haut & beaucoup d'ornements très agréables.

Sur son pied, au bas du Christ, est un Agneau Paschal immolé sur le Livre scellé des sept sçeaux : au côté droit est un petit Ange, representé en adoration dans la plus belle expression de la douleur ; sur la gauche entre le pied de la Croix & audessous des pieds du Christ, on voit un autre petit Ange qui vole & qui reçoit dans un suaire le Sang qui coule des pieds du Christ. De là le pied de la Croix s'élargit par le bas & est orné de quatre feuilles d'acanthe, étendues aux quatre coins, qui se terminent par des pattes de lion ; & dans la partie supérieure sont placées des guirlandes de bled & de raisins.

L'ensemble de cette Croix est d'un aspect noble & riche: elle est posée sur un Tabernacle de marbre, orné de postes & de fleurons, qui excede le gradin. La porte du Tabernacle représente l'Assomption de la Sainte Vierge. Voyez le journ. de l'agriculture, des arts &c. Décembre 1771. pag. 179.

u milieu duquel eſt un ornement qui repréſente une Croix rayonnante au milieu, avec des anneaux & grandes roſettes par chaque bout. Le même gradin du grand Autel ſert pour celui-ci, ainſi que les chandeliers & la Croix : le tout eſt doré d'or moulu dans la derniere perfection. L'enſemble de cet Autel préſente des beautés qui frapent les yeux, & qui ſont bien propres à charmer les connoiſſeurs : il commença à ſervir aux Fêtes de Pâques en 1771.

Les Formes du Chœur ſont d'une très-belle menuiſerie. Elles furent faites en 1589 par Jaques le Febvre, fameux menuiſier de Caen, dont l'habileté lui a fait trouver place parmi les illuſtres Citoyens de cette Ville. La chaire du Célébrant & le bufet de l'orgue ſont du même maître, ainſi que le Trône de l'Evêque, auquel M. de Rochechouart vient d'en ſubſtituer un autre d'un goût moderne. *

Cahagnes. illuſt civi. cadom. elog. pag. 132.

Les noms des premiers Evêques de Bayeux ſont peints avec leurs buſtes à la voûte : s'ils y ont été mis, comme on le dit, du tems de l'Evêque Odon de Conteville, après que l'Egliſe fut achevée, cela ne doit être entendu que des douze

* Aux grandes Fêtes, le Trône Epiſcopal & les Stales ſont ornées d'une ancienne tapiſſerie en laine, qui contient toute l'hiſtoire de la Sainte Viesge : elle fut donnée en 1499 par Leon Conſeil, Chancelier de cette Egliſe, qui s'y eſt fait peindre en habit d'Egliſe avec Saint Leon ſon patron, & Saint Exupere premier Evêque de Bayeux.

premiers noms : les autres qui n'ont pas de bustes, sont visiblement postérieurs & d'une autre main ; les caractéres étant plus petits, & de couleur différente. *

Le Jubé en pierres de Caen, est un don de feu M. de Nesmond : il est soutenu par six piliers de marbre noir, donnés par le Sieur Baucher, Chanoine Scholastique : il fut commencé en 1698 & achevé en 1700. Entre les piliers sont deux excellentes Statues de la Sainte Vierge & de Saint Joseph, de hauteur naturelle ; & au dessus du Jubé est un Christ d'un goût hardi, placé le 23 Décembre 1702, & donné par *Gilles* Basly, Chanoine de Pezerolles.

A l'entrée de la Nef, sont deux autres Figures de terre cuite, dont le dessein est remarquable : elles représentent Jesus flagellé, & la Sainte Vierge dans la douleur : elles sont portées sur des piedestaux, qui marquent l'année 1656, tems où elles ont été faites.

---

* *Voici l'ordre dans lequel il sont placés.*

Du côté de l'Evangile.	*Du côté de l'Epître.*
Sũs : Exuperius :	Sũs : Regnobertus :
Sũs : Rufinianus :	Sũs : Rag ..bertus :
Sũs : Lupus :	Sũs : Manveus :
Sũs : Patricius :	Sũs : Contestus :
Sũs : Vigor :	Sũs : Gereboldus :
Sũs : Franboldus :	Sũs : Geretrandus :
Robert : Batfridus :	Ricardus :
Hugo : Henric :	Philippus :
Hugo : Odo :	Henricus :
Turoldus :	Robertus :
Richardus :	

On compte dans les collatéraux vingt-un Autels ou Chapelles, non compris la Chapelle de Notre-Dame, & celle de Saint Manvieu sous le Chœur, qu'on nomme communément la Chapelle-sous-terre : la plupart de ces Autels sont très bien décorés & fermés par des grilles de fer.

La Chapelle de Notre-Dame, originairement de Sainte Croix, paroît avoir été bâtie après le corps de l'Eglise ; peut-être sous l'Episcopat de Philippes de Harcourt ou de Henri II. son successeur : elle est au bout du Chœur & éclairée par cinq croisées : sa voute est portée sur des piliers isolés & d'une grande délicatesse ; mais elle est petite & d'une largeur presque égale à sa longueur. Il y a au dessus des stales une suite de tableaux, peints par du Ronceray-Hersant de Bayeux, qui représentent la vie de la Sainte Vierge. L'Autel & les décorations de cette Chapelle sont dus à la libéralité d'Ambroise le Gaufre, Trésorier, & de Pierre Bernier, Chanoine de la Cathédrale, sous l'Episcopat de M. d'Angennes. *

---

* On voit dans cette Chapelle au dessus des stales l'Epitaphe d'Ambroise le Gaufre, sur un marbre enchassé dans un cadre en forme de contretable, qui contient ces mots ;

Optimæ vitæ,
Raræ indolis,
Felicitatis eximiæ,
Felicis exitûs speculum.

Quid hic stas, viator, & inter textas auro columnas funeris cernis adumbratas cypressis. E jacentis cineribus tale prodiit decus, & ne diutiùs stupeas, audi : hîc jacet Am-

elle eſt deſſervie par douze Chapelains qui ſont tenus de chanter la Meſſe quatre fois par ſemaine : ils ont ſuccédé à un Titulaire, à la place duquel l'Evêque Henri II, du conſentement du Chapitre, fonda douze portions pour acquitter les charges d'une célebre Confrairie qu'il y établit on l'honneur de la Sainte Vierge : l'hiſtorien de Bayeux en fixe la fondation à l'année 1170 ; il eſt évident qu'il faut la renvoyer aux premieres années du ſiécle ſuivant, par la raiſon que Richard II. du nom, Doyen, qui eſt cité dans la chartre de fondation, comme un des principaux bienfaiteurs, ne fut élu qu'après 1200. Ces preſtimonies ou portions de Chapelle ſont conférées ordinairement aux Enfans de Chœur ou aux

---

broſius le Gaufre : vagientem Lucciüm Cœnomanenſis Diœceſis primùm excepit, Lutetia docuit, Bajoca cum Cadomo certatim detulere honores : hunc Suada alumnum, Themis miniſtrum, Pietas ſacerdotem agnovit : Religio defenſorem, Eccleſia Bajocenſis ſingulare ornamentum ſuſpexit : is enim Officialis Cadomenſis, Vicarius generalis Illuſtmi. ac Revmi. Epſ. Bajoc. Jacobi d'Angennes, Canonicus & Theſaurarius hujus Eccleſiæ totum ſe pro patriâ devovit : hunc ſæpiùs miſſum regia majeſtas libenter audivit. Sed ut res humanæ citò decreſcunt, jam maturus cœlo, illuſtris gloriâ cum mœrore totius populi & cleri deceſſit an. 1635. die 23 menſis Novembris ætatis 68.

Petrus verò Bernier conſanguineus & ejus beneficio Canonicus de Caſtillione, Andegavenſis Diœceſis, in grati animi pignus, cùm hanc Deiparæ capellam tanto ſuis ſumptibus illuſtraſſet decore, pius ergá defuncti cineres hoc poſuit monumentum.

Quid quæris ſciſſam crudeli cuſpide vitam
Eloquii que doles conticuiſſe decus.
Iſte ſuas tumulus voces habet, ecce loquuntur
Saxa, atque in ſaxis Pitho, Themis, Pietas.

Eccléſiaſtiques

Eccléſiaſtiques qui ſervent à la Cathédrale ; elles ſont à la pleine collation du Chapitre.

Zanon Caſtiglione, Evêque de Bayeux, décédé le 11 de Septembre 1459, a été enterré dans cette Chapelle, ainſi que le cœur de Pierre de Martigny un de ſes ſucceſſeurs, qui mourut en 1531 dans ſon Abbaye de Saint Etienne de Caen : ſon tombeau fut rouvert en 1757 pour y mettre le corps de Jean-Baptiſte de Rochechouart, Duc de Mortemart, qui décéda à l'Evêché, non le 13 de Janvier, comme marque ſon épitaphe, * mais le 16, entre

---

* D. O. M.
Hic jacet
Joannes-Baptiſta de Rochechouart
Dux de Mortemart,
Par Franciæ
Princeps de Tonnay-Charente
Clarus militiâ, brevi quidem ob valetudinem
Sed tamen illuſtri
Quia felix & periculoſa.
Effuſus in egenos nobili prodigentiâ
Largitiones cumulavit nobiliori ſilentio
Bis munificus.
Inter patres, conjuges, amicos optimos
Pater, conjux, amicus
Optimus.
Comis erga omnes & commodus
Integritate morum & intemeratâ fide
Nulli ſecundus
Spiritu magno vidit
Ultima.
Obiit Bajocis
Idibus Januarii anno ſalutis 1757.
Ætatis 75.
Præſul dignus amicus,
Canonici invictâ religione inſignes,
Filius mærens,
Hocce monumentum parentârunt.

les bras de M. l'Evêque de Bayeux son parent qu'il étoit venu voir par amitié.

Sous le Sanctuaire & une partie du Chœur est la Chapelle de Saint Manvieu, qu'on apelle la Chapelle sous-terre à cause de sa situation. Cette espèce de crypte, soutenue de huit colonnes, & éclairée par une seule croisée au côté du midi, ne fut découverte, ce qui est singulier, qu'en l'année 1412, à l'occasion d'un fait raporté dans cette inscription gothique qu'on lit sur le linteau de la fenêtre.

En l'an mil quatre cens & douze
Tiers jour d'Avril que pluye arrouse
Les biens de la terre, la journée
Que la Pasques fut célébrée
Noble homme & Reverend Pere
Ichan de Boissey, de la Mere
Eglise de Bayeux Pasteur
Rendi l'ame à son Créateur
Et lors en foissant la place
Devant le grand Autel de grace
Trova l'on la basse Chapelle
Dont il n'avoit été nouvelle
Ou il est mis en sépulture
Dieu veuille avoir son ame en cure.
Amen.

On y voit encore le tombeau de cet Evêque en forme d'Autel à droite en entrant, ainsi que celui de son prédécesseur Nicolas du Boso, mort à Paris en 1408 & raporté à Bayeux en 1412, lequel est de l'autre côté de la Chapelle. L'un & l'autre ornés de figures en relief & de peintures

furent profanés par les Proteftans dans le XVI. fiécle.

Ces novateurs maltraiterent alors bien cruellement l'Eglife Cathédrale. Ils ne fe contenterent pas de la dépouiller de tous fes ornemens, ils furent près de l'abattre, & l'auroient peut-être fait fans le fameux Pere Fenardent Cordelier, qui perfuada aux principaux d'entr'eux dont il étoit connu, d'y établir leur prêche. On a peine à croire toutes les impiétés qu'ils commirent dans ce lieu Saint. L'efpérance de trouver des tréfors leur fit ouvrir la plupart des tombeaux, & n'y découvrant que des cercueils, ils ne rougirent pas de s'en venger à coups de piftolet fur les morts, ou en donnant leurs os à ronger à des chiens.

Cette Eglife, avant une fi horrible cataftrophe, étoit fans contredit une des plus riches de France en vafes d'or, d'argent, & de pierreries; en Reliques & en ornemens. Le procès-verbal qui avoit été dreffé de toutes fes richeffes en 1476, contient un détail qui va prefque à l'infini.

On ne put fauver du pillage que la chafuble de Saint Regnobert avec la caiffe où elle eft renfermée. * Ce fut M. d'Humiéres,

* Cette caiffe eft un petit coffre d'ivoire de figure antique, & garnie de plaques d'argent ouvragées : on voit autour de la ferrure également d'argent, une infcription gravée en langue Arabe apellée *Couphi* ou *Cuphique*; on la lit ainfi : *Bis millach au Caouman cenna coum houcama y aliq fana fana quo um hou bifiʃmi.* M. Petis de la Croix, Profeffeur

Evêque de Bayeux qui l'emporta, quand il quitta cette Ville pour se dérober à la mort dont il étoit menacé.

La Bibliotheque ne fut pas plus épargnée que l'Eglise. Elle avoit été fondée en 1424 par l'Evêque Nicolas Habart : tous ses livres furent brulés devant le Portail avec une infinité de manuscrits rares : elle demeura plus d'un siécle dans ce triste état, jusqu'à ce que M. Petite, Official de Bayeux & fort amateur des belles lettres, entreprit de la rétablir : il y fit faire des tablettes neuves, & l'enrichit de plusieurs manuscrits & de plus de 1500 volumes : il fonda aussi sur la commune du Chapitre par contrat passé devant les Notaires de Bayeux le 23 Avril 1688, cent livres de rente, dont moitié pour le Bibliothécaire qui est tenu de l'ouvrir trois fois la semaine, & l'autre moitié pour acheter des livres. L'exemple de M. Petite

---

du Roi en lague Arabe, en connut le premier les caractères. Il en fit la traduction que voici : *Au nom de Dieu, Quelque honneur que nous rendions à Dieu, nous ne pouvons pas l'honorer autant qu'il le mérite, mais nous l'honorons par son Saint Nom*. On est persuadé que cette inscription a été mise par un Mahométan ; mais il ne paroît pas aisé de deviner comment la Relique de Saint Regnobert & le petit coffre ont pu se trouver dans la Cathédrale. le P. Tournemine, Jesuite, nous a laissé la conjecture suivante sur le petit coffre : il croit qu'après la défaite des Sarasins par Charles Martel, leur camp fut pillé : que la Cassette fut prise dans cette occasion & donnée par la suite à Charles le Chauve, & que la Reine Hermentrude sa femme la consacra à renfermer les Reliques de Saint Regnobert qui avoit guéri le Roi : les Historiens font mention de cette guérison & de la reconnoissance d'Hermentrude.

a engagé plusieurs Chanoines à léguer leurs livres à cette Bibliothéque. Et elle s'augmente tous les jours par ces donations.

Entre les raretés de la Cathédrale, la longue bande de tapisserie, apellée la toilette du Duc Guillaume, & que l'on tend dans la Nef depuis la Saint Jean jusqu'à la veille de la Dédicace, mérite par son antiquité l'attention des curieux. Ce monument de toile de lin de 19 pouces de haut sur 210 pieds 11 pouces de long, contient l'histoire de la conquête d'Angleterre par ce Duc de Normandie sur Harold son compétiteur. On est persuadé à Bayeux que ce fut la Reine Mathilde, épouse de ce conquérant, qui la fit elle même avec ses femmes. Il n'y a rien que de vraisemblable dans cette tradition ; & certainement ce morceau d'antiquité est de ce tems-là. Il n'est pas douteux qu'il ne s'en soit perdu une bonne partie : la peinture ne va que jusqu'à la défaite de Harold ; tandis qu'elle devoit aller au moins jusqu'au Couronnement de Guillaume qui ne s'y trouve pas. Mais la derniere partie de ce monument est si gâtée, qu'il ne faut pas s'étonner si ce qui suivoit, est entiérement perdu. Le P. Montfaucon en a inséré l'histoire tout au long avec des explications dans le second volume de son recueil des monumens de la Monarchie Françoise, d'après les dessins de M. Benoît : & M. Lancelo en donna aussi l'explication à la rentrée de l'Académie en 1724 & 1730.

Il y a au dehors de la Tour méridionale une épitaphe bien singuliére : elle est gravée en grand caractéres sur les pierres qui forment l'un des piliers d'appui, du côté de la grande Place à 7 ou 8 pieds du rez-de-chauffée ; voici ce qu'on y lit :

Quarta dies Pasche fuerat cùm Clerus ad hujus
Que jacet hìc vetule venimus exequias.
Letitieque diem magis amisisse dolemus
Quam centum tales si caderent vetule. *

Cette inscription dont les lettres sont anciennes & telles qu'on s'en servoit avant les diphtongues, ne porte ni date ni nom apellatif. Quelques-uns prétendent qu'elle regarde la Maitresse d'un Duc de Normandie, qui, au lieu d'être enterrée dans l'Eglise, comme elle l'avoit désiré, fut enclavée pous parler ainsi, dans l'épaisseur du mur de la Tour, par ordre du Chapitre. Ne seroit-ce point plutôt Isabelle de Douvre, Maitresse de Robert Comte de Glocestre, batard de Henri I. Roi d'Angleterre,

* Papyre Masson est le premier qui en ait fait mention, & à qui elle avoit été aparemment communiquée par son frere Jean Masson, Archidiacre de Bayeux. C'est ainsi qu'elle a été parodiée par M. de Senecé 1er valet-de-chambre de la Reine Marie-Therèse femme de Louis XIV.

La vieille femme à Maître Jacques
Trépassa le beau jour de Pasques,
Pour la fourrer icy dedans,
En ce tems de réjoüissance,
Il nous fallut malgré nos dents,
Tronquer un repas d'importance,
Oncques ne le pumes achever
Dont deuil plus cuisant nous opille
Que si nous avions vu crever
Toutes les vieilles de la Ville.

dont naquit Richard, qui malgré le défaut de sa naissance, fut nommé l'an 1133 à l'Evêché de Bayeux ? la date de son Obit au 24 d'Avril * insinue que ce fut le jour de son décès. La femme désignée dans l'épitaphe, mourut âgée & aux Fêtes de Paques : or Paques en l'année 1166 tomba au 24 d'Avril. Ces époques paroissent assez s'accorder entr'elles ; & l'inscription est assurément du même tems.

Cette inscription, toute singuliere qu'elle est, n'a jamais fait le même bruit que l'épitaphe d'un Chanoine de cette Eglise, que l'on voyoit autrefois sur une plaque de cuivre attachée à un des piliers du Chœur au dessus de la fenêtre de la Chapelle sousterre & à l'occasion de laquelle on a forgé un conte qui fait l'amusement du peuple, & l'objet de la curiosité des étrangers : voici en substance comme on le raconte.

En 858 le Chapitre de Bayeux s'oublia jusqu'au point de tremper ses mains dans le sang de Baltfrid, ou Walfrid, son Evêque. En réparation de ce crime, le Pape Nicolas I. imposa pour pénitence aux Chanoines de cette Eglise, & à leurs successeurs, l'obligation perpétuelle d'envoyer à Rome tous les ans un de leurs membres chanter l'Epitre de la Messe de minuit. On ajoute que les Chanoines accomplirent exactement cette pénitence jusqu'en l'année

* Le Nécrologe de la Cathédrale en fait mention en ces termes. 24 *die mensis Aprilis, Obitus Isabellis, matris Richardi Episcopi Bajoc. filii Comitis Glocestriæ.*

1537, que Jean Patye, Chanoine de Cambremer, à qui il étoit tombé en charge de faire le voyage, s'en acquita avec le secours d'un démon familier : qu'il ne fut que deux heures & demie à son voyage, c'est-à-dire, qu'il partit de Bayeux pendant qu'on chantoit le *Venite* de l'Office de la nuit de Noel, & qu'il revint à la fin de Laudes : que pendant qu'il étoit à Rome, il eut l'adresse de délivrer le Chapitre d'une si grande servitude, en brûlant l'acte qui l'y obligeoit, & qu'il avoit obtenu des Archivistes, par le crédit du Cardinal Trivulice, Evêque de Bayeux, Résident auprès de sa Sainteté : qu'à son retour le Chapitre ordonna deux Processions, l'une le lendemain de Noel, en action de graces de sa délivrance ; l'autre le jour des Rois, où le Chanoine de Cambremer pour réparation de son crime, assista la corde au cou & les pieds nuds derriere le Saint Sacrement : qu'enfin le Souverain Pontife, à qui l'on eut recours pour obtenir son absolution, ne l'accorda qu'à la charge qu'on mettroit sur son tombeau, après sa mort, une épitaphe pour servir de mémorial de son péché.

Ce conte, démenti par les faits qu'il contient, ne se trouve point ailleurs que dans les nouvelles copies d'une chronologie manuscrite des Evêques & des Doyens de Bayeux, dans celles qui aprochent de la fin du siécle dernier, où il a été inséré par des copistes ignorans ; car dans

toutes les anciennes, il n'en eſt pas fait la moindre mention.

L'auteur, qui n'a oſé déceler ſon nom, a eu l'audace d'avancer qu'il avoit tiré tous ces faits des Archives même du Chapitre de Bayeux. Pour donner à juger de ſa mauvaiſe foi, il ſuffit de faire voir la fauſſeté de celui ſur lequel il établit l'obligation qu'il ſupoſe au Chapitre, d'envoyer tous les ans un de ſes Membres à Rome : c'eſt, ſelon lui, pour avoir donné la mort à un de ſes Evêques, nommé Baltfrid. Mais voici comment M. Fleury, ſur le témoignage des annales de Saint Bertin, parle de cette mort. » En 859 les Normands » ayant recommencé leurs ravages.... pri» rent Immon, Evêque de Noyon, avec » d'autres perſonnes, nobles, clercs & » laïcs.... & ils les tuerent en chemin. » Deux mois auparavant ils avoient tué » Ermenfrid, Evêque de Beauvais, & l'an» née précédente Baltfrid, Evêque de Ba» yeux. « Dès qu'il eſt faux que les Chanoines de Bayeux ayent jamais été complices de cette mort, il l'eſt également qu'ils ayent été aſſujetis à la pénitence qu'on leur a ſupoſée dans ce conte : le voyage du Chanoine de Cambremer eſt donc un impoſture.

Hiſt. Eccl. T. x. in-4°. p. 654.

Auſſi n'en eſt-il fait nulle mention dans ſon épitaphe dont voici le contenu : *Cy-devant repoſe le corps de noble & diſcrepte perſonne Maiſtre Jeham Patye, Preſtre en ſon vivant, Chantre ordinaire de la Chapelle*

du Roy nostre Sire, & Chanoine de céans en la Prébende de Cambremer, & Curé de Longdemieres, Diocèse de Rouen, & de Romport sur seine, Diocèse de Sens, lequel trépassa & rendit son ame à Dieu en cette Ville le onzieme d'Aoust 1540. *Priés Dieu pour son ame. Amen. Pater noster.* Y a-t-il quelque chose dans ces mots d'où l'on puisse tirer une induction en faveur de ce voyage fabuleux.

Les figures qui sont au dessus de l'épitaphe sur la même plaque de cuivre, ne prouvent pas davantage. On y voit la Sainte Vierge, & à ses pieds un Prêtre en surplis & en aumusse, à genoux sur un prie-Dieu, avec un livre ouvert devant lui, dans lequel il paroît lire. Derriere le Prêtre est la figure de Saint Jean-Baptiste, patron du Chanoine, pour lequel on a dressé l'épitaphe. Le Saint Précurseur y est habillé, comme le marque l'Evangile, d'un vêtement de poil de chameau : il porte la main droite sur la tête du Prêtre, & de la gauche il montre un Agneau que les Peintres lui donnent communément pour symbole. Il est vrai que cette figure est d'une taille si gigantesque, par raport aux deux autres, & si grossiérement gravée, qu'elle a bien pu servir de matiere au conte que l'on débite sur le Chanoine de Cambremer. On a d'autant plus sujet de le croire, que si quelquefois on vouloit en désabuser le peuple, il avoit coutume d'en apeller

au témoignage de cette épitaphe : * ce qui fut cause que le Fabricier de l'Eglise fit ôter en 1743 la plaque, comme étant un sujet de scandale pour les simples, & la fit reposter dans la Salle du Chapitre où je l'ai examinée depuis à loisir.

Les Chanoines de Bayeux se levoient autrefois la nuit pour chanter les Vigiles, depuis apellées Matines. Cet usage si fréquent dans la primitive Eglise, étoit encore en vigueur à Bayeux au commencement du XIV. siécle : ils le réformérent en 1352, suivant le manuscrit du Sieur Potier. Alors le tems de cet Office fut fixé à cinq heures dans les Fêtes Solennelles majeures & audessus, & à six heures les jours ordinaires.

Ils avoient une façon bien singuliére de punir celui de leurs Membres qui demeuroit au lit pendant les Matines des grandes Fêtes. Immédiatement après l'Office, les Habitués de l'Eglise, avec la Croix, la Banniére & le Bénitier, alloient au logis du Chanoine absent, & faisoient par cette sorte de Procession, une espèce de mercuriale à sa paresse. Le mémoire de Potier marque que le Chanoine de Merville subit une pareille amende en 1460, & qu'il fut encore condamné à perdre cent sols de ses

* Cette épitaphe avoit été certainement placée en 1540 ou peu de tems après. Pourquoi fut-elle laissée en 1562 par les Protestans qui enlevérent généralement toutes les autres qui étoient aussi de cuivre ? cette affectation doit surprendre.

diſtributions. j'ai toujours cru que ce vieil uſage avoit donné lieu à la coutume proverbiale de dire à quelqu'un qui s'étoit fait attendre long-tems, qu'on alloit le chercher avec la Croix & la Banniere.

On remarque dans le Dictionnaire de Moreri, comme une cérémonie particuliére qui ſubſiſtoit autrefois dans l'Egliſe de Rouen, l'Office des petits enfans qui ſe faiſoit le jour des Innocens. La même cérémonie étoit également en uſage dans l'Egliſe de Bayeux. Les enfans faiſoient ce jour-là l'Office dans la Cathédrale. Un d'entr'eux y officioit en croſſe & s'apeloit le *petit Evêque* : il la prenoit, comme à Rouen, aux premieres Vêpres, au ℣. du Cantique de Magnificat, *Depoſuit potentes de ſede* ; & il la quittoit au même ℣. aux ſecondes Vêpres. Il y a au chartrier du Chapitre un ancien cérémoniaire gothique qui contient entr'autres choſes le détail des cérémonies qu'on y obſervoit le jour de cette Fête. On fut contraint d'abolir en 1482 cette ſorte de cérémonie, par raport aux abus qui s'y étoient gliſſés.

Les Cathédrales ne diſtinguoient autrefois leurs ſceaux que par les figures de leurs Saints Patrons, comme le pratique encore à préſent l'Egliſe de Notre-Dame de Paris. Celle de Bayeux, à l'inſtar de l'Egliſe Primatiale de Rouen, a pris des Armes particulieres : elle porte de gueules à l'aigle à deux têtes d'or : l'Ecu eſt apuyé de deux branches de palmier de ſinople,

croiſées en ſautoir par le bas.

Le Chapitre de cette Egliſe a eu conſtamment le droit de battre monnoye, comme il eſt prouvé par des pieces de cuivre qui exiſtent encore dans les cabinets des curieux. Ces pieces ſont de la grandeur à peu près de nos pieces de deux ſols; elles portent d'un côté un aigle à deux têtes, avec ces mots: *Moneta Capituli*, & de l'autre cette ſeule lettre majuſcule, V, autour de laquelle eſt le mot *Bajocenſis*. Il y en a auſſi de frapées au même coin, où à la place de l'V ſont deux II barrés par le milieu. On conſerve les coins de cette monnoye dans le chartrier du Chapitre.

Le regiſtre des concluſions du 2 d'Août 1521 contient une ordonnance du Chapitre pour en faire battre. * Quoique cette ordonnance ſupoſe un uſage & un droit ancièn dans le Chapitre de fraper de pareille monnoye, il n'a pas été poſſible d'en découvrir l'origine & l'époque. Quant à ſa durée & à ſa fin, le regiſtre de l'année 1577 en parle ainſi: » Le 20 Mai » Meſſieurs le Doyen, le Chantre & le » Maître-Eſcole ont été commis pour par» ler aux Officiers de cette Ville afin que » la monnoye du Chapitre ſoit décriée. « Cette concluſion ne tarda pas a avoir ſon

* An 1521 die lunæ ſecundâ Auguſti.... *item fiat nova Moneta Capituli perpetua ex œre per Dominum commiſſarium de novo inſtitutum, & reſerventur in Capitulo cunei ſeu prototypi caracterunt hujus monetæ.* Ex regeſt. concluſ. *Capituli.*

effet, comme on le voit par le recueil du Sieur Potier. Après avoir dit qu'il a vu faire de cette monnoye par deux fois par le commandement des Sieurs du Chapitre, savoir des doubles & des pieces de cinq deniers, laquelle avoit cours par toute la Vicomté de Bayeux, même jusqu'à Caen: il ajoute que le 11 Juin 1577 fut publiée une ordonnance pour la décrier, à la requête du Chapitre, parce qu'on en faisoit de fausse.

Le Chapitre jouit du droit de franc-salé, & à ses entrés franches pour les Aydes. Il existe des lettres de François I. à Mre. Antoine le Viste touchant la confirmation du don qu'il avoit fait de deux muids de sel au Chapitre & Chanoines de Bayeux: elles sont de l'année 1519. Ils en ont encore obtenu depuis une pareille quantité, comme un dédommagement du droit qu'ils avoient d'user auparavant du sel blanc des salines d'Isigny & de Neuilly.

Tres. des Chart. mem. a. a fol. IIIa. XXXVII & XXXVIII.

C'est aussi un privilége particulier au Chapitre, de ne point admettre d'illégitimes dans son Corps, nonobstant toute dispense. * Ce privilége fondé sur de très anciens statuts, a été confirmé par plu-

* On lit ceci dans le cartulaire de Langevin: *statutum est in Ecclesiâ ut nullus clericus instituatur in choro, nisi constet Capitulo de honestâ ipsius conversatione, quod benè legat & cantet, & quod sit de legitimo matrimonio procreatus.* Ce cartulaire rédigé en 1269 par Raoult Langevin, Chanoine de Bayeux, est un petit livre de parchemin, couvert de bois sculpté qui contient une compilation des statuts, usages & cérémonies de cette Eglise.

sieurs Bulles & par des Arrêts, notamment par celui de 1707, qui débouta un nommé Laffont, né *exillicito*, de la prébende du Locheur, qui lui avoit été résignée. Dès 1482 le Chapitre avoit refusé, pour la même raison, Henri de Neufchâtel que son nevèu Charles de Neufchâtel, Evêque de Bayeux avoit nommé à la dignité de Grand Couteur, quoi qu'il eût obtenu dispense sur le défaut de sa naissance.

La Jurisdiction spirituelle & temporelle, le Siége vacant, est dévolue au Chapitre. Ses Officiers gouvernent le Diocèse jusqu'à la clôture de la régale. A chaque vacance, la fabrique de l'Eglise jouit, par forme d'annates, de la terre de Sommervieu, dépendante de l'Evêché, & du gros des Prébendes, toutes les fois qu'elles viennent à vaquer par mort ; mais elle est chargée des réparations de l'Eglise, sans que l'Evêque soit obligé d'y contribuer en rien.

M. de Luynes, Evêque de Bayeux, aujourd'hui Cardinal & Archevêque de Sens, sur la requête du Chapitre, éteignit le titre de Grand Couteur, & réunit ses revenus à cette fabrique, par décret du mois de Juin 1751, confirmé par des Lettres Patentes, vérifiées au Parlement de Rouen.

Le Chapitre & tous ses Membres sont exempts de la Jurisdiction Episcopale. Cette exemption s'étendoit autrefois sur plus de cent Paroisses, dont 13 apartenoient au Chapitre en corps ; les autres dépendoient, à raison de leurs titres, des Dignités &

des Chanoines en particulier, qui nommoient des Vicegérents & autres Officiers pour l'exercice de leur Juriſdiction.

En 1664 M. de Neſmond attaqua cette Juriſdiction, dont le Chapitre & les Chanoines jouiſſoient reſpectivement ſur les Paroiſſes de leurs dépendances. La conteſtation, miſe d'abord en arbitrage, fut portée au Parlement de Rouen, & de là au Grand Conſeil, qui prononça un Arrêt favorable à l'Evêque le 21 Mars 1671. Le Chapitre ne fut conſervé dans la jouiſſance de ſa Juriſdiction contentieuſe que ſur le Bourg & la Chapelle de la Délivrande & ſur 19 Paroiſſes ſeulement : * les autres Paroiſſes furent remiſes ſous l'obéiſſance de l'Evêque. Comme la plupart des Dignitaires avoient leur Officiaux, le même Arrêt les leur ôta, & n'en laiſſa plus qu'un au Chapitre.

Le Chapitre en Corps nomme de plein droit à la Cure de Saint Sauveur de Bayeux, dont il eſt Curé primitif. Il donne, ſur la nomination de l'Evêque, la collation de la Cure de Carcagny, &, ſur la préſentation du Chanoine Semainier, celle de Cahagnolles, Cardonville, Douvre, Saint Exupere de Bayeux, Iſigny, Neuville-au-

* Les Paroiſſes dépendantes de la Juriſdiction du Chapitre ſont, Saint Sauveur, Saint André, Saint Loup & Saint Laurent de Bayeux, les Aubeaux, Brecy, Cahagnolles, Carengny, Cuſſy, Cardonville, Coulombieres, Saint Germain du Perth, Landes, Leſnault, Montbergrand, Renchy, Ruſſy, Valbadon, & Neuilly-l'Evêque.

plain, Caynet, Saint Germain du Perth, Saint Sauveur de Caen, Vouilly, Ver, & Saint Michel, ou la Chapelle du marché.

Le Chanoine Semainier nomme encore à Agnerville, Agnerny, Colleville sur Orne (*altern.*) Creully, Longvillers, Louvieres, (*altern.*) Magny, Mandeville, Saint Georges d'Aulnay *pro* 2a, Saint Louet sur Vire; ainsi qu'à Sainte Marie des Champs & Doumesnil, au Diocèse de Rouen. La Collation appartient aux ordinaires.

La plupart des Dignitaires & Chanoines, à raison de leurs titres, conferent aussi de plein droit ou présentent simplement à d'autres Bénéfices, soit Cures ou Chapelles, comme on le verra à leurs articles.

M. l'Evêque de Bayeux est à la nomination du Roi. M. l'Evêque.

Au tems des élections, le Chapitre, après le décès de l'Evêque, demandoit au Roi la permission de lui élire un successeur, & au Pape la confirmation de l'élu. Ce droit a été anéanti par le concordat de Léon X & de François I. en 1515.

Le Palais Episcopal est situé proche de la Cathédrale, sur les rues, Laitiére & du Puy de la Chaine : son emplacement, qui est assez étendu, fut donné, suivant la tradition, par Saint Regnobert. On montre encore la salle, que ce Saint Evêque de Bayeux occupoit, dit-on, sur la foi d'une inscription gothique qu'on lit au

deſſus de la porte. * Les bâtimens ont été preſque tous relevés à neuf par M. de Rochechouart : la porte d'entrée eſt de 1768. La partie, qui eſt au couchant, avoit été faite précédemment, & le principal corps de logis n'eſt pas encore achevé. Il ne reſte d'ancien que la Chapelle, & les Ecuries au deſſus deſquelles ſont la Bibliotheque & le Chartrier. La Chapelle eſt remarquable par ſa grandeur & les peintures qui la décorent. Les tableaux de tous les Evêques de Bayeux, & de pluſieurs Princes & Seigneurs qu'on y voyoit, ont été tranſférés dans le Veſtibule où ils ſont à préſent avec d'autres Portraits qui y ont été ajoutés.

[Dig]nités [de] la Cathédrale. Le Chapitre de la Cathédrale eſt compoſé de onze Dignités, d'un Grand-Pénitencier, & de quarante-neuf Canonicats & Prébendes.

---

* L'inſcription contient ces mots, la Salle Saint Regnobert ſecond Evêque de Baïeux, réédifiée par Monſieur Zanon de préſent Eveſque de Céans en l'honneur & révérence dudixt Sainct l'an de grace mil cccc xliiii.

Bénéfices dépendants de M. l'Evêque.

Les Dignités & les Canonicats de la Cathédrale, excepté le Doyen qui eſt élu par le Chapitre, & la Prébende de Saint Jean le Blanc annexée au Prieuré du Pleſſis Grimoult, dont la nomination eſt au Roi.

Le Doyenné du Saint Sépulchre de Caen, & la pleine collation des Canonicats alternativement avec le Doyen de cette Collégialle.

C[u]res. Airel, Sainte Honorine de Perth, Saint Georges d'Elle, Engl[e]ſqueville *altern.* Chef du Pont, Lieu-Saint, Carcagny, Epinay ſur Odon *à la 3e. fois*, Lacy *altern.* La Roque *altern.* Meſnil-Ongrain, Saint Pierre de Caen, Mathieu, Periers, Sommervieu, *altern.* Freſné ſur la mer, Meuvaine & Aſnelles. Les trois dernieres ſont au droit de l'Abbé de Saint Julien de Tours.

Chapelle, Saint Yves *aliàs* Saint Vigor de Juſtice.

Le Haut-Doyen eſt le premier Digni-taire de cette Egliſe. C'eſt, dit le cartulaire de Langevin, le Chef & le Membre le plus noble, à raiſon de ſa dignité. Elle lui donne par une coutume immémoriale, la dignité de Prélat, ſuivant le Cardinal le Moine qui la poſſédoit au commencement du XIV. ſiécle. Auſſi le Doyen de Bayeux avoit-il une ſéance diſtinguée dans l'échiquier de Normandie En effet dans celui de 1474 il fut réglé définitivement que les Abbés de Saint Ouen, Fécan, le Bec, Jumieges, Saint Vandrille & le Mont-Saint-Michel, auroient ſéance avant le Doyen de Rouen : qu'après lui ſeroient deux autres Abbés, enſuite le Doyen de Bayeux qu'on diſtinguoit par là des autres Doyens, & ainſi alternativement deux Abbés & un Doyen. Haut Doyen.

On préſume que l'origine de Doyen dans les Egliſes de France ne remonte pas plus loin qu'au IX ſiécle, durant lequel les Evêchés tombérent en commende, & furent donnés à des Laïcs pour récompenſe de leurs ſervices. Alors les Chapitres furent obligés de ſe choiſir un Chef qui commença d'être apellé Doyen, & qui n'étoit connu auparavant que ſous le nom de Prevoſt, prépoſé & maître, ou bien ſous celui de Primicier, d'Archidiacre ou de Tréſorier.

Telle eſt à peu près l'époque ou le Doyen fut établi dans l'Egliſe de Bayeux. Mais on n'en trouve point qui ait été revêtu de cette Dignité avant Guillaume de

Septembre 1189. Il y a une Chapelle Domeſtique ſous l'invocation de Saint Thomas de Cantorbéry : elle fut fondée peu d'années après ſa canoniſation. Cette Chapelle fut transférée du jardin dans la cour par Monſieur de Longaunay, mort Doyen en 1697. La magnifique porte d'entrée eſt l'ouvrage du même. Cet Hôtel a été rétabli ès années 1736 & 1737 par M. Néel de Criſtot, qui de Doyen de Bayeux eſt devenu Evêque de Sées. M. l'Abbé de Biaudos qui lui a ſuccédé, y a ajouté pluſieurs commodités & des embelliſſemens. Il a fait rebâtir la Chapelle, & l'a décorée. Ce pieux & reſpectable Eccléſiaſtique, pour le dire en paſſant, s'eſt attiré une eſtime univerſelle par ſa charité envers les pauvres, & par ſon zèle pour la Maiſon de Dieu : il eſt peu de familles affligées dans la Ville, qui ne ſe ſoient reſſenties de ſes liberalités, & l'Egliſe Cathédrale conſervera long-tems les preuves de ſon affection par les préſens qu'il lui fait de tems en tems.

Chantre. Le Chantre eſt le ſecond Dignitaire. Il a pour prérogatives la premiére place au côté gauche du Chœur, & le droit d'entonner les Antiennes, Pſeaumes, Hymnes, &c. d'élever l'Introït de la Meſſe, de prendre garde à ce que l'Office ſoit bien fait, de réprimer les déſordres, s'il en arrivoit pendant le Service Divin, & enfin de préſider aux Aſſemblées Capitulaires, en l'abſence du Doyen. Il porte dans les grandes Fêtes un bâton d'argent

pour marque de sa Dignité.

Il est Patron, Collateur de Neüilly-l'Evêque & des Aubeaux, & a droit de Visite & de Déport sur les Cures, lors de la vacance d'icelles.

Chancelier. Le Chancelier est le troisiéme Dignitaire. Sa fonction étoit autrefois relative à son nom, il gardoit les Sceaux de l'Evêque. Il prend la premiére place à droit au Chœur auprès des Chaires contre le Trône Episcopal. Le revenu du Chancelier consiste en 32 marcs d'argent, qu'il a à prendre annuellement à due estimation sur tout le revenu de l'Evêché, & autres prérogatives.

Trésorier. Le Trésorier tient le dernier rang parmi les quatre grands Dignitaires; mais il a la premiére place du côté gauche au bas du Chœur. C'étoit à lui autrefois de veiller à la garde des Reliques & du maître Autel, d'allumer & d'éteindre les cierges de la grande Couronne de la Nef. Il s'est débarassé de toutes ces charges, par la cession du Fief de la Couronne, faite à un Gentilhomme, qui fut obligé lui & ses descendans d'assister à l'Office, armé de toutes piéces dans les grandes Fêtes.

Le Trésorier est Seigneur & Patron Collateur de Bornieres sur la mer.

Archidiacre de Bayeux. L'Archidiacre de Bayeux est apellé communément le grand Archidiacre de la Chrétienté; quoiqu'il n'ait aucune jurisdiction sur les Eglises de cette Ville. Sa place au Chœur est proche du Doyen. Il a, ainsi

que les autres Archidiacres, le tiers des Déports des Cures vacantes dans son district.

Les Doyennés dépendans de lui, sont Fontenay le Painel, Villiers en Bocage, Vire, Condé sur Noireau & Evracy, qui composent 210 Paroisses.

Archidiacre de Caen. L'Archidiacre de Caen, a la place immédiatement après le Chantre. Les Doyennés de sa dépendance, sont ceux de la Chrétienté de Caen, de Donore, de Maltot & de Cruelly, partagés en 109 Paroisses: il n'a cependant droit de Visite & de Déport dans le Doyenné de la Chrétienté que sur les Cures de Saint Etienne, de Saint Martin & de Saint Georges du Château.

Archid. d'Hyesmes. L'Archidiacre d'Hyesmes occupe la seconde place au côté droit du Chœur proche du Chancelier. Son Archidiaconé contient les Doyennés de Cinglais, de Troarn & de Vauceller, qui composent 134 Paroisses.

Archid. des Vez. L'Archidiacre des Vez, le quatriéme & le dernier de cette Eglise, prend la place au Chœur auprès du Trésorier. Il a exercé long-tems, sur les Paroisses de son District, une Jurisdiction à l'instar de celle de l'Official. Ces Paroisses sont au nombre de 154, & forment les Doyennés de Campigny, Couvains, Torigny & Trevieres.

Soudoyen. Le Soudoyen est Patron Collateur de Saint Manvieu, de la Cigne & de la Follie, & Collateur de l'Epinay-Tesson, & de la

Chapelle du Pré ſiſe en cette Paroiſſe, avec droit de Viſite & de Déport ſur ces Cures.

Souchantre. Le Souchantre eſt Patron Collateur de Herils, ainſi que de Sommervieu alternativement avec M. l'Evêque de Bayeux, avec droit de Viſite & de Déport en entier dans la premiere, & moitié dans l'autre.

Scholaſtique ou Ecolâtre. Le Scholaſtique, l'Ecolâtre ou Maître-Ecôle, eſt le dernier Dignitaire de la Cathédrale. Chargé dans les commencemens d'inſtruire, à la place de l'Evêque, les Clercs & la jeuneſſe, il s'eſt débaraſſé par la ſuite de cette pénible fonction; s'étant ſeulement conſervé le droit, 1o. d'avoir inſpection ſur toutes les Ecoles du Diocèſe, 2o. d'avoir la troiſiéme place au Cœur après le Chancelier, 3o. de chanter au Dimanche de la Septuagéſime la premiere leçon de la Geneſe. Il eſt Collateur de plein droit des Cures de Saint Martin & de Saint Ouen des Beſaces, avec droit de Déport & de Viſite.

Pénitencier. Le Pénitencier n'eſt point Dignitaire dans l'Egliſe, quoiqu'il en ait le rang. Il a ſéance au Chœur, du côté droit, proche du Scholaſtique, & voix délibérative au Chapitre avant les Chanoines.

Cet Office fut fondé à Bayeux par une Bulle du Pape Jean XXII. le 15 de Février 1330, ſur la Supplique de Pierre de Levis, Evêque de cette Ville. Le Chapitre conſentit à ſon érection ſous les clauſes que ce ne ſera qu'une ſimple Charge, que le Titulaire, s'il n'eſt Chanoine, n'aura

point de part aux Diſtributions, & qu'il ne pourra exercer ſon miniſtere qu'avec le conſentement de l'Evêque.

L'an 1452, le Tréſorier, en préſence de l'Evêque Janon de Caſtiglione, prononça en Chapitre, que le Pénitencier aura le tour de Bénéfice & rang en Chapitre avant les Chanoines. Il fut arrêté le 24 Octobre 1520, qu'il ne payera, lors de ſa Réception, que 50 ſ. de contribution. Son Revenu conſiſte dans les groſſes Dixmes de Sainte Honorine de Perth.

Prébendes & Canonicats de la Cathédrale.

L'Evêque & les Chanoines de Bayeux, ſont obligés à la récitation quotidienne du Pſeautier, ſuivant la partition faite entr'eux à la fin de l'onziéme ſiécle ; les chifres qu'on voit après leurs noms, déſignent les Pſeaumes que chacun d'eux doit réciter dans ſon particulier.

M. l'Evêque de Bayeux, à raiſon de ſa Dignité, récite chaque jour les 1, 2 & 3 Pſeaumes.

Le Chanoine de Brecy, Collateur de plein droit de Brecy, les 4, 5, 6 & 7.

Feugnerolles, les 8, 9, & 10.

Merville, Patron Collateur de Merville-Gonneville, les 11, 12, 13, 14 & 15.

Thanis, les 16 & 17.

Eſſartiers, Seigneur & Préſentateur de Saint Jean des Eſſartiers, les 18, 19, 20 & 21.

Cuſſy, Patron Collateur de Cuſſy & de Sully, les 22, 23, 24 & 25.

Moon, Préſentateur de la 2e. Portion de

Moon sur Airel, les 26, 27, 28 & 29.

Saint Martin, Patron Collateur de Saint Martin de Bayeux & de Saint Martin des Entrées, les 30 & 31.

Cartigny, Patron Collateur de Cartigny & de Saint Marcoul, & Collateur de Lison, les 32 & 33.

Albray, aliàs Evrecy, les 34 & 35.

Gavray, Patron Collateur de Gavray, Ver & Mesnilamand, au Diocèse de Coutances, les 36 & 37.

Castillon, Patron Collateur de Roucamp, les 38, 39 & 40.

Grisy, ce Canonicat est annéxé à la Principalité du Collége de Bayeux, les 41, 42 & 43.

La Haye, Présent. de la Haye Piquenot, les 44, 45, 46 & 47.

Vendes, Patron Collat. altern. de Vendes, les 48, 49, & 50.

La Vicille, Patron Collat. de la Vicille, les 51, 52, 53 & 54.

Coulombieres, Patr. Collat. de Colombieres, les 55, 56 & 57.

Audrieu, les 58, 59 & 60.

Saint Germain, Collateur de Saint Germain de la lieue, & Patron Collateur. de N. D. de la Potherie & de Saint Jean de Bayeux, les 61, 62, 63 & 64.

Damvon, Patron Collat. d'Ondefontaine, de Damvon & de la Chapelle dudit lieu, les 65, 66, & 67.

Gueron, Seigneur & Patron Collat. de

Gueron & de Monceaux, le 68, 69 & 70.

Amayé, Collateur d'Amayé sur Orne, les 71, 72 & 73.

Le Locheur, Sgr. & Patr. Collat. du Locheur, les 74, 75 & 76.

St. Patrice, Présent. altern. de St. Patrice de Bayeux, les 77.

Cambremer, Patron Collat. de Cambremer, & de Sainte Madeleine de Bayeux, les 78, 79, 80, 81, 82 & 83.

Arry, Patron Collat. d'Arry, de Neuilly, le-Malherbe, & alternatif de Vendes, les 84, 85, 86 & 87.

St. Laurent, Patron Collat. de St. Laurent de Bayeux, les 88 & 89.

Castilly, les 90, 91, 92, 93 & 94.

Bretteville, Patr. Collat. de Renchy, les 95, 96, 97, 98, 99 & 100.

St. Jean le blanc, Présent. de St. Jean le blanc, les 101, 102 & 103.

Missy, Collat. de Bully, Patron Collateur de Missy & de Russy, les 104 & 105.

Landes, Patron Collateur de Landes, & alternatif de Lesnault, les 106, 107 & 108.

Ste. Honorine, Patron Collateur de Ste. Honorine du Fay, les 109, 110, 111, 112, 113 & 114.

Goupillieres, Patron Collat. de Goupillieres & de Tourville, les 115, 116, 117 & 118. jusqu'au ℣. *Bonitatem.*

Mons, Collat. de Mons, depuis le ℣. ci-dessus jusqu'au ℣. *Principes.*

Barbieres, il acheve le Pseaume depuis

Principes, & les 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126 & 127.

Pezerolles, aliàs Subles, Patron Collat. de Subles, les 128, 129, 130, 131, 132, 133 & 134.

Esquay, aliàs Mondesert, Patron Collateur d'Esquay sur Seulle, les 135, 136 & 137.

Bernescq, Patr. Collat. alternat. de Bernescq, seul Patron Collat. de Port & de Commes, (l'Office de Théologal est attaché à ce Canonicat.) les 138, 139, 140 & 141.

Vaucelles, Patron Collateur de Vaucelles, & alternat. de St. Patrice de Bayeux, les 142, 143 & 144.

La Mare, les 145, 146, 147, 148, 149 & 150.

Saint Pierre de Caen, cette Prébende & celles qui suivent, ne sont sujettes à aucuns Pseaumes, parce qu'elles ont été fondées après la partition.

St. Jean de Caen, Patron Collat de St. Jean de Caen.

Froide-rue, Patron Collat. de Notre-Dame de Caen.

Cully, Patr. Collat. de Tracy sur la mer, & de Mont-Bertrand, Poulligny, Port, Mathieu & Gavrus, Patron Collateur de Gavrus.

Officiers du Bas Chœur.

Le Bas Chœur consiste en 12 Chantres fondés pour l'Office Divin; 55 Chapelains; deux Diacres d'Office; deux Soudiacres; deux Chappiers; un Acolythe; deux

qui est située dans la Cité presque vis-à-vis du Château, est un Collége de huit Chapelains, qui font l'Office Canonial à l'instar de la Cathédrale. Elle est qualifiée de Collégiale, non par aucun titre d'érection, mais par un ancien usage. Elle a commencé par une Confrairie qui fut établie entre le XII & le XIII siécle. Une chartre de l'an 1303 raporté dans le carulaire de la Chapelle de N. D. de la Cathédrale, fait mention de Saint Nicolas des Courtils comme d'une Eglise déjà existante. Voici ce qu'on lit sur son origine, dans le prologue de ses Statuts qui furent dressés en 1401.

» Comme en l'Eglise ou Chapelle de M. » St. Nicolas des Courtils de Bayeux soit » établie une très noble & très ancienne » Confrérie, qui anciennement, comme » on a trouvé par escriptures & par le rapport de gens anciens, fut establie en lad. » Eglise, fondée, par grant dévotion, » par un miracle qui advint à plusieurs » bons marchands d'icelle Ville, & à plusieurs Mariniers en un grant tempeste » de tems en la mer tant qu'ils y cuidoient » être à leur fin jusqu'ils eurent en mémoire M. St. Nicolas, lequel Saint après » leur oraison faite se apparut à iceulx » & de la vertu Divine & par le mérite » dud. Saint, fut le tems appaisé, pourquoi iceux marchands & Mariniers retournés à Baïeux fonderent lad. Chapelle & y fut establie lad. Confrérie, » & par les bienfaits desd. fondeurs & des

» Freres & Sœurs qui s'y rendirent à icelle » Confrérie, y furent ordonnés 4 Chapelains & depuis l'y a l'on ordonné d'autres Chapelains & Clercs tant qu'à présent » ils sont huit Chapelains & deux Clercs » nommés Cousteurs qui y sont institués. «

Au commencement ces Chapelains n'étoient obligés que d'acquitter quelques Obits, & autres fondations, & à chanter à notes, Matines, la Messe, Vêpres & Complies à l'usage de la grande Eglise. Ils ne devoient l'Office Canonial qu'*aux deux Fêtes de Saint Nicolas, à l'Eucharistie, à Noel, à Pâques, à la Pentecôte, à la mi-Août & à la Toussaint.* Ils se sont assujettis depuis à tout l'Office Canonial.

Leur revenu étoit alors bien modique. Ils ne touchoient par an que chacun douze livres, avec une robe de six sols tournois: les payemens se faisoient à la Saint Michel & à Pâques; & la robe leur étoit donnée à la Saint Nicolas d'été. Il est vrai qu'ils recevoient les offrandes & les oblations, qui provenoient *des Antiennes & des baises-mains;* mais il falloit sur cela qu'ils fissent une pension au Curé de Notre-Dame des fossés sur la Paroisse duquel étoit l'Eglise de Saint Nicolas.

Pour occuper des Places dans cette Collégiale, les Statuts de 1401 exigent que les prétendants soient nés dans la Ville ou dans le Fauxbourgs de Bayeux, *& qu'aucuns ne leur soient préférés à leur préjudice.* Les Freres & les Sœurs doivent l'un après

l'autre faire l'élection des Chapelains & les présenter à M le Doyen de Bayeux, ou *à ses Vicaires qui de plein droit sans nuls bans faire à leurs nominations & présentations conferent & doivent conférer la collation de chaque Chapelain.*

Le petit nombre de personnes qui se firent enrôler par la suite, dans cette Confrairie, donna lieu au Chapelains de pourvoir par eux-même aux places vacantes. Ils y nommérent pendant plusieurs années, & à la fin ils ont abandonné leur droit en 1719 à M. le Doyen leur Collateur, qui en jouit aujourd'hui. Le Curé de Saint Sauveur, par représentation de celui de Notre-Dame des Fossés, prétend avoir l'usage de leur administrer les Sacremens; mais ils lui contestent le droit de les enterrer.

L'Eglise de Saint Nicolas n'est presque plus connue à présent que sous le nom de Saint Sauveur, depuis la translation de cette Paroisse. Ce vaisseau, assez bien bâti, sans Collatéraux, a deux Chapelles qui forment le croisillon : les stales du Chœur sont de l'année 1712; & les murs de la Nef sont revêtus d'un lambri qui fut placé vers 1738.

EPITAPHES.

Dans la Nef, à droite en entrant, contre le mur on lit :

Cy devant repose le corps de noble & discrete personne Maître Robert Pasturel,

Prêtre Chanoine de Goupillieres en l'Eglise Cathédrale de Bayeux, cy devant Chapelain de céans, lequel décéda le 31 de Janvier 1707 âgé de 62 ans.

A gauche sur un marbre encadré en pierre.

Cy devant gist noble Dame Marie de Hericy, Marquise de Fonteney, Dame de Crouay, Longeau, Hamon & du Mesnil, femme de Mre. Henri le Berceur, Chr. Sgr. & Marquis de Fonteney, Sgr. de Saint Marcouf, Emendreville, & Azeville, Chr. de l'Ordre Militaire de St. Louis, Conseiller & Chambellan du Roy, grand Bailly de Cotentin, Commandant pour Service de Sa Majesté à Cherbourg & sur la côte de Cotentin, laquelle décéda le 7 May 1731 âgée de 49 ans, 6 mois, 7 jours. Priés Dieu pour le repos de son ame.

Proche de la ballustrade du Chœur, à droite.

Nobilium Petri Hamelii Causidici haud equidem Dupondii, & quem publicarum, privatarumque controversiarum palœstra in solo forensi bis quinis lustris exercuit, & Annæ le Hucy patentis religionis, liberæ prudentiæ, verecundiæ liberalis quondam fœminæ.

EPITAPHIUM.

Felices nos una domus, dùm vita maneret
Jungebat, sacri fœdere conjugii.
Egimus & dulces animis concordibus annos;

Et fato ereptis, permanet illa fides :
Permanet illa fides, uno quæ clausa tenetur
Marmore, quæque eadem contumulatur humo.
Viximus innocui, fraudis non conscius alter,
Altera fœmineum quæ tulit usque decus.
Et fuimus, lector, laudandâ prole parentes.
Dulce quibus tanti pignus amoris erat.
Viximus. Humani sed quæ constantia rebus !
Præstiterit cœlo vivere. Terra, vale.

HOC

Diis utriusque parentis manibus religiosæ devotionis & perpetuæ observantiæ ponebat monimentum Stephanus Hamelius Vicecomitis Bajocensis subpræfectus, an. salutis clɔ. Iɔ. xcv.

Dans la Chapelle à droite sur le pavé.

Hîc jacet Raymundus Baucher, Præsbyter, Scholasticus Ecclesiæ Cathedral. Bajoc. tumulatus cum caris parentibus die 21 Octobris anno Dni. 1709. ætatis suæ 72.

Dans l'autre Chapelle, à gauche contre le mur.

Observandiss. parentum memoriæ nobiliss. Francisco de la Riviere D. de Rommilly & de Heriz & Jaquelinæ Cossey ejus uxori, quorum ille vir omnibus animi & corporis dotibus ornatiss. post munus Legati Generalis Vicecomitis Bajoc. per aliquot annos gestum cum maximâ doctrinæ & integritatis laude, ætatis an 48. non sine ingenti omnium bonorum mœrore, an. salutis. M. D. LVII. XIII Septembris die, immaturo fato abreptus est. Hæc post numerosam liberorum sobolem ex unico

viro susceptam, è quibus quam plurimos morbus vel mors in civilibus bellis assumpsit. Quem luctum animo plusquam virili mulier tulit, florenti adhuc ætate vidua derelicta per 27 annos castissimè vixit, re citrà sordes, arte & industriâ auctâ, demùm suæ ætatis an. LXV. impertitæ salutis M. D. LXXXIIII. die XXIII. Decembris fato functa est.

Obsequentissi. filius Joannes de la Riviere D. de Heriz suis & Petri de la Riviere D. de Rommilly impensis M. M. P. P.

On a long-tems compté jusqu'à 17 Paroisses dans Bayeux. Trois ont déja été réunies à Saint Exupere, à Saint Jean & à Saint Sauveur; savoir celles de Saint Georges, de Saint Flocel & de Notre-Dame des fossés. Il en subsiste encore 14, c'est-à-dire la moitié plus que ne le demande & l'étendue de cette Ville & le nombre de ses habitans.

Saint André: cette Paroisse, située dans la Cité, a une extension de six ou sept maisons hors des murs du côté de l'ouest. Son territoire est de fort petite étendue; il aboutit inclusivement par la Maison des Religieux de Longues à la Paroisse de Saint Malo; & par l'Hôtel de Faudoas, dont il réclame une portion, à celle de Saint Sauveur. C'est une des anciennes Paroisses de cette Ville. L'Eglise, suivant la tradition, étoit primitivement au delà des murs de la Ville vers le nord. S'étant trouvée dans l'alignement, lorsqu'on les rebâtit, S. André

elle fut abattue, & son Office transporté dans une Chapelle sur la Porte de la Ville. Voilà pourquoi les titres l'apellent toujours Saint André de la Porte. Cette translation a précédé le XIII siécle ; parce que cette dénomination de Saint André de la Porte se trouve déjà employée dans une chartre de 1284 raportée dans le cartulaire de l'Hôtel-Dieu *fôl. 20 : Parochia Sti Andreæ de Portâ.*

La seconde Eglise attenante à la Porte de la Ville, étoit sur une voûte, à laquelle on montoit par deux escaliers placés des deux côtés de la Porte. On ne voit pas d'exemple d'un pareil emplacement. Par la suite menaçant ruine, cette Eglise fut abandonnée, & son Office fut transféré en 1682 dans l'Eglise de Saint Malo, où il est encore : la Porte & l'Eglise ont été démolies en 1751.

Avant les ravages des Protestans, on voyoit dans le carrefour de Saint André une haute & belle Croix de pierre, qu'on apelloit la Croix du pilori. C'étoit là où l'on dressoit un Reposoir pour la Station du Saint Sacrement à la Fête de Dieu. On a depuis placé la Station devant la Croix de Saint Nicolas des Courtils.

La Paroisse de Saint André dépend du Chapitre pour la jurisdiction contentieuse ; la collation de M. le grand Doyen, & la nomination de Mr. le Marquis de Faudoas : les droits de Visite & de Déport apartiennent au Collateur.

Le glebe du Fief de Saint André, Patron de la Cure, est situé à Manvieux sur la Mer : il releve de la Seigneurie de Manvieux, & celle-ci de Saint Sauveur le Vicomte. Madeleine de Manvieux, veuve de Marc-Antoine de Malherbe, Ecuyer Sr. de Saint André, vendit ce Fief à Joachim Helyes, Ecuyer Sr. de Bompare, par contrat passé au Notariat de Bayeux le 20 Juin 1696. Il relevoit alors par parage de Manvieux. Michel Helyes, Ecuyer Sr. de Subles, son fils le revendit le 28 Avril 1730 à Pierre-Augustin de Boran, Marquis de Castilly, pere de Dame Marie There de Boran-Castilly, épouse de Marie-Charles-Antoine, Marquis de Faudoas-Canisy, Chevalier de l'Ordre Militaire de Saint Louis, Lieutenant pour Sa Majesté en basse-Normandie, Gouverneur des Ville & Château d'Avranches, qui est à présent Seigneur & Patron de Saint André.

Saint Exupere : cette Paroisse appellée indifféremment dans les vieux titres Saint *Soupir*, Saint *Soupire*, & Saint *Soupierre* de Bayeux, * n'a repris son nom primitif St. Exupere.

* Les différens noms que Saint Exupere a portés autrefois, ont donné lieu à ces conjectures de M. Hermant. Ceux de Corbeil l'ont apellé Saint *Spire* ; ce qui est peut-être venu du mot latin *Spirare* à cause de la vertu qui sortoit pour ainsi dire de ses sacrées Reliques pour guérir les malades. On voit que dès le XII siécle il fut nommé *Souspirs*, *Souspirius*, parce que l'Eglise de Corbeil ayant refusé de donner à celle de Bayeux quelque portion des Reliques de leur 1er. Apôtre, ils alloient à son Tombeau soupirer de la perte qu'ils avoient faite.

que dans le XVI siécle. Elle reconnoît pour son Patron Saint Exupere premier Evêque de Bayeux qu'on honore sous le nom de Saint Spire à Corbeil, Diocèse de Paris, où sont ses Reliques. L'Eglise Paroissiale, située sur le bord du grand chemin de Bayeux à Caen, à l'extrêmité du Mont *Phaunus*, est distante d'environ un mille de Bayeux, & peut être regardée pour la plus ancienne de cette Ville. Il est constant qu'un des premiers soins des Chrétiens, quand ils en eurent la liberté, fut d'élever sur le tombeau de l'Apôtre du Bessin, une Eglise qui bientôt après devint le chef lieu d'une Paroisse.

Elle n'a rien par elle-même que de très simple. Le Chœur d'une bâtisse fort ancienne, a seulement 29 pieds de longueur sur 14 de largueur. La Nef en a 73 de long sur 21 de large, y compris l'alongement de 16 pieds que le Sieur le Prestre, Curé de ce lieu, fit faire en 1753. On y a fait depuis plusieurs décorations par la libéralité de quelques personnes de piété.

Mais ce qui rend cette Eglise bien respectable, ce sont les Corps de plusieurs de nos Saints Evêques qui y ont été enterrés. L'an 1679, pendant qu'on repavoit le Chœur, le Sieur Biet, Curé de cette Paroisse, de concert avec quelques Chanoines & d'autres Ecclésiastiques, profita de la circonstance pour visiter secrétement ces Saints Corps : ils en trouvérent sept. Poussés par une dévotion plus indis-

crete que louable, ils en prirent quelques ossements, qu'ils partagérent avec leurs amis. Henry le Faye, mort Curé du Quesnay-Guesnon, fut de ce nombre : il renferma dans un Reliquaire ce qu'il eut de ces Reliques ; * & pour en constater l'autenticité, il dressa en latin une espece de procès-verbal d'où j'ai tiré ces anecdotes : il y détermine, sur le raport d'un témoin oculaire & son ami, la situation des tombeaux sur lesquels on lit les noms des Saints Evêques qu'ils contiennent, savoir.

Rufinien, sous le Maître-Autel, du côté de l'Evangile.

Manvieu, au pied du mur méridional, entre l'Autel & la Tour.

Contest, au nord devant l'Autel de Saint Clair.

Patrice, au midi devant l'Autel de la Sainte Vierge.

Gerbold, contre le mur septentrional, entre l'Autel & la Sacristie.

Frambold, sous le Crucifix, *id est*, sous l'arcade du chœur.

Geretrand, proche du précédent à sa gauche.

Il raporte aussi comment il se procura des Reliques de Saint Regnobert & de Saint Zenon son Diacre ; qui, ainsi que Saint Exupere, & Saint Loup, furent

* Ce Reliquaire & le procès-verbal sont entre les mains de M. Gouet, Curé de Fontenailles près de Bayeux, & Promoteur du Diocèse, qui m'a fait voir & communiqué l'un & l'autre le plus obligeamment.

enterrés dans cette Eglise. Aidé d'un ami, il fouilla dans leurs tombeaux, & recueillit tout ce qu'il put trouver de *leurs précieuse dépouilles* : car, dit-il, quoi qu'elles eussent été levés de terre en 846, il y étoit encore resté quelques ossements dont il profita.

Le tombeau de Saint Exupere est sous le Maître-Autel, ayant à ses côtés ceux de Saint Rufinien & de Saint Regnobert. Le tombeau de Saint Regnobert, du côté de l'Epitre, est demeuré ouvert depuis la translation de son Corps. Il est couvert seulement d'une ballustrade à jour en forme de dôme, d'où l'on peut l'apercevoir ainsi que celui de Saint Zenon qui est joignant.

Par respect pour les cendres de ces Saints, on n'enterre personne dans l'Eglise de Saint Exupere depuis un tems immémorial. Le célebre M. Hallé en tira autrefois le sujet des beaux vers latins qui remportérent le prix aux Palinods de Rouen & de Caen, & qu'il a inserés parmi ses Opuscules pag. 104.

Cette Eglise a toujours été très renommée par le concours * de peuple qui vient y réclamer le secours du Ciel dans ses besoins. Quand l'Evêque est décédé, le Clergé

---

* C'est ainsi qu'en parle Guillaume Marcel, Chanoine & Principal du Collége de Bayeux.

Exuperi pastquàm, Regnobertique sepulchro
 Antiqua hæc ædes nobilitata fuit.
Omnia si lustres peregrinæ climata terræ
 Vix erit in toto sanctior orbe locus.

& les citoyens y viennent processionnellement demander un digne successeur de son Saint Patron. Ils en font autant le jour de Saint Marc pour attirer la bénédiction du Seigneur sur les fruits de la terre : en un mot c'est l'asyle des Bayeusains dans leurs pressantes nécessités.

La nomination de la Cure apartient au Chanoine Semainier, & la collation au Chapitre de Bayeux. Le Chapitre est Seigneur de la Paroisse & perçoit les dixmes en payant la pension du Curé & du Vicaire. Il tient le Patronage & les dixmes par échange du Prieuré du Plessis pour les Eglises de Mont-secret, de Fresne & de Cauville. Hermant fixe cet échange à l'année 1153 : la chartre n'a point de datte, elle est confirmée & raportée en entier dans un autre de Robert des Ableges, Evêque de Bayeux qui commença à siéger en 1206.

Hist. de Dioc. de Bayeux. p. 192. Castut. de Plessyo

On voit au bout du Chœur, par dehors, le tombeau de Jean Corbet, Chanoine & Vicaire Général du Diocèse, mort l'an 1667 en odeur de sainteté & qui demanda à être enterré dans le Cimetiére de Saint Exupere par dévotion. *

---

* Qui publicus dolor ac clades !
Jacet hìc Dom. Joannes Corbertius, vir singularis prorsùs exempli, in insigni Ecclesiâ Bajocensi Canonicus de Portu, duorum summæ pietatis ac prudentiæ antistitum Vicarius Generalis, ut religionis omnis ipse observantissimus, ita ad eandem dux, auctor que cæteris ac moderator sapientissimus, sacerdotum norma, sacrarum virginum parens, pauperum patronus omnium consilium, vir planè in

Cette Paroisse est dans la Banlieue : elle bute à celle de Saint Vigor le petit au levant, & est séparée de Saint Vigor le grand par la grande route. Le hameau de Belle-fontaine, & partie de celui de Cremelles, dépendent d'elle : mais ce qui a augmenté davantage son territoire, c'est l'union de Saint Georges, sur le district duquel le Curé de Saint Exupere a seul droit de percevoir la dixme.

St. Georges. La Paroisse de Saint Georges, dont le nom est demeuré à un quartier du Fauxbourg de Saint Jean, remonte à des tems si reculés qu'on ignore & l'époque & l'auteur de son érection : il en est fait mention dans la chartre de fondation de l'Abbaye de Cerisy en 1034. La chartre la met du nombre des Eglises qui furent données à cette Abbaye par le Duc Robert son fondateur. L'Eglise occupoit l'emplacement de l'école des filles de la Providence, attenante à l'Hôpital général. Voyant qu'elle tomboit en ruine, & que le revenu du Curé ne consistoit que dans la dixme d'un territoire assez borné, M. de Nesmond y mit un interdit en 1680 & transféra son Office à Saint Exupere, dans l'intention de les réunir l'une & l'autre. Il

---

commune bonus, & sui sanctè negligens, ut proximo serviret. Qui vitâ quam longa fuit in operibus bonis transactâ, morte raptus est subitâ quidem & præcipiti, sed diù provisâ, diù meditatâ, die Junii VII anno ætatis LXXXII. sæculi LXVII. hîc sepultus est ex voto ponè S. S. Exuperii & Regnoberti tumulum, ut quorum in vitâ assiduus cliens fuerat, *Perpetuus eisdem comes post mortem* adhæresceret.

échangea à cet effet avec M. de Vendosme, Abbé de Cerisy en 1700, une des portions de Rouxeville dependante de l'Evêché pour le Patronage de Saint Georges. L'union ne put-être consommée alors par l'oposition du Chapitre, Patron de Saint Exupere : mais enfin après bien des années, il a accédé à ce projet, & M. de Rochechouart à son arrivée, à donné le décret d'union au mois de Juillet 1754.

Saint Jean : cette Paroisse, la plus considérable de Bayeux par son étendue, & & par le nombre de ses habitans qui vont à plus de 2000 ames, donne le nom au principal Faubourg de cette Ville. Le Faubourg a long-tems porté indifféremment le nom de Saint Jean & de Saint Symphorien : mais l'Eglise n'étoit connue que sous le nom du dernier, comme il paroît par le livre pelut de l'Evêché, qui la nomme *Ecclesia Sti. Symphoriani Bajocensis*. Ce fut M. de Nesmond qui dans une Visite, ordonna qu'elle s'appelleroit Saint Jean, & que Saint Symphorien ne lui tiendroit plus lien que de second Patron. Par là il réunit les choses telles qu'elles étoient dans leur origine, suivant une ancienne inscription qu'on voit au pied de plusieurs Figures en relief à un des piliers de la Nef. * Quoique l'ordonnance de l'E- St. Jean.

* *St. Jehan-Baptiste, St. Symphorien, nos bons Patrons. St. Luc & St. Michel, impétrés nous le moïen de parvenir à la gloire du Ciel.*

vêque ait prévalu sur l'usage, le Curé cependant est toujours apellé aux Synodes sous le titre de Saint Symphorien.

L'Eglise est petite & assez mal construite : il n'y a qu'une aîle du côté du nord, qui fut bâtie en 1439 aux frais des Paroissiens, & bénite la même année par le Grand Vicaire de l'Evêque.

Son Clergé est composé d'un Curé, d'un Vicaire, de deux Habitués, d'un Soudiacre d'Office & de deux Clercs. Le Chanoine de Saint Germain nomme à la Cure, & le Haut-Doyen donne la collation.

Il y avoit autrefois deux Chapelles contigües au Cimetiere de cette Paroisse, dont la supression des Offices précéda long-tems la démolition.

La premiere du titre de Saint Jean, sert actuellement de cellier au Presbytére : les Fonds Baptismaux qui y étoient, ont fait conjecturer qu'elle avoit été une Eglise Paroissiale. Une chartre du mois de Novembre 1288 fait mention d'un Prêtre de Saint Jean de Bayeux, nommé Ernest, qui donna aux 12 Chapelains de Notre-Dame cinq sols de rente à prendre sur une maison sise rue froide-rue dans la Paroisse de Saint Jean : *in frigido vico, in Parochia Sti. Joannis Bajocensi.*

L'autre Chapelle sous l'invocation de Saint Louis, avoit été abandonnée pour faciliter l'entrée du Cimetiére : elle fut abatue en 1732, quand on retrancha une partie de ce Cimetiére afin d'élargir la rue.

La Paroiſſe de Saint Jean a été augmentée par la réunion de celle de Saint Flocel, en vertu d'un décret de l'ordinaire du 28 Mai 1709.

Cette Paroiſſe de Saint Flocel pouvoit paſſer à bon droit pour une des plus anciennes de Bayeux ; puiſque la tradition la met du nombre des Egliſes que Saint Vigor fonda pendant ſon Epiſcopat. au VI. ſiécle L'Egliſe étoit ſur le mont *Phaunus* au bout du champ de la Foire Touſſaint, où l'on a ouvert depuis quelque tems une carriere de ſable. Le malheur des tems, & ſon peu de revenu l'ayant réduite dans un état pitoyable, M. de Neſmond la réunit à Saint Jean avec le conſentement des Religieux de Saint Vigor, qui en étoient Patrons. Son nom eſt reſté à une des rues du Fauxbourg de Saint Jean. St. Flocel.

EPITAPHES.

A l'entrée de l'Egliſe, ſous la Tour, on voit celle-ci contre le mur.

D. O. M.

Sta, viator optime, & huic ſaxo adhibe faventiam. Ægydius le Coq, hujuſce Eccleſiæ Paſtor egregius, in Bajocenſi gymnaſio moltis annis docendæ juventuti cum laude verſatus, vir eruditione non vulgari, eximiâ integritate morum, inſigni ergà Deum pietate, ſingulari in populum ſibi creditum officiorum propenſione, cùm poſt decoratam multis orna-

mentis hanc ædem, grassante per domos pestilentia sublevandæ egentium inopiæ & procurandæ morientium saluti dies cum noctibus impenderet dirâ lue correptus magno bonorum omnium desiderio excessit è vitâ anno salutis CIↃ. D. C. XXVI. VI. calendas Septembris ætatis XXX.

Jacobus le Coq, Presbyter hujus Ecclesiæ fratri mœrenti mœrens monumentum p. c. 1632.

Sur une pierre de marbre attachée au pilier qui est vis-à-vis de la porte de la Sacristie.

Hîc jacet Guillelmus Hermerel, Scutifer, Regis Consiliarius & vectigalium Coactor in præfecturâ Bajocensi, qui annum agens 76. piè obiit 16 Aprilis 1655. Juxtà patrem situs est filius unicus Olivarius Hermerel, Scutifer, Regis item Consiliarius & eâdem in præfecturâ quoque tributorum exactor, qui 25 Aprilis die Paschæ Sacro munitus Viatico, ad cœlestem patriam aspirans, placidè expiravit, anno salutis 1666, ætatis 63, Ludovica Durand ejus vidua multis cum lachrymis ambobus H. M. P.

Quam benè defunctis marmor commune duobus,
Hîc patri & nato positum; qui scilicet ambo
Omnia persimiles, vultum, vitæque tenorem,
Et studia & mores: ambo præstare fidelem
Regi operam studuere, amborum & regia castis
Gaza fuit manibus multos tractata per annos.

Oppressor

Oppreſſor populi neuter, vectigal uterque
Sedulus exegit, Princeps jubet, at nihil ultra,
Nulla que viſcatas macularunt munera palmas.
Vir probus & ſapiens, vir frugi, at largus egenis,
Et pietatis amans, pater audiit; audiit unà
Filius, & calcata patri veſtigia preſſit,
Virtutis pariter, censûs, ac muneris hæres;
Et partis ut honeſtè opibus, ſic uſus honeſtè eſt.
Hôc uno ante ibat genitorem (at dulce parenti
Sic vinci eſt) doctas callens quòd palladis artes,
In ſummo poterat cauſas orare ſenatu,
Aurea que aſcendens inſidere lilia judex;
Sed patriæ non paſſus amor Beli urbe vetuſtâ,
Perpetuas voluit, patris inſtar, figere ſedes,
Bajoca naſcentem, morientem & vidit utrumque;
Menſe & eodem, aperit gremium quo terra, ſepulchro
Parca ambos clauſit: ſed merſus funere natus,
Morte triumphatâ Chriſtus quâ luce reſurgit;
Augurium felix, olìm quod & ille reſurget
Ad vitam, excelſo ſine fine beandus olympo;
Id nato, patri que, tibi que precare viator.

Antonius Halley Regius eloquentiæ
Profeſſor.

Saint Laurent : cette Paroiſſe ſituée au N. E. de la Cité, étoit, avant le funeſte accident de 1106, dans l'enceinte de ſes murs. Elle forme aujourd'hui, conjointement avec la Paroiſſe de Saint Ouen, un petit Fau- St. Laurent.

bourg. On ne sauroit douter qu'elle ne soit ancienne : 1°. parce qu'elle a prêté son nom à une des premiéres Prébendes de la Cathédrale ; 2°. par raport aux vestiges d'antiquité qu'on y a trouvés.

Les différentes réparations faites à l'Eglise ont absolument effacé sa premiere bâtisse. On croit qu'elle a été construite à la place d'un Temple d'Idoles, & à en juger par les décombres découverts sous le Chœur, la conjecture n'est pas sans fondement. Ce fut en 1765 qu'arriva cette découverte, lorsque M. d'Amours, Seigneur de Villiers le sec, fit relever le Chœur à ses frais. Cette partie fut allongée de 16 pieds, & exhaussée de 14 audessus de la Nef.

L'Eglise de Saint Laurent avoit déjà reçu plusieurs marques de piété de M. d'Amours : elle tient de lui le bel Autel de la Sainte Vierge à l'entrée du Chœur, & la ballustrade de fer du Sanctuaire. Je ne dois pas oublier que le mauvais état de cette Eglise lui attira un interdit le 14 Août 1759 : & que ce ne fut qu'après avoir été réparée, qu'on y recommença, le 10 Août 1762 jour de son Patron, l'Office qui avoit été transféré à Saint Ouen des Fauxbourgs.

On a replacé dans le Chœur deux inscriptions qui se voyoient dans l'ancien : l'une de Honorable Homme James le Maigre, Bourgeois de Bayeux, & fondateur de quatre Obits ; l'autre représentant en

bas relief deux Tisserans, pour constater le droit que ce corps de métier a de faire célébrer l'Office de Saint Louis son Patron dans l'Eglise de Saint Laurent.

Il y en a une troisiéme dans la Nef proche de l'Autel de la Sainte Vierge, qui contient ces mots : Cy devant gist vénérable & discrepte personne Guillaume Raoul Vignel Prestre en son vivant Chapelain en l'Eglise de Bayeux & Curé de céans, qui trespassa l'an mil CCCCLX & XV le VI jour de Septembre. Dieu ly face pardon à l'ame.

L'Eglise de Saint Laurent dépend du Chapitre pour la jurisdiction contentieuse. Le Chanoine de ce nom présente de plein droit à la Cure.

Saint Loup : Cette Paroisse a donné son nom au Fanbourg qui est vers le midi. Elle est divisée en deux parties, *Saint Loup Sûr*, qui compose le Faubourg, & Saint Loup Hors, qui comprend la Campagne : l'une & l'autre sont du Franc Aleu. S. Loup.

L'Eglise située à l'extrémité du Faubourg vers la Campagne, est tres-bien bâtie. Elle n'a point de bas côtés, mais une grande Chapelle au nord, & une petite au midi au pied de la Tour. C'est la Station du Clergé au Lundi des Rogations. Il y a une ancienne Confrairie sous l'invocation de son Patron pour les enfans malades de la peur, & les personnes attaquées de la fievre.

On y voyoit autrefois une pierre que la

crédulité du peuple avoit jugé digne de sa vénération. Cette pierre grosse comme un baril, sans nulle taille ni façon, étoit enclavée dans la muraille proche du lavatoire du maître Autel. « On y remarquoit aisément, dit un manuscrit, la forme d'un pied assez grand, que l'on tient être la mesure du pied de Saint Loup, qui miraculeusement & sans artifice, il imprima marchant sur icelle. » Elle fut ôtée en 1687 comme un objet de superstition.

Le Clergé de cette Paroisse est composé du Curé, du Vicaire, & d'un Prêtre habitué. Elle dépend du Chapitre pour la Jurisdiction contentieuse : la Cure est à la pleine collation du grand Doyen : il en perçoit aussi les grosses dixmes, excepté un trait pour le Curé du Château, & la tierce gerbe du Hameau de Brunville apartenant au Personat de ce nom. Le Curé, qui a pour sa pension la verte dixme, n'a qu'une partie de celle du Hameau de Brunville ; le reste est pour le Trésor de son Eglise.

Personat de Brunville.

Le Personat de Brunville est ancien : il existoit déja au xiv. siécle ; le Livre Pelut de l'Evêché l'apelle *Decima de Brunsvilla.* Il est à la nomination du Sieur Goullard de Brunvile, ancien Lieutenant Général de l'Amirauté de Bayeux.

Le Territoire de Saint Loup est borné au levant par la riviere d'Aure, au couchant par celle de Drome, au midi par les Paroisses de Subles & de Gueron, & au nord par N. D. de la Potherie & Saint

Sauveur. La Seigneurie de Campigny a de grandes Extentions dans cette Paroisse. Le petit Fief de Baussy à Brunville en releve; il apartient à un Bourgeois de Caen.

Sainte Madeleine : cette Paroisse située au pied des murs de la Ville, est bornée au levant par celle de Saint Jean, & au couchant par Saint Martin; elle n'a pas beaucoup d'étendue : c'étoit originairement, à ce qu'on croit, un Monastére. La Cronique de Verdun sous l'année 1027, le donne assez à entendre, en parlant de Humbert, Citoyen de Bayeux, qui, sur une revélation, s'étoit engagé au voyage de la Terre Sainte, pour recouvrer l'usage des membres dont il étoit demeuré; elle ajoute que, porté par quatre personnes, il passa par le pont situé vis-à-vis du Monastere de Sainte Madeleine dans la Ville de Bayeux. * Sainte Madeleine.

Ce Monastere fut détruit dans l'incendie qui réduisit la Ville en cendres quelques années après : on bâtit à la place une Chapelle sous le même Titre. Dans le XII. siécle, Philippe de Harcourt l'unit à la Tréforerie de son Eglise, & bien-tôt après à la Prébende de Cambremer, dont elle dépend encore. Ce fut alors vraisemblablement qu'uelle devint une Paroisse.

Cette Eglise fut abattue en 1589, *pour*

Pontem ante Monasterium B. Magdalenæ in eadem Bajocensi Civitate, quod erat vicinum domui suæ, a quatuor hinc & indè sustentatus transiit, Chr. virdum. p. 176.

être tous vis-à-vis du Pont de la Ville, & hors d'icelle à cinq ou six pas : on étoit alors dans le plus fort de la Ligue. Elle ne tarda pas a être rétablie aux dépens de ses Paroissiens & des autres Bourgeois de la Ville. Elle est petite, mais réguliere & fort propre.

C'est le lieu de Sépulture de Gilles de Caux, Contrôleur Général des Fermes, & connu par plusieurs Tragédies & autres Piéces fort estimées. Il mourut le 16 Septembre 1733. Voyez son Eloge dans le Dicti nnaire de Morery, édition de 1749.

Le Clergé est composé du Curé, & d'un Prêtre Habitué faisant les fonctions de Vicaire. La Cure est à la pleine Collation du Chanoine de Cambremer, auquel apartiennent aussi les Droits de Déport & de Visite.

EPITAPHE.

Elle est sur une pierre de marbre contre le mur du côté de l'Evangile.

G. L. V.

Passant, ne te vienne point à desdain de de t'arrêter quelque peu en ce lieu : la terre exhale quelquefois de bonnes odeurs. Icì soubs ce même Sepulcre sont les os d'honorables hommes Lubinet & Nicolas le Breton, pere & fils; le premier décédé du 14 Juillet 1587, l'autre du 13 Juin 1605. Si tu veux sçavoir quelle fut leur conversation en ce monde : Tu le peux aprendre en ce que le monde même n'y a trou-

vé redire. Quelle leur piété envers Dieu, tu n'as qu'à voir la Fondation faite par Lubin ès Archives de cette Eglise, & recevoir le témoignage rendu par la voix publique au zèle pieusement Catholique de tous les deux. Quelle suite de leur génération ? Schaches que de Nicolas est resté seulement un fils, Martin le Breton, Sieur de la Guesierie, qui desirant ne degenerer de si louables Ancêtres a fondé un Service annuel à leurs ames, & a leurs corps fait poser ce monument, par lequel aussi je te prie de prier pour eux. Je ne te voulois autre chose. Adieu, & te souvienne que la plus grande consolation en la mort est l'espérance qui nous porte de de là la mort.

Les Armes de cette famille sont d'argent au chevron de sable, accompagné de trois hermines 2 & 1.

Saint Malo : cette Paroisse, la seconde de la Ville, reconnoit les Seigneurs d'Argouges pour ses Fondateurs. Les Armes de cette Famille qu'on voit à la voûte du Chœur, sur le Portail & dans les Vitrages, en sont la preuve. Ils ont cependant dus être aidés, dans la construction du Collatéral par d'autres Gentilshommes, dont les Armes paroissent en relief aux voûtes de ce bas côté. Le tems de sa Fondation est incertain : si l'on en juge par le goût de la bâtisse, on la croiroit du XI. siécle, peut-être sous l'Episcopat de Philippes de Harcourt, qui eut pour pere

S. Malo

Robert Sire de Harcourt, & pour mere Colede d'Argouges, fille du Châtelain d'Argouges près de Bayeux.

C'eſt une erreur populaire que Saint Malo ait ſervi d'Annexe dans les ſiécles paſſés à l'Egliſe d'Argouge; l'origine de ce conte vient ſans doute, de ce qu'autrefois les Seigneurs d'Argouges avoient des Vaſſeaux parmi les Paroiſſiens de Saint Malo, & qu'ils leur faiſoient rendre aveu auprès du puit de l'Egliſe, où étoit leur hôtel: mais cette Vaſſalité a diſparu par la ſuite des tems, ſur-tout lors de l'affranchiſſement des Villes.

De pluſieurs Autels ou Chapelles qui ſont dans l'Egliſe, je ne remarquerai ici que celle dont on attribue la Fondation au Cardinal Jean le Moine, Grand Doyen de Bayeux en 1288. Elle eſt ſous le vocable de Saint Jacques & de Saint Roch, mais ſans Titre ni revenu. C'eſt, dit-on, au droit de ce Cardinal, que la famille de le Moine qui a long-tems ſubſiſté dans cette Paroiſſe, l'a poſſédée, comme la poſſedent encore ſes Repréſentans. Les Armes de le Moine ſont peintes ſur le tableau de l'Autel, ſur la vitre & ſur la baluſtrade, & portent d'argent à trois clous de ſable, au chef d'azur chargé de trois bandes d'or.

Le premier Curé de Saint Malo connu, eſt Raoul d'Argouges, Docteur ès Droits, qui eut une conteſtation en 1462, avec le Haut Doyen, par raport au Droit de Viſite, que le Curé refuſoit de reconnoître.

Son successeur fut Mre. Hervieu le Vairs. De son tems en 1466, les Bourgeois, *& Gens de métier de la Ville, Cité & Fauxbourgs de Bayeux, meus en dévocion,* Fonderent *en son Eglise Parrocial de Saint Malo*, une Confrairie & Charité en l'honneur de Msgr. Saint Eloy, Saint Sebastien & Saint Malo. L'Official du Doyen approuva le 14 Janvier de la même année cette Confrairie & ses Statuts qui sont encore au Chartrier de cette Eglise

Cet utile Etablissement, dont le but principal étoit de se procurer du secours dans les maladies, produisit un grand effet sur l'esprit des Habitans de la Ville. Il s'y fit enrôler près de douze cents personnes dès les premieres années, & même de la premiere qualité. Les aumônes faites à cette Charité multiplierent les Ecclésiastiques pour en acquiter les charges; mais comme c'étoient des Ecclésiastiques *ad arbitrium*, on prit le parti de les revêtir de Titres. L'an 1545, dans une Assemblée générale du Curé, des Trésoriers, du Prevôt, des Echevins de la Charité & de plusieurs Participans aux Obits, il fut unanimement arrêté que ces Participans seront érigés & de *Fondation nouvelle ordonnés en Chapelles* au nombre de huit Chapelains avec le Curé ou son Vicaire, & de deux Clercs ou Couteurs.

Il fut dressé en même-tems de nouveaux Statuts, que l'Official du Doyen aprouva le 9 Décembre de la même année: & de-

puis ce tems-là, ils ont toujours servi de regle dans l'Eglise de Saint Malo. Ce qu'ils ont de plus remarquable, c'est que les nouveaux Chapelains, outre l'acquit des Fondations, doivent dire & célébrer par chacun jour de Dimanche, Matines entre cinq heures du matin, suivant l'usage de la Cathédrale, & les petites Heures avant & après la haute Messe, de même que les Chapelains de Saint Nicolas des Courtils, à l'instar desquels les Chapelains de Saint Malo sont fondés; ils doivent porter un Chaperon de drap noir depuis la Toussaint jusqu'à Pâques, & le demeurant du tems une Aumusse.

Ces places sont réduites à cinq, sans y comprendre celle que le Curé obtint à la fin du siécle passé pour avoir un Vicaire.

Les Prétendans à ces Places doivent être procréés de légitime mariage, régenérés sur les Fonds de cette Eglise, & constitués en Ordre saint tel qu'ils y puissent être pourvus dedans l'an. Cesont les termes des Statuts. On n'excepte que les cas où il ne se trouveroit pas de sujets aptes dans la Paroisse.

La forme d'administration de cette Paroisse mérite d'être remarquée en ce que les affaires ne sont point délibérées par le total des Paroissiens, mais par le Curé & les Chapelains qui font une voix, par un Prevôt & deux Echevins, qui font la seconde voix, & par quatre Notables qui font la troisieme. Cette sage Administra-

tion, établie par un ancien usage d'après celle de la Confrerie de Charité, empêche les tumultes des Assemblées nombreuses. On dit que les Officiers doivent être renouvellés de trois en trois ans.

Le Seigneur d'Argouges près de Bayeux présente à la Cure : le Curé, les Prêtres, & les Notables nomment aux places de Chapelains : M. le Haut-Doyen, confere sa Collation aux uns & aux autres, avec droit de Déport & de Visite.

Le Territoire de Saint Malo commence, du côté de Saint André, à la Maison située vis-à-vis de celle des Religieux de Longues, & s'étend des deux côtés de la rue, en allant à Saint Martin, jusqu'à la Maison exlusivement qui fait face à la rue des Cuisiniers. Elle a dans cette rue cinq à six Maisons à droite en tirant vers la Cathédrale ; & environ la moitié de la rue Franche.

EPITAPHES.

Dans le Chœur, sur une plaque de cuivre contre le mur à droite.

Arrête passant.

Pour voir le nœud d'amour entre Jean & Pierre les Baillis, freres & Grands Vicaires : contre lesquels les efforts du tems sont foibles & inutiles : car la piété & la vertu en a fait la tissure & l'estrainte. Ils n'ont rien partagé que leurs corps & le tems ; les désirs de l'un étant les plaisirs de l'autre. Ils ont brulé de même flâme.

Leurs cœurs palpitans de ſemblables élans;
Pierre voulant que Jean ſon frere ſoit ſon conſors & aſſocié à toutes ſes fondations.
Priez que la Glôire les adopte au Ciel, puiſque déjà la piété leur bâtit un Temple d'honneur en terre.

Sur l'anagramme de defunct Maitre Pierre le Bailly, vivant Prêtre & Grand Vicaire eu l'Egliſe Cathédrale de N. D. de Bayeux.

Pierre le Bailly.

Il a belle priere.

Du Bailly on a vu la rare piété
Auſſi chaſte que belle eſtre à tous exemplaire,
Digne d'eſtre imitée & leur ſervir de gloire,
Pour les rendre immortels à la poſterité.
Un decret éternel l'a toujours arrêté
Dans ſa condition ſans jamais l'en diſtraire.
Servir Dieu ſans ceſſer, c'étoit ſon ordinaire,
Ses délices, ſon tout & ſa félicité.
Vivant il mépriſa des mauſolés le ſort,
Et les ſuperbes tours baſties après leur mort;
Pour ſacrer à Jeſus & à ſa Vierge Mere
Son bien, ſon cœur, ſon ame, ſon eſpoir, ſa vertu,
C'eſt ce qui dans le Ciel bienheureux la rendu
Et fait que dans l'Egliſe il a belle priere.

QUATRAIN.

Le Grand Dieu éternel, je dis ſans le vanter,
L'a fait naître icy bas des vertus l'exemplaire,
N'ayant point de ſecond pour écrire & chanter.
Et dans la Sainte Egliſe il a belle priere.
Vivit poſt funera virtus 1633.

Au dessus de la porte de la Sacristie, sur un marbre noir en caractéres d'or.

Demeure passant.

A l'honneur de Dieu & ala mémoire de noble homme Jacques Hebert, vivant Seigneur de Brunville, du Bosq & de Mon, lequel décéda le 6 d'Aoust 1628.

Cy devant gist un vrai Gaulois
Qui fut protecteur de sa Ville,
Très noble, judicieux, abille,
Et bon serviteur de nos Rois.
C'étoit un homme sans malice,
Observateur des bonnes Loix, *
Qui fut l'azyle des bourgeois,
Et le suport de la Justice.
Cher passant, qui vient en ce lieu,
Arrète toy, sur cette lame,
Et fais ta priere au bon Dieu
Qu'il aye pitié de son ame.

* Il étoit Avocat à Bayeux.

Relliquiæ generis magni & majoris origo,
Nunc tandem pulvis fatali condor in urnâ.
Antiquæ claros mihi nobilitatis honores,
Virtutem que unam dederat natura, parensque
Nil, nisi me, dandum habuit. Sic vivere cœpi
Hæres ipse mei. Sed quas natura negavit,
Virtus fecit opes. Patriæ pars maxima quondam
Ipse fui: tua sub nostris & lilia palmis
Francia, creverunt dùm propugnacula fortis
Servabam & tibi murus eram.
Nunc cinis, umbra, nihil, mortis nostrique memento.

Saint Martin: cette Paroisse est anté- S Martin.

rieure à la Prébende à laquelle elle a prêté son nom, & une des premiéres de la Cathédrale ; elle doit donc être comptée parmi les plus anciennes Paroisses de Bayeux.

Son Eglise primitive, placée de façon qu'elle étoit attenante au mur intérieur de la Ville contre la Porte Saint Martin, occupoit la moitié de la rue : voilà pourquoi elle est apellée dans les chartres *Ecclesia Sti. Martini de portâ Bajocensi & Parochia Sti. Martini subtùs murum Domini Regis.* Comme le chevet du Chœur, au bout duquel il y avoit une grande croisée bouchée par le mur de la Ville, étoit enclavé dans l'épaisseur de ce mur ; il s'ensuit que l'Eglise étoit plus ancienne, & qu'elle avoit précédé le XII siécle, tems auquel les murs furent bâtis de ce côté-là. On abattit en 1759 le mur & la Porte, & leur destruction entraîna celle de cette Eglise.

L'Eglise actuelle est située, partie sur l'emplacement de l'ancien mur de la Ville, partie à même le terrein du Cimetiére : elle a 76 pieds de longueur sur 21 de largeur. La premiere pierre fut placée par M. l'Evêque de Bayeux à la fin de Juillet 1761 : il la bénit en 1764 & y chanta la Messe Pontificalement. Les Paroissiens, dans l'intervalle, avoient fait leur Office dans l'Eglise des Augustins, où il avoit été transféré le 5 de Novembre 1759.

La Cure est à la pleine collation du Chanoine de Saint Martin ; & le Prêtre Habitué, chargé des fonctions de Vicaire,

est à la nomination du Curé & des Paroissiens. Le droit de Déport & de Visite appartient au Collateur.

Son territoire comprend la rue Saint Martin à commencer au couchant par la maison qui fait face à la rue des cuisiniers : il est séparé, au levant, de celui de Sainte Madeleine par la riviére d'Aure, qui, partagée en deux branches dans cet endroit, forme une espèce d'islot. Saint Martin a encore deux extensions, l'une jusqu'à moitié de la rue laitiére, l'autre dans la rue des cuisiniers, du côté gauche, en allant à la Cathédrale, jusqu'à la grande Porte inclusivement qui fait face à la derniere maison de Saint Malo.

Notre-Dame de la Potherie : cette Paroisse est très ancienne. Son surnom vient aparemment d'une fabrique de pots de terre qui a été autrefois en ce lieu. L'Eglise est fort simple, petite & d'une vieille batisse. Elle est sur les glacis des fossés du Chateau au midi & dans le Faubourg Saint Loup : on y fit de grandes réparations en 1762 : la petite Tour, auparavant sur le milieu de l'Eglise, fut transférée au bas de la Nef : on y a encore fait depuis d'autres réparations. N. D. de la Potherie.

Elle a pour principale Patrone la Sainte Vierge, dont la Fête se célébre à l'Assomption. Saint Marcoul, Abbé de Nanteuil est son second Patron, dont la Fête tombe aujourd'hui au 1er. Dimanche de Mai : il y a une célébre Confrérie en

ſon honneur : on le reclame ſurtout pour les écrouelles.

Sa mémoire eſt recommandable dans cette Paroiſſe qui eſt regardée pour le lieu de ſa naiſſance. On y montre encore, ſur une ancienne tradition, la maiſon & la chambre où il vint au monde : elle eſt a peu de diſtance de l'Egliſe.

Le Curé a la dixme, & le Chanoine de Saint Germain la pleine collation de la Cure, avec droit de Déport & de Viſite : il y a un Habitué ou Obitier à la nomination du Curé & des Paroiſſiens.

Le territoire de la Potherie comprend la rue de ce nom & quelques maiſons bâties récemment proche de la Porte Arborée : il s'étend bien davantage dans la campagne, juſqu'au village de *Nihaut*, dont il a la moitié ; le reſte étant ſur Vaucelles.

En allant à ce village, on trouve une pointe de terre apellée communément *la mare de Saint Etaſe*, & où a été bâtie une chaumiere depuis peu. Ce mot, ſubſtitué par corruption à celui de Saint Euſtache, eſt venu d'une Léproſerie qu'il y avoit anciennement en cet endroit ſous le nom de ce Saint : elle n'éxiſte plus depuis longtems. Le manuſcrit de Potier marque que la Viſite de ce petit Hôpital fut confirmée en 1390 au Chanoine de Saint Germain.

St. Ouen du Château. Saint Ouen du Château : cette Paroiſſe eſt la ſeule de Bayeux dont l'origine ſoit bien connue. Ce n'étoit d'abord qu'une

Chapelle fondée par Richard I. Duc de Normandie. Ce Prince la fit bâtir dans son Château de Bayeux & y nomma pour premier Chapelain, Richard I. Evêque de cette Ville vers l'an 950 ou 960.

Le Fondateur réserva pour lui & pour les Ducs ses successeurs le droit d'y présenter. C'est à ce titre que Jean sans Terre, Roi d'Angleterre y nomma en 1200 Richard de Saint Amand, son Chapelain & depuis Doyen de la Cathédrale de Bayeux. Après la confiscation de la Normandie, Philippes-Auguste, Roi de France, par acte donné à Anet au mois d'Avril 1207, céda cette Chapelle avec ses apartenances à Robert des Ableges, Evêque de Bayeux. Il mit cette condition, que le Doyen de cette Eglise qui en étoit pourvu, en auroit la jouissance sa vie durant.

Un particulier s'étant avisé de se saisir de ce Bénéfice en 1321, en vertu d'un Mandement du Vicomte de Coutances, l'Evêque Guillaume de Trie le cita aux assises de Bayeux & le fit condamner, après en avoir obtenu main levée comme apartenant à la mense de l'Evêché.

Le livre pelut composé au milieu du XIV siécle ne qualifie encore l'Eglise de Saint Ouen que de Chapelle, *Capella de Castro*. A la fin du même siécle, les chartres lui donnent le titre de Paroisse: une de 1385 stipule ainsi: *fut present en sa personne Jehan Jourdain demourant à present en la Paroisse de St. Ouen du Châtel de Baïeux.*

son honneur : on le rec
les écrouelles.

Sa mémoire est reco
te Paroisse qui est r
sa naissance. On y
ancienne tradition
bre où il vint
de distance de

Le Curé
de Saint G
la Cure,
te : il y ...ation
minatio

Le ...aint Ouen est d'une
la ...ution : il consiste dans
ties ...ions éparses ça & là ès Faux-
... Saint Patrice & de Saint Loup;
... n'y compte t'on pas plus de 50 com-
...munians.

...en Faux-bourgs. Saint Ouen des Fauxbourgs : cette Paroisse, comme la précédente, n'étoit qu'une Chapelle dans son origine. La chartre de Henri II. Roi d'Angleterre expédiée vers 1165 pour la confirmation du Prieuré de Saint Nicolas de la Chesnaye, est le plus ancien acte qui en fasse mention : elle nous aprend que la Chapelle de Saint Ouen servoit de titre à la 20e. & derniere des Prébendes que le Duc Guillaume son aieul, décédé en 1087, avoit fondée à Saint Nicolas : preuve qu'elle existoit déjà dans le XI siécle.

Les murs de la Ville dans ce tems-là s'étendoient jusqu'auprès de l'Eglise de Saint Ouen : la diminution qui se fit à

leur enceinte, quand on les rebâtit en 1376, mit cette Eglise à une plus grande distance de la Cité. Ce fut alors que l'on détruisit, comme préjudiciable au commerce de la Ville, le Pont Isbert, *Pons Isberti*, situé proche de l'Eglise de Saint Ouen sur la riviere d'Aure. Comme le revenu du Curé consistoit en partie dans la moitié des droits & coutumes perçus à ce passage; pour le dédommager de la perte qu'il souffroit par cette destruction, la Ville lui céda plusieurs piéces de terre dans le territoire de Saint Patrice qu'il possede encore.

La rue qui va de l'Eglise au Pont Isbert, est pavée; mais elle s'est couverte de terre & d'eau depuis qu'elle a été abandonnée: les environs du Cimetiere l'étoient aussi, & les pierres en furent employées en 1748 au rétablissement de ses murailles.

L'Eglise est petite; aussi ses habitans n'excédent pas de beaucoup le nombre de 60 communians: elle a été bien plus grande, & la Paroisse plus peuplée. Les différentes réparations ont éffacé jusqu'aux vestiges de sa premiere bâtisse: la Tour placée au bas de la Nef est neuve; elle fut achevée en 1766.

Cette Eglise étant parmi les Paroisses du Doyenné de la Chrétienté dans le livre pelut, pourquoi est-elle sujette à la Visite de l'Archidiacre de Caen? la raison en est sans doute que le titulaire, anciennement Chanoine régulier de Saint Nicolas, res-

fortiffoit à ce titre à la jurifdiction de l'Archidiacre de Caen, dans le district duquel est situé le Prieuré de ce nom.

La Cure est à la nomination du Prieur de Saint Nicolas de la Chesnaye.

EPITAPHE.

Dans le Sanctuaire, proche de la porte de la Sacristie.

Cy devant repose le corps de Me. Jaques Champion, Prêtre Curé de céans, du Diocèse du Mans, décédé le 13 Février 1661. Priés Dieu pour le repos de son ame. Me. Thomas Roulland, Prêtre Grand Vicaire en la Cathédrale de ce lieu & son successeur à ladite Cure a fondé deux Obits en cette Eglise suivant le contract passé au Tabellionage de Thuit le 21 Janvier 1662. Priés Dieu pour eux.

St. Patrice. Saint Patrice : cette Paroisse située dans le Faubourg de ce nom, a une grande extension dans la campagne. Elle doit être fort ancienne, puisqu'une des premieres Prébendes de la Cathédrale, en a pris sa dénomination : mais que l'Eglise ait été construite sur l'emplacement de la maison de Saint Patrice, V. Evêque de Bayeux & la Prébende dottée de ses biens, c'est un fait destitué de fondement. La mémoire de cet Evêque, si elle a jamais existé dans cette Paroisse, en est totalement effacée : elle reconnoit pour son vrai Patron Saint Patrice Primat d'Irlande mort en 491.

L'Eglise grande & bien décorée a été rebâtie à neuf en bonne partie il n'y a pas bien des années : la Nef fut exhaussée de trois pieds en 1745, & le chœur relevé en entier en 1747. Il fut bénit le 22 Décembre 1748 par M. Hugon, Vicaire Général. Il a 48 pieds de longueur sur 29 de largeur. Pendant qu'on le bâtissoit, l'Office se fit à l'Eglise de la Charité où le Saint Sacrement avoit été transféré le 25 Avril 1745. La Tour mérite d'être remarquée par la beauté de son architecture : elle fut construite en 1549 au frais d'un riche habitant nommé Samson.

Il n'y a point de bas côtés à cette Eglise, mais deux Chapelles qui forment la croisée : la Chapelle méridionale fut achevée en 1766 ; l'autre deux ou trois ans après : dans celle-ci est un petit Bénéfice du titre de Sainte Genevieve dont je parlerai à l'article des Chapelles : dans l'autre est une ancienne Confrérie, érigée le 1er. d'Août 1469 en l'honneur de l'Immaculée Conception de la Sainte Vierge. Cette Confrérie confirmée par plusieurs Papes, notamment par Alexandre VII, se soutient toujours avec beaucoup d'édification : l'Autel est d'une grande propreté.

Le Clergé de Saint Patrice est composé d'un Curé, d'un Vicaire, & de quatre Prêtres habitués. Les Chanoines de Saint Patrice & de Vaucelles nomment alternativement à la Cure de plein droit : ils partagent les droits de Déport & de Visite.

Les Obitiers dépendent pour leur nomination, du Curé & des Paroissiens, & doivent être originaires de la Paroisse.

La dixme de cette Paroisse est divisée en plusieurs parts. Le Chapitre de Bayeux perçoit la moitié de la grosse ; & de l'autre moitié, le Chanoine de Gueron en à un quart, & les Chanoines de Saint Patrice & de Vaucelles l'autre quart. Les Chapelains de Saint Nicolas des Courtils & le Curé de Saint André y ont aussi chacun un trait. Quand à la verte dixme, le Chapitre en a un cinquiéme, le Chanoine de Gueron deux cinquiémes, & les Chanoines de Saint Patrice & de Vaucelles deux autres cinquiémes. Les portions du Chapitre sont un échange fait en 1317 avec l'Evêque Guillaume de Trie pour une autre dixme qu'il avoit à Mathieu proche de la délivrande. Le Chapitre fait un retour au Curé du Château de 140 boisseaux d'avoine & de 70 boisseaux de froment.

St. Sauveur. Saint Sauveur : cette Paroisse a toujours été regardée pour la premiere de Bayeux, par son antiquité & par ses prérogatives. Dans les premiers tems, son Office se faisoit dans la Nef de la Cathédrale à une Chapelle attenante au pupitre. La proximité de cet Office dérangeoit celui du Chœur : on avisa aux moyens d'y remédier. La Chapelle de Saint Etienne, voisine de la Cathédrale, parut propre à ce dessein. Elle apartenoit au grand Couteur : il en céda la propriété par 15 liv. de ren-

te que le Chapitre prit sur son compte ; & l'Office de Saint Sauveur y fut transféré. Voilà d'où vient que deux titres, l'un de 1242, l'autre de 1256, désignent Saint Sauveur sous le nom de Paroisse de Saint Etienne. Malgré la translation, le Curé avoit droit de chanter sa premiere Messe dans la Nef de la Cathédrale, d'y célébrer l'Office Paroissial la veille & le jour du Patron, & de se servir ce jour là de toutes les cloches : ce privilége n'a été éteint qu'au siecle dernier.

La Chapelle de Saint Etienne étoit, comme l'ancienne Eglise de Saint Martin, enclavée dans le mur de la Ville, contre la Porte du Pont Notre-Dame. Elle étoit beaucoup plus ancienne que ce mur ; aussi dit-t'on qu'elle avoit été bâtie par Saint Regnobert. La petitesse du vaisseau & son mauvais état, occasionné par le laps du tems, obligérent les Paroissiens de l'abandonner : ils furent transférés dans l'Eglise de Saint Nicolas des Courtils où ils font actuellement leur Office. Le concordat passé entre l'Evêque & le Chapitre d'une part, les Chapelains de Saint Nicolas & les Paroissiens de Saint Sauveur de l'autre part, est de l'année 1676. Le Curé & ses Paroissiens céderent en même tems les droits qu'ils avoient dans la Nef de la Cathédrale, sur la Chapelle de Saint Etienne & sur le Cimetiere qui occupoit presque toute la place de Notre-Dame. La Chapelle & le Cimetiere furent détruits presqu'aussitôt.

Les principales conditions du concordat sont, que le Curé sera pourvu de la huitiéme & derniere place de Chapelain dans l'Eglise de Saint Nicolas ; qu'il aura un pareil rang à l'Office Canonial : que du revenu des deux communes réunies, il en sera pris 112 liv. pour valoir de gros au Curé, & que le surplus sera pertagé entre les Chapelains. Ce gros est un dédommagement de 80 écus, que le Curé avoit à prendre sur les Obits de sa Paroisse, & qui vertirent au profit de la Commune. De plus, que des quatre places de Choristes fondées à Saint Sauveur, elles seront réduites à deux pour en composer une neuviéme & dixiéme place à Saint Nicolas : que vacance d'icelles arrivant, il y sera pourvu par le Curé, les Chapelains & les Paroissiens : que pour celles de Saint Nicolas, elles resteront toujours, suivant l'usage, à la nomination des Freres & Sœurs de la Confrairie de ce nom. La dixiéme place en a été distraite depuis pour le Vicaire de la Paroisse.

Le Curé a une belle prérogative à l'entrée de chaque Evêque de Bayeux. En allant à la Cathédrale, à la tête du Clergé, le Prélat fait une station dans l'Eglise de Saint Sauveur, où le Curé lui lave les pieds & les mains ; après quoi la jatte & le pot à l'eau qui doivent être d'argent, apartiennent à ce Curé, par un usage immémorial.

Le Chapitre de la Cathédrale est Curé primitif

primitif de Saint Sauveur qui dépend de lui pour la jurisdiction contentieuse, & pour les droits de Déport & de Visite. Il nomme en Corps & de plein droit à ce Bénéfice. Le Curé qualifié de Vicaire perpétuel par sa collation, est obligé, comme Membre de la Cathédrale, de comparoître aux Chapitres généraux, & en cette qualité il a son franc-salé.

Le territoire de cette Paroisse comprend les trois quarts de la Cité, surtout depuis l'union de Notre-Dame des fossés.

Notre-Dame des fossés, ou de la Capelette, étoit une des Eglises dont l'origine est attribuée à Saint Regnobert. Surnommé des fossés, par sa situation sur le bord des fossés du Chateau, & de la Capellette, par raport à sa petitesse. Elle fut abattue en 1562, non par les Protestans, comme le dit M. Hermant, mais par le Gouverneur & les Officiers de la Ville, de peur de nuire à la défense du Château menacé de siége par ces Religionnaires. Son Office transféré en l'Eglise de Saint Nicolas des courtils, peu éloigné de là, fut réuni à Saint Sauveur par décret de l'ordinaire le 13 Novembre 1713, avec le consentement de M. Suhard, Seigneur de la Conseillere, Présentateur de cette Cure, & de M. le Haut-Doyen de Bayeux, Collateur. N.D. des fossés ou de la Capellette.

Saint Vigor le petit : cette Paroisse ainsi surnommée par différence de Saint Vigor le grand, autre Paroisse à la Porte S. Vigor le petit.

de la Ville, eſt apellée *Saint Vigoret* dans les actes de 1400 & des années ſuivantes. Les titres antérieures la déſignent ſous le nom de Saint Vigor du Pont Notre-Dame, & du Pont Sainte-Marie. Ces dénominations ſont priſes de ſa ſituation vis-à-vis du Pont par lequel on entre dans la Ville de ce côté-là, & du voiſinage de l'Egliſe Cathédrale dédié ſous le vocable de la Sainte Vierge.

L'Egliſe de Saint Vigor n'a l'air que d'une Chapelle : auſſi ſon territoire eſt-il d'une fort petite étendue, étant renfermé dans la preſqu'iſle que forment les deux bras de la riviere d'Aure un peu au deſſus de l'Hôtel-Dieu : on y compte 300 communians.

Elle exiſtoit déjà au XIII ſiécle : il en eſt fait mention dans un titre de 1274 qui l'apelle *Parochia Sti. Vigoris de Ponte Stæ. Mariæ in loco qui dicitur Pons Beatæ-Mariæ.*

Elle fut donnée aux Chanoines réguliers de l'Hôtel-Dieu, qui gouvernerent la Paroiſſe juſqu'au tems auquel leur ſuccédérent les Prêtres de Saint Lazare, qui en uſent de même. Le Supérieur eſt Curé né de Saint Vigor le petit : il le fait déſervir par un Prêtre de ſa Congrégation où par un autre à ſa volonté.

Voici un fait hiſtorique concernant cette Paroiſſe : Nicolas du Boſc, Evêque de Bayeux, par *impétration* de la Cour, obtint que *ſes Vaſſaux demourans en la Pa-*

roisse de Saint Vigoret de Baïex, fussent exempts de la garde & du guet en ladite Ville, sur le prétexte qu'ils étoient sujets à la garde *de son Chastel de Neüilly*. Ce Prélat étoit pour lors à Paris à la suite de la Cour. Dans une assemblée générale des bourgeois tenue au mois de Décembre 1378 devant le Capitaine & le Vicomte de la Ville, on députa Jacques Mosque & Julien de Cantelon, qui allérent lui demander *qu'il lui plust à les laisser venir au guet de ladite Ville*. Leus représentations furent écoutées, & l'Evêque consentit à l'effet de leur demande. On voit par la quittance du Procureur-Syndic, du 29 Décembre 1378, que les frais de ce voyage tant pour les députés que pour leurs gens & leurs chevaux, se montérent à cent sols.

Chapelles de Bayeux.

Le nombre des Chapelles de la Ville & des Fauxbourgs de Bayeux n'a jamais été bien grand; car nous ne prétendons pas rapeller ici celles de la Cathédrale, dont il a été fait mention à son article. De ces Chapelles qui sont venues à notre connoissance, il y en a quelques unes qui ont été transférées, & d'autres éteintes & profanées : en voici la notice.

St. Michel du marché.

La Chapelle de Saint Michel, que l'on croit avoir été fondée par Saint Regnobert, Evêque de Bayeux, étoit située dans la place du marché, au lieu où l'on a planté des arbres. Un ancien manuscrit raporte ainsi la cause de sa création : *Erectam fuisse eam traditur ut forenses interesse*

sacris possent, & temporalibus vacantes spiritualia non negligerent, nec æterna amitterent. Sa position dût l'exposer à beaucoup de révolutions. Le mauvais état où elle se trouva réduite à la fin, obligea M. de Nesmond à en transférer le titre dans l'Eglise de Saint Patrice, puis en 1698 dans la Cathédrale, où il est actuellement. Après avoir longtems servi a des usages profanes, elle fut abattue tout-à-fait en 1737 pour planter les arbres dont on vient de parler ; & les matériaux furent employés au bâtiment des casernes : le titulaire est à la pleine collation du Chapitre.

St. Gratien. La Chapelle de Saint Gratien, eut pour fondateur Guillaume le Conquérant, Duc de Normandie, c'est ainsi qu'on en raporte le sujet. L'an 1056 ce Prince épousa sans dispense Mathilde de Flandres, sa cousine » après les épousailles, dit Nagerel, Mauger, Archevêque de Rouen, » excommunia le Duc Guillaume & sa femme, pour être trop prochains de lignage. Néanmoins ils furent dispensés au » moyen que le Duc Guillaume aumona » rentes pour le vivre & vestures de cent » pauvres aveugles, partie à Chierbourg » partie à Bayeux, partie à Caen, & autre partie à Rouen, où sont encore les » Hôtels « telle est l'origine de la Chapelle des aveugles de Saint Gratien, située dans l'enclos de l'Hôpital général ; mais où l'on ne fait plus d'Office depuis qu'il y en a eu une autre bâtie pour cet Hôpi-

tal. Néanmoins les Titulaires en prennent toujours possession : ils sont deux pourvus de plein droit par le Grand Doyen de la Cathédrale. Ce Collateur avoit une pleine jurisdiction sur les aveugles & sur leurs revenus, & sa jurisdiction fut reconnue en 1448 : elle s'est anéantie par la translation de ces biens au profit de l'Hôpital.

St. Louis ci-devant Ste Marguerite.

La Chapelle de Saint Louis, située dans la halle à bled au Faubourg de Saint Jean, portoit précédemment le nom de Sainte Marguerite : celui de Saint Louis lui fut substitué en reconnoissance du don que ce Saint Roi en fit aux Religieux de l'Hôtel-Dieu. La halle à bled, par respect pour cette Chapelle, a joui du droit de franchise.

Ce droit, contesté dans le XV siécle, donna lieu à une information qui porte datte du 3 Mars 1446. Les témoins choisis d'entre les plus anciens de la Ville, déposent » qu'ils ont souvent oui dire & » ainsi le croïent que au lieu & place ou » de present est le tripot de Baïeux, souloit estre l'Hostel & demeure des Freres » Cordeliers du Couvent de Baïeux, lequel est amorty en quoi, comme ils » ont toujours oüy dire, aulcuns desquels » ne aulcuns des Officiers du Roy nostre » Sire ne se pourroient exploîter ni faire » exploict de Justice : qu'ils avoient ouy » dire & tenir à plusieurs personnes anciens du pays que ce lieu fut jà piéça » donné & aumoné par Mr. St. Loys lors

» Roy de France, passé sous six-vingt
» ans aux Religieux, Prieur & Freres de
» la Maison-Dieu de Baïeux, duquel tri-
» pot & revenu d'icelui lesd. Prieur & Re-
» ligieux & leurs prédécesseurs ont joui
» paisiblement. Ils déposent ensuite » qu'au-
» dict tripot y a une Chapelle fondée de
» Sainte Marguerite, & ont ouy dire que
» jà pieça le Corps de Mr. St. Valentin
» y fut ensépulturé; pourquoi ils croient
» qu'elle est bénite. « On ignore absolument à Bayeux ce qu'étoit Saint Valentin, dont parle cette information.

A la vue de l'enquête, le Bailli de de Caen donna une sentence aux assises de Bayeux le 21 Avril 1447 pour confirmer à l'Hôtel-Dieu les libertés & franchi-de ce lieu, & » ce en considération qu'il
» est aumoné, amorti & diminuté.... qui
» y a une Chapelle encorporée, fondée
» & benoye au nom de Sainte Margueri-
» te, de M. St. Loys & de Saint Valen-
» tin, en laquelle lesd. Religieux célébrent
» & dient Messes aux Fêtes Solemnelles
» desdicts Saincts, pour leurs dictes aumones. « il n'existe plus depuis long-tems de Chapelle ni de franchise à la halle à bled, & les droits en sont toujours perçus par moitié par l'Hôtel-Dieu & l'Hôpital général.

St. Yves ou St. Vigor de Justice.

La Chapelle de Saint Yves proche de l'Evêché au bout de la rue bienvenu, est apellée dans les vieux titres Saint Vigor de Justice & Saint Nicolas. L'Evêque Guil-

laume Bertrand, pour remplir l'intention de Guillaume de Beaujeu son prédecesseur, y fonda en 1340 deux Chapelains, lesquels ont été réunis depuis, & auxquels il donna 116 boisseaux d'orge à prendre sur les moulins de l'Hôtel-Dieu, à charge d'une Messe basse tous les Dimanches. Le titre en fut transféré à l'Hôtel-Dieu en 1712 par M. de Nesmond, & la Chapelle fut abandonnée au Chapitre. C'est-là où l'on fond les cloches de la Cathédrale. Le Titulaire est à la pleine collation de l'Evêque.

La Chapelle de Sainte Genevieve est située dans l'Eglise Paroissiale de Saint Patrice. M. Hermant en attribue mal à propos la fondation à Guillaume Chartier, Evêque de Paris. Elle fut fondée par Guillaume Sohair son Neveu, Chanoine de Paris, & grand Couteur de la Cathédrale de Bayeux, décédé en 1482. Avant qu'on eût rebâti la Chapelle, on voyoit à la voûte les armes du fondateur, qui sont six lozanges 3, 2 & 1. Demoiselle Louise Sohair, veuve de Robert Melantour, y fonda trois Messes par semaine le 14 Mars 1488. C'étoit la sœur de ce Chanoine, & la niece de l'Evêque de Paris. Les Messes de cette Chapelle ont été réduites par M. de Nesmond, par raport à son modique revenu. La nomination apartient au Trésorier de Saint Patrice. Ste. Genevieve.

La Chapelle de Sainte Luce à un Autel particulier dans l'Eglise Paroissiale de Saint Ma- Ste. Luce

lo : c'eſt celui où ſe fait aujourd'hui l'Office de la Paroiſſe Saint André. Elle fut fondée, dit-on, en 1518 par Michelle de Saint Fromond, veuve de Jean de Foullongne, Ecuyer, Seigneur de Caſtillon. Le Titulaire doit pluſieurs Meſſes par ſemaine ; & il eſt à la nomination des héritiers de la Fondatrice.

St. Vigor le grand Prieuré.

Le Prieuré de Saint Vigor le grand, quoique hors de la Banlieue de Bayeux, doit trouver place ici par ſa proximité de cette Ville, n'en étant pas à un mille de diſtance. Il tire ſon origine de Saint Vigor qui ſiégeoit à Bayeux dans le VI ſiécle. Il fut fondé, ſous l'invocation de Saint Pierre, & élevé ſur les ruines du fameux Temple de Druides, dont on a parlé ci-devant. C'eſt une tradition que ce lieu fut choiſi pour adminiſtrer Solennellement le Batême, à Pâques & à la Pentecôte ; ce qui fit donner le nom de Mont-Chriſmat au Mont Phaunus que portoit auparavant le monticule où il eſt ſitué. On voit dans l'Egliſe de très anciens Fonds Baptiſmaux de marbre qu'on croit avoir ſervi à cette ſolennité.

Ce Monaſtére prit depuis le nom de ſon Fondateur, & lui ſervit, à ce qu'on prétend, de ſépulture après ſa mort, ainſi qu'à ſon fidèle diſciple Theodemir, qui en fut Abbé ; & dont on montre l'épitaphe dans l'Egliſe, à la porte du Cloître. Les Normands le ruinérent au IX ſiécle, & il demeura longtems enſéveli ſous ſes ruines.

Odon, frere utérin de Guillaume le Conquérant, étant monté sur le Siége de Bayeux, prit ce lieu en affection. Il rebâtit le Monastére, il y apella des Moines du Mont Saint Michel & leur donna pour Abbé, Robert de Tombelaine, Religieux recommandable par sa science & par sa piété. Ce rétablissement dut précéder l'année 1066 qui fut celle de la conquête d'Angleterre; & le Restaurateur réserva pour lui & pour les Evêques ses successeurs, le droit de nommer l'Abbé & de le mettre en possession.

L'emprisonnement d'Odon, que le Roi son frere fit arrêtér en 1085, bouleversa cette Abbaye naissante. L'Abbé Robert, par la crainte de participer à la disgrace du Prélat, ou par quelque autre motif que l'on ignore, alla se réfugier à Rome auprès de Grégoire VII, & les Moines s'enfuirent dans d'autres communautés; de sorte que cette Maison fut entiérement abandonnée. Remis en liberté au bout de quelques années, Odon, dans un voyage qu'il fit en France, passa par Dijon où il reçut un accueil des plus gracieux de Jarenton, Abbé de Saint Benigne. Il en fut si reconnoissant, que ce motif joint aux représentations de Guillaume, Doyen de Bayeux & de Robert, Archidiacre de Rouen qui étoient à sa suite, le détermina à soumettre son Monastére de Saint Vigor à l'Abbaye de Saint Benigne. La chartre qu'il fit expédier à ce sujet, est du

24 Mai 1096, c'est-à-dire peu de jours avant qu'il partît pour la Terre Sainte avec Robert son neveu, Duc de Normandie.

Il y a une clause remarquable dans la chartre : c'est que si ce Monastere vient à augmenter en biens, il sera érigé en Abbaye, laquelle sera régie par un Abbé à la nomination de celui de Saint Benigne, qui le prendra dans son Abbaye, l'Evêque de Bayeux ne se réservant que l'investiture. Cette chartre fut confirmée par Lucius II en 1097, par Paul II en 1102, & par Honorius II en 1127 : mais la condition n'a point eu son effet, & Saint Vigor est toujours resté en titre de Prieuré.

Le restaurateur de ce Prieuré ne le gratifia pas seulement de la dixme & du Patronage de Saint Vigor ; il voulut encore qu'il partageât avec les Evêques de Bayeux, la moitié des droits de la foire des Trépassés qui se tient dans cette Paroisse. Il l'exempta de tous droits & même de la jurisdiction Episcopale, ce que les Religieux eurent soin de faire confirmer par ses successeurs, notamment en 1269 par Odon de Lorris, qui se réserva toutesfois la réception due aux Evêques de Bayeux à leur entrée.

C'est une coutume immémoriale qu'à la veille de sa possession solemnelle, l'Evêque vienne descendre dans le Prieuré de Saint Vigor où il est reçu & complimenté par le Prieur, à la tête de sa Communauté.

il y soupe & y couche. Le lendemain matin les Religieux le conduisent à l'Eglise, le font asseoir dans une Chaire qu'on croit être du tems d'Odon : de là le Prélat en habits Pontificaux donne sa première bénédiction au peuple ; après quoi il est conduit par tout le Clergé de la Ville à la Cathédrale.

Odon, qui faisoit ses délices de cette Maison, y choisit sa sépulture, & statua qu'à l'avenir ses successeurs & les Chanoines de Bayeux, y seroient enterrés. Mais il mourut en 1097 à Palerme dans la Sicile & fut inhumé dans la Cathédrale par Gilbert, Evêque d'Evreux, qui s'étoit croisé avec lui : & Henri II un de ses successeurs se fit affranchir ainsi que ses Chanoines, de cette servitude préjudiciable à l'Eglise de Bayeux, & incommode pour le Chapitre, par une Bulle de Lucius III.

L'Eglise de Saint Vigor en forme de Croix & très propre, ne fait qu'une partie de celle bâtie par l'Evêque Odon, & qui fut ruinée d'une étrange maniére : voici comme le fait est raporté dans un manuscrit du même tems. » Le 11 Février 1579 » une Tour étant en l'Eglise du Prieuré » de Saint Vigor tomba en ruine à raison » d'un degré qui étoit dedans par où l'on » montoit aux cloches qui étoient en icelle : » & de la ruine de lad. Tour provint celle » de tout le Chœur, Nef & voultes qui » tombérent, sans que le Sacraire dans » lequel étoit le *Corpus Domini*, ni l'Autel

» fussent rompus, deux gros morceaux de
» la voulte s'étant croisé en forme d'arca-
» de sur ledit Sacraire & un Religieux qui
» étoit en l'Eglise, lors du bruit, se sauva
» sous l'Autel sans être blessé. Lad. Eglise
» a été réedifiée peu à peu par Me. Char-
» les Marguerye, Chanoine de Bayeux &
» Prieur lors qu'elle se rompit, ainsi qu'elle
» se voit à present, qui n'est en rien apro-
» chante de la premiere façon pour la hau-
» teur, d'autant qu'il y avoit Chapelles
» haultes sur lesd. voultes où les Religieux
» alloient en Procession en certains jours.

Ce Prieuré embrassa la réforme de Saint Maur en 1658 sous l'Episcopat de M. Servien; & vers 1712 l'Abbé de Dijon l'affranchit de tous les droits qu'il y prétendoit. Le Prieur, à la nomination de cet Abbé, étoit Commendataire: depuis la réforme il est triennal & nommé par sa Congrégation.

S. Nicolas de la Chesnaye Prieuré.

Saint Nicolas de la Chesnaye, est un Prieuré de Chanoines Réguliers de l'Ordre de Saint Augustin, situé à peu de distance du précédent & dans le même Territoire. Son sur-nom vient suivant la tradition du Pays, d'un Bois de Chênes qui en étoit tout proche, & où les Druides faisoient leurs Sacrifices. Ce seroit perdre son tems que de vouloir chercher son origine, elle se perd dans les siécles les plus reculés. On en crois Fondateurs les Evêques de Bayeux, & constamment ils en ont été les Patrons jusqu'au siécle dernier (XVII.) Her-

mant, dit dans son Histoire de Bayeux, que l'Evêque Henry I. du nom y fit une Fondation vers 921 ou 928 : mais l'Auteur qu'il cite à la marge pour son garant, n'en parle nullement.

Il paroît que le but de cette Fondation fut de donner une retraite aux malheureux, attaqués de la Lepre. Ces maladies si connues dans les IX. & X. siécles occasionnerent un grand nonbre de pareils établissements. On y mit des Chanoines Réguliers de Saint Augustin pour avoir soin des malades, & les bienfaits se multiplierent au point que l'on établit dans cette Maison jusqu'à vingt Prébendes pour autant de Religieux. Ils prirent une forme stable sous Guillaume le Conquérant qui confirma ces Prébendés, & tous les Biens aumonés à leur Communautés. Henry II. Roi d'Angleterre son petit fils les appuya aussi de son autorité par une Chartre donnée au Château de Bures sur la Dive. Elle ne porte point de date; mais elle a pour témoins Henry II. Evêque de Bayeux qui commença son Episcopat en 1165, Robert d'Estouteville, Roger Bacon, Alverede de Vally, Guillaume de Soliers & Phillippe de Coulombiers.

Comme le Roi permet aux Religieux, par cette Chartre, de bâtir une Eglise sur le bord du chemin Royal, on doit conclure que l'Eglise qui subsiste aujourd'hui, ne fut bâtie que vers la fin du XII. siécle, Elle n'a pas une grande étendue ; mais elle est solide & d'une construction agréable :

le Sanctuaire est beau & éclairé par sept Croisées.

La Communauté de Saint Nicolas & celle de Saint Vigor, assistoient anciennement aux Cérémonies publiques avec le Clergé de la Ville : cette obligation donna lieu à un débat entre les Prieurs des Communautés à raison de la préference, dans une Procession Générale qui fut faite au mois de Mars 1534. *Il fut ordonné*, dit le Sieur Potier dans son Recueil manuscrit, *que le Prieur de Saint Nicolas préféreroit à cause qu'il sont Chanoines Réguliers sans préjudice toutes fois à l'advenir.*

Cette Communauté fut peut-être plus exposée qu'une autre au malheurs des tems & des guerres. De vingt Prébendes dont elle étoit composée, elle se trouva reduite par la suite à six Places, y compris celle du Prieur. Ce Prieur étoit Conventuel & non électif ; il recevoit son institution des Evêques de Bayeux.

Ces Evêques furent attaqués diverses fois dans leurs Droits de Présentation par les Gens du Roi. Mais leur Droit fut toujours reconnu & confirmé : on cite entr'autres preuves de confirmation, une Sentence du Bailli de Caen du 17 Septembre 1363, une Enquête du Vicomte de Bayeux du 18 Mars 1419, & un Arrêt du Grand Conseil du 19 Septembre 1612.

M. de Nesmond, ce digne Prélat qui a tant mérité du Diocèse par ses bienfaits, établit un Séminaire à Bayeux. Cette uni-

la Fondation ne pouvoit subsister sans fonds : il y réunit en 1670, les Revenus de la Mense Priorale de Saint Nicolas avec ses dépendances, après avoir reçu la démission de D. Jacques le Bert, Titulaire de ce Prieuré : mais Jean le Gendre, Docteur en Droit & Chanoine de Saint Flour s'en étant fait pourvoir par dévolu sur la nomination du Roi, il en résulta un procès qui fut porté au Conseil Privé de S. M. & qui fut jugé en faveur du Devolutaire. Depuis ce tems-là, nos Rois ont nommé par commende à ce Prieuré.

Il a droit de Foire, dans son enclos, le jour de Saint Nicolas & plusieurs jours de suite par donation des Ducs Rois d'Angleterre : elle ne tient cependant pas depuis long-tems.

Les Augustins n'étoient au commencement que des Hermites qui suivoient, sans Institut particulier, la Regle de Saint Augustin. Alexandre IV. les rassembla de toutes les parties de l'occident où ils étoient répandus, & il en composa en 1256 l'Ordre qui subsiste à présent. Ils ont dû être établis à Bayeux long-tems avant cette époque, puisque dans les cérémonies publiques, ils ont la préséance avant les Cordeliers qui y furent fondés en l'année 1220.

On ne sait où étoit leur premiere demeure dans cette Ville. La Maison qu'ils occupent entre les rues des Bouchers & de Bretagne, apartenoit au Sachets ou Freres

du Sac. Ce ne fut que vers 1272 qu'ils en furent mis en possession. Ils comptent le Roi Philippe le Bel au nombre de leurs principaux Bienfaiteurs, par les Lettres de confirmation qu'il leur accorda ; mais ils ne peuvent attester ce fait que par la tradition qui s'en est perpétuée dans leur Maison.

L'Eglise prise dans son ensemble est assez bien. Le Chœur est spacieux & élevé ; la la Nef plus étroite, a au nord plusieurs Chapelles très-bien décorées. La Chapelle souterraine, qui étoit au bout du Chœur, & qui fut abattue en 1758, étoit remarquable en ce qu'elle contenoit l'Histoire de la Passion de Notre Seigneur. Elle avoit été bâtie par un ancien Prieur de cette Maison, suivant cette Inscription qu'on voyoit sur la muraille.

L'an de grace mil & cinq cens
Moins un ang fist faire par bon sens
A l'honneur de la Passion
Ce lieu, meu en dévotion
Frere Simon dist Cupersli
Prieur de ce Couvent ici
Qui fut natif de Saint Patrice
Priés Dieu qu'il lui soit propice.

Il y a plusieurs Confréries établies dans cette Eglise : la plus renommée est celle de Saint Révérend, premier Prêtre de Bayeux, qui fut instituée l'an 1649 par les Vicaires généraux, le Siége vacant, en faveur des Prêtres du Diocèse.

Les Protestans pillérent & ravagérent la

Communauté des Augustins en 1562 : l'argenterie, qui étoit considérable, fut enlevée avec tous les ornemens, titres & papiers du chartrier : les Religieux n'échapérent à la mort que par la fuite : ils ne revinrent que plus de 15 ans après. Pendant leur absence, la Maison servoit aux classes du Collége de la Ville ; elles y étoient encore en 1571.

Il s'y est tenu quatre Chapitres Provinciaux : l'ouverture du premier fut faite le 13 Juillet 1390 par une haute Messe que les Augustins chantérent dans le Chœur de la Cathédrale : ils en firent autant le 4 Mai 1656, & ils terminérent ce second Chapitre par une Procession à la Cathédrale ; il s'y trouva 110 capitulans : le troisiéme Chapitre fut tenu en 1701 : l'ouverture s'en fit le 21 Avril : on y célébra la Fête de la Canonisation de Saint Jean de Facond, de l'Ordre de Saint Augustin : le quatriéme Chapitre fut tenu le 29 Avril 1752 : il n'étoit composé que d'environ 20 Religieux capitulans : on y élut Provincial le P. Mont-Passon de Metz, & Définiteur le P. Pillet, Prieur de la Maison de Bayeux.

Il en est sorti trois Religieux de mérite : 1o. Simon Cupersli, Docteur en Théologie, Prieur & Profès de cette Maison, natif de Saint Patrice de Bayeux, se rendit très habile dans l'étude des Saintes écritures & des Peres ; il a laissé des Homélies, des discours, & d'autres écrits, que l'on garde

manuſcrits en un volume in-folio dans la Bibliotheque de ce Couvent : il vivoit encore en 1500.

2o. Le P. Roger le Lievre, ſavant dans la langue Hébraïque, refuſa conſtamment un Evêché que le Cardinal de Richelieu lui offrit : il fut Provincial de ſon Ordre en 1626 & mourut au Couvent d'Orléans qu'il fit rebâtir.

3o. Le P. Thomas Ravenel, Docteur en Théologie, célebre par ſon talent à convertir les ennemis de l'Egliſe, comme il le prouva par la converſion de pluſieurs familles Juives à Metz, & de quantité de Proteſtans dans le Diocèſe de Chartres ; il mourut en 1635.

EPITAPHES.

A l'entrée de la Chapelle des Cordonniers, contre le mur ; on lit dans la Nef.

Hìc ante jacet venerab. Pater Frater Guillelmus le Gris Baccalaureus in ſacrâ paginâ, qui obiit anno Domini milleſmo. CCCCLXIX. die ultimâ Auguſti : ejus anima requieſcat in Cœlis, po, nr.

Tout proche ſur l'ancienne porte du Cloître.

Anno Dni. milleſmo. CCCCLXXX. III die menſis Julii Obiit venerabilis Pater Religioſus Frater Guillelmus Scutiferi olim memoriæ bonæ & honeſtæ, in ſacrâ paginâ Magiſter, filius hujus Conventûs : cujus anima requieſcat in pace.

A la droite de la précédente, vers la Chapelle de Saint Celerin :

Hîc jacet meritus & venerabilis Religiosus Fratrer Richardus de Hamello in sacrâ paginâ Baccalaureus, filius hujus conventûs, de Sto. Fromundo oriundus, qui Obiit anno Dni. M. CCCCLXIX, & die XII mensis Augusti.

Du côté du midi, proche de la Chaire.

Hîc inferiùs jacet venerabilis Religiosus Frater Joannes le Vantier in sacrâ paginâ Baccalaureus formatus, filius hujus Conventûs qui Obiit anno Domini M. CCCC. LXIII. die tertia mensis Augusti.

Les Cordeliers ou Freres Mineurs furent établis à Bayeux en 1220 : l'Evêque Robert des Ableges, au retour d'une croisade, prit à Ville-Franche en Beaujolois, quelques Disciples de Saint François qu'il emmena avec lui : le plus distingué étoit le B. Grégoire Lombard. Touchés de la vie exemplaire de ce bon Religieux & de ses Compagnons, les Bayeusains les mirent en possession de la Chapelle Sainte Marguerite, & du petit terrein qui sert de halle à bled dans la Paroisse de Saint Jean : au bout de deux ans, Jean d'Arry, Chanoine de Bayeux leur donna dans le Fauxbourg Saint Loup, un emplacement beaucoup plus grand, & le fit affranchir par Guillaume Hamon, Seigneur de Campigny duquel il relevoit. Cordeliers.

Le Couvent ne fut pas deux ans à bâtir ; l'Eglise tarda bien d'avantage : la

Cardinal Raoul de Gros Parmy, Légat en France, accorda 40 jours d'indulgence à quiconque aideroit de ses services & de ses biens à la perfection de cette Eglise : elle fut dédiée en 1265 sous l'invocation de Saint Pierre & de Saint Paul, Apôtres.

Le B. Grégoire gouverna cette Maison l'espace de 52 ans ; il mourut en odeur de Sainteté le 28 Novembre 1274, & fut enterré à l'entrée du Chapitre : c'est à lui que le P. Elie, Général de l'Ordre, avoit adressé la lettre circulaire en 1226 sur la mort de Saint François : il avoit été nommé Provincial l'année précédente & fut continué jusqu'en 1233.

Sa vertu excita une si grande émulation de bienfaits parmi les citoyens de Bayeux, qu'en 1363 le Couvent des Cordeliers possédoit un terrein de 24 arpens tout enfermé de murailles : il en a perdu une bonne partie depuis, sur tout dans les ravages des Protestans.

Le P. Guillaume le superbe y introduisit l'étroite observance en 1506. Il s'y tint en 1530 un Chapitre général, auquel présida le P. Mercier, Provincial, & en 1626 un autre de 130 Religieux, qui commença à ouvrir le 6 de Mai.

Cette Maison fut pillée & devastée par deux fois durant les troubles de la Religion : en 1561 par les Protestans de la Ville, & en 1562 par les Troupes de l'Amiral Coligny & de Beze, qui passérent

par cette Ville après la Bataille de Dreux. Ces Profanateurs enlevérent le Maître Autel, remarquable par ses colonnes de cuivre doré & par son excellente architecture, & cinq autres plus petits, mais également magnifiques : les Chasses & Reliques de la Sainte Vierge, de Saint Pierre, de Saint Paul, Saint André, Saint Philipes, Saint Jaques, Saint Barthélemi, Sainte Madeleine, Sainte Agnès, Saint Vincent, Martyr &c. eurent le même sort : les tombeaux de quelques Princes de la Maison d'Orléans, & de quelques Evêques, qui étoient dans le Chœur, furent brisés à coup de marteau, & leurs cendres jettées au vent : deux Religieux, André du Mont, âgé de 55 ans, & Pierre Berot, de 25, furent massacrés : en un mot il n'échapa rien à l'atroce férocité de ces barbares.

Le P. François Feuardent, un des plus célébres écrivains de son tems, & les autres Religieux, furent assez heureux pour se dérober au péril, dont ils étoient menacés : ce ne fut qu'au bout de quelques annéss qu'ils osérent reparoître. Après la réparation du Sanctuaire, le P. Feuardent donna ses soins à la Bibliothéque ; il la rétablit & l'enrichit d'une nombreuse collection d'anciennes éditions * il avoit

* On lit cette inscriptions sur la porte de la Bibliotéque. Hanc Bibliothecam ab hæreticis 1562 penitus devastatam, omnibus modis locupletiorem & ornatiorem instaurari curavit F. Franciscus Feuardentius Parisiensis Theologus anno 1692

toujours aimé cette Maison, dont il étoit Profès ; il s'y retira à la fin de ses jours & y mourut le 19 Janvier 1610 : il est enterré sous la lampe du Chœur.

Les PP. Cordeliers, par respect pour le B. Grégoire, 1er. Supérieur de leur maison, obtinrent permission de l'Evêque, de lever ses Reliques du lieu où elles étoient: ce qu'ils firent l'an 1673 en présence d'un des Vicaires généraux du Diocèse, & ils les déposerent solennellement sous un beau Mausolée que le P. Hersant, Gardien & Docteur de Sorbonne lui avoit élevé au milieu du Chœur : c'est à cette occasion que J. Cavelier de Caen, composa l'éloge de ce Religieux en stile lapidaire, & la piece de vers, intitulée, *Bajoca sancta in Beatum Gregorium reviviscens*, lesquels furent imprimés dans le tems.

Le 10 Mars 1687 l'Eglise fut brulée totalement, par l'imprudence d'un ouvrier, qui travaillant à la Tour couverte en plomb, laissa son réchaut plein de feu : quelques charbons poussés par le vent, mirent le feu à la charpente sur les dix heures du soir : les flammes parurent au dehors une heure après, gagnérent les couvertures, & les embrasérent avec tant de violence, que l'on ne put y aporter de reméde : à peine eut on le tems d'emporter le Saint Sacrement en l'Eglise de Notre-Dame de la Potherie.

Cet incendie donna lieu à un phénomene assez singulier : le Mausolée du B.

Grégoire, dont nous venons de parler, ayant été ouvert par l'activité du feu, il étoit naturel que ses Reliques fussent réduites en cendres avec les deux caisses de sapin qui les renferment : cependant elles n'eurent point de mal, il n'y eut de brulé que le coin d'une des caisses de la largeur d'un pouce : les rubans, les bandes de parchemin, les envelopes de tafetas, les fils de soie furent conservés au milieu des brasiers, & ce qu'on ne comprend pas sans étonnement, les deux cachets de cire d'Espagne demeurérent intacts & aussi vermeils qu'ils étoient auparavant : ce prodige, sous quelque point de vue qu'on le considére, a de quoi surprendre, & toutes les circonstances en sont attestées par des procés-verbaux qui furent dressés immédiatement aprés l'incendie par M. Lamy, Vicaire général du Diocèse, par les Commissaires du Chapitre de la Cathédrale, par les Officiers de Ville, & par les Religieux même du Couvent. Quelques annés après, on dressa un autre Mausolée qu'on voit aujourd'hui & dans lequel sont les Reliques du B. Grégoire. *

Le dommage occasionné par cette catas-

* F. Gregorii Sancti Franciscis socii & Religiosæ hujus familiæ parentis reliquiæ, è capitulo ubi primùm depositæ in hunc sacrum locum, sollicitantibus omnium votis, solemnis ritu translatæ anno 1673 sed & quantùm templum deflagravit 1687, ambusto licet lapide, quo tegebantur, singulari Dei gratià intemeratæ ; demùm 1693 cùm renovatum est, novo huic tumulo redditæ beatam expectant resurrectionem.

trophe fut porté à 60000 livres. Tout le monde y prit part, & chacun contribua de ses biens à la réparation de l'Eglise. Elle fut bénite de nouveau le mardi d'après Pâques 23 de Mars 1693 ; & pour en conserver la mémoire, le P. François Martin, alors Gardien, fit apposer, dans le Chœur, une plaque de cuivre, qui contient les époques de ce rétablissement. *

L'Eglise est grande & bien décorée : l'Autel du Chœur d'une noble simplicité servoit, dit-on, auparavant à l'ancienne Eglise de l'Abbaye de Mondaye ; le Tabernacle & ses accompagnemens furent ajoutés en 1746 aux frais du P. de Ste. Croix, Gardien : il fit faire aussi les deux Chapelles qui sont à l'entrée du Chœur : les stales ont été placées sous l'Episcopat de M. de Nesmond ; & les lambris en 1733 : la ballustrade de fer, les chandeliers de l'Autel, & la lampe de bronze sont des bienfaits du P. Nicolas Grégoire

* Deo multæ miserationis
Adjutori in tribulatione
In perpetuæ gratiarum actionis
Monumentum.

Templum hoc quondam nominatissimum quod Martii x. die anni Christi 1687 incuria plumbarii conflagrarat, muro tantùm superstite.

F. Franciscus Martinus Cadomensis, Sorbonicus Doctor, hujusce Conventûs Guardianus, zelo succensus Domus Dei annis 1691, 1692 & 1693, difficillimo quidem tempore, renovari curavit non sine magno sumptu, quem è clero, è civitate, è viciniâ viri optimè affecti, quorum mentio habetur in archivo cænobii, maximam partem erogarunt, Dnus retribuere dignetur.

le

le Tourneur, Profès de Bayeux, ancien Gardien du Couvent de Paris, décédé en 1747.

La même année 1747, les citoyens de Bayeux, à la suite d'une Mission, firent élever le Calvaire qui est contre cette Eglise: la premiére pierre fut placée le 20 Février par M. l'Abbé de Graville, Vicaire général du Diocèse: le P. d'Irlande, Jésuite, qui avoit fait la Mission, y établit en même-tems, sous la permission de l'Evêque, une Confrérie sous le nom de Sainte Croix du Calvaire.

Cette Maison a produit plusieurs célébres Religieux, tels que François Feuardent, Leobin Colleville, Jean de la Mare, Guillaume Loyseleur, que son mérite éleva *ad Episcopatum Abehonensem*; ce dernier, enterré comme les précédents, dans ce Couvent, lui avoit laissé ses Habits Pontificaux, que les Protestans volérent en 1562: nous devons encore ajouter ceux-ci.

1o. Le P. le Myere, Docteur en Théologie, auteur de la vie du B. Thomas Elyes, Prêtre du Diocèse de Coutances, qu'il fit imprimer en 1632: elle est dédiée à Guillaume Elies, un des parens de ce Saint Prêtre.

2o. Guillaume le Goupil, Docteur en Théologie, dont il a paru un ouvrage avec ce titre: *Apologiarum Christianæ Religionis Apologia; Parisiis 1662. Tom. I. in-fol.*

30. Thomas Pillon, habile Prédicateur, plus recommandable encore par son éminente piété, mort en 1675 à la fin de l'Avent qu'il avoit Prêché à Bayeux : il parut alors un éloge en vers, & l'épitaphe de ce Religieux, de la composition de M. Masson, Principal du Collége de cette Ville.

EPITAPHES.

Au milieu du Chœur, sous la lampe, on lit sur le pavé :

F. Franciscus Feuardentius, Doctor & Guardianus Parisiensis, quasi igni affulgens, cujus morum splendorem magnificabant catholici, vim concionum & scriptorum ardentem reformidabant sectarii, constantem ad sublimia progressum suspiciebant sodales, asserta majorum religione, novitate repressâ, vindicato à furore hæreticorum Templo Cathedrali, absumpto denique ignæo vigore in veritate tum faciendâ tùm docendâ extinctus est plurimùm mœrentibus orthodoxis, anno S. H. 1610, ætatis 71.

Avant qu'on eût placé le lambris qui est entre l'Autel & les stales, on voyoit cette autre épitaphe sur une plaque de cuivre attachée au mur.

F. Francisco Feuardent Franciscano, Sacræ Theologiæ Doctori, viro puritate vitæ ac morum integritate propè incomparabili, Christianæ Religionis propagatori, Catholicæ veritatis vindici, sacrarum litte-

rarum illuſtratori, magno omnium bonorum luctu è terris ſublato 19 menſis Januarii anno Dni. 1610, ætatis verò 71.

Carolus Turgot Regis in Senatu Rothomagenſi Conſiliarius, Conſtantinæ Eccleſiæ Scholaſticus & Canonicus, Sancti Victurii propè Cœnomanos Prior Commendatarius.

Mutuæ amicitiæ quam ille honorificâ nuncupatione ſuarum in Job, & aliarum lucubrationum teſtatam eſſe voluit, lugubre pignus ſed grati animi monimentum, in ſpem reſurrectionis, promiſſique credentibus in cœlo conſorti M. P.

Dùm tuus hæreticos conſumpſit fervidus ignis
Molleque chriſticolis lumine pandit iter;
Tu mea foviſti divinis pectora flammis;
Tu mea traxiſti pectora amore tui:
Vige opus & terris junxit quos unicus ardor
Fac jungat cœlis, numinis unus amor.

Dans le Chapitre on voyoit celle-ci.

Reverendi admodum Patris
Thomæ Pilon
Ordinis Fratrum Minorum
Theologiæ Profeſſoris celeberrimi
Guardiani Conventûs
Cadomenſis ejuſdem Ordinis.

Poſt conciones habitas per totum adventum cum ſummo omnium applauſu in Eccleſia Cathedr Bajoc. 1675.

Statim defuncti

EPITAPHIUM.

Hìc jacet & parvâ vir magnus clauditur urnâ:
Franciſci indigetis vix habet ordo parem.

Ignea vis huic ingenii, ſuadæque lepores
 Invidit Pylii mellea lingua ſenis;
Hìc gemina antiſtes ſophiæque percalluit artes;
 Quaſque docet Phœbus, doctaque Pallas amat.
Magna loquor, ſed adhuc adſtant majora, viator,
 Nec tamen in parvo marmore cuncta leges.
Par erat ingenio pietas, orique diſerto
 Par manus, at ſoli par erat ille ſibi:
Flagra, preces, vigiles, noctes, jejunia, zona
 Setoſa ad lumbos, en pia vita viri.
Qui tantas & tot valuit conjungere dotes,
 Dic, age, quantus erat? nùm fuit omnis homo?
Ergo immaturo ne quis hunc funere raptum
 Dixerit, explevit tempora multa brevi.
Quot Chriſtus, totidem vivendo luſtra peregit
 Æmulus ut vitæ, ſic fuit ille necis.
Ut peteres Divum, monſtratas impiger arces
 Læta prior voluit ſcandere tecta poli.
Tendere vis, quo fecit iter? hic vive, viator,
 Certa hæc, nec dubita, ducet ad aſtra via.

Dans le Cloître, à la porte du Chapitre.

Hìc ſub tumba inferiùs
Jacet Frater Gregorius
Sancti Franciſci ſocius
Natione que Lombardus
Parcat ei altiſſimus. Amen.

Dans la Bibliotheque, ſur un parchemin attaché au mur, on voit cet éloge.

Piis B. Gregorii manibus
cujus in tumulo
magnum mundi contemptum
in effigie
expreſſam mortis imaginem
in veſte
perpetuam quam Deo vovit paupertatem,

omnes debent meditari.
Attende, quis quis es.
Detectum novissimè, licet non novum, admirare prodigium : quod Deus nostrâ ætate revelavit, præsens sæculum reveretur, tota posteritas prædicabit.
Primis sub orientis in Italiâ Fratrum Minorum Ordinis temporibus Christianæ Religionis tot devovet athletas quot sibi socios adjungit
Sanctus Franciscus
ipse pauper natus, eo monumento restaurator est Evangelicæ paupertatis
quo primùm sui ordinis fundator agnoscitur.
Abdicato vitæ sæculari statu, ad pedes ejus advolant non pauci : non minus splendore natalium.
quam doctrinâ & pietate insignes.
Hos inter eminet Gregorius, cujus infantiam Longobardia, Seraphicus ordo adolescentiam, virilem ætatem Gallia, summam coluerunt senectutem.
ex Canonico Minor consecratur
Et quam ei viam ad cœlestem gloriam prior gradus exhibebat
periculorum plenam facit alter securiorem.
Ejus commendationi & famæ initium dedit
Assisium, eundem
confirmavit Roma, Gallia consummavit.
Hæc nempè erat terra promissionis quæ ipsi contigit in partem hæreditatis.
Gloriosi laboris adfuêre consortes ff. Ægidius & Pacificus :
quos communis votorum conjunxerat amor,

ut ante præviderent
Animarum saluti
Quam sibi domicilia figerent.
Peragratis Galliæ Provinciis, Gregorius
Bajocas adventat;
Hanc urbem intuetur veluti suæ metam peregrinationis
Et suæ complementum sanctitatis.
Gregorio debitos honores deferri jubet Magistratus: delatos gratulatur Ablegellius Episcopus: applaudit universus Clerus.
Sacris ejus concionibus ita capiuntur cives, ut Ariensis Canonici operâ, diligentiâque Bajocis Cœnobium sacro illius Ordini ædificandum curaverint;
Nec ædium amplitudine, nec præstantium virorum numero cæteris concessurum.
In tanto rerum successu, anno ætatis circiter quadragesimo quinto moritur Sctûs Franciscus, magno omnium desiderio,
majori ordini detrimento
Una hoc in luctu carissimos Fratres sustentat & reficit consolatio,
F. Æliæ Vicarii generalis, ad Gregorium missa de S. Francisci obitu epistola, tam gravibus conscripta verbis, quam Evangelicis referta præceptis:
A Francisci obitu annos octo & quadraginta numerabat Gregorius, cùm vigiliis & laboribus confectus in suo Bajocensi Conventu, Deo reddit quam ab ipso acceperat vitam 5 calend. Januarii, an. 1274.
Suæ administrationis 52
Ex ejus sepulchro non semel emissus

odor persuavis, locupletissimus testis & ejus sanctitatis

Sed cùm ad limen Capituli sepultus esset, nec singulis liceret hunc locum ingredi; in medium templi ejus ossa translata sunt & solemni Mausolœo recondita: ut, qui, dùm viveret, in eodem loco animarum salute publica vota nuncupaverat, ibi quoque post mortem effigie expressus, Christianis exemplar esset singulare

Deum in perpetuum venerandi.

Les Capucins doivent leur établissement à Bayeux à Antoine Descrametot, Grand Chantre de la Cathédrale: dès 1612 ce pieux Ecclésiastique en avoit retiré quelques uns dans sa maison. Voyant qu'ils étoient reçus favorablement de l'Evêque (M. d'Angennes) & des habitans, il leur donna un terrein vis-à-vis de cette maison, au Fauxbourg Saint Georges, & leur en passa contrat sous seing privé le 14 Juillet 1615, & le fit ratifier le lendemain par les Officiers Municipaux de la Ville. Ecoutons la suite de cette fondation d'après un manuscrit du tems. Capucins

» Suivant quoi ledit Sr. Chantre est allé
» trouver ces Peres viron la St. Michel,
» & en a ammené pour le commencement
» quatre ou six qu'il a placé en sa mai-
» son à St. Georges, en attendant que
» leurs bâtimens, avec l'aide de Dieu,
» seront construits: puis le Provincial de
» l'Ordre de ces Peres est venu qui a pres-
» ché dans l'Eglise de Bayeux le Diman-

» che onze Octobre, & a fait une belle » prédication par laquelle il a fait entendre au peuple qu'ils avoient envie de » fonder leurs Monastére par la Croix : » suivant quoi à l'issue de la Prédication, » après la Procession faite, M. l'Evêque » en bénit une pour être portée sur le lieu » en place convenable; mais il faisoit alors » si mauvais tems que cela ne put estre » exécuté que 15 jours après. Il s'y trou- » va une douzaine de Capucins & un grand » nombre de notables Officiers & Bour- » geois de la Ville.

» Le Mercredi 25 Mai *1616* jour des » quatre-tems, toute la Procession géné- » rale accompagnée de M. l'Evêque, alla » où les Capucins doivent bâtir leur Cou- » vent : après que ce Prélat eut achevé » les priéres accoutumées, & fait le tour des » fondemens dans lesquels il répandit de » l'eau bénite, M. de Matignon, Lieu- » tenant général de la Province, & Mde. » la Princesse de Longueville, son épouse, » donnérent, par cérémonie, deux petits » coups de marteau sur deux pierres fon- » damentales, & chargées des Armes desd. » Seigneur & Dame, qu'on avoit prépa- » rées dans la place destinée au Maître- » Autel : ils jettérent ensuite quelqu'argent » aux maçons, c'est-à-dire le Seigneur deux » pistoles, & la Dame six quarts d'écu, » sans comprendre le grand denier qu'ils » donnérent pour aider à la construction » du bâtiment des Religieux : puis M. l'E-

» vêque jetta de l'eau bénite sur tous les » fondemens de l'Eglise, le Gardien de ce » nouveau Couvent fit un Sermon sur le » present sujet, & cette cérémonie fut suivie par une haute Messe en musique qui » fut chantée à un Autel qu'on avoit dressé dans l'enclos. «

Mademoiselle de Harcourt mit la premiére pierre de la Chapelle qu'elle bâtit en entier, & l'orna à ses frais. Cette Demoiselle, après avoir épousé Mr. de Rupalé, mourut veuve, & fut enterrée dans cette Chapelle; mais on ne sait en quelle année.

L'an 1647 les Capucins tinrent un Chapitre Provincial dans ce Couvent : l'ouverture en fut faite le 18 de Juillet par une Procession à l'Eglise Cathédrale, & fut suivie d'un Sermon par le P. Gratien, de la famille de Mrs. des Fausseycauvet de cette Ville : il y avoit 80 Religieux.

L'an 1733, la nuit de la Fête des Rois, ce Couvent essuya un incendie par l'imprudence de deux domestiques qui avoient oublié en se couchant la chandelle allumée près de leur lit : leur apartement étoit sous la Bibliotheque : il devint la proie des flammes avec ces deux malheureux : ce ne fut qu'à force de diligence que l'on sauva la Bibliotheque & les apartemens voisins : le dommage a été réparé depuis par le secours de plusieurs gens de bien.

L'Eglise bâtie dans le goût de celles de cet Ordre, est bien propre : l'Autel a été

décoré de peintures, & enrichi de plusieurs reliques depuis quelques années. Le Fondateur est enterré dans le Sanctuaire, suivant son intention; on voit son épitaphe contre le mur, du côté de l'Evangile, laquelle contient ces mots:

Quid huîc hæres, viator?

Forsan unius sepulchrum in tam vasti Templi spatio attonitus miraris; quid enim vitæ cum morte, quid mortuo cum tumulo, altaribus?

AUDI.

Hîc jacet nobilis & discretus vir Antonius Descrametot, Cantor & Canonicus Ecclesiæ Bajocensis: satis est indicasse nomen ejus, quem fama prædicat, suum asserit caritas, pietas cœlebrat, ex quo eum, dùm jus diceret, è foro evocans tanquam perfectum exemplar, Ecclesiæ Bajocensis Cantorem insignem & pium Canonicum proposuit, quo in munere quam Deo & hominibus carus extitit, testantur omnes.

Unicè suos dilexit, ex quibus unum Cantorem Ecclesiæ Bajocensis, alterum Canonicum fecit: sacerdotium ejus caritas insignivit, dùm Deum quotidianis sacrificiis adorat, & seipsum suaque omnia egenis devovet, quorum pater nominabatur, factus pauper ut illos ditaret; ex tali tamen paupertate dives contemptu divitiarum ditior factus.

Reverendos Patres Capucinos summo semper amore coluit, vixit inter eos tantâ cum pietate quantâ decet Ordinem Sera-

phicum & inter eorum manus & lachrymas spiritum enusit, ut ab angelorum manibus suscipientes super cœlestes spiritus animam Deo offerent.

Huic solo in quo jacet & quod eis dederat & illi ipsum solum huic solidanter, quod dederat, reddiderunt.

Obiit anno ætatis suæ 87 die 20. Januarii 1653.

Quod largiris, amor, sic piè reddis, amor.

Le Couvent de Bayeux a produit quelques savans : le plus connu est le P. Amadée qui mourut en 1676 : il a laissé deux ouvrages, dont l'un intitulé, *Paulus Ecclesiastes* parut à Paris in-4o. en 1672. l'autre a pour titre : *De legitimo jure admittendi fideles ad tertium Ordinem :* ce Religieux se qualifie *Prœdicator, Lector Theologus, & Guardianus, Ordinis Capucinorum :* & le P. François de Bayeux, Provincial, homme d'un mérite distingué, & d'une piété solide, sorti d'une Famille noble & ancienne, du nom de Dufresne, établie proche Bayeux.

Les Templiers, les Sachets & les Billettes ont eu aussi des Couvents à Bayeux : la destruction de ces Maisons suivit de près l'extinction de leurs Ordres.

On croit que les Templiers y furent établis vers 1150 : leur Couvent étoit dans la rue Saint Malo vis-à-vis du Pont aux vaches, * Templiers.

* A la place d'une maison construite en 1743 au même endroit, il y avoit d'anciens bâtimens, dont la bâtisse & la forme des fenêtres, semblables à celles de nos ancien-

il fut suprimé lors de l'abolition de cet Ordre par le Concile de Vienne en 1312: il paroit que les matériaux de leur Maison furent employés à la réconstruction des murs de la Ville en 1377 ; parce que quand on abattît en 1756 un pan de ces murs au bout du Cimetiere de Saint Malo, on trouva dans les décombres, des morceaux de piliers, des pieds d'estaux, des chapitaux, des entablemens, & d'autres piéces de sculpture chargées de figures d'Anges & de Crucifix.

Sachets. Les Sachets, où Freres de la Pénitence de Jesus-Christ, avoient été fondés en cette Ville par Saint Louis qui les introduisit en France, à la priére de la Reine Blanche: cet Ordre fut éteint peu de tems après sa naissance. Les Augustins furent mis en possession de leur Couvent.

Billettes. Les Billettes, autrement Freres de la Charité introduits à Bayeux en 1328 par Pierre de Levis, Evêque de cette Ville, furent suprimés en 1634 & leur Maison fut donnée aux Religieuses Ursulines.

L'Hôtel-Dieu. L'Hôtel-Dieu, ne doit point son établissement aux Rois d'Angleterre, comme quelques-uns l'ont pensé ; mais aux Evêques de Bayeux. * Ce fut Robert des

nes Eglises, annonçoient qu'ils étoient des restes de cet ancien Couvent: en effet on trouva dans leur démolition, deux sceaux de plomb chargés de figures telles que l'on représente les Templiers, avec cette légende autour: *Bulla Magistri & Conventûs Hospitalis Hierusalem.*

* L'Acte de Charles de Neufchâtel Archevêque de Besançon & Administrateur de l'Evêché de Bayeux expe-

Ableges qui en jetta les fondemens au commencement de son Episcopat : il y réunit en même-tems quelques biens que les Ducs de Normandie avoient autrefois destinés aux pauvres de cette Ville. Herbert de Charmon, Doyen de la Cathédrale, & Hugues de Malestor, Chantre, s'en déclarerent aussi Fondateurs par différentes Donations. Les Bâtimens ne furent achevés qu'en 1248, par Guy un des successeurs de Robert des Ableges. Le premier Administrateur fut Raoul Morin, Haut Vicaire de la Cathédrale. Les bienfaits dont il combla l'Hôtel-Dieu, lui ont acquis une place parmi les Fondateurs. *

Ce Prieuré fut érigé sous l'invocation de la Sainte Vierge & de Saint Jean l'Evangéliste : on y mit des Chanoines Réguliers de l'Ordre de Saint Augustin. Ils durent être admis dès le tems de la Fondation. Une Chartre du mois d'Août 1208, *Cartul. Domus Dei p. 8.*

dié au Château de Neuilly le 14 Juin 1486 par raport à ce Prieuré, le dit formellement. » Cum pro ut accepimus & » etiam nobis evidenter constiterit & constet Hospitale, » seu Domum Dei Bajocentem, dudum fundatum per » bonæ memoriæ Robertum, Guidonem & Guillelmum » Episcopos Bajocensei prædecessores nostros, Herbertum » Decanum, Hugonem Cantorem, & Radulphum Mo- » rin Vicarium nostræ Bajocensis Ecclesiæ ad laudem & » honorem Dei gloriosissimæ Virginis Mariæ Genitricis » ejusdem & Beati Joannis Apostoli & Evangelistæ erec- » tum (fuisse) & deputatum ad alindum, nutriendum & » alimentandum pauperes debiles, Cartul. Domus Dei.

* On voit ces mots dans le vieux Nécrologe de la Cathédrale, au 27 d'Août : Obitûs Radulphi Morin Sacerdotis, Vicarii, fundatoris & custodis Domûs Dei Bajocensis.

fait mention de P. Prieur de la Maison-Dieu de Bayeux & des Freres dudit Couvent : d'autres Chartres marquent que la Communauté étoit composée d'un Prieur, de six Religieux & d'un Novice : ils furent chargés du soin des Malades tant pour le spirituel que pour le corporel, & les Evêques de Bayeux, comme Fondateurs, se reserverent le droit de conférer les Places.

Quelques-uns de nos Rois donnerent des preuves de leur affection envers cette Maison. Saint Louis étant à Condé sur Noireau, fit expedier une Chartre portant datte du 9 Avril 1256, par laquelle il confirma au Prieur & aux Pauvres de l'Hôtel-Dieu de Bayeux les biens qu'ils possédoient à titre d'achat de Fondation *aut quovis alio justo modo*. Il leur aumona la Chapelle de Sainte Marguerite de la Halle à bled avec les droits de cette Halle. Philippe-le-Bel, marchant sur ses traces, donna aussi une Chartre le jeudi d'après la Pentecôte 1296, pour confirmer l'aumône faite par le Roi Saint Louis son aieul, c'est-à-dire, la Coutume du Bled *quod vulgariter tripotum nuncupatur*, avec la Place où *cette coutume souloit être recueuillie*.

Les Religieux ne tarderent pas à porter une main avide sur les Biens des Pauvres. L'Autorité du Prince fut réclamée contre leurs entreprises : il y vint un Ordre du Roi du 8 Novembre 1298, qui enjoignoit que, si le Maître & les Freres touchoient à ces Biens *en quelque chose tant*

petite qu'elle soit, on eût à les empêcher, de peur de frustrer les pauvres des aliments qui leur sont dus : & pour éviter les discussions, le Vicomte de Bayeux fut chargé par le Bailly de Caen de dresser Procès-verbal des Revenus de l'Hôtel-Dieu ; ce qui fut exécuté dans une assemblée de Ville le vendredi d'avant la mi-Carême de la même années 1298.

Le Procès-verbal a cela de remarquable que les Bourgeois y reconnoissent que la Collation & présentation du Prieuré de l'Hôtel-Dieu apartiennent à l'Evêque de Bayeux : ils déclarent ne vouloir s'oposer à la nomination qu'il fera du Prieur de cette Maison, de laquelle ils ont vu D. Raoul Morin avoir été le premier Maître & Administrateur, mis & établi par Robert Evêque de Bayeux, & qu'ils ont vu successivement cinq Prieurs installés par les successeurs de cet Evêque, à charge de rendre compte de son Administration.

Le siécle d'après, un Vicomte de Bayeux entreprit de réunir au Domaine la Coutume du *Tripot*, perçue par l'Hôtel-Dieu : le Prieur & les Religieux eurent recours à Charles-le-Bel par une Requête qu'ils lui présenterent. Ce Prince touché des justes motifs de leur Requête, les maintint par des Lettres Patentes dattées de Paris le 11 Janvier 1365, dans la perception de cette Coutume ; il fit plus : par d'autres Lettres du 18 Juin suivant, il défendit de vendre les Grains ailleurs que

dans le Tripot, pour empêcher la subreption de la Coutume affectée à l'Hôtel-Dieu: ces Lettres portent encore que les deniers à-dieu provenans des marchés conclus à Bayeux seront donnés à cet Hôpital.

Les Religieux plus occupés d'eux-mêmes que des Malades, entrérent pour peu de chose dans les intérêts de ces malheureux. Leur négligence occasionna des plaintes: le Parlement de Rouen en fut informé. M. le Sueur un des Conseillers, fut député par Arrêt du 3 Décembre 1540, pour faire la visite de l'Hopital. Il le trouva dans un assez grand désordre : il ne crut pouvoir y apporter un meilleur remede qu'en nommant deux Administrateurs, dont l'un fut chargé du spirituel, & l'autre du temporel des Malades.

Malgré ces précautions, le Patrimoine des Pauvres étoit toujours exposé aux déprédations par l'avidité. En vertu de l'Edit de Charles IX. de l'an 1561, l'Administration des Biens de l'Hôtel-Dieu fut confiée à des *Gens de biens & solvables* : on ne laissa que le gouvernement spirituel aux Religieux, auxquels on assigna à chacun 140 liv. de pension pour leur vêtement & leur nourriture, à commencer du 20 Janvier 1562. Les choses resterent en cet état une vingtaine d'années : mais le Prieur Pierre Denyse, homme entreprenant, trouva le moyen de les faire changer : il obtint le 29 Mars 1581, un Arrêt du Grand Conseil par lequel il fut remis & maintenu

dans la manutention des Biens de ſon Prieuré-Hoſpitalier, aux charges de nourrir & bien entretenir bien & dument les Religieux & les Pauvres : il fit valoir l'Arrêt dans les points qui le concernoient ; quant aux obligations, lui & ſes ſucceſſeurs n'y firent pas la même attention, ce qui donna lieu à divers Arrêts & du Parlement & du Conſeil, que les Prieurs & les Adminiſtrateurs obtinrent les uns contre les autres.

Ces tracaſſeries abſorboient inſenſiblement les Biens de l'Hôpital : il ſe trouva à la fin dans une ſituation déplorable : on n'y recevoit plus que des paſſans qui couchoient ſur la paille à terre ou ſur des grabats preſque pourris. Il n'y avoit plus que quatre ou cinq malades, abandonnés aux ſoins d'un gardien à gage : la ſalle étoit prêt à corruer : ces triſtes objets réveillerent l'attention des Citoyens.

M. Seguier Chancelier de France, vint ſur ces entrefaites à Bayeux à l'occaſion des troubles de 1639 : on profita de la circonſtance pour lui faire des repréſentations ſur le malheureux état de l'Hôtel Dieu : M. de Verthamont, Conſeiller d'Etat, fut chargé d'en faire la viſite : ſur ſon raport, il fut arrêté d'ôter encore une fois le gouvernement des Malades aux Chanoines Réguliers, & de mettre à leur place des Religieuſes, comme étant plus entendues & plus propres à cette fonction. Ce projet eut ſon exécution en 1645 : les Reli-

gieux resterent encore 30 ans dans ce Prieuré sans avoir d'autre soin que celui qui concerne le spirituel ; mais enfin, de leur consentement le titre de Prieuré fut éteint, & ses biens furent réunis au Séminaire en 1675.

Nous voyons par le Recueil du Sieur Potier sous l'année 1552, que le Prieur de l'Hôtel-Dieu étoit tenu d'assister & de dire le *De profundis* aux Processions qui se font le Dimanche dans la Nef de la Cathédrale.

Seminaire. Le Seminaire fut d'abord placé en la rue franche, Paroisse de Saint Sauveur, dans une maison dont Gilles Buhot, Docteur de Sorbonne & Chanoine de Cartigny fit donation au Diocèse par contrat passé devant les Notaires de Paris le 11 Mars 1669. Cet Ecclésiastique en avoit déjà fondé un à ses frais dans le Bourg de la Délivrande, où, sous l'autorité des Evêques de Bayeux, il formoit lui même les jeunes Ecclésiastiques dans les devoirs de leur état: mais regardant comme contraire au bon ordre qu'il n'y en eût pas un aussi dans la Ville Episcopale, ce motif le détermina à la donation que nous venons de raporter & à la faire agréer par M. de Nesmond. Le décret d'érection datté de Paris du 11 Avril 1669, fut confirmé par Lettres Patentes expédiées au mois d'Août suivant, & registrées à Rouen le 16 Juin 1670.

Par le même décret l'Evêque unit & incorpora, comme annexe, le Séminaire de la Délivrande à celui de Bayeux: il nom-

ma en même tems le Chanoine de Cartigny, Supérieur de ces deux Maisons. Le Séminaire de Bayeux devint bientôt trop petit par raport aux Ecclesiastiques dont le nombre croissoit tous les jours. M. de Nesmond jetta les yeux sur le Prieuré de l'Hôtel-Dieu déservi par des Chanoines Réguliers de l'Ordre de Saint Augustin. Après s'être assuré de leur consentement & de celui de Jean Ratier leur Prieur, il y transféra le Séminaire & y réunit les biens de ce Prieuré par décret du 22 Novembre 1675 : les Lettres de confirmation de S. M. sont du mois de Mars 1676 & furent enregistrées au Parlement de Rouen le 4 Août suivant.

Le Chanoine de Cartigny n'eut pas la satisfaction de voir cet ouvrage consommé, étant mort le 5 Janvier 1674 âgé de 72 ans. Thomas du Hamel, Docteur de Sorbonne, Chancelier de l'Eglise de Bayeux & frere du célébre Prieur de Saint Lambert, fut mis à sa place : il n'y resta que quelques années, & laissa la direction du Séminaire à Adjutor Josset, Docteur de Sorbonne, & d'un savoir éminent, qui, comme son prédécesseur, se dégoûta bientôt de ce pénible emploi.

On prit le parti d'apeller des Prêtres de la Mission de la Congrégation de Saint Lazare. Par acte passé à Paris le 7 de Septembre 1682 M. de Nesmond les établit Directeurs de son Séminaire tant au spi-

rituel qu'au temporel, & leur transporta ses maisons, bâtimens & lieux adjoints avec les apartenances, droits, biens & revenus en dépendants : cette cession fut acceptée le même jour par M. Jolly, Supérieur général de la Mission : ils en prirent possession en 1684.

Les Maisons du Prieuré, qui jusqu'alors avoient servi aux Ordinans, étoient prêtes à corruer de vétusté : M. de Nesmond les fit abattre, & fit élever à leur place le vaste & beau bâtiment qu'on voit aujourd'hui : il en posa lui-même la premiere pierre le 20 Avril 1693.

Les Lettres Patentes pour l'établissement des Lazaristes à Bayeux, datées de Fontainebleau au mois d'Août 1683, avoient été enregistrées au Parlement de Rouen le 13 Mai 1684 ; mais elles souffrirent tant de difficulté à la Chambre des Comptes & à la Cour des Aides de Rouen, ainsi qu'au Bureau des finances de Caen, qu'elles ne furent acceptées que le 29 Janvier 1697 ; encore fallut-il de nouvelles Lettres Patentes pour ordonner l'enregistrement. Celles-ci furent données à Versailles le 29 Mars 1695.

L'Eglise & la Maison du Séminaire ont été réparées & embellies considérablement par les soins de M. Collot, Supérieur actuel : il a enrichi la Bibliotheque d'une si grande quantité d'ouvrages en tout genre, qu'on peut la regarder aujourd'hui

pour la plus nombreuſe de la Ville.

Suivant l'inſcription qu'on voit dans le Sanctuaire, on aprend que le cœur de M. de Neſmond, Evêque de Bayeux y fut dépoſé après ſa mort arrivée le 16 Juin 1715.

Le Supérieur du Séminaire ſubrogé au Prieur de l'Hôtel-Dieu, eſt Curé né de la Paroiſſe de Saint Vigor le petit, & Préſentateur de la Cure de Couvert près Bayeux.

Les Religieuſes Urſulines, de l'Ordre de Saint Auguſtin, ſont chargées par leur inſtitut de l'inſtruction des petites filles. Demoiſelle Françoiſe de Harcourt, Fille de Guy, Baron de Beuvron, voulant établir une Communauté de cet Ordre à Bayeux; ſa propoſition fut acceptée par les Bourgeois le 28 Septembre 1623, & par l'Evêque le 5 Octobre ſuivant. Elle légua 500 liv. de rente pour cette fondation, par contrat paſſé au Tabellionage de Bayeux le 8 d'Avril 1624, lequel fut publié à l'Auditoire Royal le 12 Juin ſuivant. Urſulines.

Après cela, M. Rocher, Chanoine Théologal, ſe tranſporta à la Ville de Pontoiſe, d'où, avec la permiſſion du grand Vicaire du lieu, il amena à Bayeux trois Religieuſes, qui furent miſes en clôture le 6 Mai 1624. Elles logérent d'abord dans la maiſon de M. de Monfreard; rue Jourdan. * Dix ans après, c'eſt-à-dire le

* Cette rue appellée dans une chartre de 1252 la rue du Jourdain Barthélemi (vicus jordani Bartholomæi) a

30 de Mai 1634, elles passérent au Couvent des Billettes, * au Faubourg de Saint Patrice, par la cession que le Prieur & les Religieux leur en avoient faite le 7 de Juin précédent, à charge de pensions.

L'établissement de cette Communauté avoit été confirmé dès le 14 Mai 1626 par Lettres Patentes enregistrées au Parlement de Rouen le 9 Janvier 1627, à la poursuite de la Fondatrice.

Etant morte le 9 Juillet 1638, elle fut enterrée dans la Chapelle de la rue Jourdan. les Religieuses, lors de leur translation, emporterent son corps avec elles, & le déposérent dans le Chœur de leur nouvelle Eglise, où l'on a mis une épitaphe sur sa tombe : à ses côtés reposent aussi deux de ses nieces qui moururent dans cette Communauté.

Cette Fondatrice avoit une dévotion particuliére à Saint Sébastien Martyr : elle en a laissé des marques en fondant une Messe Solennelle en son honneur dans la Cathédrale, par contrat passé à Bayeux le 11 Septembre 1607 : la Messe doit être chan-

---

retenu le nom de rue des Ursulines depuis le 1er. séjour qu'elles y avoient fait.

* Ce Couvent avoit, selon un acte de 1504, pour borne au levant une petite voie qui tendoit à Barbeville. La Ville permit aux Ursulines de la boucher, ou plutôt de l'enfermer dans leur enclos, moyennant une portion de terre qu'elles cédérent en échange à l'Hôpital général. Cette supression avec l'échange a été confirmée par brevet du Roi donné à Versailles le 23 Juillet 1703 & insinué au Bailliage de Bayeux le 18 d'Août suivant.

tée par les Heuriers, les Enfans de Chœur & le grand Acolythe.

Les Religieuses Hospitalieres ou de la Miséricorde, ont succédé aux Chanoines Réguliers de l'Hôtel-Dieu pour avoir soin des malades. Quand le projet en fut arrêté; M. d'Angennes, Evêque de Bayeux, obtint l'an 1640 l'aprobation de M. le Chancelier qui étoit pour lors à Bayeux. On commença au mois de Juillet 1641 par la visite de l'Hôpital : les 27 Septembre & 14 Novembre suivants furent passés deux contrats pour ce nouvel établissement. Jean Julien Sieur de la Hunaudiere, Avocat, & Demoiselle Marie Julien, sa sœur s'en déclarérent les Fondateurs par une somme de dix mille livres qu'ils donnérent. Hospitalieres.

Le dernier de Mai 1642, Jean de Marconnets, Prieur de l'Hôtel-Dieu y donna son consentement à condition d'une liquidition de biens pour lui & ses Religieux : il eut la liberté de choisir sur les fonds ce qu'il y avoit de plus clair & de meilleur, dont il fut fait adjudication : après quoi, par acte du 3 Octobre 1643, il fut cédé aux Religieux 2600 liv. de rente, 240 boisseaux de froment, & deux tiers du bois de chauffage : en même tems l'Evêque, par son ordonnance, transféra aux Religieuses Hospitalieres le soin temporel des malades.

Dès le 20 Mai 1642 Mademoiselle de la Hunaudiere, fille du Fondateur & de Catherine Avice, son épouse, étoit partie

avec deux compagnes, pour prendre l'habit dans le Couvent de Dieppe. Cette fille recommandable par son esprit & sa mémoire & plus encore par sa piété & son affection pour les pauvres, avoit été engagée à prendre cet état par M. Corbet Chanoine de Pernescq : on la destinoit au gouvernement de la Communauté des Hospitalieres de Bayeux : elle resta deux ans au Noviciat, durant lesquels furent obtenues des Lettres Patentes données à Paris au mois de Novembre 1643 & vérifiées à Rouen le 16 Mars 1644, confirmatives du nouvel établissement.

Le 25 Avril 1645 on fit à Dieppe élection de deux Religieuses, lesquelles partirent deux jours après & emmenérent avec elles à Bayeux la Demoiselle de la Hunaudiere & ses deux compagnes. Elles prirent possession de l'Hôtel-Dieu le 12 de Mai, la nouvelle Supérieure y fit profession le 14, & se chargea ensuite de l'administration de la Maison : elle ne cessa de remplir cette fonction qu'à sa mort qui arriva le 17 Janvier 1680, à l'âge de 60 ans, 4 mois & 4 jours.

Quelques années auparavant M. de Nesmond avoit suprimé le titre du Prieuré, & avoit mis à la place des Chanoines Réguliers, des Prêtres Séculiers, qui, outre le soin spirituel des malades, furent encore chargés de la conduite du Seminaire; lequel est occupé à présent par des Prêtres de la Mission de Saint Lazare. Il regarda

garda toujours l'Hôtel-Dieu comme le principal objet de son zèle & de sa charité : il bâtit à ses frais la Maison Conventuelle en 1699 ; bénit & consacra la Chapelle le 19 Septembre 1701 & fit des augmentations considérables à la Salle des malades.

Cette Salle, grande & bien éclairée, peut être regardée pour une des plus réguliéres que l'on voye en son genre, surtout depuis la seconde aîle, qui y a été ajoutée du côté du nord, & qui fut achevée en 1751.

Les Bénédictines sont situées hors de la Ville dans la Paroïsse de la Potherie. Robert le Valois, Seigneur d'Escoville & Madeleine de Boivin son épouse les fondérent en 1646 & les dottérent de mille livres de rente. Cette Communauté fut érigée en titre de Monastére électif pour des Bénédictines mitigées. Le Chapitre & la Ville y consentirent par acte du 8 Maï de la même année : le contrat de fondation fut aprouvé par l'Evêque le 7 Août suivant, & ratifié le 18 du même mois par Louis-François & Henri le Valois, fils des Fondateurs : il ne fut homologué au Parlement de Rouen, que le 29 Novembre 1678. Bénédictines.

En même-tems Madeleine & Marguerite le Valois, filles des Fondateurs & Professes de l'Abbaye de Sainte Trinité de Caen, présentérent leur requête à S. M. pour avoir la permission de bâtir ce Monastére : elle fut accordée par des Lettres Pa-

tentes données à Paris au mois de Décembre 1646 : le Roi remit l'amortissement dû à son Domaine, à charge par les Religieuses de faire célébrer tous les ans un Service solennel le jour de Saint Louis pour les Rois de France ses prédécesseurs : l'Eglise fut achevée en 1659 & la Maison Conventuelle plusieurs années après.

Madeleine le Valois en fut établie la premiere Supérieure : elle gouverna cette Communauté l'espace de 24 ans ; la remplit de 28 Religieuses, voilées de sa main, & l'orna de plusieurs bâtimens : elle mourut en odeur Sainteté le 29 Janvier 1672 âgée de 57 ans presque complets, & fut enterrée au milieu du Chœur, où l'on voit son épitaphe sur une grande plaque de cuivre, qui lui donne la qualité d'Abbesse & de Fondatrice.

L'an 1701, à la sollicitation & par les soins de M. Huë Delauné, Vicaire général du Diocèse, les Religieuses de cette Maison embrassérent l'Adoration perpétuelle du Saint Sacrement : elles en firent profession le 10 de Septembre.

L'Eglise est bien décorée : on y voit un magnifique Mausolée enrichi de bas reliefs & de Figures en bosse : voici ce qu'il contient.

A la mémoire éternelle de noble Seigneur Mre. Robert le Valois, Chevalier, Seigneur Châtelain & Patron d'Escoville, Conseiller du Roi en tous ses Conseils & Capitaine de 50 hommes d'Armes des

Ordonnances de S. M. Et noble Dame Madame Madeleine de Boivin, Dame de Canonville son Epouse, Fondateurs, dotateurs, & Patrons de ce Monastére, où ils ont choisi leurs sépultures pour eux & les Seigneurs leurs enfans : ce Tombeau a été fait mettre par lad. Dame Fondatrice, & par Mre. Louis de Valois, leur fils aîné, Chevalier des Ordres du Roi, Seigneur Châtelain & Patron d'Escoville, St. Germain le Vasson, & du Livet, Gentilhomme ordinaire de la Chambre, & Maréchal des Camps & Armées de S. M. pour marque de leur piété & de leur affection envers led. Sr. d'Escoville l'an de grace M. D. C. LXXIII. le X Novembre. Priés Dieu pour le repos de leurs ames.

Il est sorti de ce Monastére deux Abbesses de Notre-Dame des Anges de Coutances, Françoise & Louise de Pellevé, filles de Mre. Antoine de Pellevé, Comte de Flers & de Marie Fauvel, Baronne de Larchant. La premiere fut bénite le 26 Novembre 1713 dans la Palais Episcopal de Bayeux par M. de Lomenie de Brienne, Evêque de Coutances, l'autre succéda à sa sœur en 1721.

Les Religieuses de la Charité, de l'Ordre de Saint Augustin, formérent leur premier établissement à Caen, où elles demeurerent l'espace de cinq ans : les difficultés qu'on leur suscita par la suite, les contraignirent de passer à Bayeux, après

La Charité.

en avoir obtenu la permiſſion d'Edouard Molé, Evêque de cette Ville, le 11 Avril 1650. Ce Prélat étant mort le 6 Avril 1652, elles firent autoriſer leur établiſſement de Meſſieurs du Chapitre par acte du 14 Octobre de la même année, & des Officiers de Ville, le 23 ſuivant, en préſence de M. de St. Gilles, Gouverneur. François Molé, frere d'Edouard & nommé à ſa place, agréa auſſi l'inſtitut de ces Filles, *ſans toutes fois*, dit-il, *qu'elles puiſſent faire aucuns vœux de Religion que de notre volonté & juriſdiction Epiſcopale, à quoi ſera pourvu, ſi faire ſe doit, après notre promotion à l'Epiſcopat, & priſe de poſſeſſion dudit Evêché.* Cet acte eſt datté de Bayeux le 21 Janvier 1653. Enfin François Servien, ſucceſſeur de Meſſieurs Molé donna également ſon aprobation a cette Communauté : il lui fit même tant de biens qu'il peut en être regardé pour un des principaux Fondateurs.

Les commencemens en ſont dus à Marguerite Morin & Marie du Boſq, filles de piété, mais de peu de fortune : la premiere reçut l'habit de Religion de Mr. Corbet, Vicaire général du Diocèſe, le 1er. Juin 1657 ſous le nom de Marguerite de Jeſus : le vœu & les obligations de cet Inſtitut ſont de recevoir, nourir & entretenir, à proportion de ſon revenu, les pauvres petites filles de la Ville & Vicomté de Bayeux, qui y ſeront pré-

ſentées, & celles de la R. P. R. qui voudront ſe convertir. *

Cette Communauté ſituée dans le Fauxbourg de Saint Patrice, vis-à-vis du Marché, fut confirmée par des Lettres Patentes dattées de Paris au mois d'Avril 1653 : mais l'enregiſtrement de ces Lettres ne ſe fit au Parlement que le 26 de Février 1673 : très mince dans ſon principe, elle s'eſt accrue conſidérablement par les acquiſitions & les donations qu'on lui a faites : le plus diſtingué de ſes bienfaiteurs a été M. Duvigney ; le motif qui le détermina, mérite d'être raporté.

Robert Rogier Sieur Duvigney, Procureur du Roi en l'Election de Bayeux, de ſon mariage avec Demoiſelle Madeleine d'Auxais, eut un fils & deux filles : la cadette avoit tout ce qui peut former une perſonne aimable : l'ainée moins heureuſe pour les avantages du corps, ne lui cédoit en rien du côté de l'eſprit. Par une prédilection malheureuſement trop commune, les parens réſolurent de ſacrifier celle-ci à la fortune de l'autre. Dans cette vue, ils la mirent de bonne heure au Couvent, pour lui en inſpirer le goût : mais loin de trouver en elle cette docilité

* Par leur Suplique pour être établies à Bayeux, ces Religieuſes ont conſenti élever & nourir gratuitement ſix petites filles à la nomination de la Ville, & que du nombre de chaque dot de Religieuſe qui ſera reçue, il y en ait 150 liv. de conſtituées en rente pour former un fond qui ſervira à augmenter proportionellement le nombre de ces petites filles qui ſeront a la nomination de la Ville.

aveugle qu'ils désiroient, elle leur fit apercevoir le plus grand éloignement pour la grille. Contraint de la rapeller à la maison, ils usérent à son égard de maniéres si dures, que contre son penchant, elle se détermina pour le Couvent de la Charité, qui commençoit à se former : elle prend le voile, sous le nom de Sœur Saint Charles & prononce des vœux après le tems d'épreuve. Ses parens satisfaits ne songent plus qu'à l'établissement de leurs autres enfans, lorsqu'une mort précipitée vient les enlever presque successivement. Ce coup frapant leur ouvrit les yeux, & pénétra leur ame de la douleur la plus amere : le repentir succéda bientôt au chagrin. Ils proposérent à la Sœur Saint Charles de reclamer contre ses vœux : mais cette généreuse fille leur déclara que Dieu lui ayant fait la grace de goûter un état qu'elle avoit embrassé malgré elle, elle n'en changeroit pas. Cette réponse acheva de les consterner : ils ne songérent plus qu'à expier leur faute, par des bienfaits dont ils comblérent le Couvent de la Charité.

Ainsi M. Duvigney s'obligea volontairement, par acte passé devant les Notaires de Bayeux le 9 Février 1706, de faire bâtir de ses deniers le Chœur des Religieuses, & le Corridor y attenant, l'Eglise, la Chapelle, les deux Sacristies avec les Chambres & Tribunes au dessus : ces ouvrages furent mis en leur perfection dans l'espace de deux ans. Il y ajouta même

des décorations auxquelles il ne s'étoit pas engagé ; telles sont deux Chapelles & les excellentes Statues de Saint Robert & de Sainte Madeleine, qui sont une production du ciseau de M. Brodon de Caen.

On voit dans la Sacristie, sur une plaque de cuivre, le détail de tous leurs dons, avec les engagemens de reconnoissance des Religieuses qui consistent en ce que les Sieur & Dame Duvigney auront dans ce Monastére, pendant leur vie seulement, toutes les prérogatives dues aux Patrons & Bienfaiteurs, & qu'à ce titre il y aura dans l'Eglise, à leur usage, du côté de l'Evangile, un prie-Dieu, & dans le Monastére un apartement pour la Demoiselle Duvigney, où elle pourra se retirer à sa volonté, pour y vaquer à ses exercices de piété : qu'après leur décès & de Sœur Saint Charles leur fille, ils auront tous trois leurs sépultures, le Sieur & Dame Duvigney à la place de leur Prie-Dieu, proche de la grille, & leur fille dans le Chœur des Religieuses avec chacun une tombe portant inscription de leurs qualités de Patrons, Fondateurs & Bienfaiteurs desdits édifices : que la Communauté, à la présentation des Sieurs & Dame Duvigney, & après leur mort, à celle des Sieurs Curés de Tournieres & de Saint Martin de Blagny, sera tenue de recevoir, nourrir, entretenir & instruire une pauvre petite fille dès l'âge de sept ans, de l'une desdites Paroisses alternativement & à per-

pétuité ; laquelle sera avertie par les Religieuses de prier Dieu pour les Fondateurs & la Sœur Saint Charles leur fille : qu'enfin sur la permission accordée par le Sgr. Evêque de Bayeux, on solemnisera tous les ans dans ce Monastére le 29 Avril, la Fête de Saint Robert, Abbé de Citeaux, Patron du Sieur Duvigney, & le 22 Juillet, la Fête de Sainte Madeleine Patrone de la Demoiselle son épouse.

Ces Fondateurs moururent, le mari le 2 Mai 1718 âgé de 74 ans, la femme le 28 Mars 1724 âgée de 88 ans, & ils ont été enterrés dans le Sanctuaire proche de la grille, suivant leur intention.

Hopital général. L'Hopital général est dans une position agréable, & renferme un terrein spacieux, partie sur la Paroisse de Saint Jean, & partie sur celle de Saint Exupere. Il fut établi en vertu de l'Edit de 1662 qui ordonne de fonder des Hopitaux dans toutes les Villes pour y renfermer les mendians : il n'y avoit alors à Bayeux que celui de Saint Gratien pour des pauvres aveugles. M. de Nesmond nommé depuis peu à l'Evêché, acquit des fonds aux environs de leur demeure, & se chargea de faire bâtir à ses frais les Maisons de l'Hopital auquel il réunit le revenu de Saint Gratien : ces maisons commencées en 1667 se trouvérent en état de loger les pauvres en 1673.

Dans les commencemens, l'Hopital ne subsistoit que des aumônes de ce pieux Evêque & de personnes charitables. Les

cottisations qu'on fit dans la Ville, aidoient aussi à le soutenir; mais elles ne formoient pas de seconrs certain. Louis XIV fut le premier qui commença à lui assurer des fonds, en confisquant au bénéfice des Hopitaux, par ses déclarations du 15 Janvier 1683 & du 21 d'Août 1684, les revenus destinés aux Prêches, aux Ministres & aux pauvres de la R. P. R. dont il suprima l'exercice dans son Royaume. Ceux qui étoient dans le ressort du Bailliage de Bayeux, furent ajugés par moitié à l'Hopital général & à l'Hôtel-Dieu par Sentences du 30 Septembre & 7 Octobre 1684.

Cet Hopital retira encore un avantage de l'Edit du 28 Avril 1699: il fut mis en possession, par remboursement, des Offices de mesureurs de grain: * il obtint aussi les droits des halles de la Ville; & enfin par Arrêt du Conseil du 28 Juin 1721, confirmé par Lettres Patentes du 23 Juin 1724, on lui accorda la perception de 20 sols par piece sur les entrées des boissons.

Ses Biens sont régis par des Administrateurs, à la présidence de M. l'Evêque ou de ses Grands Vicaires: quant au soin des pauvres, après avoir été long-tems entre les mains de personnes de piété, il est passé depuis aux Filles de la Charité, dites Sœurs grises, de l'institution de Saint Vincent

* Depuis peu cet Hopital vient d'être dépouillé des Offices de mesureurs de grains; il perd par là plus de 4000 liv. de rente.

de Paul. Ce fut M. de Luynes, à présent Cardinal & Archevêque de Sens, qui les y apella au commencement de son Episcopat.

La Chapelle de l'Hopital, placée entre le bâtiment des hommes & celui des femfemmes, est réguliére & de la plus grande propreté. Les entrailles de M. de Nesmond, suivant sa derniere volonté, furent enterrées au pied de l'Autel, sous une pierre de marbre, après son décès arrivé le 16 de Juin 1715 : & le Précepteur de sa jeunesse, Jean Ratier, Trésorier de la Cathédrale, mort le 28 Mars 1697, repose au même endroit, au dessous de son digne Eléve.

Avant que de faire mention des Jurisdictions de Bayeux, il faut dire un mot de ses Armoiries. Elle porte de gueules au léopard d'or, avec ces deux lettres de même B & X qui sont la premiere & la derniere de son nom : ce qui semble prouver la considération dont cette Ville jouissoit anciennement en Normandie, puisque le fond & la principale piece de l'écu ont été visiblement empruntés des Armes de ce Duché qui sont de gueules à deux léopards d'or. Bayeux dut recevoir des Armoiries, dans le tems que nos Ducs Rois d'Angleterre en assignérent à leurs Etats. Passons maintenant à ses Jurisdictions.

Grands jours de Bayeux.

Je ne parlerai qu'en passant des *Grands Jours de Bayeux*. C'étoit une Jurisdiction Souveraine, composée d'un Président &

de 12 Conſeillers, que François I. inſtalla en cette Ville au mois d'Août 1540, après avoir interdit, par l'avis de Guillaume Poyet, ſon Chancelier, le Parlement de Rouen. On tient par tradition qu'elle fut établie au Couvent des PP. Auguſtins : j'aimerois autant croire que ce fut dans cette ancienne maiſon proche de l'Egliſe de Saint Malo, dont l'on voyoit ces jours paſſés la façade revêtue de Fleurs de Lys & d'Hermines, & au milieu un arbre généalogique en relief, chargé de pluſieurs écuſſons, entr'autres ceux de France, de Bretagne, du Dauphin & des Médicis de Toſcane. On ſait que le Dauphin Henri, Fils de François I. épouſa en 1533 Catherine de Médicis : cette maiſon a donc dû être bâtie vers le tems de la création des Grands Jours de Bayeux. Mais le rétabliſſement du Parlement les anéantit à la fin de Janvier 1541.

Le Conſeil Supérieur, créé dans la Ville de Bayeux par Édit du mois de Septembre 1771, regiſtré en Parlement le 25 du même mois, après la ſuppreſſion du Parlement & de la Chambre des Comptes de Normandie, fut inſtalé le 2 Octobre au lieu ſervant ordinairement au Bailliage Royal, en attendant qu'il ait plu à Sa Majeſté de faire conſtruire un Palais : il fit ſa rentrée le 12 Novembre, après avoir aſſiſté à la Meſſe du Saint Eſprit chantée Pontificalement par M. l'Evêque dans l'Egliſe Cathédrale, & le 27 ſuivant il fit l'enregiſ- Le Conſeil Supérieur.

trement des Lettres Patentes, du 6 du même mois, contenant un réglement de discipline pour la Compagnie.

Le Roi, par l'article I, accorde aux Présidens le droit de porter la robe rouge aux grandes Audiences seulement & la robe noire aux petites : dans les cérémonies publiques & particuliéres les Présidens & Conseillers porteront la robe rouge. Cet article ne donne aucune distinction au premier Président, & d'abord il n'en a aucune, sa robe rouge a été pareille à celle des autres Présidens ; mais depuis le commencement du Carême il porte la soutane de satin rouge & sa robe doublée de même, de sorte qu'il est tout rouge ; au lieu que les autres portent la soutane de satin noir & la robe, aux manches & au revers doublés de même.

L'art. 2. veut que les gages * qui leur sont attribués, soient divisés en autant de portions qu'il y aura de jours de Palais par chacun an, & ceux qui sans maladie ou empêchement légitime, auront négligé de se rendre à leurs fonctions, seront privés d'une partie proportionelle de leurs gages, laquelle accroîtra aux présens.

* Les gages fixés par l'Edit de Septembre & par les Lettres Patentes du 15 Octobre 1771 sont
Au premier Président 6000 liv
A chacun des Présidents 4000 liv.
A chacun des Conseillers 2000 liv.
A l'Avocat Général 3000 liv.
Au Procureur Général 4000 liv.
Et à chacun des Substituts 1000 liv.

L'article 3. porte que le jour de Saint Louis il sera célébré une Messe solennelle où tous les Officiers assisteront en Corps : la rentrée se fera le mercredi d'après la Saint Martin onze Novembre, après avoir assisté à une Messe Solennelle. Par l'art. 6. le premier Président ou celui qui présidera, aura seul le droit de convoquer extraordinairement l'assemblée du Conseil Supérieur. Par l'art. 7. il doit y avoir Audience les mercredis & vendredis de chaque Semaine, & dans le cas où elles ne suffiroient, il sera tenu le mercredi Audience de relevée. Suivant l'art. 8. l'Audience commencera à neuf heures, depuis la Saint Martin jusqu'à Pâques, & à huit depuis Pâques jusqu'aux vacations; celles de relevée dureront depuis trois heures jusqu'à cinq ; les Audiences des mercredis & vendredis doivent être divisées en deux Séances. Par l'art. 9. & il y aura une demie heure d'intervalle entre l'une & l'autre, la derniere doit finir à midi. L'art. 10 dispose qu'à la premiere Audience du mercredi seront plaidées les Causes en matieres Sommaires, Provisoires, Apel des Sentences de Police, Réglemens de Juge & les autres d'une moindre importance & de moindre discussion. Dans la premiere Audience du vendredi, suivant l'art. 11 seront plaidées le Apellations des Sentences des Elections, Traites-Foraines &c., suivant les Rôles arrêtés par le premier Président. Par l'art. 12 dans la deuxiéme Audience seront plaidées les Causes des

matieres les plus importantes, ſavoir les mercredis les Cauſes des Rôles, & les vendredis celles des Placets, ſans que les Cauſes des Rôles qui n'auroient pas été apelées puiſſent-être apointés de droit ou autrement, à ſauf les plaider les premieres après la rentrée. L'art. 13 marque que le jeudi il y aura Audience pour les matiéres de petit criminel, en hiver depuis neuf heures jusqu'à dix, & en été depuis huit juſqu'à neuf, & que le reſte du tems juſqu'à midi ſera employé à l'examen, raport & Jugement des Procès par écrit en matiere civile : le ſamedi & autres jours, s'il eſt néceſſaire, il ſera procédé à l'heure qui ſera donnée par le premier Préſident ſur l'indication du Raporteur, au raport, examen, & Jugement des Procès criminels &, à défaut de Procès criminels, au raport & Jugement des Procès civils. Le Conſeil Supérieur, ſuivant l'art. 14, n'a de Vacation que le Mercredi des cendres, le jour de Saint Louis, le jour des Fêtes chomées, la quinzaine de Pâques & depuis la veille de la Pentecôte juſqu'au lendemain de la Trinité. Par l'art. 15 il doit y avoir une Chambre de Vacations qui ne durera que juſqu'au 15 Octobre : elle ſera compoſée du ſecond ou troiſiéme Préſident & dix Conſeillers ; elle pourra juger au nombre de ſept ; elle tiendra Audience depuis 10 heures juſqu'à midi, les mercredis & vendredis de chaque ſemaine. Le ſurplus regarde la forme de Procéder.

Le 15 Janvier 1772 il enregistra un Edit portant établissement d'une Chancellerie en Normandie, donné à Fontainebleau au mois d'Octobre précédent, registré en Parlement le 18 Décembre; & le 17, des Lettres Patentes données à Versailles le 26 Décembre dernier, registrées en Parlement le 7 de ce mois portant attribution aux Conseils Supérieurs de Rouen & de Bayeux, des Causes, Instances & Procès qui sont nés dans leur Ressort actuel, & dont connoissoit la Cour des Aydes de Rouen.

Ce nouveau Conseil connoît au Souverain & en dernier ressort de toutes les matieres civiles & criminelles dans toute l'étendue des Siéges qui forment son arrondissement : il est composé d'un premier Président, de deux Présidens, de 20 Conseillers, d'un Avocat Général & d'un Procureur Général pour Sa Majesté, de deux Substituts, d'un Greffier Civil, d'un Greffier Criminel, de 24 Procureurs & de 12 Huissiers. L'intention de Sa Majesté étant que cette Cour rende une Justice prompte & gratuite, elle attribue par Lettres Patentes, à chacun des Officiers, des gages proportionnés à leur état, au moyen de quoi il ne pourra être perçu en aucun cas par ces Officiers aucun droit sous aucune dénomination quelconque, à titre d'épices, Vacations ou autrement. Entend Sa Majesté que les Présidents & Conseillers audit Conseil Supérieur, ainsi que l'Avocat &

le Procureur pour Sa Majesté, jouissent de la Noblesse personnelle, & qu'elle soit transmise à leur postérité, dans le cas où le pere & le fils auront rempli, chacun pendant 20 ans, un desdits Offices, ou seront morts dans l'exercice desdits Offices avant les 20 années révolues. Le premier pourvu de la Charge de premier Président, est Mr. Etienne-Louis-François Tenneguy du Châtel, Chevalier, Lieutenant Général honoraire du Bailliage de Bayeux.

Par Lettres Patentes données à Compiegne le 21 Juillet 1772, registrées au Conseil Supérieur de Bayeux le 6 Août, il est porté que les Officiers du Conseil Supérieur de Bayeux jouiront de tous les honneurs, dignités, prééminences, préséances, prérogatives & feront les mêmes fonctions qui étoient remplies par les Officiers du Parlement & de la Cour des Aydes de Rouen, & qu'il en sera usé à l'avenir à leur égard par tous les Bailliages, Siéges, Corps & Communautés tant Ecclésiastiques que Séculieres de leur ressort, comme il en étoit usé par le passé à l'égard du Parlement & de la Cour des Aydes.

Les Présidents portent la robe rouge avec la soutane de satin rouge & les revers de leurs robes & les manches doublées également de satin rouge, & les Conseillers, la robe rouge avec la soutane de satin noir & les revers & les manches doublés du même satin.

Etat des Bailliages & Siéges ressortissants au Conseil Supérieur de Bayeux.

Caen, Baill. & Présid.	Coutances, Baill. & Présid.	Alençon, Baill. & Présid.
Bayeux.	St. Lo.	Domfront.
	Carentan.	
Falaise.	Valognes.	Argentan.
Vire.	Avranches.	Verneuil.
	Mortain.	
Condé sur Noireau.	St. Sauveur le Vicomte.	Exmes ou Hiesmes.
Thorigny.	Periers.	Montreuil.
	Tinchebray.	

La Vicomté, la plus ancienne Jurisdiction de Bayeux, s'étendoit autrefois par tout le Bessin : elle fut démembrée, lors de la réunion de la Normandie à la Couronne de France en 1204, par l'érection des Vicomtés de Caen & de Vire, & depuis par celles de Saint Lo & de Thorigny. Vicomté

Le Vicomte de Bayeux, par un privilége particulier de sa Charge, étoit Maire né de la Ville & avoit plusieurs prérogatives : il connoissoit, comme Vicomte, des affaires du Domaine & de la grande Voirie dans le Prétoire ordinaire, & comme Maire, de celles de la Police dans l'Hôtel de Ville. Par l'Edit de 1694, les affaires du Domaine & de la Voirie du dehors de la Ville furent attribuées au Bureau des Trésoriers de France ; & par l'Edit de 1699, l'administration intérieure

de la Ville fut donnée au Lieutenant général de *Police*, de sorte qu'il ne resta plus au Vicomté que les matieres civiles : enfin son Office a été réuni à celui de Bailli par Edit donné à Versailles au mois d'Avril 1749 registré au Parlement le 21 Août, & à Bayeux le 6 Septembre de la même année.

La Jurisdiction de la Vicomté s'exerçoit dans l'enclos du Bailliage, & avoit pour Officiers le Vicomte, un Lieutenant général, un Lieutenant particulier, cinq Assesseurs, un Procureur du Roi & un Greffier.

Son Domaine a été engagé plusieurs fois : il fut assigné pour douaire en 1201, avec une pension de mille marcs d'argent, à la Reine Bérengere veuve de Richard cœur de lion, par Jean sans terre son frere & son successeur dans les Etats d'Angletere & de Normandie : cette Princesse n'en jouit pas long-tems. Quatre ans après, la Normandie fut confisquée & remise sous l'obéissance des Rois de France après en avoir été détachée l'espace de 292 ans.

En 1474 ce Domaine apartenoit à Louis de Bourbon, Comte de Roussillon, d'où vient que les titres lui donnent la qualité de Seigneur temporel de Bayeux & de Valogne. Il fut cédé en 1528, avec les Domaines de Caen & de Falaise, au Duc de Ferrare pour les sommes considérables qu'il avoit prêtées à François I. Alphonse d'Est, Duc de Ferrare en étoit encore

possesseur en 1584. La Duchesse de Nemours lui succéda dans la propriété de ces Domaines : c'est à ce droit qu'elle prend le titre de Dame des Vicomtés de Caen, de Bayeux & de Falaise, dans le brevet qu'elle expédia l'an 1599 à Gabriel Euldes, Chevalier, Seigneur de Tourville & de Beauregard pour le Gouvernement des Ville & Château de Bayeux.

En 1640 ils étoient possédés moitié par Marie de Lorraine, fille de Charles, Duc de Guise, d'après l'acquisition qu'elle en avoit faite de sa mere Henriette-Catherine de Joyeuse ; & moitié par François de Matignon, Comte Thorigny, & par Odet de Harcourt, Comte de Croissy au droit du Duc de Guise. Ces Engagistes nommoient à tous les Bénéfices & Gouvernemens, excepté aux Evêchés & aux Abbayes. Le Roi s'est remis depuis en possession de tous ces Domaines.

Bailliage

Le Bailliage de Bayeux ressortit directement au Conseil Supérieur de cette Ville, & ci-devant au Parlement de Rouen : c'est un démembrement du grand Bailliage de Caen. Le Bailli ou son Lieutenant général alloit autrefois dans les Villes de son Ressort tenir les assises aux jours marqués, & y juger les Procès : la multiplicité des chicanes l'obligea de commettre dans tous ces lieux, des Lieutenans particuliers, qui expédioient les affaires provisoires & instruisoient les Causes majeures pour être jugées dans l'assise du Bailli ou de son Lieutenant général.

Ces Lieutenans particuliers, d'abord au choix du *Bailli*, depuis à la nomination du *Roi* par Edit de 1531, furent créés en titre de Lieutenans généraux du Bailli de Caen ès Siéges particuliers par autre Edit de 1581, à charge de résidence : ils furent suprimés en 1586, ou plutôt remis sous la Jurisdiction du Lieutenant général du Bailli. En 1635 Louis XIII rétablit l'Office de Lieutenant général au Bailliage de Bayeux à perpétuité, & y ajouta celui de Lieutenant particulier : ces deux Offices doublés sous Louis XIV, ont été réunis depuis sur la tête d'un seul Titulaire.

Par un Edit particulier donné à Versailles au mois d'Avril 1761, & regiſtré le 7 Juillet au Parlement de Rouen, Louis XV a fixé le nombre des Officiers du Bailliage de Bayeux à un Lieutenant général civil, un Lieutenant général criminel, un Lieutenant particulier civil, Assesseur & criminel, six Conseillers, un Avocat & un Procureur du Roi, un Greffier civil & criminel, un Receveur des Consignations Commissaire aux Saisies réelles, neuf Procureurs postulans, & quatre Huissiers Audienciers.

Election. L'Election de Bayeux est une des neuf Elections créées par Henri IV l'an 1597 dans la Généralité de Caen. Le lieu où se tint d'abord cette Jurisdiction, est une ancienne maison proche du Pont aux vaches dans la rue Saint Malo : elle a été transférée dans la maison dite du grand

Couteur, en la Paroisse de Saint Sauveur, où l'on a placé aussi le Grenier à Sel : il y a un Président, un Lieutenant, six Elus, un Procureur du Roi, un Greffier, quatre Procureurs, un Huissier Audiencier & deux Huissiers ordinaires.

Le district de l'Election est borné au levant par la riviere de Seule, au midi par les Elections de vire & de Saint Lo, au couchant par les Vez de Saint Clément, & au nord par la mer : il contient 189 Paroisses & demie dans huit Sergenteries; savoir, Ville, Fauxbourgs & Banlieue de Bayeux, 31 Paroisses ; Sergenterie de Tour, 21 ; Cerisy, 23 ; Thorigny, 16 ; Gray, 23 & demie ; les Vez, 23 ; Isigny, 16 ; & Bricqueffart 36.

Grenier à Sel.

On ignore dans quel tems le Grenier à Sel a été établi à Bayeux : on croit que ce fut sous François I, & qu'il s'y fit des augmentations sous Henri IV : il tire le sel du Dépot général de Caen. Cette Jurisdiction est composée d'un Président, d'un Grenetier, d'un Contrôleur, un Procureur du Roi, un Greffier, un Huissier Audiencier, & un Huissier ordinaire.

Amirauté.

Il y a trois Siéges d'Amirauté dans l'Election de Bayeux ; à Bayeux, à Grand-Camp, & à Port en Bessin : le tems de leur institution n'est pas connu. l'Ordonnance de Charles V de l'an 1400, nous aprend que dès lors l'Amiral exerçoit sa Jurisdiction ; & celle de Henri II en Avril 1554 nous font connoître que cette Juris-

diction s'exerçoit réguliérement dans divers Siéges, par des Juges & Officiers formés. Celle de Bayeux a un Lieutenant général, un Procureur du Roi, un Greffier, un Receveur & un Huissier.

Eaux & Forêts. Lorsque Henri II érigea dans chaque Bailliage en l'an 1554 des Maitrises des Eaux & Forêts, le Siége de la Maitrise du Bailliage de Caen fut établi à Bayeux, comme ayant plus de Forêts dans son voisinage. Il y a eu depuis deux autres Siéges créés dans le Bailliage de Caen, l'un à Caen & l'autre à Vire. Cette Jurisdiction est composée d'un Maître particulier, un Lieutenant, un Procureur du Roi, un Garde-marteau, un Greffier, un Garde général & un Receveur particulier.

Police. Le Siége de la Police fut établi à Bayeux en même-tems que ceux des autres Villes du Royaume par l'Edit de 1699 : le Lieutenant général connoit des matiéres de son Ressort conjointement avec les Conseillers du Bailliage. L'Office de Procureur du Roi de ce Siége & celui de l'Hôtel de Ville ont été réunis à l'Office de Procureur du Roi au Bailliage, par Edit donné à Versailles au mois de Février 1755, registré à Rouen le 16 Mai, & à Bayeux le 17 Juin de la même année : il y a en outre, un Greffier, deux Commissaires & deux Huissiers Audienciers.

Maréchaussée. La Brigade de la Maréchaussée de Bayeux est composée d'un Exempt & de quatre Cavaliers. Il y a aussi deux Offices de

Notaires, lesquels ont été substitués aux Tabellions par les Edits de 1677 & de 1685 pour la Ville & pour la Banlieue.

Il n'est presque point de Ville en France qui ait vu naître ou fleurir dans son sein autant de Saints que Bayeux ; elle en compte plus de vingt que l'Eglise honore d'un culte public : on peut voir leurs éloges dans l'Histoire du Diocèse de Bayeux par M. Hermant, Curé de Maltot.

Cette Ville & ses environs ont fourni également plusieurs Grands Hommes à l'Eglise & à la République des Lettres : nous nous bornerons à ceux qui se sont rendus les plus recommandables par leur science & par les dignités auxquelles ils sont parvenus.

HOMMES ILLUSTRES

DE BAYEUX.

Comme je ne me suis proposé que l'Éloge de mes Illustres Compatriotes qui sont décédés, je m'abstiendrai de parler ici de M. de Saint Vast, Commandant pour S. M. à Bayeux ; de M. de Courcy, Commandant à Carentan ; de M. de Surlaville, ci-devant Commandant au Havre, & depuis dans la Province du Bolonois, tous trois Chevaliers de l'Ordre Militaire de Saint Louis & Maréchaux des Camps & Armées du Roi ; de M. l'Abbé Pluquet, Vicaire général & Chanoine de la Métropole de Cambray, connu

dans la République des Lettres par plusieurs Ouvrages également savans & pleins d'érudition; de M. Duval-le-Roi, Professeur Royal de Mathématiques au Corps de la Marine de Brest, & Membre de l'Académie de cette Ville, dont on a la traduction du Traité d'Optique de M. Smith, enrichi de nouvelles observations; &c. &c. &c.

BEAUMONT (GEOFFROI DE) Evêque de Laon, naquit à Bayeux, d'une des plus anciennes Familles de Normandie. S'étant engagé dans l'Etat Ecclésiastique, il fut pourvu de la dignité de Chancelier dans l'Eglise de cette Ville. L'occasion qu'il eut de faire connoître son mérite à la Cour du Roi Saint Louis, lui donna bientôt lieu d'aspirer à de plus grands postes : elle lui fut fournie sans doute par son confrere & son compatriote le Cardinal Raoul de Gros Parmy, Chanoine de Bayeux, Garde des Sceaux de France, qui contribua à sa fortune. Charles d'Anjou, frere de Saint Louis, ayant reçu du Pape Clément IV l'investiture du Royaume de Sicile par une Bulle du 28 Juin 1265, emmena avec lui Geoffroy de Beaumont en Italie & le fit son Chancelier : là il mérita la confiance la plus intime du Roi par sa prudence, & se fit généralement estimer des Siciliens par ses manieres douces & honnêtes. *Hic laus Siciliæ, Caroli que fiducia Regis.* Le Pape qui l'avoit peut-être connu en France, n'eut pas moins de considération

considération pour lui ; il le fit son Chapelain, & l'envoya avec la qualité de Légat, dans la Lombardie pour apaiser les troubles qui l'agitoient vivement : mais le Roi de Sicile ne put pas s'en passer long-tems ; il le redemanda, & Clément écrivit à Geoffroy, son Légat, une lettre dattée de Pérouse le 3 Janvier 1366 pour le rappeller & l'envoyer auprès de ce Prince : il lui en écrivit encore une quelques jours après pour l'avertir de se défier de Raimond Bertrand, connu pour un hérétique & un homme dangereux par ses mensonges. Il faut que Hermant ait été bien mal informé, pour avancer, comme il fait, que ce Légat mourut en 1268 d'une mort prématurée. Si les Mémoires qu'il a consultés eussent été fideles, il lui auroient apris qu'il devint Evêque de Laon en 1270 ou en 1271 après Guillaume des Monstiers, & qu'il fit en cette qualité ses fonctions de Pair au Sacre de Philippes le Hardi le 30 Août 1272. Guillaume de Nangis fait mention de Geoffroy de Beaumont : on voit par une inscription sur son tombeau toute la confiance que le Roi de Sicile avoit en lui : la datte de sa mort n'y est pas ; mais, suivant la nouvelle Gaule Chrétienne, l'Evêché de Laon étoit tombé en régale dès le commencement de Février 1273 ; ce qui prouve qu'il ne vécut pas long-tems après le couronnement de Philippes le Hardy. *Hist. du Dioc. de Bayeux pag. 253. Nova Gal.*

Christiana T. IX *col.* 542. *Journ. de Verdun*, *Décembre* 1759 *p.* 439.

BIGNE (MARGARIN DE LA) célebre Docteur de Sorbonne, & d'une noble & ancienne Famille, originaire des environs de Vire, a tellement obscurci deux de ses oncles de même nom, que les écrivains les ont souvent confondus avec lui : la différence est cependant aisée à apercevoir par la distance des dattes. Margarin de la Bigne I du nom, que M. Hallé dans ses opuscules fait natif de Vire, prit à Caen les dégrés de Bachelier & de Licentié en Théologie, & fut Recteur de l'Université de cette Ville l'an 1493. ayant reçu depuis le Doctorat, le Cardinal de Brie, Evêque de Bayeux l'apella auprès de lui, & lui conféra la Prébende d'Amayé en 1505, puis celle de Grisy en 1507 à charge de professer la Théologie dans sa Cathédrale : il mourut en 1523. Margarin de la Bigne II du nom, Clerc, prit une Collation du Vicaire général de Bayeux le 1. Décembre 1523 pour le Canonicat de Grisy que son oncle, Prêtre & Professeur de Théologie, lui avoit résigné : il fut ensuite Docteur de Sorbonne, Official de Bayeux, Abbé Commendataire de l'Abbaye d'Ardenne en 1540, & enfin Chanoine de Mathieu par visa du 25 Mai 1546 : il mourut le 7 Décembre 1558. C'est donc mal à propos que l'on a attribué leurs titres au troisiéme Margarin de la Bigne qui donne lieu à cet article. Il naquit en

1546 à Bayeux, selon la Croix du Maine, Auteur contemporain : Hermant, par le plaisir de contredire Moréri qui dit la même chose, soutient que Berniéres le Patry au Doyenné de Vire, fut sa Patrie : mais il ne devoit pas apeller pour garant de ce fait l'autorité de la Croix du Maine. Sa mere nommée du Parc de la Maison des Barons d'Ingrande en Anjou, étant venue passer quelque tems chez son beau frere l'Official de Bayeux, y accoucha de ce fils, auquel il servit de parein, & lui donna son nom au batême. Le jeune de la Bigne fit paroître de bonne heure ses inclinations pour l'étude ; & ses progrès montrérent ce qu'on devoit en attendre pour l'avenir. S'étant décidé pour le parti de l'Eglise, il fut nommé dans sa jeunesse au Canonicat de Pouligny en l'Eglise de Bayeux, & à la Cure d'Athis près de Caen : il se démit bientôt après de ces deux Bénéfices en faveur de Guillaume le Lieprvre qui reçu le visa de l'un & de l'autre à l'Evêché le 12 Avril 1566 : il fut pourvû depuis de la Cure de Neuville proche de Vire, & fut apellé en cette qualité, quoi qu'absent, à une Calende tenue en cette Ville l'an 1570 par l'Evêque de Bayeux : il étoit alors à Paris où il prenoit ses licences en Sorbonne. Après s'être fait recevoir Docteur, il s'acquit la réputation d'être un des plus habiles hommes de son tems. On le rapella à Bayeux ou l'on le chargea de l'Office de Pénitencier en 1576 :

la même année il fut député aux Etats de Blois. En l'année 1580 il paſſa de l'Office de Pénitencier à la dignité de Scholaſtique, & l'année ſuivante il fut envoyé au Concile de Rouen en qualité de député de ſon Chapitre. La fermeté qu'il y fit paroître, dit Hermant, contre les entrepriſes de l'Evêque de Bayeux ſur les droits de ſa Compagnie, lui attirerent de mauvaiſes affaires de l'Evêque Bernardin de Saint François, & qui furent continuées ſous Mathurin de Savonniéres ſon ſucceſſeur. Dégoûté de ces tracaſſeries, il ſe démit des Bénéfices qu'il avoit à Bayeux & ſe retira à Paris. J'ignore d'où Hermant a tiré cette anecdote : mais je vois par les regiſtres du Sécrétariat de l'Evêché, que Margarin de la Bigne réſigna ſa Scholaſtique à Michel Teſſard, Docteur de Sorbonne, lequel en fut pourvu par un viſa du 25 Juillet 1588. Il poſſédoit alors le Doyenné de la Cathédrale du Mans, auquel il avoit été nommé après le décès de François du Parc, ſon oncle maternel. On aprend de M. Huet qu'en l'année 1591 il harangua François de Bourbon, Duc de Montpenſier, Gouverneur de Normandie, lorſqu'il préſida aux Etats tenus à Caen. Il ne mourut donc pas dès 1588 ou 1589, comme l'ont dit la plupart des écrivains. Il a rendu un grand ſervice à l'Egliſe & aux bonnes Lettres, par l'immenſe ouvrage de la Bibliotheque des Peres, qu'il entreprit de donner au public : il en a paru

depuis diverſes éditions beaucoup augmentés ; mais les commencemens en ſont dûs à Margarin de la Bigne. Il eſt celui qui y a travaillé avec plus de ſuccès, & qui y acquit le plus de gloire : ce grand travail a fait oublier ſes autres ouvrages. *Regiſtr. des Collections du Sécrétar. de l'Evêché & autres mſſ. M. Huet, orig. de Caen p. 416. M. Hallé dans ſes opuſcules latins p. 8. Hermant, Hiſt. du Dioc. de Bayeux p. 441. & le Diction. de Moréri, édit. 1725 & 1759.*

BOSC (PIERRE DU) célébre Miniſtre de la R. P. R. naquit à Bayeux dans la Paroiſſe de Sainte Madeleine, & fut batiſé au Prêche de Vaucelles près de cette Ville, le Dimanche 26 Février 1623 : il fut fils de Guillaume du Boſc & de Marie l'Hôtelier ſa femme, comme porte ſon extrait de Batême que j'ai entre les mains. C'eſt donc à tort que M. Huet a avancé que ſon nom de famille étoit Thômine, & qu'il le fit changer à ſon pere en celui de du Boſc par Lettres du Prince. Il fit ſes premiéres études dans ſa Patrie, & il alla les perfectionner au dehors. Après avoir paſſé 18 mois dans l'Académie de Montauban, & trois ans dans celle de Saumur, il revint chez ſes parens : il n'y reſta pas longtems. Les preuves qu'il donna de ſon éloquence, engagérent ceux de ſa communion, dans un Colloque tenu à Trevieres le 15 de Novembre 1645 à le recevoir Miniſtre pour Caen, n'ayant pas encore 23 ans

accomplis. Cette distinction le flatta : il préféra son établissement de Caen à celui de Paris qui lui fut offert. Député en 1668 avec d'autres Ministres pour faire des remontrances à Louis XIV sur une Déclaration donnée contre les Protestans, il porta la parole au Roi. Ce Prince après l'avoir entendu, dit à la Reine *qu'il venoit d'entendre l'homme de son Royaume qui parloit le mieux*, & se tournant vers ceux de sa suite, il ajouta : *il est certain que je n'avois jamais oui si bien parler.* Lors de la révocation de l'Edit de Nantes, M. du Bosc se retira en Hollande avec sa famille : il y arriva à la fin d'Août 1685, & y fut bien reçu, ayant été installé à Roterdam dans les mêmes fonctions qu'il avoit exercées à Caen : il y mourut le 2 Janvier 1692. Il s'étoit marié deux fois avantageusement. Il eut des enfans de ses deux mariages : 1o. en 1650 avec Marie Moysant, de Caen, dont un fils mort en 1676 Lieutenant de la Mestre de Camp du Régiment de Schomberg, & une fille mariée à Michel Néel, Ecuyer, Sieur de la Bouillonniere : 2o. en 1657 avec Anne de Cahaignes, fille d'Etienne, Ecuyer, Sieur de Verrieres, Docteur & Professeur de Médecine à Caen, dont une fille mariée en Hollande à Philippes le Gendre, Ministre de Rouen, lequel composa la vie de son beau pere ; c'est ainsi qu'il peint M. du Bosc : il étoit admirablement bienfait de sa personne : on ne voyoit point de taille

plus avantageuse, de port plus noble & plus majestueux, de voix plus douce & plus agréable; de bouche plus éloquente: ses manieres n'étoient pas moins engageantes. Il savoit parfaitement l'art de plaire: il gagnoit également les cœurs des Grands & des petits. Les perfections de son ame l'emportoient encore sur celles du corps: il avoit beaucoup de feu, le génie grand & élevé, l'imagination heureuse, l'esprit net, pénétrant & solide, & le jugement admirable. Il fit imprimer quelques Sermons d'où l'on peut juger, dit M. Huet, que son action & sa bonne mine, dont ils étoient soutenus dans le recit, avoient fait la principale partie de leur mérite. L'auteur de sa vie y a joint plusieurs autres ouvrages de sa composition: on y voit aussi des vers grecs, latins & françois: on reconnoit partout son éloquence & la fertilité de son génie. *Vie de M. du Bosc in-8o. 1716. M. Huet, orig. de Caen. p. 439.*

BREBEUF (le P. Jean de) Jesuite Missionnaire, naquit à Bayeux au Faubourg Saint Jean vers les dernieres années du XVI siécle, d'une ancienne & noble Famille. Il entra de bonne heure dans la Société des Jésuites, & ayant été élevé au Sacerdoce après ses études, il se consacra à la Prédication. Le zèle qu'il fit paroître dans cette pénible fonction, détermina ses Supérieurs à le choisir pour les Missions du Canada: il y arriva en 1625. Ses travaux eurent le plus grand succès

dans le pays des Hurons, où il fit plus de 7000 Chrétiens, & y forma une Eglise vraiment animée de l'esprit de Dieu. Il s'en occupoit depuis longues années avec un courage infatigable, lorsqu'il tomba, avec le P. Lallemant son confrere, entre les mains des Iroquois ennemis déclarés des Hurons & de la Religion Chrétienne. Nos Missionnaires éprouvérent alors les effets de leur barbarie : ils furent dépouillés tous nuds & chargés de bastonnades : on leur apliqua des flambeaux ardens par tout le corps : on leur pendit au cou des haches toutes rouges : on leur en mit sous les aisselles, & ces barbares leur versérent, en dérision du Batême des chaudieres d'eau bouillante sur la tête & sur le corps. Ils coupérent le nez & les levres au Pere de Brebeuf & lui brulérent la langue, lui mettant des charbons de feu dans la bouche, par ressentiment de ce qu'il portoit les Hurons Chrétiens à recourir à Dieu dans leur martyre : enfin ils le mangérent tout vif, lui enlevant de grands morceaux de chair à demi rôtis qu'ils dévoroient devant ses yeux. Ce pieux Religieux rendit son ame à Dieu au milieu de ces souffrances le 16 Mars 1649. On raporte que pendant son martyre, qui dura l'espace de trois heures, il ne jetta aucun soupir, ayant toujours les yeux au Ciel, & le Saint nom de Jesus dans la bouche. Il est loué surtout pour son humilité, sa patience, sa douceur & sa charité. Il étoit

oncle de Georges de Brebeuf si connu par sa traduction de la Pharsale de Lucain. *Diction. de Moréri , vie de la Mere Catherine de St. Augustin par le P. Ragueneau p. 179 , & mss.*

BUHOT (GILLES) Docteur en Théologie & Chanoine de Bayeux , naquit en cette ville , dans la Paroisse de Saint Malo , d'une Famille honnête , le 21 , & non le 12 ni le 17 Avril 1602 , comme le disent Messieurs Huet & Hermant. Après le tems d'études qu'il remplit avec distinction , il parut goûter le Barreau , à l'exemple de son pere & son frere qui étoient Avocats ; & plaida quelques Causes avec succés. Mais se tournant tout à coup du côté de l'Eglise , il s'en alla à Paris étudier en Théologie & s'y fit recevoir Docteur au Collége de Navarre. De là il revint à Bayeux , où il avoit été nommé au Canonicat de Cartigny dont il prit possession le 15 Septembre 1628. Le Chapitre le chargea du soin de la Chapelle de la Délivrande : il y donna beaucoup d'aplication : il la fit réparer & orner. Il prit également un soin particulier du Séminaire de jeunes Ecclésiastiques , qu'il avoit fondé en ce lieu avec le consentement & sous l'Episcopat de M. d'Angennes. Ce fut en partie sur ses représentations , que M. de Nesmond en établit un à Bayeux en 1669 , dont il fit M. Buhot Directeur , lequel avoit donné à cette intention une maison qu'il avoit dans la rue franche. In-

fatigable dans le travail, & toujours occupé à former des Ecclésiastiques dans les exercices de la piété, & à les instruire par les leçons de Philosophie & de Théologie qu'il leur donnoit ; s'il lui restoit du tems, il l'employoit à la Prédication & aux Missions. Il étoit si jaloux de son tems, que pour l'épargner, ainsi que la peine de dicter & de faire écrire le cours de Philosophie qu'il avoit composé, il fit imprimer ce cours à Caen en l'année 1673. Il publia aussi un traité des Sacremens, & quelques discours pieux qu'il avoit composés en différentes occasions : il avoit encore composé une Théologie morale qu'il laissa imparfaite. Enfin épuisé de fatigues, il mourut à la Délivrande le 5 Janvier 1674 âgé de 72 ans, & fut enterré dans la Chapelle du Séminaire. *M. Delannoy, Hist. du Collége de Navarre. M. Huet, orig. de Caen. p. 427. M. Hermant, Hist. du Dioé. de Bayeux. p. 508.*

BARBEY (MARC LE) Sieur de Bussy, Docteur en Médecine, né d'une des plus honorables familles de cette Ville, rendit des services signalés à [illegible]Patrie pendant 40 ans qu'elle fut presque toujours affligée de la peste. Son habileté lui valut l'honneur d'être choisi par Henri IV pour un de ses Médecins : il méritoit cette distinction par son zèle & son attachement envers ce grand Prince. Les Ligueurs qui s'étoient emparés de Bayeux en 1589, ayant été attaqués du fléau de la peste, Bussy re-

fusa d'employer ses soins pour ces rebelles : on le pria, on le menaça ; ses meubles furent vendus, sa maison fut pillée, & rien ne put le porter à secourir les ennemis de son Roi ; il aima mieux quitter la Ville, quoi qu'âgé de plus de 60 ans. Cette retraite, causa plus de dommage aux Ligueurs, qu'une bataille. Henri IV, pour récompenser la fidélité de ce digne sujet, l'ennoblit lui & ses descendans par Lettres expédiées sans finance à Saint Germain en Laye au mois de Novembre 1594. Il mourut quelque années après, laissant une postérité héritiere de son zèle pour le Roi & le bien public.

CHARMONT (RAOUL DE) Evêque d'Angoulême dès 1242, & très-peu connu, la plupart de ses Actes ayant été perdus par l'injure des tems. Les Auteurs du nouveau *Gallia Christiana* fixent sa mort vers l'an 1247, mais ils ont ignoré qu'il portoit le surnom de Charmont, *de caro monte*, & qu'il avoit pris naissance à Bayeux. Herbert de Charmont son frere grand Doyen de la Cathédrale de Bayeux fonda en 1248, dans cette Eglise, deux Obits pour ce Prélat & pour lui, & il donna pour ces fondations une somme d'argent & les maisons qu'il avoit à Bayeux, Paroisse de Saint Sauveur : le vieux Nécrologe marque l'Obit de l'Evêque d'Angoulême au premier de Décembre. Herbert, décédé vers l'an 1258, laissa au moins deux neuveux, qui furent Chanoines de la même Egise, Jean de

Charmont, Archidiacre de Bayeux, par Acte du 5 Mars 1260, donna aux douze Chapelains de Notre-Dame derriere le Chœur une rente en bled qu'il avoit à prendre dans la Paroiſſe de Gueron, à une demi-lieue de Bayeux, pour le repos de ſon ame, & de celle de Herbert de Charmont, autrefois Doyen de Bayeux, ſon oncle. Il fut pris pour arbitre avec quelqu'autres Eccleſiaſtiques, en 1263, pour régler les conteſtations que l'Evêque de Coutances avoit avec ſon Chapitre, ſur differents droits de juriſdiction. Gui de Charmont, Chanoine de Bayeux, donna aux mêmes Chapelains & dans le même tems, un ſeptier de froment, meſure de Bayeux, qu'il avoit auſſi à prendre ſur une piece de terre ſituée dans la Paroiſſe de Gueron, proche de la Terre de Hamon de Gueron-Chevalier : il fonda un Obit dans ſa Cathédrale, *Nov. Gal. Chriſtiana T. 2. Col 1007. T. XI. col. 263. Herm. Hiſt. de Bayeux p. 248. Potier, Chr. mſſ. des Evêq. & Doyens de Bayeux, & Cartul. Capell. B. M. Bajoc. p. 40.*

CHARTIER (ALAIN) dut avoir une grande réputation de ſon tems par ſon éloquence & par ſon ſavoir : cependant il nous reſte peu de circonſtances de ſa vie. Il naquit, ainſi que ſes deux freres dont il va être parlé, à Bayeux, dans la Paroiſſe de Saint Malo, quelques années avant la fin du XIV ſiécle, d'une bonne Famille qui ne négligea rien pour ſon

éducation. Etant allé à Paris il ne tarda pas d'être connu , & son esprit soutenu de talens distingués lui procura des emplois avantageux. Outre qu'il eut un Archidiaconné dans la Cathédrale de Paris, & un titre de Conseiller du Roi , il devint Sécrétaire des Rois Charles VI & Charles VII qui le chargérent de diverses négociations importantes. Il fut envoyé plusieurs fois avec la qualité d'Ambassadeur vers l'Empereur & vers d'autres Souverains de l'Europe ; & il s'acquit beaucoup de considération auprès de tous ces Princes. C'étoit l'homme de son tems qui parloit le mieux ; aussi fit-il les délices & l'admiration de la Cour de France. Gilles Corrozet raporte ce fait si honorable à Alain Chartier & connu de tout le monde : Marguerite d'Ecosse , premiere femme du Dauphin de France , depuis Louis XI , l'ayant vu endormi sur une chaise dans une Salle du Louvre , s'aprocha de lui & le baisa. Les Seigneurs de sa suite étonnés qu'elle eût apliqué sa bouche sur celle d'un homme aussi laid , la Princesse leur répondit en riant , *qu'elle n'avoit pas baisé l'homme , mais la bouche qui avoit prononcé tant de belles choses.* Il étoit Poëte , Historien & Orateur. On lui donna le nom de Pere de l'Eloquence Françoise : il étoit digne de ce titre par sa prose , plutôt que par ses vers. Il a laissé plusieurs ouvrages qu'André du Chêne publia en 1617 en un vol. in-4°. : la premiere partie renferme sa

prose ; on trouve ses poësies dans la seconde partie : mais tous les morceaux ne sont pas à lui, & plusieurs sont indignes de son nom. Il mourut à Avignon en 1449 & fut enterré dans l'Eglise des Religieux de Saint Antoine, où on lui dressa cette épitaphe.

Hîc jacet

Virtutibus insignis, scientiâ & eloquentiâ Clarus Alanus Chartier, ex Bajocis in Normanniâ natus, Parisiensis Archidiaconus & Consiliarius, Regio jussu ad imperatorem, multosque Reges Ambassiator sæpiùs transmissus, qui libros varios stilo elegantissimo composuit, & tandem obdormivit in Domino in hâc Avenionensi civitate, anno Domini 1449.

Diction. de la Fran. par M. l'Abbé Expilli au mot Avignon. Diction. de Moréri, édit. 1759. Hermant, Hist. du Dioc. de Bayeux. p. 382.

CHARTIER (JEAN) quitta le monde, embrassa l'Ordre Monastique de Saint Benoît, & devint Chantre de l'Abbaye de Saint Denis : il n'est connu que par un ouvrage de sa composition, ce sont les *Grandes Chroniques de France, vulgairement apellées, Chroniques de Saint Denis, rédigées en François depuis Pharamond jusqu'au décès de Charles VII :* Godefroy en a donné une édition enrichie de remarques, & de plusieurs autres piéces qui n'avoient pas encore vu le jour. On ignore le tems de la mort de cet Historien. *ibid ut supra.*

CHARTIER (GUILLAUME) Evêque de Paris, étoit frere des précédens : apellé de bonne heure à Paris par son frere Alain qui avoit un grand crédit à la Cour, il fut élevé dans l'Université de cette Ville par les bontés du Roi Charles VII qui y entretenoit à ses dépens plusieurs jeunes gens d'heureuse espérance. Chartier fut le premier de ces écoliers privilégiés : il répondit si bien aux vues de son Auguste Bienfaiteur, & se rendit si habile dans le Droit qu'en 1432 il fut choisi pour donner le premier des leçons de cette science dans l'Université de Poitiers que le Roi venoit d'établir. Son mérite ne demeura pas sans récompense : il fut pourvu de la Cure de Saint Lambert proche de Saumur ; puis d'un Canonicat dans la Cathédrale de Paris, & presqu'en même tems d'une Charge de Conseiller au Parlement. Enfin il fut nommé Evêque de Paris le 4 Décembre 1447 par le suffrage unanime de ses Confreres, lui présent. Le Chapitre pour obtenir la confirmation de son élection, demanda à l'Université dont il étoit l'enfant, des Lettres de recommandation en faveur du Sujet élu, auprès du Roi, du Pape, des Cardinaux, & d'autres Seigneurs qui pouvoient contribuer au succès de l'affaire : ces Lettres furent accordées & l'élection confirmée. Guillaume Chartier se montra reconnoissant des obligations qu'il avoit à l'Université, & dans son repas de prise de possession, il donna au

Recteur la préséance sur tous les Prélats qui y étoient invités : il fut Sacré avec beaucoup de solennité le 22 Juillet 1448 dans l'Eglise de Saint Victor, & prit possession le 4 Août suivant. Je n'entrerai pas dans le détail des Actes de son Episcopat, qu'on peut voir dans l'Histoire des Evêques de Paris. Je remarquerai seulement qu'il fut un des Commissaires nommés pour la révision du Procès de la Pucelle d'Orléans & pour la réhabilitation de sa mémoire. Dans ses dernieres années, il encourut la disgrace du Roi Louis XI par raport à la députation qu'il accepta vers les Princes pendant la guerre du bien public. Le Roi porta le ressentiment contre lui jusqu'après sa mort : il ordonna *estre faicte & mise sur son Corps une épitaphe contenant les motifs de cette haine, laquelle épitaphe fut fait faire jusqu'à l'asseoir.* Sans doute qu'après le regne de Louis XI, on suprima le monument de son humeur vindicative, & qu'on mit à la place l'épitaphe raportée par Hermant. Ainsi la postérité dont il avoit voulu dicter le suffrage, se dégagea de sa tyrannie & rendit justice à la mémoire de ce Prélat, dont les conseils, s'ils eussent été suivis par ce Prince, eussent prévenu bien des désordres : il mourut le 1er. de Mai 1472.

Le catalogue des Hommes Illustres du Chapitre de Bayeux, lequel est imprimé, met Guillaume Chartier au nombre de ses Chanoines sous l'année 1415. Tous les

écrivains qui ont fait mention de cet Evêque de Paris, conviennent que son corps fut enterré dans son Eglise Cathédrale; mais pas un n'a dit où fut déposé son cœur : c'est un fait certain que ce cœur fut aporté à Bayeux, & enterré dans l'Eglise de Saint Malo, où il avoit reçu le saint Batême : je tiens cette anecdote d'un ancien Chapelain de cette Paroisse décédé il y a plus de 30 ans ; il m'a assuré plusieurs fois qu'il avoit vu, étant fort jeune, son épitaphe en cuivre contre un des piliers de cette Eglise, & qu'elle en avoit été otée depuis : je l'ai apris aussi d'anciens habitans de cette Paroisse, chez lesquels la mémoire de cette translation s'est conservée, quoiqu'ils ne sachent plus quel Evêque elle regarde. Le Clergé de la Cathédrale, à la fin de la station qu'il fait tous les troisiémes lundis de Carême dans l'Eglise de Saint Malo, est tenu de chanter un *Libera* avec les suffrages accoutumés pour le repos de l'ame de ce Prélat : *16 Martii, Lunæ dies post oculi apud S. Machutum, finitis suffragiis & orationibus ibidem fieri consuetis, debet cantari in ipsâ Ecclesiâ pro speciali commemoratione beatæ memoriæ Guillelmi Quadrigarii quondam Parisiensis Episcopi, ejusdem parœciæ oriundi, Resp. Libera cum suis versibus &c. (ex obituario.) Hermant, Hist. du Dioc. p. 378 : le Maire, Paris anc. & modern. T. 1. p. 135. Chron. de Louis XI.*

CONDÉ (TURSTIN OU TOUSTAIN DE)

écrivit en 1132 à Guillanme, Archevêque de Cantorbéry touchant la réforme du Monaſtére de Notre-Dame d'Yorck : cette lettre inſérée dans la nouvelle édition de Saint Bernard, décele une plume facile, un eſprit judicieux, & un zèle vraiement Epiſcopal. On lui attribue quelques autres écrits, mais qui n'exiſtent plus. *Hiſt. litter. de France T. XI. p. 722. Hermant, Hiſt. de Bayeux p. 722. Hiſt. Ecclef. de Norm. T. IV. pag.*

CONDÉ (AUDIN ou AUDOUEN DE) Evêque d'Evreux, fut élevé dans le Clergé de Bayeux, & devint comme Turſtin ſon frere, Chapelain de Henri I Roi d'Angleterre. En 1113 il fut nommé à l'Evêché d'Evreux dans le même tems où Turſtin montoit ſur le Siége d'Yorck : Yves de Chartres avec lequel il étoit en liaiſon d'amitié, lui écrivit deux fois à cette occaſion, avant & après ſa conſécration. Ce Prélat avoit une grande littérature & un mérite connu : il tint ſon Siége 28 ans dans des tems fort orageux : il ne laiſſa pas de ſoutenir ſon peuple & ſon Clergé contre la ſéduction & l'opreſſion de l'impiété régnante : il eut l'avantage, aidé des ſecours qui lui avoient été promis, de rebâtir, depuis les fondemens, ſon Egliſe Cathédrale, laquelle a peine achevée par ſon prédéceſſeur avoit été brulée en 1119 dans l'incendie de la Ville par les François : il eut auſſi la ſatisfaction d'y voir l'Abbaye de Saint Sauveur rebâtie, & d'en

faire la consécration. L'an 1139, dans la semaine de Pâques il s'embarqua pour l'Angleterre, soit qu'il y fût apellé par le Roi pour quelques affaires, comme quelques uns l'ont cru, soit pour visiter son frere l'Archevêque d'Yorck qui étoit malade : il tomba malade dans une Communauté de Chanoines Réguliers & y mourut le 2 Juillet de la même année : il fut beaucoup regreté pour sa science, sa vertu, sa douceur & sa libéralité. *Hist. d'Evreux pag.* 120. *Hist. Eccles. de Norm. T. IV. p.* 88. *&* 208.

Nous croyons que ces deux Prélats sont natifs de Condé sur Seule près de Bayeux; contre le témoignage de l'Histoire Litteraire de France qui *T. XI. p.* 722 les fait naître à Condé sur Noireau, Bourg de ce Diocèse, d'après M. Hermant, Curé de Maltot. Ordric Vital *pag.* 919. dit formellement en parlant d'Audin qu'il étoit né dans le pays Bessin; *Hic in pago Bajocensi ortus :* or Condé sur Noireau n'est pas dans le Bessin, mais dans le Bocage du côté de Vire. Il n'en est pas ainsi de Condé sur Seule, qui est fort peu éloigné de Bayeux : d'ailleurs Audin est surnommé de Bayeux dans des titres, selon M. le Brasseur, non qu'il soit réellement né dans cette Ville, comme il le conclud; mais parce qu'il est censé en être, eu égard au voisinage de Bayeux, du lieu de sa naissance. M. Hermant a trouvé que quelques fois Turstin est surnommé de Condé, & il en a conjecturé qu'il étoit de Condé sur Noireau : il y a

plus d'aparence qu'il tenoit ce nom de la famille dont il sortoit. Il est certain qu'il existoit de leur tems un famille noble du nom de Condé, laquelle tiroit son origine de Condé sur Seule. On en peut voir les preuves dans les observations du IV vol. de l'Hist. Eccles. de Norm. p. 18, & dans le Journ. de Verdun, Octob. 1759 p. 280. J'ajouterai ici que les Seigneure de ce nom étant Vassaux immédiats de l'Evêché de Bayeux, duquel la Seigneurie de Condé releve, à cause de la Baronnie de Saint Vigor, l'Evêque Odon dut fixer plus particuliérement son attention sur les enfans de ces Seigneurs, & y prendre plus d'intérêt, en les faisant instruire sous ses yeux parmi son Clergé. Pour revenir à Turstin, le surnom de Condé lui est constamment donné dans les mémoires de l'Eglise de Bayeux. Dans l'ancien Obituaire de cette Eglise, on lit au 1er. Janvier : *Obitus Turstini de Condeto*, la liste des Hommes Illustres de cette Cathédrale, & dressée sur les chartres du Trésor en parle ainsi : *Tristan de Condé, Chanoine de Bayeux, & depuis Archevêque d'Yorck, sacré à Rheims par le Pape Calixte II l'an* 1119 : toutes ces preuves réunies montrent assés que Condé sur Seule, fut la véritable origine de Turstin & d'Audin, & que leur famille en portoit le nom.

DANGIE (D. MATHIEU DE LA) Religieux Bénédictin & Cellérier de l'Abbaye de Saint Etienne de Caen, naquit à Renchy proche de Bayeux, d'une famille no-

ble. De plusieurs enfans sortis du mariage de Christophe de la Dangie Ecuyer Sieur du Manoir & de Renchy, & d'Elizabeth Thioult de Ruqueville, Mathieu fut le second : il embrassa l'état Monastique dans la grande Abbaye de Caen, & fit sa profession le 23 Juillet 1606. Avant que de prendre cet état, il étoit déja Bachelier en la Faculté de Théologie de Paris : Religieux de Caen, il prit le Bonnet de Docteur dans l'Université de cette Ville. L'observance exacte des devoirs de sa profession, & une grande aplication à l'étude partagerent tout son tems. Le public a profité du fruit de ses études, par l'impression de plusieurs Livres sortis de sa plume : ceux auxquels il donna le plus d'attention, regardent les régles de son Ordre. Le désir de procurer la réforme dans le Monastere où il vivoit, le porta à écrire sur cette matiere. L'Ordre Monastique y étoit bien déchu de sa premiere austérité, soit par les ravages des guerres, soit par la tolérance outrée des Supérieurs. D. de la Dangie proposa aux Religieux de Saint Etienne des Constitutions faites dans l'esprit même de la Régle de Saint Benoît : ces Regles eurent l'aprobation des Supérieurs des plus célebres Maisons du Royaume, & les Docteurs de la Faculté de Théologie de Paris au nombre de douze y joignirent la leur. Elles furent reçues dans son Abbaye & observées depuis leur promulgation l'an 1628 jusqu'à l'entiere réformation de cette Mai-

ſon par les Religieux de la Congrégation de Saint Maur en 1663. Ce bon Religieux parvint à une heureuſe vieilleſſe & compoſoit encore deux ans avant ſa mort, arrivée le 9 Octobre 1657 à l'âge de 72 ans. *M. Huet, orig. de Caen. p.* 411. *Hiſt. mſſ. de l'Abbaye de Saint Etienne par D. Blanchard. Diction. de Moréri. édit.* 1759.

DAVAULEAU (ROBERT) Chanoine Principal du Collége de Bayeux, & natif de cette Ville, eut d'heureux talens pour les ſciences, & principalement pour les langues ſavantes : il fut nommé à la Cure de Saint Symphorien, à préſent Saint Jean, un des principaux Fauxbourgs de Bayeux; & après la mort de M. Chicherel, à la Principalité du Collége de cette Ville & au Canonicat de Griſy, qui y eſt attaché : il remplit ces deux places avec diſtinction, ſe montrant autant digne Paſteur qu'habile Profeſſeur. Il forma beaucoup d'excellens écoliers & entr'autres le célébre Pierre Halley, qui acquit tant de réputation dans l'Univerſité de Paris. Il enrichit le public de pluſieurs pieces de vers; les principales regardent M. le Chancelier Ségnier, lorſqu'il vint à Bayeux en 1640, & l'entrée ſolennelle de M. de Neſmond en 1662. Ce ſavant mourut le 8 d'Août 1664 à l'âge de 78 ans. Les Poëtes de ſon tems lui conſacrerent des louanges en vers après ſa mort. *Hermant, Hiſt. de Bayeux p.* 501. *M. Hallé, opuſcul. fol.* 422.

DOUVRE (THOMAS DE) I du nom Archevêque

Archevêque d'Yorck, étoit d'une famille fertile en Grands Hommes : né à Bayeux, il montra de bonne heure de fortes dispositions pour l'étude & pour la piété. Odon de Conteville, Evêque de cette Ville, si jaloux de remplir son Eglise de bons Sujets, le mit au nombre des Clercs, qu'il faisoit instruire à ses frais : il l'envoya avec Samson son frere, & plusieurs autres, à Liége, où il y avoit alors une école très renommée. Ce digne éléve répondit parfaitement aux vues de son protecteur, & fit de grands progrès dans les sciences. A son retour à Bayeux, il fut pourvu de la dignité de Trésorier dans l'Eglise Cathédrale ; mais au bout de quelques années, c'est-à-dire en 1072, son mérite l'éleva sur le Siége Archiépiscopal d'Yorck en Angleterre, auquel il fut nommé par Guillaume le Conquérant : ce Prélat rebâtit son Eglise Cathédrale, il enrichit considérablement son Clergé & composa des livres sur le Chant Ecclésiastique : on fixe sa mort à l'année 1100.

Samson, Baron de Douvre, frere du précédent, & né aussi à Bayeux, à ce qu'il paroît ; passa de l'école de Liége, à celle d'Angers, où il étudia sous le célèbre Marbode, depuis Evêque de Rennes : il se rendit grand homme de Lettres, & lia avec son Maître une amitié si étroite, qu'elle ne finit qu'avec la vie : revenu dans sa Patrie, il épousa une femme, dont il eut plusieurs enfans ; mais étant devenu veuf, il embrassa l'état Ecclésiastique, &

fut fait Clerc de la Chapelle de Guillaume le Conquérant, & Trésorier de l'Eglise de Bayeux, comme son frere : on le voit souscrit sous ces deux titres, à la chartre que le Roi Guillaume expédia l'an 1082 à Dontonam pour l'union du Monastere de Clovencham en Angleterre, à l'Abbaye de Saint Calais, au Diocèse du Mans. Ce Prince déclare dans la chartre, que c'est principalement sur les remontrances de Samson, son Chapelain, & Trésorier de Bayeux, & sur celles de Guillaume, Evêque de Durham, qu'il fait cette union. Peu de tems après, il fut nommé à l'Evêché de Winchestre en Angleterre, & vivoit encore en 1109. Parmi les poësies de Marbode, Evêque de Rennes, on trouve une lettre (la 21[e]) qu'il écrivit à Samson de Winchestre, un de ses plus chers disciples, il lui témoigne un grand désir de le voir ; mais la mer qui les sépare, ne permet pas à un vieillard comme lui de s'y exposer : il l'invite à venir lui-même, & offre d'aller le trouver à Bayeux, qui peut bien suffire à trois Evêques. *Sedes Præsulibus sufficit illa tribus.*

Nous connoissons trois enfans au moins que Samson de Douvre eut de son mariage, avant que de prendre le parti de l'Eglise ; savoir,

Thomas II du nom, qui fut Clerc de la Chapelle de Henri I, Roi d'Angleterre & Duc de Normandie, premier Prevôt du Monastére de Beverley, & enfin Archevêque d'Yorck après Gérard, successeur

immédiat de Thomas I. dont nous venons de parler : sa promotion à ce Siége arriva en 1108. On peut consulter sa vie dans le dixiéme Tome de l'Hist. litter. de France, par les savans Bénédictins de Sait Maur, pag. 32 & suivantes : on y raporte un trait qui fait voir en quelle recommandation il avoit la vertu. Dans une grieve maladie qu'il eut, les Médecins lui ayant indiqué un reméde oposé à la pureté, il déclara qu'il aimoit mieux être exposé à mourir, que de racheter sa vie à un tel prix. Dieu bénit la foi & la constance de son serviteur ; il lui rendit sa premiere santé : ce pieux Archevêque mourut en 1114 au mois de Février.

Richard II du nom, Trésorier de l'Eglise de Bayeux, en fut fait Evêque en 1109 & Siégea jusqu'en 1133 : il aimoit & cultivoit les lettres. Adelard de Bath, grand Philosophe de son tems, Anglois de nation, en faisoit grand cas ; il soumettoit volontiers ses écrits à son jugement, le regardant comme un Prélat d'un génie supérieur, & d'un savoir qui s'étendoit à toutes les facultés de littérature. On trouve dans le *Thesaurus novus anecdotorum*, une courte Préface d'Adelard, adressée à cet Evêque, & que l'Auteur devoit mettre au devant d'un Dialogue *De rerum causis*, entre lui & son neveu. Richard de Douvre, Evêque de Bayeux, est regardé pour un des principaux bienfaiteurs du Plessis Grimoult, par les biens que lui & ses freres aumonérent à ce Prieuré : étant aparemment resté seul héritier de sa maison, il unit

pour toujours sa belle Terre & Baronie de Douvre à la Manse de son Evêché, comme on l'aprend de l'hist. de Cenalis, Evêque d'Avranches lib. 2. fol. 157.

Isabelle de Douvre, maitresse de Robert, Comte de Glocester, bâtard de Henri I, Roi d'Angleterre, Duc de Normandie, ne se trouve dans aucuns Auteurs que je sache. Elle eut de ce Prince, Richard, qui succéda à Richard II du nom, Evêque de Bayeux, en 1133, après avoir obtenu dispense de Rome sur le défaut de sa naissance. Artur du Monstier, Récollet, dans son *Neustria pia* p. 743 qualifie ces deux Evêques d'oncle & de neveu : *Duo illi Episcopi Bajocenses fuerunt uterque Richardus I & II, Avunculsus & Nepos*. Cette Demoiselle a un Obit fondé dans la Cathédrale de Bayeux, dont le vieux Nécrologe fait mention en ces termes : 24 *die mensis Aprilis, Obitus Isabellis, matris Richardi Episcopi Bajocensis, filii Comitis Glocestriæ. Journ. de Verdun, Octobre* 1760. *p.* 276.

FREARD (RAOUL ADRIEN) Ecuyer, Sieur du Castel, né à Bayeux dans la Paroisse de Saint Loup, d'une Famille noble, réunissoit aux vertus sociales celles d'un bon Chrétien : ses momens de loisir étoient partagés entre l'étude de la Géométrie, la culture des fleurs, & le commerce de la société, dont il étoit aimé : il s'est fait connoître par deux vol. in-12 imprimés à Paris ; l'un a pour titre, Elémens de la Géomédrie d'Euclide, traduits à l'essentiel

de ses principes &c. 1740 ; l'autre intitulé, de l'Ecole du Jardinier fleurifte 1764. Il mourut le 16 Mars 1766 des suites d'une paralisie. Il avoit eu deux freres, Valentin, mort en 1756, Chevalier de l'Ordre de Saint Louis, Lieutenant Colonel au Régiment de Berry, & Marc-Antoine, Archidiacre des Vez, puis Chanoine de Bayeux, mort en 1771 avec la réputation d'avoir été un des habiles Prédicateurs de son tems.

GRIMOUVILLE-L'ARCHANT (NICOLAS DE) né à Bayeux dans la Paroisse de Saint Sauveur vers 1666, d'une ancienne famille qui a produit deux Chevaliers des Ordres du Roi, donna de bonne heure des preuves de son goût pour la poësie latine & le fortifia par la lecture de tous les anciens Auteurs qui ont excellé en ce genre. On dit qu'il s'y étoit accoutumé si bien, que souvent il s'exprimoit en vers dans la conversation sans s'en apercevoir : la fécondité de son génie, fortifiée par l'étude, le fit bientôt connoître & rechercher des gens d'esprit. A peine ordonné Prêtre, il fut nommé en 1690 à la place de Mr. Chartier, Principal du Collége de Bayeux, & même à sa recommandation : il composa la plupart des piéces latines que ses écoliers représentoient à la fin des Classes : il s'attira en 1706 une Lettre de Cachet portant interdiction de son emploi jusqu'à nouvel ordre, par la liberté qu'il se donna dans une Piéce qu'il fit représenter publiquement,

de caractériser les Chanoines ses confreres & l'Evêque même sous des noms empruntés, & à laquelle ils se trouvérent eux-mêmes. Le célebre M. Foucault, Intendant de Caen, la trouva si bonne, qu'il la fit, dit-on, imprimer à ses frais. M. Larchant se retira dans sa Terre de Vaux sur Seulle proche de Bayeux; & ayant été nommé à la Cure de ce lieu en 1711, il se démit de son titre de Principal en faveur de Gilles Delauney qui avoit gouverné le Collége pendant son absence: alors il se livra tout entier aux fonctions de son Ministére, sans négliger cependant les belles Lettres qui ont toujours fait son ambition. Il termina sa carriere en héros Chrétien au mois de Mars 1736, & fut enterré dans son Eglise Paroissiale. On a de lui la traduction en vers latins, qu'il fit étant jeune, du Philotanus de l'Abbé de Grécourt, & que cet Abbé, auquel elle fut remise, fit imprimer vers 1718; une Géographie entiére, la vie des Saints, des Tragédies & des Comédies, le tout en vers latins; plus de 150 Sermons & quantité de piéces fugitives qui sont demeurées manuscrites aux mains des héritiers de son neveu M. de Grimouville de Martragny, Capitaine de Cavalerie au Régiment d'Orléans & Chevalier de l'Ordre Militaire de Saint Louis.

GUILLAUME, Evêque de Durham, fut l'un des grands Prélats d'Angleterre en son tems: né à Bayeux ou dans le Diocèse, il passa sa premiere jeunesse par-

mi le Clergé de cette Ville : mais attiré par l'exemple de son pere, qui s'étoit rendu Moine à Saint Calais au Maine, il y embrassa aussi l'état Monastique. Un mérite éclatant joint à sa ferveur, & à son exactitude à s'acquiter des devoirs de son état, lui frayerent la voie aux premieres Charges : il étoit Prieur de sa Maison, lorsqu'il fut élu Abbé de Saint Vincent, Abbaye assez voisine de celle de Saint Calais. Guillaume le Conquérant, qui avoit éprouvé l'habileté de cet Abbé dans plusieurs affaires épineuses, où il l'avoit employé, l'apella en Angleterre, & le nomma à l'Evêché de Durham le 9 Novembre 1080. Ce Prélat Sacré le 3 de Janvier suivant par l'Archevêque d'Yorck, assisté de tous les Evêques de l'Eglise Anglicane, en présence même du Roi, gouverna son Eglise avec beaucoup de zèle & de vigilance. Après avoir joui d'une grande autorité sous Guillaume le Conquérant, il la perdit sous Guillaume le Roux son successeur, par les intrigues de quelques mauvais esprits qui firent entendre à ce Prince, que l'Evêque de Durham étoit entré dansla faction d'Odon, Evêque de Bayeux : il fut chassé de son Siége au mois de Mars 1089 & n'y remonta qu'au mois de Septembre 1091. Réconcilié avec son Prince, il paya le tribut de l'humanité par un trait de complaisance qui ternit sa grande réputation, il fut un des plus ardents, & même le chef des Evêques Anglicans qui, pour plaire au Roi,

abandonnérent *Saint* Anſelme dans la fameuſe aſſemblée de Rochimgham en 1095. Il ne tarda pas à ſe racommoder avec ſon Primat : dans la maladie mortelle qui le ſaiſit à Vindſor, le propre jour de Noel de la même année ; Anſelme fut celui de tous les Prélats, qu'il conſulta plus volontiers ſur ſes beſoins ſpirituels : il mourut le 2 de Janvier 1096 dans de grands ſentimens de patience & de réſignation à la volonté de Dieu, & fut enterré dans le Chapitre des Moines de Durham. Son hiſtoire nous le repréſente comme un Prélat d'un eſprit vif & pénétrant, & d'un jugement juſte & ſolide ; ſa mémoire alloit juſqu'au prodige ; il avoit une merveilleuſe facilité à s'énoncer & le faiſoit avec tant de grace, qu'il fit l'admiration & les délices des Souverains qui prenoient plaiſir à l'entendre & à l'entretenir : mais ce qui eſt plus louable en lui, c'eſt qu'il ſut sanctifier ces qualités naturelles par des mœurs exemplaires, par une grande ſobriété dans le boire & le manger, par ſa modeſtie dans ſes habits, par ſa fermeté dans la foi & par ſon intrépidité à défendre les libertés de l'Egliſe. M. Hermant nous a donné l'éloge de cet Evêque dans ſon Hiſtoire du Diocèſe de Bayeux ; mais il la fait avec des Anachroniſmes qui confondent horriblement les tems. *Hiſt. du Dioc. de Bayeux p.* 197. *Hiſt. Litter. de France T.* 8. *p.* 433.

HALLÉ (PIERRE) Profeſſeur des Droits en l'Univerſité de Paris, naquit le 8 de Septembre 1611 à Bayeux dans la Paroiſſe

de Saint Laurent, d'une famille honnête, & originaire de Renchy proche de cette Ville : il fit sa Rhétorique dans sa Patrie sous M. Davauleau, homme d'un mérite rare, & dont il ne parloit jamais qu'avec éloge : il alla ensuite à Caen, où il étudia en Philosophie, en Théologie & en Droit : il y composa quelques poésies qui lui mériterent l'estime de l'Illustre Antoine Hallé qu'il ne connoissoit pas auparavant : ils se traitérent depuis l'un & l'autre de cousins, quoi qu'ils ne fussent pas parens, & vécurent toujours dans une grande liaison. A l'âge de 24 ans M. Hallé professa la Rhéthorique à Caen, il s'acquita de cet emploi avec tant d'éclat & de réputation, qu'en 1640 il fut élu Recteur de l'Université de cette Ville : il harangua en cette qualité, à la tête de l'Université, M. le Chancelier Seguier, qui étoit venu à Caen avec le Conseil privé du Roi à l'occasion des troubles de Normandie. Ce premier Magistrat fut si content de la harangue, qu'il voulut assister à la Thèse que ce jeune Recteur soutint le 18 Mars 1640 pour le Bonnet de Docteur ès Droits, & qu'il le lui imposa pour ainsi dire lui-même en présence des Conseillers d'Etat & des Maîtres des Requêtes qui l'avoient accompagné. Pendant qu'il étoit encore à Caen, il fit imprimer des morceaux de poésies qu'il distribua à Paris, où il se rendit sur les exhortations de M. le Chancelier : ils lui acquirent une telle réputation qu'il fut sollicité par les Colléges les plus distingués

K 5

de cette Ville, qui tous vouloient l'avoir pour Professeur, & lui proposérent des honoraires considérables : il ne se rendit pas à leurs vœux ; il revint à Caen faire sa Classe, qu'il quitta bientôt après pour s'établir tout à fait Paris, où il professa d'abord les Humanités, & ensuite la Rhétorique au Collége d'Harcourt : il préféra cet emploi à beaucoup d'autres qu'on lui offrit par pure inclination pour *Mr.* Pradet, homme d'un mérite singulier qui étoit à la tête de ce Collége. Comme M. Hallé ne pouvoit pas professer dans l'Université de Paris sans y être aggregé, l'Université, à *la sollicitation* de M. Pradet, l'adopta le 4 Août 1641, quoi qu'il fût encore à Caen. Cette cooptation d'une personne absente dans l'Université étoit sans exemple ; aussi dut-il cette gande faveur à ses rares talens : il remplit la Chaire de Rhétorique avec un si grand concours, qu'en un an il fut obligé de changer trois fois de Classes, les deux premiéres, quoique spacieuses, ne suffisant pas à la multitude de ses Auditeurs. M. le Chancelier Séguier qui le voyoit toujours avec plaisir, & qui aimoit à lui prescrire des sujets à traiter, le fit nommer le 8 *Décembre* 1646 Poëte du Roi & son interprete en langue Grecque & Latine, avec 1200 liv. de gages. M. Hallé joignit à cette connoissance des langues, une si grande étude de l'Histoire & & de la Géographie, que les plus savans hommes faisoient gloire de le consulter fréquemment & de profiter de ses lumié-

res. Sa trop grande aplication au travail ruina sa santé ; il fut contraint de se reposer pendant deux ans pour la rétablir : lorsqu'il fut guéri, il se mit en tête de rendre le lustre à la Faculté de Droit qui étoit tombée dans un triste état : cette Faculté étoit réduite à un seul Professeur. Le Roi informé du mérite de M. Hallé, érigea en sa faveur la Chaire qu'il avoit, en *Chaire Royale & Chaire de Lecteur ès Ss. Décrets pour rétablir cette Faculté en son ancienne réputation.* Tels sont les termes des Lettres Patentes que Sa Majesté lui accorda le 16 Mars 1654 avec 1000 liv. de gages dont il a joui pendant 34 années, & dont son successeur a joui après lui. Les Professeurs de Paris lui sont redevables de l'avantage qu'ils ont depuis 1679 d'enseigner le Droit civil dont ils avoient été privés depuis environ un siécle. Il mourut à Paris le 27 Septembre 1689 âgé de 78 ans. M. le Président Cousin, dans son Journal des Savans du 30 Janvier 1690 marque que M. Hallé a été le seul de ses Confreres dans la Faculté des Droits qui n'a jamais voulu enseigner en particulier. Exempt d'ambition, dit-il, il se livra tout entier à ses fonctions publiques, ayant refusé de faire des leçons particuliéres aux enfans des Ministres & des Officiers du Royaume les plus distingués, persuadé que cet emploi eût été incompatible avec l'honneur de sa profession. Ce refus & cette maniere d'agir sont une preuve que l'envie d'amasser du bien n'a jamais été sa passion dominante, &

que par conſéquent M. Hermant auroit mieux placé ailleurs les deux vers qu'il lui aplique dans ſon Hiſtoire du Diocèſe de Bayeux : auſſi l'éloge qu'il en fait, fourmille d'erreurs & de tranſpoſitions. On a de lui 1°. des Piéces & des Harangues latines, recueillies avec ſes poëſies en un vol. in-8°. ; 2°. des ouvrages de Juriſprudence : il en a laiſſé beaucoup d'autres en manuſcrits ſur différentes matiéres de Droit : tous ſes ouvrages tant en proſe qu'en vers, ſont écrits avec élégance, & remplis d'érudition. *Extrait en partie d'une lettre de M. Jean Hallé, Secrétaire du Roi, adreſſée le* 8 *Avril* 1706 *à M. Hermant, à l'occaſion de la vie de ſon oncle, inſérée dans l'Hiſtoire de Bayeux ſur des Mémoires infideles.*

HUE DE LAUNÉ (JEAN-BAPTISTE) eſt un de ces ſavans Eccléſiaſtiques qui ſe ſirent un grand nom dans le Diocèſe de Bayeux ſous l'Epiſcopat de M. de Neſmond : Coutances fut le lieu de ſa naiſſance, mais Bayeux devint ſa patrie par état : il étoit d'une famille noble & ancienne. Reçu Docteur en Théologie à Paris, il fut nommé à la Cure de Notre-Dame de Caen peu après 1666. Les Proteſtans de cette Ville avoient alors d'habiles Miniſtres, tels que Mrs. Bochart, du Boſc & Morin. M. Delauné mettant à profit la facilité merveilleuſe qu'il avoit pour la Controverſe, aſſiſtoit à preſque toutes leurs Conférences, & ne leur entendoit rien échaper contre la Religion Romaine qu'il ne le relevât de vive voix ou par écrit. Dieu bénit ſes peines & ſe

servit de ses talens pour ramener grand nombre de Religionnaires au sein de l'Église. Il prêcha l'Avent de 1671, à Bayeux, & celui de 1672, à Caen avec applaudissement. M. de Nesmond, pour s'attacher cet Ecclésiastique, le fit son Vicaire général, & l'admit dans son Chapitre. Il fut reçu Soudoyen en 1674; Chanoine de Moon en 1679; Grand-Pénitencier, & Archidiacre de Caen en 1680; Grand-Trésorier en 1698, & Chanoine de Pezerolles en 1711. Lorsqu'en 1682 on manifesta par ordre du Roi l'Avertissement Pastoral des Evêques de France aux Protestans du Royaume, M. Huë Delauné fut député pour le notifier à ceux de ce Diocèse. On imprima dans le tems les discours qu'il fit à ce sujet dans les Consistoires de Caen, de Bernieres & de Saint Sylvain, & auxquels sont jointes les réponses des Ministres. Il prononça à Caen, en présence de M. de Nesmond, l'Oraison Funebre de M. Georges, Abbé de Valrichen, mort le huit de Novembre 1693. Continué Vicaire général du Diocèse par M. le Cardinal de Trimouille qui avoit été nommé en 1716 à la place de M. de Nesmond à l'Evêché de Bayeux, il fut privé de cette Commission sous M. de Lorraine successeur du Cardinal, pour n'avoir pas voulu adhérer aux sentimens de ce nouveau Prélat : il soutint cette épreuve avec fermeté, mais enfin il falut céder à la nature; il mourut à Murrecy chez son frere Seigneur de ce lieu, le 8 Avril 1722, à l'age de 84 ans : son corps raporté à

Bayeux, à la sollicitation du Chapitre, fut enterré dans la Cathédrale en la Chapelle de Saint Exupert, où l'on voit son Epitaphe sur le pavé. On a divers petits Ouvrages de lui imprimés, dont la plupart regardent les éclaircissemens & les explications des points de Doctrine qui partagent les Catholiques & les Novateurs. *Diction. de Moreri Edit.* 1759.

MARCEL (GUILLAUME) Bachelier en Théologie, né auprès de Bayeux, s'est fait connoître en son tems par ses Vers, par ses Harangues & par divers autres Ecrits. Le nom de sa famille est Masquerel, mais il le fit changer en celui de Marcel, qu'il a toujours porté, ainsi que son frere Pierre Marcel, Professeur de Rhétorique au Collége de Montaigu à Paris, & connu par quelques Ouvrages de sa composition. Guillaume Marcel entra chez les PP. de l'Oratoire qui l'envoyerent professer la Rhétorique à Rouen en 1640 : de là étant sorti de l'Oratoire, il s'en alla à Paris, où il enseigna la même étude dans les Colléges des Grassins & de Lisieux : ce fut dans celui-ci que lui arriva une aventure raportée dans le Dictionnaire de Bayle au mot Godefroy Hermant, dans les Notes. » Il » avoit composé en Latin l'Eloge de M. le » Maréchal de Gassion, mort en 1647 d'un » coup de mousquet qu'il avoit reçu au Siége » de Lens, & étoit prêt à la réciter au Pu- » blic, quand un vieux Docteur qui faisoit » son occupation Principale de lire toutes les » affiches, surpris de voir celle qui marquoit

» la Harangue de Marcel pour les deux
» heures après midi, courut s'en plaindre
» à M. Hermant Recteur de l'Université,
» & lui représentant qu'il ne falloit pas
» souffrir qu'on fît dans une Université Ca-
» tholique, l'Oraison Funebre d'un homme
» mort dans la R. P. R, le pria d'indiquer une
» assemblée pour en décider. M. Cermant
» n'ayant pu la lui refuser, il fut décidé à
» la pluralité des voix qu'on iroit sur le
» champ défendre à M. Marcel de pro-
» noncer le Panégyrique de M. de Gassion.
» Jacques des Periers, Principal du Col-
» lége de Lisieux & Marcel, étant allés se
» plaindre à M. le Chancelier de France,
» ils furent renvoyés à la Sentence du
» Recteur. Vers l'an 1660. il quitta les
fatigues du Collége, & revint dans sa pa-
trie pour gouverner la Paroisse de Bassy
proche de la Délivrande, qu'il avoit eue
dès 1646 par résignation : à son arrivée,
il fut admis dans l'Académie de Caen qui
se formoit alors chez M. de Segroûs. Peu
de tems après on le retira de la Campagne
pour le faire reparoître dans les Classes : il
fut nommé Principal du Collége de Ba-
yeux à la place du savant M. Davoulleau,
& il en prit possession le trois de Septem-
bre 1664. Rebuté tout à fait de ce genre
de travail, il se retira pour toujours dans
sa Cure en 1676, où il ne cessa de cultiver
les belles Lettres qui faisoient ses délices.
On aprend de M. de la Luzerne-Garaby,
que la Traduction de la Pharsale de Lucain
par M. de Brebeuf est due aux conseils &

aux exhortations de Guillaume Marcel. Il étoit Théologien, Poëte, Orateur & excellent Humaniste : il mourut le 10 Avril 1782, âgé de près de 90 ans, & fut enterré dans l'Eglise de Basly : on peut voir la *Liste* de ses Ouvrages dans le Dictionnaire de Moréri, Edit. de 1759.

MESNAGE (JACQUES) Seigneur de Cagny, célébre Avocat, puis Conseiller au Parlement de Rouen en 1531, doit être compté parmi les Hommes qui ont illustré la Ville de Bayeux par leur naissance. Après s'être distingué dans le Barreau par son éloquence, & par les profondes connoissances qu'il avoit acquises dans le Droit, il se fit connoître à François I. surnommé le Pere des Lettres, qui savoit si bien juger des hommes : ce Prince instruit du mérite de M. de Cagny, l'employa utilement dans diverses négociations. Il fut envoyé en qualité d'Ambassadeur auprès de l'Empereur Charles V. en 1545, & ensuite en Angleterre, il fut aussi chargé d'autres Ambassades auprès des Princes d'Allemagne & chez les Suisses. On raporte de lui plusieurs reparties spirituelles, qui prouvent la justesse & la sagacité de son esprit. Les graces dont il assaisonnoit ses discours, & l'aménité & le choix de ses expressions, le firent considérer comme un des meilleurs Orateurs de son tems ; & l'on doit remarquer à ce sujet, & comme on peut le voir par plusieurs des précédens, que Bayeux est fertile en hommes éloquens. M. de Cagny eut une charge de Maître des Requê-

tes en 1549 & mourut en 1556. *Mem. du tems.*

MOUSSARD (JACQUES) Architecte du Roi, né avec de grandes dispositions pour les beaux Arts, auroit porté bien loin ses talens s'il eût voulu donner à l'étude toute l'aplication dont il étoit capable. Les progrès qu'il fit dans la Peinture, la Géométrie, les Mathématiques & l'Architecture furent moins le fruit du travail, que la matiere de ses amusemens, c'est sur ses dessins que la Tour de l'Horloge de la Cathédrale de Bayeux fut rebâtie en 1714: ce morceau dont l'execution parut d'abord également effrayante & impossible, prouve les ressources du génie de son auteur. Plusieurs autres Ouvrages qu'il a conduits à Bayeux & ailleurs, lui ont assigné une place distinguée dans nos Fastes: il a laissé aussi quelques Tableaux qui sont aprouvés des connoisseurs: il mourut au mois d'Août 1750, âgé de 80 ans, & fut enterré dans l'Eglise de Saint Malo sa Paroisse. Guillaume son frere puiné, ne manquoit pas non plus de talens & d'érudition: ces qualités jointes à un caractere doux & une figure aimable, le firent généralement estimer. Chanoine de Merville en 1711, Scholastique en 1723, il fut nommé Vicaire général en 1728 pendant la vacance du Siége. M. de Luynes, promu à l'Evêché la même année, lui conserva le même Titre & le fit Official de Bayeux: il avoit beaucoup de disposition pour la Chaire: on voit par les vers qu'il a faits, qu'il au-

roit également réussi dans la Poésie, s'il l'avoit cultivée. La Relation qui parut en 1715 sur la mort de M. de Nesmond Evêque de Bayeux, est de lui : il a eu beaucoup de part à la révision du nouveau Breviaire imprimé en 1738 par ordre de M. de Luynes: il mourut le 19 Novembre 1756.

VIENNE (JEAN DE) Archevêque de Rheims, étoit de Vienne proche de Bayeux, peut-être de Bayeux même : issu d'une ancienne Maison, il reçut une éducation conforme à sa naissance, & se voyant l'ainé de plusieurs freres, il embrassa l'état Ecclésiastique. Son mérite & ses talens le firent bientôt connoître : il fut élu Evêque d'Avranches en 1328, & non d'Evreux comme M. le Brasseur l'a avancé d'après le Continuateur de Nangis : il posséda cet Evêché, sans songer à se faire consacrer, l'espace de trois ans; durant lesques le Roi Philippes de Valois, qui avoit beaucoup de confiance en lui, le chargea de plusieurs Commissions importantes. Muni des ordres de ce Prince, il fit abattre les fortifications d'Ypres, de Courtray, & de quelques autres Places de Flandres, pour réprimer les révoltes de leurs habitans : il les obligea de remplir les conditions du Traité de Paix qui leur avoit été prescrites, & releva les Bourgeois de Bourges de l'excommunication qu'ils avoient encourue. En 1330, étant alors Maître des Requêtes, il fut transferé à l'Evêché de Terouane en Artois : il prêta serment à la Chambre Apostolique le 4 Fevrier 1331 pour ce nou-

veau Siége ; & 15 jours après il fut envoyé en possession de son revenu. En 1332, le Roi l'envoya en ambassade vers le Pape pour conclure une nouvelle Croisade, & dans un Consistoire public tenu à Avignon à la fin de Juillet 1333, cet Ambassadeur assura par serment le Saint Pere que le Roi son Maître étoit décidé de partir lui-même ou d'envoyer le Prince Jean son fils à cette Croisade, qui n'eut cependant pas lieu. Le Souverain Pontife persuadé de la capacité & de l'intelligence de notre Prélat, lui donna en 1334 l'Archevêché de Rheims, alors vacant par le décès de Guillaume de Trie : c'est le premier Archevêque qui soit parvenu à ce Siége par les reservations Papales. Immédiatement après son élection, il fit le voyage de Saint Jacques en Galice ; & durant ce pélerinage, les Rois de Castille & de Navarre le choisirent en 1335 pour moyenner la Paix entr'eux. Les Remois ennuyés de la longue absence de leur Archevêque, le firent sommer par son Chapitre de venir résider : il eut recours à une dispense du Pape, & pria Guillaume Bertrand Evêque de Noyon, un de ses Suffragans, de faire pour lui la visite de son Diocèse, ce qu'il exécuta en 1337. L'Archevêque revint dans la même année, & le vendredi avant la Toussaint, il se trouva hors des portes de Rheims, à la tête de ses Vassaux armés, pour marcher au secours du Roi contre le Roi d'Angleterre : mais Philippes de Valois aima mieux un

secours d'argent, & dispensa ces Troupes de le suivre. L'Archevêque ne laissa pas de le suivre, & ce ne fut qu'après son retour en 1339, qu'il fit son entrée solennelle dans la Ville de Rheims : le Roi l'en fit en même tems Capitaine, de même que de tout le Territoire. Il tint un Concile Provincial a Noyon en Juillet 1344 pour établir plusieurs points de réforme Ecclésiastique, & pour maitenir les libertés & priviléges de l'Eglise contre les entreprises des Laïcs. Il fut nommé Ambassadeur le 11 Novembre 1345 vers le Pape & vers le Roi de Castille pour les engager à faire la paix entr'eux. S'étant trouvé à la funeste Bataille de Brecy en 1346, il accompagna fidélement le Roi dans sa retraite. Après s'être trouvé aux obseques de ce Prince, le 28 Août 1350, il sacra le Roi Jean son fils & son successeur, & la Reine Jeanne de Bologne son épouse le 26 Septembre suivant. Il mourut le 14 Juin 1351, & fut enterré dans son Eglise Métropolitaine. *Hist. des gr. Offic. de la Cour. T. 2. p. 11. nov. Gal. Christiana T. IX. Col. 124, T. X. Col. 1559 & T. XI. Col. 489 & Journ. de Verd. Dec. 1759 p. 442.*

AVERTISSEMENT.

J'Ai cru devoir ajouter ici deux Piéces intéressantes pour l'Histoire de Bayeux, & qui n'ont pas encore vu le jour.

La premiere est le Procès-verbal des ravages commis par les Protestans en 1562 & 1563 dans la Ville & surtout dans la Cathédrale, qui fut présenté après leur départ aux Commissaires du Roi.

La seconde Piéce contient l'Etat de tous les Bénéfices du Diocèse avec leur Revenu, leurs Taxes ou Décimes & les noms de leurs Présentateurs, tels qu'ils existoient dans le XIV. siécle. Ce Pouillé, connu sous le nom de Livre Pelut, * est le plus ancien du Diocèse de Bayeux. Il ne porte point de datte; mais il est facile d'en découvrir l'époque par quelques Articles qu'on y lit, & qui font voir qu'il fut composé sous l'Episcopat de Pierre de Villaines, vers l'an 1356, c'est-à-dire, l'année d'après la tenue des Etats de Normandie, où l'on arrêta que, pour secourir le Roi dans la Guerre con-

* Ce Livre Pelut *Liber Pelutus*, ainsi apellé à cause de la couverture faite d'une peau d'animal avec son poil, est en original au Secretariat de l'Evêché de Bayeux.

tre les Anglois, il feroit fait une levée de deniers sur toutes les personnes de la Province, sans exception & de quelque condition qu'elles fussent. Il y a eu depuis des additions faites à ce Recueil; elles sont du tems du Patriarche Louis d'Harcout, mort en 1479 On a eu soin de les mettre en caractéres italiques pour les distinguer de l'ancien Texte.

Je n'aurois pas manqué d'intercaler les mots François dans certains noms difficiles à entendre en Latin dans ce Pouillé, si je n'étois sur le point de donner, après l'Histoire de la Ville de Bayeux; une Description de tout le Diocèse dans laquelle se trouvera l'explication de ces noms.



ARTICLES présentés le 19 Aoust 1563 à Mrs. les Commissaires députés par le Roy contre les prétendus Réformés par l'Evêque & les Chanoines de Bayeux. **Extrait des Archives du Chapitre.**

VIron le 12 jour du mois de Mai 1562, les Sieurs d'Aigneaux & de Coulombieres-Briqueville, avec grand nombre de gens portans armes tant de cette Ville, de la Ville de Caen, que de Saint Lo & autres lieux, soy disans de la Religion Reformée, après avoir assiégé & pris le Chateau de cette Ville de Bayeux, avec grande furie, entrerent en l'Eglise Cathédrale dudit lieu, à son de tambour en présence de M. le Vicomte & de Lescalay Advocat du Roy aud. lieu, & du Ministre, en laquelle Eglise ils rompirent, démolirent, & abbatirent les Images, coffres, bancs, tables, siéges, huys, fenestres, serrures, gonts, pentures, clotures de fer & autres férailles; prirent, rompirent, dechirerent, brulerent, pillerent, & emporterent grand nombre de chappes, chasubles, tuniques & dalmatiques, calices, joyaux, argenteries, linges & autres choses servans à la célébration du divin Service, d'autant qu'ils

en trouverent en lad. Eglise ; reservé les quatres Chases & autres Reliquiaires étant au tresor, duquel led. Sr. de Coulombieres s'est saisi des clefs : reservé aussi les orgues, les chaires, couronne pendant, le Crucifix, la table de marbre étant & servant pour le grand Autel, auxquelles ils ne toucherent par la promesse & réservation qu'en avoient faites lesd. Srs. de Coulombieres & d'Aigneaux & Mr. de Bayeux avant que d'entrer dans lad. Eglise.

Le même jour à l'instant les desusdicts & par force, rompirent les huis du lieu auquel étoient les Lettres Chartriéres, papiers, journaux, cartulaires titres & enseignemens concernans les anciennes Fondations, biens & revenus de lad. Eglise, desquelles Lettres, Chartriers & enseignemens ils prirent & emporterent grande partie, & le reste ils le brulerent & firent si grand feu, qu'il prit à une maison & autres lieux circonvoisin.

Led. jour après midy furent descendues les dessusdites 4 Chasses, * présence dud. Sr. de

* Au front de l'Autel étoit une fort belle table toute d'argent massif dorée & émaillée avec art, au milieu de laquelle il y avoit un Crucifiement ; des deux côtes dix Images en deux rangs, tout le champ semé de fleurs de lys ; tous les bords haut & bas & côtés enrichis de précieuses Reliques qui portoient chacune leur écriteau, & au milieu du bord de bas sur un champ d'azur, il étoit écrit en lettre d'or, que cette table avoit été faite & donnée des biens de M Louis de Harcourt, Patriarche de Jérusalem & Evêque de Bayeux. Il étoit entré en cette table 363 marcs d'argent 2 onces 4 gros, & la façon &

Coulombieres & par son commandement, dud. Sr. Vicomte, de son Lieutenant Général, dud. Sr. Avocat, & portées en la

---

dorure couta autant que la valeur de l'argent. *

Cette table étoit enchassée dans un cofre de menuiserie, & attachée avec des crampons d'argent : elle se couvroit par deux coulices qui se joignoient dans le milieu, enrichies de riches peintures toutes d'or & d'azur, aussi bien que les deux bouts dudit coffre, quoyque moins riches, & dans le milieu du devant étoit un pilier servant à couvrir la jointure desdites coulisses, sur lequel étoit dépeint un Crucifiement de pareille peinture, donné aussi par le Patriarche de Harcourt : dans ce cofre étoient renfermées ces quatre Chases. 1°. La Chase de Saint Ravend & Saint Rasiph, laquelle contenoit les corps précieux de ces Saints Martyrs : elle étoit par le derriere, d'argent doré ou travaillé en martelure : le devant, les deux bouts & le haut étoient de fin or, chargé d'Images en bosse aussi d'or, enrichis de grands riches emaux & de pierres précieuses de plueurs sortes : elle étoit soutenue de quatre pieds de cuivre doré en façon de pieds d'aigle.

2° La Chase de Saint Pantaleon, qui renfermoit le corps de ce glorieu Martyr étoit toute d'argent doré, chargée d'images élevées, enrichies de tous côtés de saphirs, perles & autres pierres précieuses de diverses sortes : à l'un des bouts étoit l'image de Saint Sauveur, & à l'autre une image de Notre-Dame, qui avoit un beau saphir environné de trois perles & autres petites pierreries, & à un des côtés au milieu étoit l'image de Notre Seigneur qui avoit un très-beau & riche saphir en sa poitrine : elle étoit portée sur quatre lions & deux serpens de cuivre doré.

3° La Chase de Saint Antonin contenoit le corps de ce saint Martyr, faite assés nouvellement, & d'une très-belle façon, elle étoit toute d'argent doré, chargée d'images en bosse, ornée aux chapiteaux de grosses perles & par tous les bords de beaux emaux, & de gros saphirs, de grosses grenades, de grosses perles & d'autres pierres précieuses : à l'un des bouts il y avoit un très-gros saphir, & à

* *Selon un ancien Regiſtre, les 363. marcs, 2 onces & 4 gros furent eſtimés 7521 liv. 6 ſ. & la façon & la dorure coûterent 1815 écus, à 5 écus le marc, ce qui fait 2722 liv. 10 ſ. le tout enſemble 10243 liv. 16 ſ. ſomme conſidérable pour ce tems-là.*

maison du Sr. Evêque, dont fut fait inventaire, ensemble de deux licornes, la table de l'Autel d'argent doré, & de plusieurs Reliques, Croix, tant d'or que d'argent, calices, mitres, crosses, candélabre, une représentation d'un Salvateur, couvert d'or fin, & enrichis d'un grand nombre de pierreries & autres biens & joyaux mis pour lors en la présence dud. Evêque & dessusdits, entre les mains d'aucuns Officiers & principaux Bourgeois delad. Ville de Bayeux, & depuis par eux représentés & mis entre les mains de Monseigneur le Duc de Boüillon, suivant son vouloir & commandement.

Plus, sur la sommation faite & interpélation le mercredy ensuivant, par les Officiers au susd. Evêque ou son Vicaire & à aulcuns du Chapitre de dire & déclarer s'il y avoit autres biens en lad. Eglise que ceux contenus aud. inventaire, fus dit & déclaré auxd.

---

l'autre une très-grosse grenade; & au dessus de la Chase une espece de tour d'argent doré; portée sur quatre lions de cuivre doré, placées sur une table couverte entre les lions, & par les bords d'argent doré.

4° La Chase de Saint Regnobert renfermoit le corps de ce saint Evêque de Bayeux, elle étoit toute d'argent doré : au haut d'un des côtés étoit l'image de Notre Seigneur qui avoit en sa poitrine un gros saphir : tout ce côté & les deux bouts chargés d'images d'Evêques en bosse, ornés de pierres précieuses, l'autre côté qui étoit sans images, avoit au milieu un gros béril rond, autour duquel étoient écrits deux Vers qui commencent par ces mots : *Custodis munus*, & au dessus au milieu étoit attaché un autre gros béril rond par quatre barres d'argent doré, cette Chase étoit portée sur quatre pieds de cuivre doré en forme de pieds de loup, *Extrait de l'inventaire des Reliques & Ornemens de la Cathédrale, dressé en 1476.*

Officiers par lesd. Deleguez du Chapitre que le grand Coustcur d'icelle Eglise, ses gens, serviteurs & autres personnes commises à garder lad. Eglise avoient mis & retiré en quelque lieu secret, près lad. Eglise, plusieurs joyaux, comme livres couverts d'argent, un encensoir, deux candelabres, une paix, un plat, une Croix d'argent dorée, & autre choses servant ordinairement au service de l'Autel, & le tout d'argent avec plusieurs chasubles, tapisseries, chapes, paremens de drap d'or & de velours & autres de soye, un poëlle avec ses pendans, le tout de satin cramoisy-violet, bandes, passemens d'or à grandes franges de drap d'or & fils de soye cramosie, laquelle frange a été depuis reconnue en la maison du grand Doïen en cette Ville, après le partement de Jean le Huey, soy disant pour lors Capitaine desdits de la R. P. R. en cette Ville, & en cette qualité occupant lad. maison; grande quantité de linges nécessaires pour servir à lad. Eglise, suivant le billet & mémoire sur ce fait, duquel lieu fut délibéré par lesd. Srs. Officiers faire ouverture pour metre les choses dessus, & en faire inventaire, ce qui ne put être fait le jour par la briéveté de l'heure, & différé le lendemain qui étoit le jeudy, auquel jour de jeudy n'y fut encore procédé par lesd. Officiers pour plusieurs empêchemens à eux survenus ainsi qu'ils disoient, néanmoins plusieurs diligences & instances sur ce faites

par led. Sr. Evêque & le Chapitre, & la nuit ensuivant, led. lieu secret & musse fut ouvert & les dessus biens y étant, pris, pillés & emportés d'autant qu'il y en avoit de valeur & prix, dont il y a procès verbal & information faite ou commencée à faire par led. Sr. Vicomte & Officiers, ce qui n'a pu être poursuivi par lesd. du Chapitre, nonobstant les troubles & forces desd. de la Religion prétendue réformée.

D'avantage lors ou le lendemain par délibération & conclusion prise par led. de Coulombieres, le Ministre & autres de cette Ville de la R. P. R. & à leur stipulation, led. Sr. Evêque fut sommé & contraint avec force de vuider de sa maison & Evêché dedans 24 heures, de sorte qu'il fut contraint promptement s'embarquer sur la mer au Hâvre de Port près de cette Ville de deux lieues, * néanmoins que du précédent ils se fussent assaisinés de dix des meilleurs chevaux dud. Sr. Evêque, & dont ils sont encore saisis; à l'instant du partement dud. Sr. Evêque, Jean Lhonoré dit Jacob, maître de la forte main de cette Ville ** ôta par force & tira des mains de la fem-

* Mezeray c'est donc trompé quand il a dit que cet Evêque s'embarqua à Caen, lors de cette révolution. Hist. génér. de France T. 3, in-fol.

** Ce Jacob Lhonoré, surnommé la forte main du nom de son auberge size ruë Saint Malo, qui avoit pour enseigne une forte main, s'étoit fait associer en 1540 avec Charlotte sa femme dans la Confrerie de la Sainte Vierge, fondée en l'Eglise de Saint Patrice. Il embrassa depuis la réforme. *Regist. de Saint Patrice.*

me de Mr. Michel Verel, Concierge & garde des priſons dud. Sr. Evêque demeurant pour lors en la maiſon Epiſcopale, les clefs d'icelle maiſon Epiſcopale, lequel la forte-main prit de ſon autorité & fit emporter toutes les proviſions de lad. maiſon Epiſcopale tant foin, fagot, que gros bois & pluſieurs meubles, deſquelles clefs il eſt toujours demeuré ſaiſi juſqu'à qu'il eut le tout emporté de lad. maiſon.

Depuis led. tems leſdits du Chapitre, leurs Officiers & Commis ont été privés de l'entrée de lad. Egliſe, les clefs d'icelle baillées audit Jean Jacob, maître de la forte-main deſquelles il s'eſt tenu pareillement ſaiſi juſqu'à l'entrée du mois de Septembre que nouvelles arrivérent de M. le Duc d'Eſtampes, pendant lequel tems il s'eſt fait en lad. Egliſe grandes pilleries, démolitions, abbatemens, rompement des Orgues & grande partie des Chaires rompues, & emportée la plus grande partie des tuyaux des Orgues, abbatu une grande Couronne de cuivre doré étant devant le Crucifix, en laquelle il y avoit grande quantité de lames d'argent, levé les tombes & ſépultures de cuivre, deterré les corps des morts & ſignamment le corps du deffunt Patriarche de Harcourt étant dedans un cercueil de plomb, & emporté les biens de la fabrique, comme grand nombre de paniers pleins de verre de diverſes couleurs, plomb, cables, cordes, furains, poulliots, & autres inſtrumens & meubles

rèquis & néceſſaires pour l'entretenement & réparation de lad. Egliſe.

Plus audit tems que l'on procédoit à faire ledit inventaire, préſence dud. de Coulombieres, deſd. Officiers & de leur Miniſtre, fut fait inventaire des livres étant en la Librairie de lad. Egliſe, & de quelques ornemens de peu de valeur d'autant qu'il en eſt demeuré & qu'on en avoit laiſſé en lad. muſſe : leſd. livres mis à l'Evêché & leſd. ornemens avec autres livres ſervants à la célébration du Divin Service mis en la Maiſon de Ville; leſquels livres de la Librairie mis aud. Evêché ont été du depuis, les uns pillés & dérobés, les autres rompus & brulés avec pluſieurs lettres, chartres & titres d'enſeignemens appartenans aud. Sr. Evêque.

Du depuis lequel tems & environ la mi-Septembre enſuivant, ſuivant le commandement dud. Sr. d'Eſtampes, après avoir encommençé la célébration au Divin Service avec grands frais & dépenſes pour avoir rétabli, dreſſé & remis les choſes néceſſaires, avoient continué à faire le Divin Service juſqu'au 4me. jour de Mars dernier, néanmoins que la Ville eut été aſſiégée 15 jours précédents.

Puis lequel jour led. Sr. de Coulombieres, avec grand nombre de Soldats & gens de guerre, avoient par force entré en cette Ville, même dedans ladite Egliſe, néanmoins la compoſition faite de ceux de la Ville avec Mr. l'Amiral, * & abbatu, dégradé

* M. de Coligny qui étoit pour lors à Caen.

& brulé tout ce qui avoit été réparé, racoutré & approprié pour la célébration du Service Divin ; pris, appréhendé & tué plusieurs Prêtres, & personnes Ecclésiastiques, les autres arrançonnés, battus, outragés, liés, garottés, trainés parmy les ruës la corde au col, leurs biens, meubles, & provisions pillées & dérobées. Les maisons tant dud. Sr. Evêque, que desd. Srs. du Chapitre, dévalisées, ravagées, rompuës & démolies, huis, fenêtres, croisées, grilles de fer, serrures, ferrures, gonts, pentures & autres ferailles, tellement qu'ils ont rendus bonne partie desd. maisons inhabitables.

D'avantage en quelque lieu secret de l'une des maisons de l'un d'iceux Chanoines avoit été retiré quelques nombres de chappes & ornemens de drap d'or & velour cramoisi grandement enrichis d'orfrois, lesquels ont été pris par force & emportés par aulcuns qui les ont appliqué à leur usage, & en ont fait faire des manteaux, tours de lit, doublé des chaises, robes de nuit, tiré des linges & fait faire des chaises de grand prix.

Plusieurs ou autres ont par force & violence entré dans une des chambres de la Maison de Ville en laquelle avoit été mis par inventaire quelques biens de lad. Eglise, & ont pris & emporté une tapisserie de grande valeur, qu'on avoit accoutumé de mettre aux Fêtes Solennelles à l'entour du Chœur de lad. Eglise, avec cela prirent

plusieurs chapes, ornemens & autres biens, ainsi qu'il appert par l'inventaire qui en a été fait.

Après le département duquel Sr. de Coulombieres & ses troupes, aucuns des habitans de cette Ville sont demeurés saisis des clefs de lad. Eglise, & ont abbatu entiérement & démoli le pupitre faisant la séparation du Chœur & de la Nef, & même ont abbatu le bois, souflets, restes des orgues : ont abbatu & rompu les restes des chaises, grand nombre de vitres, & démoli plusieurs piliers, murailles & clôtures de ladite Eglise.

Plus ont pris de lad. Eglise, pillé & emporté tant de nuit que de jour coffres & armoires auxquelles ont avoit accoutumé de mettre & retirer les chapes, autres ornemens & biens de lad. Eglise, & grande quantité de bois provenans des autres coffres, tables, siéges & clotures des Chapelles.

D'avantage viron le 28 de Mars dernier deux Officiers de cette Ville, asscavoir M. Guillaume le Hutrel, Conseiller des Tailles & M Nicolas-Philippes Grenetier, saisis pour lors des clefs de lad. Eglise, avec grand nombre d'autres personnes, rompirent dix cloches de lad. Eglise du nombre de douze, duquel nombre ils ont laissé une moyenne & la plus petite ; lesquelles cloches rompuës étoient de telle grosseur & pésanteur, qu'il étoit requis avoir 27 hommes pour les sonner ; & ont été tant à rom-

pre lesd. cloches, descendre & vuider les métaux de lad. Eglise, les porter & peser au poid le Roy l'espace de 15 jours, puis après en ont disposé lesd. Officiers à leur plaisir.

Plus ont pris & enlevé aud. tems de lad. Eglise plusieurs sépulchres élévés & tombes de cuivre des Evêques & autres gros Seigneurs inhumés dans lad. Eglise avec les grilles & clôtures de fer étant sur aucunes desd. sépultures; même ont emporté les pierres, fragmens & la Couronne de cuivre doré d'or avec la chaine de lad. Couronne de la pesanteur de 2000 liv. pour le moins.

Pareillement ont emporté viron led. tems quatre grandes portes de fer & autres grilles & férailles faisant la clôture dud. Chœur & généralement toutes les ferrures de lad. Eglise & Chapelles, excepté la porte du devant.

En outre les dessusdits & leurs alliés, pendant le mois de May dernier, ont pris & arraché grande quantité de plomb de la couverture, goutiéres, voutes & galleries d'icelle Eglise, jusqu'à 4000 liv. & plus, ainsi qu'il sera trouvé en faisant la visite dud. lieu.

D'avantage remontrent que grande partie des biens, dixmes & revenus tant dud. Sr. Evêque que des Chanoines & autres bénéficiers du Diocèse, ont été puis led. tems du 12 Mai penultiéme & sont encore empêchés, prins, détenus, recellés par les

Gentilshommes & gens de ladite Religion.

Outre, les fermiers dud. Evêque, Chanoine & bénéficier, travaillés, molestés, battus en recueillant lesd. dixmes, & qui plus est, contraint lesdits fermiers tant par quelque prétendu Commissaire dud. Sr. Amiral que du Sr. de Coulombieres, payer le prix de leur affermage & par corps, non seulement ce qu'ils doivent, mais par avance sur les tems à écheoir; & depuis l'Edit de paix, ont pris & enlevé de nuit au Manoir dud. Sr. Evêque cinq tonnes tenant chacune sept à huit pipes; ont joui du Moulin de la porte de cette Ville appartenant aud. Sr. Evêque, qui est baillé par chacune semaine dix boisseaux de froment, & ce, par l'espace de cinq mois & demy, & ont coupé & emporté tant en herbe qu'en foin, presque toute la levée des petits prez dud. Sr. Evêque.

Item remontrent les dessusdits que néanmoins l'Edit du Roy, ils n'ont osé commencer à faire l'Office Divin en cette Ville, ni aux villages circonvoisins jusqu'à la venuë de M. de Matignon qui fut le 16 jour de Juillet, pour le port d'armes, excès, outrages, meurtres, force & violences qui se commettent journellement aux Prêtres & gens d'Eglise voulans commencer à faire l'Office Divin & administrer les Sacremens; lequel Service ils ne pourroient surement continuer sans avoir force du parti du Roy pour l'assurance tant du pays que de leurs personnes, attendu

les menaces dont usent de jour en jour lesdits de la P. R. & qu'il soit vray que les villages du Diocèse & le Service Divin n'y est encore encommencé qu'à bien peu de Paroisses, & font lesd. de la Religion leurs Prêches en plusieurs Eglises, & desquelles, depuis l'Edit, ont emporté, prins & dérobé les cloches tant des Fauxbourgs & de cette Ville, que des lieux & Paroisses circonvoisines, & dequoy les Ecclésiastiques & Trésoriers desd. Paroisses n'ont osé faire aucune poursuite ni instance

Plus sera considéré par lesd. Srs. que du précédent l'arrivée dud. Sr. d'Estampes en cette Ville de Bayeux qui fut le 6 de Septembre dernier, & depuis jusqu'au 7 du mois de Mars dernier il ne s'est fait aucun Prêche en cette Ville, ni Faubourgs, & néanmoins les dessusd. contrevenants aux Edits du Roy, ont fait & continué du depuis lesdits Prêches dedans cette Ville & aux Villages dépendants du Roy & des personnes Ecclésiastiques & dedans les Eglises & autres lieux à leur plaisir.

Plaise auxdits Sieurs Conseillers entendre que outre les grandes ruines, pertes & dommages cy devant déclarés, les autres Eglises du Diocèse pour la plupart ont été ravagées, pillées & dérobées, & plusieurs d'icelles démolies & abbatues, signamment les Eglises & Couvens de St. François & de St. Augustin assises aux Fauxbourgs de cette Ville de Bayeux, ainsi qu'il paroît par la vûe du lieu, & lesd.

Religieux chaſſés, battus & outragés : les ornemens, calices, joyaux & reliques, linges & autres meubles pillés & dérobés de ſorte que leſdits Religieux ſont encore aujourd'hui abſens de leurs maiſons & vagabonds par les champs, pour ce qu'il n'y a aucune demeure ni aſſurance pour eux auxdites maiſons, au grand préjudice de la République Chrétienne, pour ce que leſd. Religieux avoient accoutumé d'adminiſtrer ordinairement la parole de Dieu tant en cette Ville & Fauxbourgs que par le Diocèſe.

Fait & preſenté ce jourd'hui 19 jour jour d'Aouſt 1563. *Signé*, Gayant, grand Archidiacre de Bayeux & Official de Mr. d'Humieres, Evêque dud. lieu : & plus bas, Signé, Chefdeville, par le commandement du Chapitre, le Notaire étant abſent.



LIBER VELUTUS
OU
LE LIVRE PELUT.

Novum taxum.

Taxatio Decime Beneficiorum civitatis & Dioceses Bajocens. Primò.

II m. lb. Dominus Episcopus Bajocen.
IIIIc. lb. Decanus Bajocens.

Capitulum Baj. eligit Dnum dum casus se offert.

IIc. lb. Cantor.
xlIc. lb. Cancellarius.
IIc. xl. lb. Thesaurarius.
cvI. lib. x. s. Subdecanus.
lx. lb. Succentor.
xxxv. lb. Sholasticus.
lx. lb. Custos.

Episcopus verò confert pleno jure oës dignitates & Prebendas Eccĕ Bajocens.

Penitentiarius.
Archidiaconus Bajocen.
Archidiaconus de Cadomo.
Archidiaconus de Oximis.
Archidiaconus de Citra vada.

Taxatio.

Prebenda Sti Joannis albi annex. Priori de Plesseyo.

IIIIxxv. lb. Prebenda de Cusseyo.
lx. lb. Prebenda de Barberiis.
l. lb. Prebenda de Escayo.

c.	lb.	Prebenda de Guerone.
lxx.	lb.	Prebenda de Vaucellis.
c.	lb.	Prebenda de Cartigneio.
IIIIˣˣx.	lb.	Prebenda de Cambremer.
l.	lb.	Prebenda de Gavris.
lxx.	lb.	Prebenda de Arreyo.
cl.	lb.	Prebenda de Bernesco.
VIˣˣ IIII.	lb. x s.	Prebenda de Gavreyo.
lx.	lb.	Prebenda de Allebrayo.
l.	lb.	Prebenda de Coulomberiis.
xxxvII.	lb.	Prebenda de Vetula.
l..	lb.	Prebenda Sti. Germani de Lenca.
xv.	lb.	Prebenda de Poligneio.
xv.	lb.	Prebenda de Goupilleriis.
xx.	lb.	Prebenda de Essarteriis.
c.	lb.	Prebenda de Lochour.
xxxvIII.	lb. x. s.	Prebenda Stē Mariæ de Frigidovico.
l.	lb.	Prebenda de Culleyo.
xxx.	lb.	Prebenda de Castilleïo.
xl.	lb.	Prebenda de Mayeo.
lIx.	lb.	Prebenda de Castellione.
lxx.	lb.	Prebenda de Subles.
xxv.	lb.	Prebenda de Portu.
lxxIII.	lb.	Prebenda de Thanies.
xvII.	lb. x. s.	Prebenda de Haya.
xl.	lb.	Prebenda Sti Martini de Introitibus.
lxx.	lb.	Prebenda de Mara.
xvII.	lb.	Prebenda de Brecheio.
xc.	lb.	Prebenda de Misseyo.
lxx.	lb.	Prebenda de Montibus.
xxv.	lb.	Prebenda de Donno-voto.

xl.	lb.	Prebenda de Vendes.
xxv.	lb.	Prebenda de Landis.
xxv.	lb.	Prebenda de Audreyo.
lxxv.	lb.	Prebenda Stē Honorine.
c.	lb.	Prebenda de Britavilla.
xxv.	lb.	Prebenda de Moon.
l.	lb.	Præbenda Sti Joannis de Cadomo.
vi.	lb.	Prebenda Sti Peri de Cadomo.
xl.	lb.	Prebenda de Merrevilla.
xlv.	lb.	Prebenda Sancti Patricii.
xxv.	lb.	Prebenda de Feuguerolles.
x.	lb.	Prebenda de Mathone.
xii.	lb. x. ſ.	Prebenda Sti Laurentii.

Communia Bajocen. cum comunia panis.

Abbacie & Prioratus Dyoceſis Bajocen.

M. C.		
II. I.	lb.	Abbacia Stī. Stephani de Cadomo.
M. Vcc. xl.	lb.	Abbacia de Ceraſeïo.
XII^{c}.	lb.	Abbacia de Troarno.
VI^{c}. l.	lb.	Abbacia de Fonteneto.
II^{c}. l.	lb.	Abbatia de Longis.
VI^{xx}.	lb.	Abbacia de Valle, proſe & pro Cahaignis.
VII^{xx}.	lb.	Abbacia Stæ Trinitatis de Cadomo.
lxxv.	lb.	Abbacia de Cordellon.
lxxv.	lb.	Abbacia de Bella ſtella.
III^{c}.	lb.	Abbacia de Ardena.
VII^{c}.	lb.	Prioratus de Pleſſieïo.
III^{c}. l.	lb.	Prioratus Sti Vigoris propè Bajocas.

cvc. lb. Prioratus de Duobus Jumellis.
vixx. lb. Prioratus de Deserto.
l. lb. Prioratus de Yvrandia.
lxx. lb. Prioratus de Cahẽgnes. Abbas de valle pro eo solvere consuerit.
lxxv. lb. Prioratus de Landa Patricii.

Archidiacon. Bajocen.

Decanatus de Fonteneto-paganelli.

x. lb. major portio de Andreïo. xl. lb. Patron. Prior Sti Nicholai ppe Bajocas.
xv. lb. Ecliã de Loncellis. l. lb. Abbas de Cadomo.
viii. lb. Eccliã de Broeïo. xxv. lb. Decanus & capsũm Sti Sepulchri de Cadomo
xxx. lb. Ecliã de Cristot. iiiixx. lb. Abbas Vindecinen. & sunt plẽs opptes. ad ejus patronatum.
xxx. lb. Ecliã de Mesnillo Patricii. lx. lb. Dñus Guill. Martel. de hoc ẽtendit Abbas Sti *Vencentii Cenomanen.*
xxx. lb. Eccliã Sti. Martĩni de Fontto. pagan. iiiixx. lb. Richardus Gondouin.
xii. lb. x. s. Ecliã seu Vicaria Sti Albini de Font. pagan. xxxv. lb. Johannes Nicholaï.
xxv. lb. Personatus dicti loci lx. lb. Abbas de Fonte Danielis, *Cenoman. Dioc.*

xxx. lb. Ecliã de Tessello. c. lb. Dñus Johẽs de Villarib. Dñus dicti loci.

xv. lb. Ecliã de Moanio. l. lb. Abbas de Cadomo.

xv. lb. Ecliã de Mondrevilla. xl. lb. Prior de Plesseïo.

xv. lb. Ecliã de Noïers. xl. lb. desservitur per religios. de Plesseïo.

lx. lb. Ecliã de Grainvilla. xx. lb. Abbatissa de Cadomo.

xlv. lb. Ecliã de Tornaïo. viii^xx. lb. Dux Normann.

lxv. lb. Ecliã de Profundo rivo sup. odon. iiii^xx. lb. Abbas de Cerraseïo.

xii. lb. x. s. Ecliã Sti Redasti. xv. lb. heres Dñi Joannis Tesson.

ix. lb. major portio de Juvegneïo. xxx. lb. Dñus Johẽs de Vallibus miles.

viii. lb. minor portio ejusdem. xxv. lb. Dñus de Tilleïo.

l. lb. Ecliã de Tilleïo seu de Verrolcis viii^xx. lb. heres d'Auvricher. de hoc ctẽndit D. de Tilleïo.

xxvii. lb. x. s. major portio de Hotot. iiii^xx. lb. Dñus Dux.

xii. lb. x. s. minor portio ejusdem. xl. lb. Dñus de Tisseïo.

xx. lb. Ecliã de Orboys. xl. lb. Abbatissa de Cordellon.

iiii^xx x. lb. Ecliã de Linguebra xii^xx. lb. Prior de Regali loco. Dservit. per Relig.

xxi. lb. x. s. Ecliã de Berneriis in boscag.

lxx. lb. Richardus de Perceyo.

xxv. lb. Ecliã de Bucello. lx. lb. Abbas Cadom.

xxvii. lb. x. ſ. Ecliã de Chiconio. vi^{xx}. lb. Dñus de Culley.

xii. lb. x. ſ. Ecliã de Condeto ſp. ſeulam. xl. lb. Abbas Cádom.

xvi. lb. x. ſ. major portio de Duceïo. l. lb. Abbas de Planqua landa.

xii. lb. x. ſ. minor portio xl. lb. Radulphus de Monte.

xx. lb. Ecliã de Carqueneïo. lxx. lb. Epũs Bajoc. immediat. ſub cãplo Bajoc.

xxx. lb. Ecliã de Cheus. iiii^{xx}. lb. Abbas Sti Vandregil. vothom. immediat.

xii. lb. x. ſ. Ecliã de Montibus xl. lb. Dñus de Montibus immediat. ſub pbendâ de Montibus.

xxx. lb. Ecliã de Eſpineto ſub. Odon vi^{xx}. x. lb. Epũs Bajoc. Abbas de Ceraſcïo pñtant & indè Epũs *alternat.*

xx. lb. major portio de Longa-rea — Dux Normann.

xii. lb. x. ſ. minor portio ibid. — Dñus de Pratellis juxta Evrecheium.

xii. lb. x. ſ. Ecliã de Tourvilla — Canon. obtin. pbendam ibid. *de Goupilleriis.*

valor communis.

non minor portio de Audeïo. xxv. lb. Abbas vindecim.

Ecliã de Bretevilla ſup. bordel. xvi. lb. Dñus dicti loci.

Ecliã de Cooperto. l. lb. Prior & Fratres Domûs Dei Bajoc.

Ecliã Stĩ Manvei. xxx. lb. ſubdec. Bajoc. immed. ſub ipſo.

Ecliã de Miſſeïo. xxv. lb. cano. obtin. pbẽndam dicti loci immed. ſub ipſo.

Due portiones de Venues qbt. xx. lb. pbenda de Venues.

Ecliã de Arreïo — Prebenda de Arreïo.

Capella b^e. mar. de Tilleïo — Dnus dicti loci.

funt taxate.

Decanatus de Evrecheyo.

xl. lb. major portio de Barone c. x. lb. Prior Patroni Stẽ Barbare.

xxxv. lb. minor portio. IIII^xx. lb. Dñus Johonnes de Villaribus.

xxx. lb. Ecliã de Evrecheïo. c. lb. Abbas de Monte S. Michaelis.

xii. lb. x. ſ. Ecliã de Landis. lx. lb. Bernardus Cerni & guil. avenel.

xv. lb. Ecliã de Hamars. IIII^xx. lb. Dñus dicte ville.

viii. lb. major portio de Salone. xlviii. lb. Dñus de Tournebu.

viii. lb. minor portio de Sallone. xlii. lb. Abbas de Fonteneto Abbacie.

xlv. lb. Ecliã de Aveneïo. xxx. lb. Dnus de Aveneïo.

xxx. lb. Ecliã de Montignio. lx. lb. Rogerius de Longua-villa.

x. lb. Ecliã de Meſoncelles S. pr. ajonẽ.

xxx. lb. Guillus. de Caligneïa.

VIII. lb. Ecliã de Onſeriis. xxxII. lb. Prior Sti Vigoris juxt Bajoc.

VIII. lb. Ecliã de Barnevilla ſũp. ajon. xxvI. lb. Abbas de Alneto.

VIII. lb. Ecliã Sti Benigni. xxvIII. lb. Abbas de Barbereïo.

XII. lb. x. ſ. Ecliã de Bongeïo xxx. lb. Johẽs de Tribus montibus.

xxvII. lb. x. ſ. Ecliã de Maeſeto. VI^{xx}. lb. Radulphus d'Eſcorchebeuf armig.

VIII. lb. Ecliã de Curſeïo. xlvI. Prior Sti Vigoris ppe Bajocas.

l. lb. Ecliã de Tribus montibus XII^{xx}. lb. Rex Francor. vel Dux.

xxxv. lb. Ecliã de Pratellis. VII^{xx}. x. ſ. Dñus de Pratellis.

xxv. lb. Ecliã Sti Aniani le Malherbe IIII^{xxx}. lb. Abbas de Fonteneto Abbacie.

VIII. lb. Ecliã de Saveneïo. xxxvI lb. Prior de Pleſſ. Grimoldi. deſerv. per religios.

x. lb. Ecliã de Bona domo. xlv. lb. Prior de Pleſſeïo Grimoldi.

x. lb. Ecliã de Meſnillo-ongrin. xxxv. lb. Dñus Epũs Bajoc. *immed ſub ipſo.*

xx. lb. Prioratus de Cathenâ ——

xx. lb. Ecliã de Vaſconia. c. lb. *Dñus de* Planquâ.

XII. lb. x. ſ. Ecliã de Eſcayeo. xxx. lb. Abbas Sti Michaelis.

x. lb. Ecliã Stẽ Honorine de Fayaco. xl. lb. Canon. obtin. pbẽndam S. Honor. immed. ſub-caplo.

xx. lb. Ecliã de Maeyo S. oulnam — Cano. obtin. pbdam de Maeyo immed. ſub cãplo.

xii. lb. x. ſ. Ecliã de Gavrus lx. lb. Can. obtin. pbdãm de Gavrus imme. ſb cãplo.

xv. lb. Ecliã de Goupillieriis. lx. lb. Can. obtin. pbdãm de Goupillier. immed. ſb cãplo.

Valor coĩs.

non sunt taxate.

Ecliã de Fiervilla — Abbas de Fonteneto Abbacie.

Ecliã de Banqueo. — Abbas de Alneto.

Ecliã de Valle ongrin — Prior S. Vigoris ppe Bajoc.

Ecliã de Nulleyo-le Malherbe — Can. obtin. pbdãm de Arreyo immed ſb ipſo.

Capella Ste Catharine de Tourmanville in parochiâ de Barone viii. lb. D. Johẽs de villibus D. de Barone.

Eclia S. Samſonis de Alneto. — Abbas S. Stephani Cadom. immed. ſub ipſo.

Decanatus de Villaribus.

xxxv. lb. Ecliã S. Germani d'Eſquetot. vi^{xx}. lb. Dñus de Profundo rivo.

xx. lb. Ecliã de ſeptem vancis iiii^{xx}. lb. Abbas de Cadomo.

xx. lb. Ecliã de Sermentot. iiii^{xx}. lb. Dñus de Sermentot.

xxxv. lb. Ecliã Sti Landuli. IIIIxx. lb. Dux & Dñus de Feuguerollis alternatim.

xl. lb. Ecliã de Tracheyo. VIxx. lb. Abbas de Cerasëyo.

xxxv. lb. major portio de Coisneriis. c. lb. Abbas de Exaquio.

xII. lb. minor portio. xxxIIII. lb. Dñus de Coisneriis.

xx. lb. Ecliã S. Germani de Villaribus. lx. lb. Dñus de Villarib.

xxv. lb. Ecliã de Logiis lx. lb. Dñus de Logiis.

xv. lb. Ecliã de fraxino. xl. lb. Dñus de Fraxino.

xxvII. lb. x. s. Ecliã de Damna-petra. lx. lb. Dñus dicti loci.

xxv. lb. Ecliã de Jurquis. c. lb. Dñus de Villaribus.

xxII. lb. x. s. major portio de Alneto. IIIIxx. lb. Dñus de Alneto.

xxxv. lb. Ecliã de Livreyo. c. lb. Abbas Sti Vandregīl.

x. lb. Ecliã de Courleirain. xxx. lb. Dus. de culto fermento.

xv. lb. Ecliã de Feuguerollis. l. lb. Dñus de Feuguerollis.

xx. lb. x. s. major portio de Villeyo. xxx. lb. Guill. de Vauville armig.

vIII. lb. secunda portio ibidem. xxv. lb. colinus de Fournellis armiger.

vIII. lb. tertia portio ibidem. xxv. lb. Dux Normann.

x. lb. Capella de Villaribus — Dñus dicti loci.

xii. lb. x. s. Ecliã de Tourta valle — Abbas de Cad. im̃. sb ipso.

xii. lb. x. s. Ecliã S. Martini de Bisachia — Scholasticus Bajoc. immed. sub ipso.

valor cōis.

minor portio de alneto. ix. lb. capsũm Baj. pñtat.

Campaulx. xx. lb. Prior de Plesseyo.

non Malloué xx lb. Robertus de Bessirez.

Ecliã de Longovillari. xx. lb. capsũm Baj. pñtat.

Maisoncelles Poillevé xv. lb. } Abbas de Alneto.
S. Martinus de Villaribus. viii. lb. }

Bingua. xxv. lb. Subdec. Bajoc. immed. sub ipso.

sunt Ferraria harenc — } Decan. Baj. immed. sub ipso.
Ferraria-vetus — }

S. Audoenus de Bisachia — Scholast. Baj. im̃m. sb ipso.

Mons-berton — Can. obtin. pbdam de culeyo. } immed. sub ipsis.
Ecliã de Essateriis — Can. obtin pbdam de Essart. }

taxatæ *Capella de Coursell. juxta alnetum in dicto loco. Dnus de Alneto.*

Capella B. Ægidii — Hered. M. Richardi Lobin.

Decanatus de Castro Virie.

xv. lb. Ecliã de Castro virie. vi^xx. lb. } Patroni Abbas de Troarno
xii. lb. x. s. Ecliã de Bello loco. xl. lb. }
x. lb. Ecliã de Beneyo. xxx. lb. }
viii. lb. Ecliã de Praeriis. . . . . . lb. }

xv. lb. Ecliã de Cleſſeyo . . . . . c. lb. } Abbas de Fonteneto.
xl. lb. Ecliã de Graveria. vi^xx. lb. }
x. lb. Ecliã S. Salvatoris de Villeta. xl. lb. Abbas S. Vincentii.
xxv. lb. Ecliã de Nova-villa. c. lb. Abbas de cultura.

xv. lb. Ecliã de Troitem̃. lx. lb. } Prior de Pleſſeïo deſſerviuntur per religioſos.
xvii. lb. x. ſ. Ecliã de Roulles. lx. lb.
x. lb. major portio de Bureeyo. xix. lb.
vii. lb. Ecliã S. Vigoris de Maſſetis. xx. lb.
xvii. lb. x. ſ. major port. de Carvilla. iiii^xx. lb.

xxx. lb. maj. port. de Vaſceyo. c. lb. guill. de Braeyo Preſbiter.
x lb. ſecunda portio . . . . . xxx. lb. Johannes de Haris.

xi. lb. Ecliã de Monceyo. xxx. lb. } Dñus Guillelmus de Braeyo.
xv. lb. Ecliã de Roulleio . . . lb.
viii. lb. Capella de Engbout. xl. lb.

xxv. lb. Ecliã de Petris. c. lb. Thomas de Rouvenceſtre.
xxv. lb. Ecliã de Tillia iiii^xx. lb. Prior Ste Barbare.
xxx. lb. Ecliã de Laceïo. vi^xx. lb. Dux & Epũs Baj. alternatim.
xxv. lb. Ecliã de Tarentaygneïo. c. lb. Abbas Sti. Ebrulphi.
xxv. lb. Ecliã de Tournour. c. lb. Abbas Sti. Severi.
xv. lb. Ecliã de Bremoëſt. lx. lb. Richard.

Malherbe Scutifer.

l. lb. Ecliã de Valledarii. c. lb.
— lb. Vicaria ejusdem. xxx. lb.
xx. lb. Ecliã de veteribus aris. lx. lb.
} Dnus Johannes Paganelli Scutifer.

xii. lb. x. s. Ecliã Sti. Germani de Criolo. l. lb. R. bertrand Dñus de Faugyron.

xii. lb. x. s. minor port. ejusd. xxxv. lb. Robertus de Ripperia scutif.

xv. lb. Ecliã de Soulouvre — deservit. per religios. de Plesseïo.

valor coïs.

minor portio de Carvilla. xxx. lb.
Ecliã de Reculeïo. xxx. lb.
maj. port. de Moltibus-campis. xxx. lb.
minor portio ejusdem. xxx. lb.
} Abbas de Troarno.

Ecliã Sti Lamberti. xxx lb.
Ecliã de Culeïo Patrici. xxx. lb.
} Abbas de Fontenento.

Ecliã de Mesoncellis jordani. xxx. lb.
Ecliã de Quercu dotata. xxx. lb.
} Deservitur per religios.

Ecliã de Berneriis. xv. lb.
Ecliã de Estreio. xx. lb.
Ecliã de Monte-Caveto. xxv. lb.
Ecliã de Arcleis. xx. lb.
} Prior de Plesseïo.

Ecliã de Prigneïo. x. lb.
Ecliã de Campo-Andrea. xv. lb.
} Prior de Plesseïo.

non sunt taxatae.

Ecliã S. Joannis Albi. — } Prior de Plesseio immed. sub ipso.
Ecliã de Cauvilla. --- } ratione pbeñde.

Ecliã de Plesseio deservit. per religi. P. de Pless. imm. sb ipso.

Tertia portio de Vaceïo. c. lb. Radulphus de Hans. scutif.

Ecliã de Roquâ xxv. lb. Dñus & Epũs Bajo. alternat.

Ecliã de Mesnillo-osouf. xl. lb. } Abbas S. Severi.
Ecliã S. Dyonisii de Mesoncellis. xxv. lb. }

Ecliã de Monte amicorum. xxx. lb. D. Johan. de Villeribus.

major portio de Berneriis. xxx. lb. Thomas de Robos.

Ecliã de Ponte es coulant. xxv. lb. Dñus Guillelmus de Brae Presbyter.

Ecliâ de Unda-fonte. xl. lb. } Cano. obtin. pbendãm de Donno voto imm. sb ipso.
Ecliã de Donno voto. xx. lb. }

Ecliã de Ferraria vallis. xx. lb. Decan. Baj. imm. sb ipso.

Ecliã de Rufo campo. xl. lb. Canon. obtin. pbendam de Castelione immed. sub ipso.

Ecliã de vetulâ. xx. lb. Cano. obtin. pbend. de vetula imm. sb ipso.

Ecliã S. Marie Ernauldi xl. lb. Cano. obtin. pbdãm de Landis immed. sb ipso.

Ecliã de Deserto *Annexa est Prioratui*. Abbas de Troarno.

non sunt taxate.

Decanatus de Condeto supra nigram aquam.

Patroni

VIII. lb. Ecliã Sti. Quintini. xl. lb. Prior de Plesseio Grimoldi.

XX. lb. Ecliã d'Entremonts IIII^xx. lb. Religiosi de Savigneio.

XXV. lb. Ecliã de Caligneïo. VI^xx. lb. Dñus dicti loci.

X. lb. Ecliã de Landa Isaac. xl. lb. Religiosi de Savigneïo.

XV. lb. Ecliã de Landa Patricii. l. lb. Religios S. Vincent. Cenoma.

XX. lb. Ecliã S. Germani de Flīs. VI^xx. lb. Dñus dicti loci.

l. lb. Ecl ã de Condeto S. nigram aquam. XII^xx. lb. Rex Navare.

XII. lb. x. ſ. Ecliã S. Petri de Respectu. l. lb. Abb. de Boulleio Cino. Dioc.

XV. lb. Ecliã de Meraïo. lx. lb. Relig. de bello loco juxta Rothom.

X. lb. Ecliã de Benoto. l. lb. Abbas de Ardenâ.

XII. lb. x. ſ. Ecliã de Prouceïo. lx. lb. Abbatissa de Villarib. quĩvet.

X. lb. Ecliã B. M. de Tenichebraïo. xxx. lb. } Canonici de Moruconio.

VIII. lb. Ecliã Sti. Petri ibidem. -- } Canonici de Moruconio.

VIII. lb. Ecliã Sti. Christoph. de infernето. xl. lb. Prior de Plesseïo.

VIII. lb. Ecliã. Sti Medardi *d'Ouilly*. xl. lb. Relig. de Fonteneto.

X. lb. Ecliã de Mesnillo huberti. l. lb. Dña de Graspie Dñus de Feugyron.

x. lb. Ecliã de Lacella. l. lb. Dñus dicti loci.
xx. lb. Ecliã de Rouverou. — Dñus dicti loci.
xx. lb. Ecliã de Secretibus fontibus vi^xx. lb. deservit. per Relig. de Ardenâ.
x. lb. Ecliã de Chanus. lxx. lb. deservit. per Relig. de bella stellâ.
xv. lb. Ecliâ de Montilleïo. lx. lb. Abbas Stĩ Vincentii & Dnã de Caligneïo alternat.
xx. lb. Ecliã de Athies. vi^xx. lb. Dñus dicti loci.
xvii. lb. Ecliã de Ceraseïo lx. lb. Dñus de Bruticuria & Abbas de Boulayo, Cenom. Dioc.
x. lb. Ecliã de Clara filice. l. lb. }
viii. lb. Ecliã Stĩ Quintini. xl. lb. } Prior de Plesseïo.
xii. lb. x. s. Ecliã de Monbrayo — }
vi. lb. Prebenda de Tenichebraïo —
v. lb. Prebenda de Condeto —
x. lb. Prebenda B. M. de Tenichebraïo. —
valor coĩs.

non sunt taxatæ:

Ecliã de Capella Biche xv. lb. Dñus de Flers.
* Ecliã de Capella Armentier. xx. lb. Dñus de Burnachia.
Ecliã S. Georgii de *Groissellis*. xx. lb. Relig. S. Vincentii Cenom.
Ecliã de Ambuchon. xx. lb. Dñus de Gaspree.
Ecliã de Largo campo. xx. lb. Dñus dicti loci.
Ecliã de Basoqua. xv. lb. Dñus de Caligneïo.

* *Ai appellatur Sti Clari de Halouzeque Capella Armentier & au moyne dicitur.*

non sunt taxatæ

Ecliã de Mesnillo-chibout. xxx. lb. Rex Navarre.
Ecliã de Landajgou. xxv. lb.
Ecliã de Ronfeugerie. xxv. lb. } Abbas de Valle.
Ecliã de Cachen. xx. lb. Relig de Fonteneto.
Ecliã de Landa S. Simeonis. xxv. lb. Richardus de Bosco baculi.
major port. S. Honorine la Chardon. xxv. lb. Relig. de Plesseio.
minor portio. xxv. lb. Abbas de Valle.
Ecliã de Calido locó xx. lb. Abbas de Troarno.
Ecliã de Sto. Cornelio. xx. lb. deserv. per reli. de Plesseïo.
Ecliã de Bello quercu. xv. lb. Prior de Plesseïo.
Prioratus de Yvrandia —
Ecliã de Fresnes —
Ecliã de Monte secreto —
Ecliã de Fago machilidi — } Immediatè sub Priore de Plesseïo.

Archidiaconatus de Cadomo.

Decanatus de Crolleïo.

Patroni.

xx. lb. Ecliã de Crolleïo. l. lb. capsum Baj. pntat.
xii. lb. x. ſ. maj. port. de Sõmerveïo. lx. lb. Jacobus de Sommerveïo scutifer.
xx. lb. Ecliã de Fresneto sup. mare. lx. lb. Abb. S. Juliani turon.
xlv. lb. Ecliã de Crepone. c. lb, Galnarus de Ferrariis.

xxv. lb. Ecliã de Vallibus sp. auream lxx. lb. comes de Alenchone.
xl. lb. Ecliã de Banvilla. vi^xx. lb. Ingranus de Bosco scutifer.
xv. lb. una portio de Lantolio — Joannes de Magnevilla scutif.
xv. lb. alia portio ibid. xl. lb. Henricus de Agnis scutifer.
xx. lb. Ecliã de Coulombiers. xl. lb. Dñus de Culleyo.
xiiii. lb. Ecliã de Argougiis. xl. lb. Dñus G. de Argougiis miles.
xv. lb. major portio de Ria. xxx. lb. Abbas de Longis.
xvi. lb. Ecliã de *Asnellis* xl. lb. Abbas S. Juliani Turon.
xx. lb. Ecliã de Mevenia. xl. lb. Radulphus Malherbe ut de com^ter.
xv. lb. Ecliã de Tercia valle. xl. lb. Abbas de Grestanno.
xv. lb. maj. port. de Basenvilla — Dñus Guill. de Bouttevillain.
xiiii. lb. alia port. ibid. xxviii. lb. Relicta Guil^mi. falsi quond. militis.
xiiii. lb. Ecliã de Manerio. xl. lb. Abbas Gemeti. Rothomag.
xvii. lb. x. s. Ecliã de Manviex. xl. lb. Abbatissa de Cordellone.
xxii. lb. Ecliã de Fontellis. lx. lb. Abbas de Longis.
xiiii. lb. una portio de Amblia. xxx. lb. Joh. de Petra ponte scutif.
xiiii. lb. alia port. ibid. xxx. lb. Dñs Gaufridus de Ruppaleio.

xx. lb. Ecliā de Viana. l. lb. Abbas de Pratellis.

xvii. lb. x. ſ. Ecliā de Maegnio. xl. lb. Capitulum Bajocenſe.

xxv. lb. Ecliā de Vallib. ſup. ſeullā lx. lb. Abbatiſſa de Cadomo.

xvii. lb. x. ſ. Ecliā de Graeïo. l. lb. Prior Ste Barbare.

viii. lb. Ecliā de Ver. — Capitulum Bajocenſe.

valor coīs.

Ecliā Ste. Crucis. xxv. lb. Prior Ste Barbare.

non Ecliā de Freſneto le Crotous. xv. lb. } Abbas Fiſcancus. pñtat Epō
Ecliā de Ria pro min port. xv. lb.
Ecliā de Villari ſicco. xv. lb.

Ecliā de Arremanchia. xv. lb. } Abbas de Longis.
Ecliā de Longis. xv. lb.
Ecliā de Maregneïo. xx. lb.

ſunt Capella Leproſarie de Crolleïo. xv. lb. } Dñus Richardus de Crolleïo.
Capella caſtri de Crolleïo. xv. lb.

Capella Leproſarie de Petra ſolenni. xv. lb. Relicta Dñi G. falſi militis.

Capella manerii de Montigneïo. c. ſ. deſervit. per religioſ.

taxate. Ecliā de Tracheïo xx. lb. Cano. obtin. pbdam de Culleio immediate ſub ipſo.

Ecliā de Eſcayo. xv. lb. Cano. obtin. pbam̄ de Eſcayo imm. ſb ipſo.

Ecliā de Brecheïo xxv. lb. Can. obtin.

non sunt tax.

pbdam̃ de Brecheïo immed. ſub ipſo.
minor port. de Sommerveio. xxx. lb.
ſuccentor Bajo͡c. immed. ſub ipſo.
una portio de Curie de Ria — Philippus de Manſtis.

Decanatus de Dovra.

xxv. lb. Ecliã de Agñeïo. lx. lb. Capitulum Bajoc.
xv. lb. Capella de Lebiſey. xxx. lb. Rogerius Maſnier.
xxx. lb. Ecliã de Fontibus henrici. lx. lb. Dñus dičte ville.
xxv. lb. maj. port. de Reveriis. lx. lb. Dux *Franciſ.*
x. lb. min. port. ejuſdem. xviii. lb. Abbas de Monte Burgo.
xxv. lb. Ecliã de Beuvilla. lx. lb. Abbas de Richerii valle.

Pro nunc Dnus temporalis de Beuvilla juxtà concord. exhibitam Dno Vicar. Baj. paſſatam coram. Joh. le Viter & Jo. Godeffroy Tabellar. Regiis apud Rothomag. anno D. M. quadrag. Octog. quarto die xxix. *menſ. Octobr.*

viii. lb. Ecliã de Courtiſegiis. —
l. lb. Ecliã de Courcelle — deſervit. per relig. Morelli.
xii. lb. x. ſ. Ecliã de Buyvilla. xxxv. lb. Abbas Cadom.
x. lb. Ecliã de Ingronia xxv. lb. } Abbas de Troarno.
xx. lb. Ecliã de Leone. xl. lb. } Abbas de Troarno.
xxv. lb. Ecliã de Aniſeïo. lx. lb. Guillelmus Aniſy & Guillebertus Crevart qbs ſe.

xv.

xv. lb. Ecliā de Berneriis. l. lb. Thesaur.
Baj. imm. sb ipso.
xx. lb. Ecliā de Mathone l. lb. Epūs Bajoc.
xvii. lb. x. s. maj. port. de Colvilla xxxv. lb.
Abbatissa de Cado.
xv. lb. min. port. ibidem. xxx. lb. Capitulum Bajoc.
xii. lb. x. s. Ecliā de Cambis. xxxii. lb. Abbas de Alneto.
xxvii. lb. x. s. Ecliā de Balleïo lx. lb. Prior Domus Dei de Cad.
xx. lb. x. s. Ecliā S. Samsonis de Estreham. xl. lb. Abbatissa de Cado.
xxvii. lb. x. s. Ecliā de Piris. lx. lb. Petrus Lunio.
xxii. lb. x. s. Ecliā de Comlombeïo. xlv. lb. G. Bertrand burgensis Cadom.
lxx. lb. major port. de Hermanvilla. vii^{xx}. lb. Erardus de Hermanole.
l. lb. min. port. ibidem — Erardus de Hermanville scutifer.
x. lb. Ecliā de Dovra. lv. lb. Capsum Baj. imme. sb ipso.
xx. lb. Ecliā de Burnonvilla. lx. lb. Richardus Pantouf. burgens. Cadom.
xxii. lb. x. s. Ecliā de Luc. lx. lb. Abbas Fiscanensis.
xix. lb. Ecliā de Plumetot. l. lb. Epūs Lexoviensis.
xl. lb. Ecliā S. Clari de Hōvilla. ii^{c}. lb. Petrus de Aseville.
lx. lb. Ecliā de Blevilla. vii^{xx}. lb. Dñus Rogerius Bacon miles.

coīs valor.

major portio de Beneio lxx. lb. Abbas Montis morelli.

min. port. ibidem. xxv. lb. Joh. Gougeul Dñus de Molinellis.

Ecliã S. Petri de Herouvilla.—Abbas de Valle.

Ecliã B. M. de Portu. *c'est l'Eglise de Benoville.* xlv. lb. Bertrandus de Canville.

Ecliã S. Albini de Arquenetot. xII. lb. Abbatissa de Cadomo.

Ecliã de Esperone. xIIII. lb. Decan. S. Sepulchri Cadom.

Ecliã de Molinellis. xII. lb. Dñus dictę villę.

Capella S. Martini de Besvilla cum curâ xx. lb. Dñus dicte ville in cujus manerio consistit.

Capella B. M. de Vallebunelli. xII. lb. — Dñus de fontibus Henrici in cujus manerio consistit.

alia portio ibidem. xII. lb. — Dñus de fontibus Henrici in cujus manerio consistit.

Capella Sti Johannis de Mathone. xv. lb. — Epus Bajocen.

Capella Manerii Epalis de Dobra. xv. lb. — Epus Bajocen.

alia portio ibidem. xv. lb. — Epus Bajocen.

Capella B. M. in manerio Dñi Petri Libert militis xv. lb. Dñus Petrus Libert.

Decanatus de Maletoto.

l. lb. Ecliã S. Contesti —— deservit. per relig. de Ardena.

xxv. lb. Ecliã de Autie. l. lb. Decan. & Capsũm d'Escois.

xv. lb. Ecliã de Rufcavilla. x. lb. Dñus de Maefeïo.

lxx. lb. Ecliã de Carone. IIc. lb. Dux Normannie.

xxv. lb. Ecliã de Lachone. lxx. lb. Epũs Lexoviens.

xl. lb. Ecliã de Louvengneio. c. lb. Abbas Stĩ Ebrulphi.

xv. lb. maj. port. de Grentona. l. lb. Abbas de Longis.

xv. lb. Ecliã de Siccavilla. xl. lb. Abbas de Cadomo.

xl. lb. Ecliã de Culleyo. c. lb. Dñus de Culleïo.

xv. lb. Ecliã de Vauceïo. xl. lb. Abbas exaquis & Abbas de Longis altern.

xxvII. lb. x. f. Ecliã de Eftarvilla. c. lb. Rogerius de Eftarvilla.

xv. lb. Ecliã de Biffons. xl. lb. Dux Normannie.

xII. lb. x. f. Prior Sti Leodegarii. xxx. lb. Abbas Stĩ Salvatoris.

xvIII. lb. major. port. de Thaone. xxxvI. lb. } Decan. Baj. immed. sb ipfo.

xv. lb. min. port. ejufdem..... xxx lb. } Decan. Baj. immed. sb ipfo.

x. lb. maj. por. de Martregneïo. xxxvI. lb. Abbas de Longis.

vIII. lb. min. port. ejufdem xxx. lb. Abbas de Exaquio.

x. lb. major portio Capelle de Cheus. xxv. lb. —

x. lb. Capella de Cheus xx. lb. —

viii. lb. Ecliã. de Stonpefour. xx. lb. — Prior de Plesseïo.
viii. lb. Ecliã de Feuguerolles. xxx. lb. — Prior de Plesseïo.
viii. lb. Ecliã du Rosel. xxx. lb. Prior de Plesseïo & deserv. per religios.
xxii. lb. x. s. Ecliã de Maletoto. iiii^xx. lb. D. Johan. Tesson miles.
x. lb. Ecliã de Carpiquet. xx. lb. Abbatissa de Cadomo.
c. s. Ecliã B. Joannis apud cheus. xv. lb. — Abbas de Cadomo.
xvii. lb. x. s. Ecliã de Britavilla sũpba. l. lb. — Abbas de Cadomo.
xv. lb. Ecliã de Sta. Cruce. *eadem est quæ Grentona*. l. lb. Abbas de Longis.
xxxv. lb. Ecliã de Ros. lxx. lb. Abbas S. Audoeni Rothom.
viii. lb. Ecliã S. Leodegarii. xxx. lb. Abbas S. Salvatoris vice comitis, per religios. deservitur.

valor cōis. Patrōni

non sunt taxatæ.

Ecliã de Verocis xl. lb. Abbas de Fonteneto.
Ecliã de Venoix. xxv. lb. Prior. Dom. Dei de Cad. deserv. per religio.
Ecliã S. Johñes de Plãqua herba. c. l. Abbas de Ardena. deservit. per religiosum.
Ecliã de Coulomp. xxv. lb. Abbas de Ardena & est annexa.
Ecliã de Britavilla sũ. odoñ. xx. lb. Abb. de Monte S. Michã.
alia port. de Sta. Cruce. xxx. lb. &

est dissentio de Patrono.

Capella de Clauso. xv. lb. Dñus de Clauso.

Capella de Maresto. VIII. lb. Johan. de Maresto armiger.

Capella de Culleïo. xxv. lb. Dñus de Culleïo.

Ecliã de Bulleïo. xx. lb. Prior de Plesse. imm. sb pbdã de Misseïo.

Ecliã de Ste. Manveïo. xx. lb. Subdec. Baj. immed. sb ipso.

Ecliã de Quesneto. xv. lb. Capsũm Baj. imm. sub ipso.

Ecliã de Escaeyo. xv. lb. Can. obtin. pbãm de Escay. im. sb ipso.

Ecliã de Vrticetis. xxv. lb. Guillelm. Semion. Armiger.

non sunt taxatæ

Capella Sti. Antonii de Lachone — Dnus loci pntat Epo Bajo.

Archidiaconatus de Oximio.

Decanatus de Troarno.

xxv. lb. Ecliã de Varenvilla. IIIc. lb. Abbas de Troarno.

xxv. lb. Ecliã de Ranvilla. c. lb. Abbatissa de Pratellis.

VIII. lb. Ecliã de Herouvilleta. xxv. lb. Abbas de Alneto.

L lb. Ecliã de Escovilla. VIIIxx. lb. Prior de *Ouvilla Dioc. Rothom.*

x. lb. una port. de Guibervilla. xx lb. D. Radulphus de Guibervilla.

x. lb. alia port. ejusd. xx. lb. Abbatissa de Villaribus *le canivet.*

xvii. lb. x. s. Ecliã de Esmevilla. l. lb. Abbas Stĩ Ebrulphi.

viii. lb. Ecliã de Coulombelles. xxv. lb. Prior de Pless. deserv. per relig.

xii. lb. x. s. Ecliã de Magnavilla. xxv. lb. D. Richard. de Brione miles.

xii. lb. x. s. Ecliã de Vimont. xxx. lb. Prior de Duobus amantibus.

xxxv. lb. Ecliã de Heuditot. vi^xx. lb. Abbas Fiscanensis.

xxxvii. lb. x. s. Ecliã de Mereio. viii^xx. lb. Abbas de Becco helloin.

xii. lb. Ecliã de Buisson. xl. lb. Guill^us. Guillain pñtat Abbati Stĩ Stephani de Cado.

xii. lb. x. s. Ecliã de Cabourt. l. lb. Abbas de Cadom imm. sub ipso.

viii. lb. Ecliã de Merrevilla. xl. lb. Can. obt. pdãm de Merrevilla.

xxv. lb. Ecliã de Monvilla. iiii^xx. lb. Abbas de Troarno.

lx. lb. Ecliã de Bavent. ii^c. lb. Dñus dicte ville.

xv. lb. Ecliã de Brevilla. l. lb. Dñus dicte ville.

xxv. lb. Ecliã de Barnevilla. lx. lb. Robertus de Monteforti, modò Dñus Guill. de Bures.

xx. lb. Ecliã de Cantulupi. iiii^xx. lb. Dñus dicte ville.

xlii. lb. x. s. Ecliã de Robehomme. l. lb. Abbas de Troarno.

xvii. lb. x. ſ. Ecliã de Parva villa. l. lb. Heredes D. Guill. de Luc.
xii. lb. Ecliã de Sallinellis. l. lb. Dux.
viii. lb. x. ſ. Ecliã de Guilbervilla. xl. lb. Abbas de Troarno.
xv. lb. Prior de Ronchevilla. l. lb. Abbas Fiſcan. imm. ſb ipſo.
xvii. lb. x. ſ. Ecliã de Amondevilla. l. lb. que eſt in exempt. Fiſcan.

valor coĩs.

Ecliã de Cuvervilla. xxv. lb. Dñus dicte ville.

non — Ecliã de Anfrevilla. xxx. lb. Abbas de alneto.

Ecliã de Caenigneyo. xxv. lb. } Abbas de Alneto.
Ecliã de Clevilla. xxx. lb. }

Ecliã de Ernetot ũſvice — Dñus Richardus de Brione.

Ecliã S. Petri de Jonqueto, ũſvice — Prior de Duobus amantib.

alia portio ibidem, ũſvice. — Johannes de Rupetra.

ſunt — Ecliã de Rupetra ũſvice — Prior de Duobus amantibus.

alia portio ibidem. — Joannes de Rupetra.

Ecliã de Buris. xx. lb.
Ecl. S[ti]. Crucis de Troarno. xxx. lb.
Ecliã S. Egidii parvi —
Ecliã Sti. Paterni xx. lb.
Ecliã de Joanvilla. xxx. lb.
Ecliã de Sannervilla. xxv. lb.
Ecliã de Touffrevilla. xx. lb.
} Abbas de Troarno immed. ſub ipſo. deſerv. per religioſos.

taxate

non | Ecliā de Mesnillo-Erigier. xxx. lb. Abb. S. Audoeni Rotho.
Capella S. Eustachii de Rupetra. VIIIxx. lb. Dñus de Maeseïo & Johan. de Rupetra alternat.
Capella S. Dionisii de Rupetra xl. lb. Joh. de Rupetra.
sunt | Capella B. M. de Ortis de Rupetra — D. de Maeseïo.
Capella Heberti — Dñus Richardus de Brione.
Capella S. Audoeni de Sallinell. — Dñus dicte ville.
taxate. | Capella Leprosarie de Arbore Martini in Parochia de Bavent. Thoās de Cōsneriis Dñus de Bavent. & Prior & fratres dicte Leprosarie conjunctim.

Decanatus de Vaucellis.

xxv. lb. maj. port. de Maegneio-le-freulle. c. lb. Rich. de bonefant armig.
xv. lb. min. port. ejusd. lxx. Johēs de Tilleio miles.
x. lb. Ecliā de Cressanvilla. xl. lb. Johan. de Ponte adomari.
xv. lb. Ecliā de Cerneïo. xl. lb. Joh. de Ponte adomari vel Philippus de Escovilla armiger.
x. lb. Ecliā de Fiervilla xxx. lb. Joh. de Roayo aliā. d'Esquetot.
xxv. lb. Ecliā de Bourguebu. IIIIxx. lb. Prior S. Nicolaï jux. Bajocas.
xx. lb. Ecliā de Berengvilla. l. lb. Rogerius

de Berengvilla.
XII. lb. x. f. Ecliã de Croncelles. xl. lb. Thomas le Neiron.
VIII. lb. Ecliã de Chinchebovilla —
XX. lb. Ecliã de Villeïo. l. lb. Abbatissa de Pratellis.
XXX. lb. una port. de Crasmenil. IIIIxx. lb. Heres Guillelmi Bacon.
XXXI. lb. x. f. alia port. ejusd. — Canonici S. Sepulchri de Cadomo.
XII. lb. x. f. Ecliã de Foulbert follie. xxv. lb. Guillelm. Breucourt.
IX. lb. una port. de Fournonvilla. xxv. lb. Robertus Dolendum.
IX. lb. alia port. ejusdem. xx. lb. Prior de Duobus amantibus.
XII. lb. x. f. Ecliã de Fonteneto le Marmion. l. lb. Abb. de Barbereïo.
XVII. lb. x. f. Ecliã de Grentevilla. lx. lb. Abbas de Troarno.
XII. lb. x. f. Ecliã de Ponceïo. xl. lb. Abbas de Barbereïo.
XXX. lb. Ecliã S. Michael. de Vaucell. de Cado. IIIIxx. lb. Abb. de Cadomo.
IX. lb. Ecliã de Haram. xxx. lb. Abbas de Troarno.
X. lb. Ecliã de Bray. xxx. lb. Abbas Ste. Barbare.
lxxv. lb. Ecliã de Mool. IIc. lb. Joannes de la Mouche.
VIII. lb. Ecliã de Saintellis. xvi. lb. Abbas de Barbereïo.
XV. lb. Ecliã de Tillayo. l. lb. Dux.
XV. lb. Ecliã S. Martini de Fonteneto Ab-

bacie. l. lb. Abbas dicti loci.

x. lb. Ecliā de Quillayo. xxx. lb. Abbas de Barberio.

viii. lb. Ecliā de Brettevilla le Rabel. xl. lb. Prior de Plesseïo.

viii. lb. Ecliā de Solliers xxiiii. lb. Dec. & Capſ. Sepul. de Cadomo.

viii. lb. Ecliā S. Johannis de Arguench. xxx. lb. Abbas Fiſcanen.

valor coīs.

Ecliā de Quatuor puteis xx. lb. Abb. S. Petri ſupra Divam.

Ecliā de Biſſeriis. xxx. lb. Prior Ste Barbare.

min. port. de Frevilla. xv. lb. Abbas S. Audoeni Rothom.

Ecliā de Contevilla. xv. lb. Abbas de Becco Helloym.

Ecliā de Granville. xvi. lb. Abbas de Alneto.

Ecliā de Maeyo. xx. lb. } Abbas de Fonteneto.
Ecliā de Scameaux. c. ſ. }

Ecliā de Cricquetot. xxx. lb. Prior de duobus amantibus.

Ecliā de Pini. vii. lb. Abbas de Troarno.

Ecliā de Saintavilla in campania. xii. lb. D. Robertus de Boiſeyo miles.

Ecliā de Garſallia. xv. lb. Abbas de Cadomo.

Ecliā de Quïnque altaribus. xx. lb. Joh. de Ponte Audomari vel Richardus le Candelier.

Ecliā S. Andree. xvi. lb. } Abbas de Fonteneto.
Ecliā de Vaumeray xv. lb. }

non ſunt taxate.

non sunt taxate.

una Capella de Crasso Mesnillo in dicta paroch. — Abbas de Fonteneto.

una alia Capella in dicta parochia. lx. s.
Ecliã de Rene mesnillo. xx. lb.
Ecliã Sti Silvini xl. lb.
} Heredes Dñi Gillel. Bacon.

una Capella nova in manerio D. Roberti Bertrand.

Ecliã de Reneauvilla. xx. lb. Ab. de Troarno. vel D. de Rupetra.

Decanatus de Cingueleis.

xl. lb. Ecliã de Fresneto sup. lesiam. vi^xx. lb. Robertus de Planqua miles.

xv. lb. Ecliã de Barbereïo. lx. lb. Ab. de Barber. bis, & Ab. de Fontene. semel.

viii. lb. Ecliã de Fontibus le Pin. xl. lb. Prior S. Johan. Hierosolimit.

xv. lb. Ecliã de Bretevilla sup. lesiam. lx. lb.
x. lb. Ecliã de Molines. xxx. lb.
} Abbas de Barbereïo.

xl. lb. Ecliã de Matrecie. vi^xx. lb. Dñus de Tinto.

l. lb. Ecliã S. Germani vathon. ii^c. lb. Guill. de Argen.

xl. lb. Ecliã de Urvilla. vi^xx. lb. Robert. du Urvilla miles.

viii. lb. Ecliã de Mesnillo touffredi. xxx. lb. Dñus dicte ville.

viii. lb. Ecliã de Bray in cangalis. xx. lb. Prior S. Barbare.

xii. lb. x. s. Ecliã de Gouves: regitur per Religiosum. lx. lb. Prior Stẽ Barbare.

viii. lb. Ecliã de Bolone xl. lb.
xiii. lb. Ecliã de Aquavilla. lx. lb.
x. lb. Ecliã de Burone. xl. lb.
viii. lb. Ecliã de Cerneïo xl. lb.
} Abbas de Fontreneto.

xxv. lb. Ecliã de Croiſilles. vixx. lb. D. de Cancellar. miles.

xiii. lb. Ecliã de Martinvilla. iiiixx. lb. Dñus de Fontibus.

xxv. lb. Ecliã de Mellaïo. c. lb. D. Robert. de fontibus miles.

viii. lb. Ecliã de Eſſon. lx. lb. Dñus de Tureïo.

xxii. lb. x. ſ. Ecliã de Fontibus haleboüe. c. lb. Robert de Fontibus miles.

xv. lb. Ecliã S. *Germani Langot*. iiiixx. lb. Prioriſſa de Villeribus.

xii. lb. x. ſ. una port. de Petra fictâ. l. lb. Dñus de Tureïo.

xii. lb. x. ſ. alia port. ejuſdem. l. lb. Egidius Capre.

xx. lb. Ecliã S. Remigii. vixx. lb. D. de Meſnillo Touffredi.

x. lb. Ecliã de Tureïo. iiiixx. lb.
xii. lb. x. ſ. Ecliã de Cambreïo l. lb.
} Abbas de Fonteneto.

xxv. lb. Ecliã de Donnaïo — *D. de Cambray ut aſſeritur.*

lxv. lb. Ecliã de Tournebu. iic. lb.
xxv. lb. Prior de Monaſteriis. iiiixx. lb.
} Abbas & Conventus de Valle. deſſerv. per Religioſ.

viii. lb. Ecliã de Treperel. xl. lb. Dñus dicte ville.

valor coĩs.

Ecliã de Pleteïo. xxv. lb. Abbas de Valle.

Ecliã

Ecliã de Grimbost. xxv. lb. Abbas de Fonteneto.

non Ecliã de Monasteriis. xxx. lb. Abbas de Lonlayo.

Ecliã S. Laurentii de Condello. xxx. lb. Abb. de Fonteneto.

Ecliã de Clincampo. xxx. lb. Prior Domus Dei de Cado.

Ecliã de Calvicuria. xx. lb. Prior Ste Barbare.

Ecliã de Bomvollo. xl. lb. Abbas de Valle.

Ecliã de Angovilla. xxv. lb.
Ecliã de Canthesevilla. xl. lb.
Ecliã du Bo. xxx. lb.
Ecliã de Pommeria. xxx. lb. } Abbas de Valle.

sunt Ecliã de Cingalt. xxv. lb.
Ecliã de Fresneto veteri. xxv. lb. } Abbas de Barbereïo.

Ecliã de Vado. xl. lb. Heres Guillelmi de Mora.

Ecliã de Calvo monte. xx. lb. Lupus de Foucis.

Ecliã de Mocia. xx. lb. Abbas de Valle.

Ecliã Sti. Osmerii xl. lb. Abbas de Valle.

Ecliã S. Christophori. xl. lb. Dñus de Fontibus.

Capella de Tureïo. xxx. lb.
Cap. Leprosaria de Tureïo. xx. lb.
taxate Capella de Tureïo xv. lb. } Dñus de Tureïo.

Capella de Malo passu. xxx. lb. Dñus de...

Capella de Bruereta. xx. lb.
Cap. de Mora de Cerneïo. xx. lb. } Rector Ecliæ de Urville

Archidiaconatus de Citra vada.

Decanatus de Campigneïo.

xi. lb. x. s. Ecliã de Tour, xl. lb. Prior S. Vigoris juxta Bajoc. in qua Archid. ō, habet jurisdictionem,

xiii. lb. Ecliã de Ruberceil ——

xxiiii. lb. maj. portio de Domibus. lx. lb, Dñus de Neauhon,

xi. lb. x. s. min, port, ejusd. xxx, lb, Guill, de Vaucellis armiger.

ix. lb. Ecliã de Novilla ——
xi. lb. Ecliã de Huppain. xxv. lb.
xv. lb. Ecliã de Mollis. xxx. lb.
x. lb. Ecliã de Argongeris. xl. lb.
xiiii. lb. Ecliã de Tesseïo. ——
} Abbas de Ceraseïo,

xv. lb. Ecliã de Barbevilla. l. lb. Robertus Bertran miles.

xi. lb. maj. port. de Campigneïo, xxv, lb, D. Guill. Haimonis miles,

x. lb. secunda port. ejusd. xxv. lb, Robertus de Fraxinos armig.

xv. lb. Ecliã de Cothuno. iiii^{xx}. lb, Prior S. Barbare & deserv. per Relig.

xvii. lb. x. s. Ecliã de Saonnet. lx. lb. Abbas de Ceraseïo.

xvii. lb. x. s. Ecliã de Arguecheïo. l. lb. Abbas de Exaquio.

xi. lb. Ecliã de Ageyo. xlv. lb. Priores Sti Vigoris juxta Bajoc. & Ste Barbare *alternat.*

x. lb. Capel. S. Leonardi. xxv. lb. Prior S. Vigoris & deserv. per Relig.

xl. lb. Eclia de Bley. c. lb.
xxx. lb. Eclia de Brolio. lxxv. lb.
} Abbas de Ardena & deserviuntur per religios.

xl. lb. Eclia de Moleto. IIII^{xx}. lb. Dnus Capitalis dicti loci.

xxvii. lb. x. s. Eclia de Croeyo. lxx. lb. Abbas de Ceraseïo.

xx. lb. Eclia de Noron. IIII^{xx}. lb. x. s. Abbas de Monte Dei.

x. lb. Eclia de Listreïo. xxx. lb. Abbas de Ceraseïo.

ix. lb. Eclia de Cusseïo. xx. lb. Can. obt. pbdam de Cusseïo im. sb ipso.

xxv. lb. Eclia de Oestrehan. lx. lb. Matheus de Sto. Germano

x. lb. Eclia de Villiers. xxv. lb. Robertus de Villeriis miles.

valor cois.

non sunt taxate.

Eclia de Pertis. xx. lb. Dnus Bajocensis Epus.

Capella Sti Simeonis —

alia portio de Campigneïo. xv. lb. Abbas de Longis.

Eclia de Saonne. xx. lb. Commendator de Baugeyo.

Eclia Sti Amadoris. viii. lb. Guillus. de Arguencheïo.

Eclia de Subles. xv. lb. Can. obt. pbdam de subles im. sb ipso.

Eclia de Vaucellis. xxx. lb. Can. obt. pbdam de Vaucel. im. sb ipso.

Eclia de Rencheio. xv. lb. Can. obt. pbdam de Breteville. im. sb ipso.

Eclia de Sulleïo. xx. lb. Can. obt.

non sunt taxate.

pbdām de Cusseïo im. sb ipso.
Ecliā de Commis. xxx. lb. Can. obt. pbdām de Bernesco, im. sb ipso.
Ecliā de Russeïo. xv. lb. Can. obt. pbdām de Misseïo im. sb ipso.
Ecliā de Portu. xx. lb. *Canonici de Bernesco Dnus dicti loci.*
Capella Manerii de Vaucellis — Dnus dicti loci.

Decanatus de Thorigneïo.

x. lb. Ecliā de Barlarreyo. xxv. lb. Abbas de Alneto.
ix. lb. Ecliā de Basoqua. xiixx. lb. Abbas de Fiscano.
xii. lb. x. s. Ecliā Sti. Quintini. l. lb. Abbas de Ardena.
xxxv. lb. Ecliā de Bereneïo. c. lb. Gaufridus de Mara miles.
l. lb. Ecliā Stī. Germani de Alla, de novo Priori de Plesseïo unita, qui recipit gross. decīas & tenetur solvere decīam, sbventiones & regitur per curatum relegiosu., qui recipit minutas cum quadam quantitate bladi.
xiii. lb. x. s. Ecliā S. Johan. de Baisans. l. lb. Abb. S. Landi & regitur per Relig.
x. lb. una port. de Russavilla. xl. lb. Epūs Baj. & Abb. de Ceras. alter.
x. lb. alia portio ejusdem. l. lb. Dn̄us de Maloindo.
xx. lb. Ecliā de Prato Corbini. c. lb. Abbas de Sto. Lando & regitur per Religiosum.

x. lb. Ecliã S. Suzanne. lx. lb. Henricus Corbel armiger.

xl. lb. maj. portio de Condeto supra viriam. c. lb. Abbas qui percipit grossos fructus de —

xxv. lb. secunda port. ejusd. lx. lb. Dux Normannie.

xv. lb. tertia portio ejusdem. l. lb. Dñus de Ponte.

xl. lb. Ecliã de Guyevilla. vi^{xx}. lb. Dñus Guill. Baton.

xv. lb. Ecliã de Bures. iiii^{xx}. lb. Guill. de Buris & Abbas de Fonteneto alternat.

xxii. lb. x. s. Ecliã de Guibervilla, *ibi est una Capella æ dis de la Moignerie.* vi^{xx}. lb. Abbas de Monte Morelli. appropriata est.

ix. lb. Ecliã Sti. Symphoriani. xl. lb. } Dñus de Thorigneyo.
xii. lb. x. s. Ecliã de Planceyo. xl. lb. }
x. lb. Ecliã de Perron. l. lb. }

xxxv. lb. Ecliã S. Amandi de Thorigneio. vi. ^{xx}. lb. Abb. de Ceraseio.

ix. lb. Ecliã de Landa. xx. lb. Gaufridus de Paceyo.

ix. lb. Ecliã de Brevilla. iiii^{xx}. lb. —

x. lb. Ecliã de Monte rambouft. xxv. lb Abbas de Longis.

x. lb. Ecliã de Calvo Monte. l. lb. Abbas Sti Vandregisili.

xiiii. lb. major portio de Vacaria. lx. lb. } Abbas de Alneto.
x. lb. minor portio ejusdem. lx. lb. }

xx. lb. Ecliā de Salone. c. lb. Abbatissa de Cadomo.

lx. lb. Ecliā de Courmolain. IIc. lb. Rex.

xv. lb. Ecliā de Querneto gñon. xl. lb. Heredes Guillmi. Flambardi.

l. lb. Ecliā de Lysteïa. VIIIxx. lb. Abbas de Ceraseio.

x. lb. x. ſ. Ecliā S. Martini vētis. xxx. lb. Colinus Marie.

xxx. lb. Ecliā de Pſūndo rivo Lesquelin. c. lb. Guillus. de Bureto.

xx. lb. Ecliā B. M. de Thorigneio. c. lb. Abbas de Thorigneïo.

VIII. lb. Ecliā S. Georgii de Alā. l. lb. Epūs Bajocenſ. de Capitulo Bajoc. immediaté ratione prebende : *in eadem Eclia S. Georgii est quedam bona Capella ad collationem Dni. Epi. Bajocensis.*

xxx. lb. Ecliā de Trungeïo. IIIIxx. lb. Abb. de Monte Dei. regit. per Relig.

VIII. lb. Ecliā de Cahagnolles. l. lb. Capit. Baj. immed. ſb ipſo.

xv. lb. Ecliā S. Honorine de Duceyo. IIIIxx. lb. Dñus de Castello briant & Ricard. de Mesoncellis alternat.

VIII. lb. Ecliā de Fourneaulx. xl. lb. Dñus dicti loci.

VIII. lb. Ecliā de Planquereyo. IIIIxx. lb. appriata Priori de Plesseyo & regit. per Religioſ.

VIII. lb. Ecliā Sti. Landuli. l. lb. Capitul. Bajoc. pñtac.

xx. lb. Ecliā de Lambervilla. c. lb. Lambertus de Lambervilla ſcutifer Dñus

dicti loci.

xxv.lb. Ecliã de Vallebadonis. IIIIxx. lb. Decanus Baj.. sb Decano.

x. lb. Ecliã de Berengneyo. xl. lb. Dñus dicti loci.

VIII.lb. Ecliã de Foulonia. xxx. lb. Abb. de Cadomo cui subest.

coĩs valor.

Ecliã de Montesiqueti. xx. lb. Rex.

non una portio de Castellione. xxx. lb. Abbas de Longis.

alia port. ibid. xxx. lb. Can. obt. pbdãm de castell. im. sb ipso.

Ecliã de Vidouvilla. xxx. lb. Abbas de Longis.

Ecliã de Monte acuto. xx. lb. Dñus dicti loci.

Ecliã de Plena Sylva. xxx. lb. Abbas de Savigneio.

sunt Ecliã de Capella heurebroc. xx. lb. Dñus dicti loci.

Ecliã de Donno Joanne. l. lb. Ab. Sti. Michael. de Monte.

Ecliã de Brerctovilla l. lb. Abbas Sti Severi.

Ecliã Capelle de Festo. xxx. lb. Abbas Sti Laudi.

xv. lb. Capella sine cura de Malerbia. xxx. lb. Dñus dicti loci.

valor coĩs.

taxate. Capella Leprosarie de Thorigneyo. Capel. Leprof. de Condeto sũ. viriam. } Nobiles burgenf & alii parochiani Ecliãr. hõr. Lauren. amandi & Be. Me. c. f.

Capella S. Johannis in paroch. de Foulonia —

Capella decime seu beneficium de la Vigniere in parochia de Duceyo. xx. lb. *D. temp. dict. loci de la Vigneye.*

Decanatus de Convanis.

xxv. lb. Ecliã de Monnefrevilla. lx. lb. Dñus dicte ville.

l. lb. Ecliã de Briquevilla. c. lb. Dñus dicte ville.

xvii. lb. x. s. Ecliã de Maestreyo. lx. lb. Abbas de Sto. Laudo.

lx. lb. Ecliã Sti. Clari. xi^xx. lb. Abbas de Ceraseïo. nunc est personatus. valet iic. & vicariatus. iiii^xx.

ix. lb. x. s. maj. port. de Blaigneio. l. lb. Hasculphus de Carone.

l. lb. Ecliã de Convanis. iic. lb. Abbas de Ceraseïo.

x. lb. Ecliã de Lucerna. xxx. lb. Dñus dicte ville.

xvii. lb. x. s. Ecliã de Villarib. fossardi. iiii^xx. lb. Ab. de Savigneïo.

xxv. lb. Ecliã de Melpha. vi^xx. lb. Abbas de Ceraseïo.

xxv. lb. Ecliã de Rampani. vi^xx. lb. Abbas de Sto. Laudo.

xvii. lb. x. s. Ecliã de Arello. iiii^xx. lb. Epũs Bajocensis.

xx. lb. maj. port. de Moon. iiii^xx. lb. Gaufridus de Mara.

xiiii. lb. x. s. sec. port. ejusd. l. lb. Prior. S. Nicholaï ppe Bajoc.

IX. lb. tertia port. ejusd. XX. lb. Can. obt. pbdãm de Moon.

XV. lb. Ecliã de Semilleïo. C. lb. Abbas de Alneto.

VIII. lb. Ecliã de la Bonnetierre, *aliàs de Cartigny*. L. lb. Can. obt. pbdãm de Cartigneyo. immed. sub. ipso.

VIII. lb. Ecliã de Colomberiis. XL. lb. Can. obt. pbdãm de Colomberiis immed. sub. ipso.

XVII. lb. X. s. maj. portio de Bernesco. LX. lb. D. dicte ville.

VIII. lb. Ecliã S. Petri de Haya. L. lb. Can. obt. pbdãm de Haya.

XVII. lb. X. s. Ecliã de Tourneriis. IIII^{xx}. lb. Abbas de Ceraseïo & Dñus de Haya-piquenot pro 4ª. parte.

XV. lb. Ecliã de Nulleyo. L. lb. Cantor. Bajoc.

VIII. lb. XIII. s. una portio de Isegneyo. LX. lb. } Capitulum Bajoc.

VIII. lb. XIII. s. alia portio ejusdem. LX. lb. } Capitulum Bajoc.

X. lb. Ecliã de Espineto Tessonis. L. lb. Dñus Joannes de Bosco miles immed. sub Subdecano.

VIII. lb. Ecliã S. Georgii de Bosco de Nulleyo. — *Can. de Cartigneyo Dnus de Lisone.*

valor coïs.

non sunt tax.

Ecliã de Cloeïo. XX. lb. Dñus dicte ville.

Ecliã de Beniez. XX. lb. Abbas. de Sto. Laudo.

min. port. de Blaigneyo. XVI. lb. Hasculphus de Caron.

Vicaria Sti. Clari, *Item personatus loci.* Abbas de Ceraseio &. Dñus de Sto. Claro contend. de Personat.

non Ecliã S. Martini de Blaigneyo. xvii. lb. Abbas de Longis.

Ecliã de Aubellis. l. lb. Cantor Baj. *sub ipso.*

Ecliã de Castilleyo. xl. lb. Decan. Baj. immed. sb ipso.

Ecliã de Voulleyo. xxx. lb. Capitul. Baj. imm. sb ipso.

Ecliã Capelle de Isegneio. xxx. lb. Epũs Bajoc.

min. port. de Bernesco pro officio — Cantor *Baj.* rave prebende de Bernesco.

sunt Ecliã S. Maculphi — Can. opt. pbd. de Cartigneio im. sb ipso.

Ecliã de Folia — Subdec. Bajoc. immed. sub ipso.

Capella de Nulleyo — Dñus Epũs Bajoc.

Capell. de Mesnillo viter in Paroch. S. Clari — Religiosi de Sto. Laudo.

Capella Manerii de Couvanis — *Dnus de Couvains.*

Capella Ste Me in manerio Sti Lamberti —

Capella Ssme. Trinitatis de Lucerna — Dnus loci.

taxate *Capell. S. Trinitatis in maner. Dni tempor. de Mealpha — Dnus loci.*

Capella S. Joannis Evangeliste ppe Manevium de la Quieze — Dnus temporalis loci.

Decanatus de Treveriis.

XXV. lb. Ecliã de Houtevilla. IIII^{xx}. lb. } Rex.
lx. lb. Ecliã de Collevilla. VIII.^{xx}. lb. } Rex.
XXV. lb. Ecliã de Viervilla. IIII^{xx}. lb. Guill. de Viervilla.
x. lb. maj. portio de Aſneriis. xl. lb. Joannes de Breulleyo.
IX. lb. min. portio ejuſd. xl. lb. Guillel. de Furneto.
x. lb. maj. port. de Louveriis. xl. lb. Guillel. de Viervilla.
xv. lb. Ecliã de Veret. xxx. lb. Rex.
xxx. lb. Ecliã de Fourmigneïo. IIII^{xx}. lb. } Abbas de Ceraſeïo.
XIII. lb. Ecliã de Enguenovilla. xl. lb. } Abbas de Ceraſeïo.
XIII. lb. x. ſ. Ecliã de Longavilla. xxx. lb. } Abbas de Ceraſeïo.
x. lb. Ecliã de Magnavilla. XXXVII. lb. } Capitul. Bajocenſ.
XXVII. lb. x. ſ. Ecliã de Argvilla. lv. lb. } Capitul. Bajocenſ.
xxv. lb. Ecliã de Caencheyo. lx. lb. Guillel. de Brucourt.
xv. lb. Ecliã de Camba. xxx. lb. Prior de Pleſſeyo.
xl. lb. maj. port. de Anglicavilla. VIII^{xx}. lb. Epĩs Bajoc.
XVII. lb. x. ſ. min. port. ejuſd. l. lb. Ludovicus de Tiebovilla.
XI. lb. maj. port. de Leſtanvilla. XXXVI. lb. Abbatiſſa de Cadomo.
IX. lb. ſecunda port. ejuſd. xxv. lb. Epĩs

Bajoc.

VIII. lb. tertia port. ibidem. XVI. lb. Prior Sti Fresmundi.

XV. lb. Ecliã de Grantcamp. XXXVI. lb. Richar. Doisnel & Ric. Parvi. altern.

XXV. lb. Ecliã de Maeseyo. C. lb. Dñus dicti loci.

VI^XX. lb. Ecliã de Ginnofossa. XII^XX. lb. Robert. de Magnevilla.

XX. lb. Ecliã de Fonteneto sup. vada. XL. lb. Abbates de Monte-burgo & Stĩ. Salvatoris alternat.

VIII. lb. X. ſ. Ecliã de Criquevilla. XX. lb. Prior S. Vigoris in quâ Archid. õ habet jurisdict.

XV. lb. Ecliã de Viervilla in. const. LX. lb. Dñus de Viervilla.

XXX. lb. Ecliã de Amanvilla. IIII^XX. lb. Abbatissa Sti Amandi.

XXXV. lb. Ecliã de Treveriis. VIII^XX. lb. Abbas de Monte burgo.

XX. lb. Ecliã S. Petri de Monte. XL. lb. Ægidius Grebert.

LXX. lb. Ecliã de Escremevilla. C. lb. Henricus d'Aigneaulx.

LXX. lb. Ecliã S^a. M^a. Ecliã. CC. lb. Dñus de S^a. M^a. Ecliã.

VIII. lb. Ecliã de Perto. XX. lb. } Capitulum Bajocense.
VIII. lb. Ecliã de Cardonvilla. XX. lb. }

XX. lb. Ecliã de Surhanno. IIII^XX. lb. Decan. Baj. immed. sub ipso.

valor cois.

Stũs Clemens sup. vada. XXX. lb. Prior de

de Plesseïo.

non Sũs Laurentius ſup. mare. xx. lb. Abbᵉ de Ceraſeïo *confert. pleno jure.*

Beaumont. xxx. lb. Dñus dicti loci.

Ecliã de Sta. Columba in conſt. — Dñus Bajocenſis.

Ecliã de Novavilla in conſt. — Capſũm Bajoc. *imm. sb. ipſo.*

Ecliã de Locis Sanctis in conſt. — Dñus Bajocenſis.

ſecunda portio de Lupperiis. xx. lb. Radulph. de Lupperiis.

sunt tertia portio de Lupperiis. xx. lb. Capitul. Bajoc. *pntat.*

Ecliã de Duobus Jumellis — Abb. de Ceſaræ. *pntat. Epo.*

due Capelle de Maeſeïo. xxx. lb. Dñus dicti loci.

Capella de Bello monte — Dñus dicti loci.

taxate. Capella de Rameya. — Petrus d'Eſcageush.

Capella de Granvilla vel de Creauvilla — Dñus de Ruppelleyo.

Apud Bajocas. Patroni

Eclia Sti Andreæ de Porta.	*Decan. Baj. confert ad pntaoem.*
Eclia Sti. Macuti Bajocen.	*Dnus de Argougiis pntat.*

xv. lb. Ecliã S. Exuperii. lx. lb. Capit. Baj. immed. ſub ipſo.

Eclia Sti Salvatoris in Capella Sti Stephani.

Eclia Sti Flocelli — Prior Sti Vigoris ut dicitur.

Eclia de Capelleta ppe Castrum.

xv. lb. Ecliã Stĩ. Lupi. IIIIxx. lb. Decan. Baj. immed. sub ipso.

x. lb. Ecliã Stĩ. Vigoris magni. l. lb. Prior S. Vigoris magni.

VIII. lb. Ecliã de Guerone. xl. lb. Can. obt. pbd. de Guerone im. sub ipso.

xv. lb. Capella Castri Bajoc. l. lb. Episcopus.

VII. lb. x. s. Capell. S. Michaelis de Mercato. xxv. lb. Cap. Baj. im. sb ipso.

VIII. lb. Ecliã Sti Sulpicii. xl. lb. Prior Stĩ Vigoris imm. sb ipso.

x. lb. Decima de Brunvilla. l. lb. Dña Joanna de Tessello.

VIII. lb. Ecliã S. Simphoriani Baj. l. lb. Can. obt. pbd. S. Germani im. sb ipso.

VIII. lb. S. Laurentius Baj. lx. lb. Can. obt. pbdãm loci dicti imm. sb ipso.

VII.	lb. XIII. s. Altare Stĩ Thome.	In Eclia Bajoc. Capitul. Bajoc.	XXI. lb.
IX.	lb. Altare Stĩ Hilarii.		XXX. lb.
VIII.	lb. Altare Se. Catharine.		XXX. lb.
VIII.	lb. x. s. Capella de Bosco ale.	Dñus Epũs Bajoc.	XX. lb.
VI.	lb. Prebenda Josscelin.		XV. lb.

valor coĩs.

una portio Capelle manerii Epãlis. xv. lb. } Epũs Bajoc.
alia port. dicte Capelle. xv. lb. }

Ecliā Stī. Audoeni Bajoc. xxv. lb. Prior & Fratres Stī Nicholaï juxta Bajoc. subjecta Dn̄o Epō & ejus collaō spectat ipsi Dn̄o Epō ad pn̄taō dn̄or Prior. & Fratrum.

Eclia Sti Vigoris de fossatis annexa Domui Dei Bajoc.

Ecliā Stī Georgii—Abbas Stī Vigoris de Cerafeyo.

sunt taxate.

Apud Cambremer.

l. lb. Personatus de Manerbia. IIc. lb.

xv. lb. Ecliā de Manerbia vel vicaria. l. lb.

} Epus Bajocensis.

x. lb. Ecliā de Grandi doutor. l. lb. Abbas de Valle richerii.

x. lb. Ecliā de Monstereul xxx. lb. D. Phūs de Monstereul.

xxv. lb. Ecliā Sti. Paterni. XIIIIxx. lb. Dn̄us de Trebouvilla, Dn̄us Guido de Bruticuria & T. de Crepicord.

x. lb. Ecliā S. Laurentii de Montibus. lx. lb. Prior S. Barbare.

xv. lb. Ecliā de Prato algie. IIIIxx. lb. Abbas de Valle richerii.

VIII. lb. Ecliā seu Capella Sti Salvatoris. xl. lb. Dn̄us Ægidius de Venoix vel. D. G. Servain & solebat esse curata *ut dr.*

x. lb. Ecliā de Crievecueur. xl. lb. prædicti tres Dn̄i ut dō.

x. lb. Ecliā de Cambremer. lx. lb. Can. obt. pbdam de Cambremer.

c. f. Prior de Monte Hargis. c. lb. ordinis de Tiron debet habere socium.
valor cois.

non. sunt taxatæ.

Capella S. Vigoris ppe sum. Paternum. . lx. lb. prædicti tribouvilla, de Bruticuria & de Crepicordiis.

Ecliã Sti. Audoeni pagani. xv. lb. Abbas de Valle richerii.

Capella de Duno in parochia de Manerbia — Dñus Guillelmus Servain, sed dr qd. 30 anni sunt elapsi vel circà Epus Bajoc. contulit pleno jure. dr etiam qd. solebat esse curata & qd. habebat quatuor parochianos.

Apud Cadomum.

IIII. lb. Epũs Constantiensis pro manerio suo const. ō solvere consuevit.
xl. lb. Ecliã Sti Petri. IIc. lb. Epũs Bajocen.
xl. lb. Ecliã Sti Stephani veteris. vIxx. lb.
xv. lb. Ecliã Sti. Martini. lx. lb.
xvI. lb. Capella Ste. Agates xl. lb.
(Abbatissa de Cadomo.)
valor cois.

Capella Ste Trinitatis ppe Cadomum.

Capella de Umbilico Dei in paro. S. Nicholai Cadom.

Ecliã Sti. Juliani — *Magnus Prior Franciæ pntat D. Epo.*

Ecliã Stĩ Johannis de Cadomo.

Ecliã Be. Me. de frigido vico.

Ecliã Stĩ Salvatoris. Capitulum Bajoc.

Ecliã Stĩ Georgii de Castro.

Capell. B. M. ppe Cadom. Joan. le Flamant pntat D. Epo Bajoc.

In Abbatia Ste. Trinitatis de Cadomo.

xl. lb. Prebenda P. de Carnoto.
xxx. lb. x. s. Prebenda Garin de Prulli *d Burnonville.*
xl. lb. Prebenda G. Amici.
xl. lb. Prebenda H. de Centum puteis. *d Cairon.*
xxx. lb. Prebenda G. de Cerneyo. *d Colleville.*
xl. lb. Prebenda Girardi de Dobra.
viii. lb. Prebenda Guidonnis Greatt pro pensione.
l. lb. Prebenda Michaelis Belot. *d Cambes.*
xl. lb. Prebenda G. de Grana.
xl. lb. Prebenda Leonardi.
ix. lb. Guillelmus Lorel pro Eclīa de quinq. altarib. cum suo subdiacono.
lx. lb. Prebenda de Planquerel pro altari Innocent.
lx. lb. Altare Sti Clementis.
viii. lb. Altare Ste Anne, Magdalene, beati Clementis.

Abbatissa de Cadomo.

Apud Sepulchrum.

xx. lb. Decanus Stī Sepulchri.
iic. xl. lb. Communia Stī. Sepulchri.

Abbatie & Prioratus Foranen.

viic. lb. Abbas Montis Stī Michaelis.
iiic. l. lb. Abbas Stī Vandregisilli.
xv. lb. Abbas Stī Audoeni Rothomag.
xl. lb. Abbas de Hambeya.
lxvi. lb. Abbas Sti. Eburphi.

xxxviii. lb. xi. s. vi. d. Abbas Sti. Petri supra Divam.
vi^xx. lb. xv. s. Abbas Sti. Severi.
lxxviii. lb. x. s. Abbas de Exaquio.
xv. lb. Abbas de Lyra.
lxxiii. x. s. Abbas de Grestain.
lxxi. lb. v. s. Abbas Montis Morelli.
lx. lb. Abbas Sti. Laudi.
xxxvii. lb. x. s. Abbas de Pratellis.
xlvi. lb. Abbas de Cormelliis.
xxxix. lb. Abbas Sti. Salvatoris.
xlii. lb. Abbas de Lonlayo.
c. lb. Abbas Sti. Juliani turonen.
x. lb. Abbas Sti. Petri de cultura.
xvi. lb. Abbas de Berneyo.
l. lb. Abbas de Becco *Hellouin*.
iiii^xx. lb. Abbas de Genuticens.
xviii. lb. Abbas de Monte Dei.
lii. lb. x. s. Abbas de Monte burgo.
xxii. lb. x. s. Abbas de Gastineta.
lxxv. lb. Abbatissa de Aumenasthes.
xlviii. lb. x. s. Abbatissa de Pratellis.
xxx. lb. Abbatissa de Sti. Amandi.
ii^c. iii. lb. v. s. Prior Stẽ Barbare.
iiii^xx. lb. Prior de Novomcato.
ix. lb. x. s. Prior de Bello monte in algia.
v. lb. Prior de Jusula Sti. Maculphi.
xvii. lb. x. s. Prior de Surbois.
l. *lb*. c. s. Prior de Vauvilla.
lv. lb. Prior Sti. Fromondi.
xl. s. Prior de Cathena, *Cochena*.
xxv. lb. Prior de Tumbelena.
xxx. lb. Prior de Duobus amantibus.
xiii. lb. Prior de Noron.

lxx. lb. Prior de Bello loco.
xii. lb. x. s. Sacrista Stē Barbare.
iiii. lb. x. s. ix. s. vi. d. Prior de Marchisiis.
xv. lb. iiii. lb. x. s. Priossa Stē Margarete.
x. lb. xv. lb. Prebenda Sti. Martini de Cheus.
ix. s. vi. d. xix. s. Infirmarius Stē Barbare.

Exempti Fiscampnen.

viii^c. xxv. lb. Abbas Fiscanen. Patroni.
iii^c. lb. Prior Sti Gabrielis.
c. lb. Rector S. Patricii de Argentis cum Capell. omnium Sctorum.
xxx. lb. Rector Ste Pacis juxta Cadomum.
xvii. lb. x. s. Eclia de Amundevilla.
} Abbas Fiscampniens.
l. lb. Prior de Petra Solempni ord^is. cluniacen., non exemptus sed Privilegiatus.
xxxv. lb. Capella de Noereyo cum persona de Rox.
viii. lb. Persona Sti Landuli xl. lb. Abbas
ii^c. lxxiii. lb. x. s. Firmarius de Rox.
iiii^xx. lb. Prior de Audreyo. xl. lb.
viii. lb. Rector Dēys cum capella sua. xl. lb.
} Abbas de
xviii. lb. x. s. Rector de Bretevilla cum capella sua.
viii. lb. Rector S. Joannis de Argentis. xl. lb. Abbas Fiscampnen.

Abbates Ordinis Cisterciensis.

iiii^c. lb. Abbas de Alneto.
ii^c. lxx. lb. Abbas de Barbereyo.

Fuit de novo taxata presens Abbatia de Barbereyo ad summam sexaginta librarum turonensium parvorum , pro ut constitit per quandam lram Reverend[mi]*. in xto p. & Dni D. Ludovici in Archiepum Arelatensem electi locum tenentis Dni Archiepi Narbonensis quond. Dni Martini Papæ quinti camerarii : & sic decima taxæ modernæ solum ascendit ad sommam sex librarum turonensium pro ut etiam constitit per aliam lram magistri Stephani Parvi quondam sub collectoris dicti Dni Martini Papæ V. exhibitam per revdum P. Dnum Johannem Dei gratia ejusdem Abbatiæ Abbatem judicialiter venerabili & circumspecto viro Dno Officiali Bajocensi pro tribunali sedenti anno Dni mill*[mo]*. quadringentesimo quadragesimo quinto die vicesima prima mensis Octobris pntibus magistris Gabriele le Paysant , Joanne Osenne advocatis. ac Ægidio Lathoim & Roberto Oricult & me notario infrà scripto cum pluribus aliis. ainsi Signé : J. Veteris.*

l. lb. Abbas de Valle richerii.

xxv. lb. Abbas de Thorigneyo.

Pensiones debite annuatim.

Primo pro Synodo Paschali.

Rector seu Prior Stī Contesti. viii. lb.

Rector seu Prior de Tournebuto. c. s.

Rector seu Prior Sti. Germani de Ala. vi. lb.

Rector seu Prior de Coursculla. viii. lb. vi. s. viii. d.

Abbas de Thorigneïo & Vicarius Ecliē de Condeto pro duabus partibus grossis fruc-

tibus dicte Eclie de Condeto. IIII. lb.

Prior de Regali loco pro Eclia de Linguebra. VIII. lb.

Prior seu Rector de Trungeio. . VI. lb. XIII. s. IIII. d.

Prior seu Rector de Brolio. IIII. lb.

Prior seu Rector de Blado. VI. lb.

Decanus & Capitulum Eclie Sti. Sepulchri Cadomensis pro grossis fructibus Eclie de Crasmesnillo pro termino nativitatis B. Joannis baptiste. xl. s.

Capitulum & Canonici Collegiate Eclie de Cressenvilla pro grossis fructibus Eclie de Aveneyo. IIII. lb.

Rector seu Curatus de Evrecheyo. II. lb. thuris.

somma. lxII. lb.

Pensiones pro Synodo Hyemali.

Rector seu Prior Sti. Contesti. VIII. lb.

Abbas de Thorigneyo & Vicarius Ecliæ de Condeto pro grossis fructibus dicte Eclie. IIII. lb.

Prior de Courseulla pro Eclia dicti loci. VIII. lb. VI. s. VIII. d.

Prior de Tournebuto. c. s.

Prior de Regali loco pro Eclia de Linguebra. VIII. lb.

Prior Sti Germani de Ala. VI. lb.

Capitulum & Canonici Eclie de Cressanvilla pro grossis fructibus eclie de Aveneyo. IIII. lb.

Decanus & Capitulum Sti. Sepulchri Cadomens. pro grossis fructibus eclie de Crasmenillo. xl. s.

Pro Synodo Paſchali.

Decanus de Fonteneto paganelli.
xxxiiii. ſ. iiii. d.
Decanus de Evrecheyo. xxxiiii. ſ. viii. d.
Decanus de Villaribus in Boſcagio.
xxviii. ſ.
Decanus de Caſtro virie. xlviii. ſ. viii. d.
Decan. de Condeto ſup. nigram aquam.
xlii. ſ. viii. d.
Decanus de Campigneyo. xxvi. ſ. viii. d.
Decanus de Thorigneyo. liiii. ſ.
Decanus de Convanis. xviii. ſ. viii. d.
Decanus de Crolleyo. xxxiv. ſ. iiii. d.
Decanus de Dovrâ. xxxiv. ſ. viii. d.
Decanus de Maletoto. xxx. ſ.
Decanus de Troarno. xxx. ſ.
Decanus de Vaucellis. xlv. ſ. v. d.
Decanus de Cingallo. liii. ſ. iiii. d.
Decanus de Treveriis. xvi. ſ. viii. d.
Somme xxvii. lb. ii. ſ. vi. d.

Procurationes ſeu viſitationes.

Abbas de Longis Sti. Benedicti. viii^xx. groſſ. turon. & debet accipi unum obolum de florentia pro duodecim groſſis.
Ecliã Sti. Sepulchri *ppe Cadomum.*
vii^xx. groſſ.
Abbas de Troarno *Sti. Benedicti.*
viii^xx. groſſ.
Abbas de Bella Stella *Ord. Premonſt.*
viii^xx. groſſ.
Abbas de Valle pro ſe & Prioratus de Cahengen. *Sti. Auguſtini.* iii. groſſ.

Abbatissa Ste Trinitatis Cadom. *Sti. Bened.*
viii^xx. groff.
Abbas de Fonteneto *S. Benedicti.*
viii^xx. groff.
Abbas de Ardenâ *Ord. Premonst.*
viii^xx. groff.
Prior de Plesseyo Grimoldi. *Sti. August.*
viii^xx. groff.
Prior de Deserto *Ord. Sti. Benedicti.*
vii^xx. groff.
Prior de Landa Patricii *Ord. Sti. Bened.*
viii^xx. groff.
Abbas Sti Stephani Cadom. *S. Benedict.*
viii^xx. groff.
Abbas de Çeraseyo *Sti Benedicti.*
viii^xx. groff.
Abbatissa de Cordellon *Sti Benedicti.*
viii^xx. groff.
Prior de Duobus Gemellis *S. Benedicti à Monasterio de Cerisy depend.*
Capitulum Eclie de Cressanvilla Collegiat. noviter fundatum.

Beneficia existencia.

In Eclia Cathedrali preter duodecim Dignitates, officium unum, & xlix prebendas ac etiam octo Vicariatus.

primò.

In Capella Beate Marie sunt duodecim beneficia que quidem Capella stat in Capite dicte Eclie & vocantur portiones seu prebendule misse Be. Marie & sunt beneficia sine curâ.

Descendendo in dextra parte.

Ad Altare Sti Egidii est unum beneficium seu Capellania & sic de sequentibus.

Ad Altare Ss. Innocentium est unum beneficium.

Ad Altare Ss. Michaelis & Blasii est unum beneficium.

Ad Altare Stī Andree est unum beneficium.

Ad Altare Stī Nicholai : sunt de ipso duo beneficia.

In Capella Storum Petri & Pauli sunt tria beneficia. primùm de ipsis, secundum de Stō Gereboldo, tertium de Stā Radegundâ.

In Capella Sti Juliani sunt duo beneficia, unum de ipso, & aliud de Stō Exuperio.

In Capella Stē Margarete sunt duo beneficia, uuum de ipsâ, aliud de Stō Mauro.

In Capella Sti Hilarii sunt duo beneficia, unum de ipso, aliud de Stō Contesto.

In Capella Stī Joannis juxtà turrim sunt tria beneficia unum de ipso, secundum de S. Martino, 3um. de Ss. Cirico & Julitta.

In Sepulchro est unum beneficium.

In sinistrâ parte ascendendo.

In Capella de subtùs grossam turrim sunt tria beneficia, unum de Stō Contesto, & alia duo de Stō Eligio.

In Capella Be. Marie de novo fundata ante fores Capituli est unum beneficium.

In Capella Stī Martini que solet desservir per

per vicarios Eclie & vocatur Capella Vicariorum.

In Capella Sti Joannis Evangeliste est unum beneficium.

In Capella Beate Marie quam obtinere solebat Magister Richardus de Prato, est unum beneficium.

In Capella desuper viam per quam solebat ire Dnus Epus de Eclia ad suum manerium fundatâ de Sto Antonino, est unum beneficium.

In Capella seu altari Sti Petri sunt duo beneficia, unum de ipso, secundum de Sto Leonardo.

Ad Altare Sti Vincentii est unum beneficium.

Ad Altare Ste Catharine sunt de illâ duo beneficia.

In Capella Sti Joannis Baptistæ est unum beneficium.

Ad Altare Sti Pantaleonis est unum beneficium.

De subtùs Pulpitrum in tranverso Ecclie ad dextram partem.

Ad Altare S. Dyonisii juxtà introitum chori est unum beneficium.

Ad Altare Ste Marie Magdalene est unum beneficium.

In sinistrâ parte.

Ad Altare Sti Salvatoris juxtà introitum chori est unum beneficium & *Sti Joannis Evangeliste*.

Ad Altare Sti Laurentii est unum beneficium.

FINIS.

APPROBATION.

J'Ai lû par ordre de Monſeigneur le Chancelier, un Manuſcrit intitulé : *Hiſtoire Sommaire de la Ville de Bayeux.* Les différents traits que l'Auteur y a raſſemblés & dont il a pour garans les monumens les plus authéntiques, annoncent un Patriote zélé pour la gloire de ſon pays ; & je crois que cet Ouvrage, fruit d'une plume aiſée, d'un eſprit judicieux & d'une ſaine critique, méritera aux plus juſtes titres un acceuil favorable des gens de goût. Donné à Paris ce 30 Juillet 1772, *Signé*, L. LOURDET, Profeſſeur Royal.

CORRECTIONS.

Discours Préliminaire.

Page xvij. lig, 8. l'inscription ; lisez l'inspection.
xix. lig. 16. l'envi ; lisez l'envie.
xxj. lig. 23. la promotion ; lisez sa promotion.
xxiij. lig. 17. Gerboald ; lisez Gerbold.
ibid. Evêque ; lisez Evêques.
xxv. lig. 5. deux ; lisez d'eux.
xxvij. lig. 15. langues ; lisez langue.
xxix. lig. 14. d'Evreux ; liez d'Evrecy.
xxxij. lig. 20. paissible ; lisez paisible.
xxxv. lig. 2. negligés ; lisez negligées.
xxxviij. lig. 30. Mongommery ; lisez Montgommery.
xlj. lig. 7. Capitaines ; lisez Capitaine.
xliij. lig. 33 , naturellement amateur des troubles ; effacez la premiere virgule, & mettez un point à la place : effacez ensuite le point après le mot troubles, & laissez la virgule.
l. lig. 9, Harene ; lisez Harenc.
lj lig. 29. Archidiaconnées ; lisez Archidiaconnés.

Histoire Sommaire.

Page 1. lig. 25. Jnigné ; lisez Juigné.
3. lig. 25. Phabitius ; lisez Phæbitius.
11. lig. 25. Conlons ; lisez Coulons.
23. lig. 26. Gagnin ; lisez Gaguin.
24. lig. 12. 1571 ; lisez 1561.
ibid. lig. 16, Cordelliers ; lisez Cordeliers.
ibid. lig. 29 aux épaules ; lisez d'aigneaux.
33. lig 9. exercer ; lisez exercés.
43. ajoutez ces mots à la fin de la Note , aujourd'hui Evêque de Lectoure.
49. lig. 39. Marans ; lisez Mœrens.
50. lig. 31. du Boso ; lisez du Bosc.
51. lig. 8. fenardent ; lisez feuardent.
56. lig. 14. Trivulice ; lisez Trivulce.
62. lig. 13. entrés ; lisez entrées.
64 lig. 32 Carengny , lisez Carcagny.
65. lig, 5. fut obligé ; lisez s'est obligé.
ibid. lig. 29. Bornieres ; lisez Bernieres.

72. lig. 5. Villiers ; lisez Villers.
ibid. lig. 6. Evracy ; lisez Evrecy.
ibid. lig. 11. Donore ; lisez Douvre.
ibid. lig. 12. Cruelly ; lisez Creully.
ibid. lig. 22. Vaucelier ; lisez Vaucelles.
ibid. lig. 33. de la Cigne ; lisez de la Bigne.
73. lig. 16. cœur ; lisez chœur.
74. lig. 5. Janon ; lisez Zanon.
75. lig 21, la vieille *bis* ; lisez la vieille.
ibid lig. 30 & 31. Damvon ; lisez Damvou.
77. lig. 28 après Montbertrand , mettez un point à la place de la virgule.
80. lig. 9. Carulaire ; lisez Cartulaire.
82. lig. 26. 1712 ; lisez 1612.
83. lig. 27. le Hucy ; lisez le Huey.
87. lig 15. There ; lisez Therese.
93. lig 25. lien ; lisez lieu.
ibid. lig. 26. réunit ; lisez remit.
100. lig. 27. Goullard ; lisez Coullard.
1 2. lig. 28. Lubinet ; lisez Lubin.
103. lig. 16 de ; effacez-le.
ibid. lig. 33. XI. siecle ; lisez XII. siecle.
106. lig. 7. entre cinq ; ajoutez & six heures.
108. lig. 20. Mausolés ; lisez Mausoles,
122. lig. 3. antérieures ; lisez antérieurs.
123. lig. 10. Cantelon ; lisez Cantelou.
133. lig. 28. Vally ; lisez Vassy.
ibid. lig. 27. Coulombiers ; lisez Coulombieres.
134. lig. 7. les Prieurs des ; ajoutez deux.
153. lig. 20. des Fauffey-Cauvet ; lisez du Sauffey-Cauvet.
155. lig. 2. enufit ; lisez emisit.
168 lig. 7. Pernescq ; *lisez Bernescq*
191. ligne 24 & 25. effacez Commandant à Carentan ; lisez Gouverneur de la presqu'Isle de la Basse-Normandie.
194. lig. 16. Brie ; lisez Prie.
203. lig. 17. & ; lisez est.
211 lig. 2. paissible ; lisez paisible.
216. lig. 26. Segnier ; lisez Seguier.
229. lig. 23. Valrichen ; lisez Valricher.
230. lig, 3. Exupert ; lisez Exupere.
ibid. lig. 21. au public ; lisez en public.
231. lig. 8. Cermant ; lisez Hermant.
ibid. lig. 27. Davoulleau ; lisez Davauleau.
234, lig. 29. avoit ; lisez avoient.
236. lig. 16. Brecy ; lisez Crecy.
ibid. lig. 21. éposue ; lisez épouse.

Avertissement.

Page 2. lig. 7. Harcout lisez Harcourt.
4. lig. 14. Chartrieres ; lisez Chartriers.
ibid. lig. 22. circonvoisin ; lisez circonvoisins.
5 lig. 20. plueurs ; lisez plusieurs.
17. lig. 6. Dioceses ; lises Dioecesis.
ibid. lig. 7. cāpsum ; lisez cāplum.
ibid. lig. 25 IIII^{XXV} ; IIII^{XX}. v.
28. lig. 13. lenca ; lisez leuca.
ibid lig. 16. essarreriis ; lisez essarteriis.
20 lig. 6. consuerit ; lisez consuevit.
ibid. lig. 10. Andreïo ; lisez Audreïo.
ibid. lig. 12. l'oncellis ; lisez loncellis.
21. lig. 15. Redasti ; lisez Vedasti.
ibid. lig. 28. Tesseïo ; lisez Tilleïo.
22. lig. 9. Planqua ; lisez Blanqua.
ibib. lig. 16. Vothom ; lisez Rothom.
ibid. lig. 23. Audeïo ; lisez Audreïo.
23. lig. 16. Prior Patroni ; lisez Patroni. Prior.
24. lig. 2. onseriis ; lisez onferiis.
ibid. lig. 17. VII^{XX}. xl. lisez VII^{XX}. x lb.
ibid. lig. 20. IIII^{XX}. lb. lisez IIII^{XX}. x. lb.
25. lig 16. Banqueo ; lisez Bauqueo.
29. lig. 25. dotata ; lisez dolata.
30. lig. 7. Dñus ; ajoutez Dux.
32. lig. 9. vencentii ; ajoutez cenom.
ibib. lig. 13. XVII. lb ; ajoutez x s.
34. lig. 20. xv. lisez xx.
37 lig. 19. Hermanole ; lisez Hermanville.
43. lig. 16. de Alneto ; lisez de Troarno.
44. lig. 1. erigier ; lisez engier.
47. lig. 22. matrecie ; lisez mutrecie.
50. lig. 11. Novilla lisez Novavilla.
52. lig. 6. Canonici ; lisez Canonicus.
58. lig. 3. Personat ; lisez Patronatu.
ibid. lig. 4. XVII lb. lisez XVIII lb.
ibid. lig. 15. rave ; lisez raōne.
63. lig. 31. ut do ; lisez ut dr.
65. lig. 6. xl lb. lisez lx lb.
66. lig. 17. IIII^{XX} lb. Abbas henuticens ; lisez IIII^{XX}. v. lb. Abbas Gemeticens.
ibid lig. 27. iusula ; lisez insula.
68. lig. 12. exhibitam ; lisez exhibitas.
69. après la derniere ligne, ajoutez à la ligne : sōma xlv lb. VI s. VIII. d.

